LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

un escompte de 25% de 3h. à 5h. du lun. au sam.

Le Caveau

au 2063 rue Victoria (métro McGill) 844-1624

Vol. LXXI - No 11 | Passages nuageux. Maximum zéro. | Montréal, mardi 15 janvier 1980 | Férie | 25 CENTS

La CEQ en grève à partir du 28 janvier?

par Paule des Rivières

Les écoles primaires et secondaires du Québec, ainsi qu'un certain nombre de cégeps, pourraient être paralysés par une grève générale à compter du 28 ou 29 janvier. C'est du moins le plan d'action que les dirigeants de la CEQ demanderont aux enseignants d'entériner au cours des prochains jours.

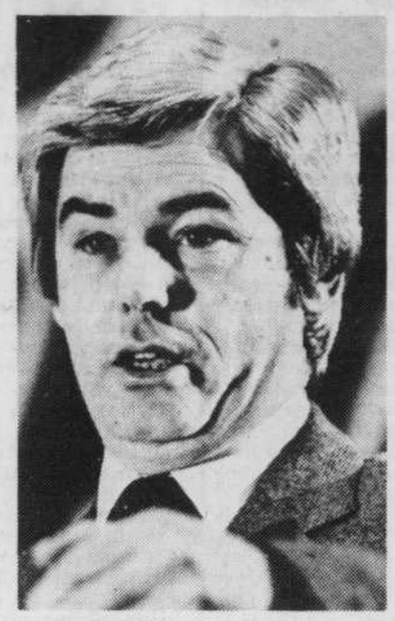
Les responsables de la CEQ ont en effet tracé au cours du week-end un bilan de leur négociation avec les commissions scolaires et le gouvernement et mis au point la stratégie qu'ils avaient déjà esquissée bien avant les Fêtes.

En conséquence, les enseignants des niveaux primaire et secondaire se prononceront, d'ici le 23 janvier, sur une recommandation de grève générale qui ne prendrait fin qu'au moment d'un règlement. Des réunions moins formelles d'information se tiendront dans plusieurs écoles avant la mise aux voix de la proposition de grève et, dans un petit nombre de syndicats, dont l'Alliance des professeurs de Montréal, aucun vote n'aura lieu, les enseignants ayant déjà accepté à la fin de novembre le recours à la grève «au moment jugé opportun». Près de 78% des 2,686 enseignants de Montréal — ils sont 6,666 — avaient dit oui à la grève.

Les négociateurs syndicaux et patronaux viennent tout juste de reprendre les pourparlers sur les questions prioritaires qui font problème: la sécurité d'emploi et la définition de la tâche de l'enseignant.

Les 65,000 enseignants des niveaux primaire et secondaire n'en sont pas à leur premier vote de grève, loin de là. Au cours de l'automne, alors qu'ils négociaient avec leurs partenaires de la CSN et de la FTQ, ils ont été invités à plusieurs reprises à appuyer des moyens d'action et ils ont réagi de différentes façons. Mais aucune grève n'a jusqu'à présent eu lieu cette année dans les éco-

Voir page 6: La CEQ



Robert Gaulin

Vaccin universel contre la grippe

CHICAGO (Reuter) — Il existe déjà un vaccin contre la grippe, mais il n'assure de protection que contre une ou deux — au maximum trois — souches de cette maladie qui revêt des aspects divers selon qu'elle vient de Russie, de Hong Kong ou du Brésil. Un pas important vient d'être franchi dans la mise au point d'un vaccin contre toutes les formes, de la grippe, laissant espérer que, vers le milieu de la décennie qui commence, il sera possible de s'immuniser efficacement contre un mal qui a atteint des millions d'individus dans le monde entier ces dernières années.

C'est du moins la bonne nouvelle annoncée par l'une des principales compagnies américaines de pharmacie, G.D. Searle, dont le siège administratif est à Chicago. Elle pense que le vaccin universel anti-grippe pourrait être commercialisé d'ici cinq ans et qu'il sera à la fois meilleur marché et plus sûr que les vaccins qui ne garantissent que contre deux ou trois souches d'une maladie pouvant avoir au moins une dizaine d'origines différentes.

Le nouveau vaccin est le résultat d'une invention dans le domaine génétique. Des scientifiques travaillant dans les laboratoires de Searle en Grande-Bretagne ont réussi, l'an dernier, à transplanter certaines gènes du virus de la grippe dans une inoffensive bactérie. Cette nouvelle technologie a reçu le nom anglais de «recombitant DNA». La bactérie génétiquement transformée produit à son tour des antigènes qui sont les composants actifs du vaccin anti-grippe.

«Nous croyons que c'est la première fois qu'un antigène viral ayant une importance clinique a été réalisé de cette façon», a déclaré le Dr Arthur J. Hale, qui dirige les travaux de recherche des laboratoires de Searle, à High Wycombe, dans les environs de Londres.

Dans une première phase, les scientifiques de Searle travaillent à la mise au point d'un vaccin n'assurant l'immunisation que contre une seule forme de grippe. «Quand nous aurons constaté son efficacité, nous commencerons alors la production d'antigènes pour les autres souches de la grippe et nous les mettrons dans un seul vaccin qui assurera une protection générale», explique le Dr Dan Azanôff, directeur de la section des recherches de

Voir page 6: Un vaccin

La tragédie de Chapais

Florent Cantin est tenu criminellement responsable

CHAPAIS (PC) — Florent Cantin, 21 ans, a explique qu'il voulait «faire une farce» lorsqu'il a approché et allumé son briquet des décorations de Noël desséchées, mais le commissaire aux incendies, Me Cyrille Delage l'a tout de même tenu criminellement responsable hier de l'incendie qui a fait 45 morts au cours du réveillon du Jour de l'an à Chapais.

Le jeune chômeur a relaté devant le coroner qu'il buvait de la bière près de l'entrée principale du Club Opémiska lorsqu'il a approché son briquet près des branches de sapin.

Cantin sera gardé à la prison d'Orsainville près de Québec jusqu'au 31 janvier alors qu'il sera formellement accusé de meurtre. Il est passible d'une peine d'emprisonnement à vie.

Un des témoins, Mlle Danielle Larouche, 20 ans, qui travaillait comme serveuse au Club Opémiska, a raconté que Cantin avait lancé de la bière sur les branches de sapin en flamme.

Quant à Régis Malenfant, 22 ans, il a dit au cours de son témoignage qu'il a entendu Cantin qui criait après l'incendie «c'est de ma faute, c'est de ma faute».

Selon la majorité des témoins, il a fallu à peine deux minutes pour que le feu se propage dans toute la salle. Dans une course folle en direction des trois sorties, plusieurs des 325 fêtards ont été piétinés.

Le médecin légiste, Le Dr Richard Authier, a révélé que les 41 personnes décédées dans l'incendie avaient probablement succombé par asphyxie avant que les flammes ne les atteignent.

Cantin a quitté la salle d'audience après avoir passé seulement cinq minutes dans la boîte des témoins et il n'a pas entendu le coroner prononcer le verdict.

Le père de Cantin a quitté la salle des Chevaliers de Colomb en toute vitesse, immédiatement après. Sa mère s'est cachée les yeux et est demeurée immobile, alors qu'une religieuse tentait de la réconforter.

M. Guy Delisle, l'organisateur du réveillon du Jour de l'an pour le club social des Lions a fait remarquer que personne n'avait murmuré de reproche à l'endroit de Cantin après le verdict.

«Beaucoup de gens peuvent commettre des négligences criminelles à un moment ou l'autre de leur vie, mais elles n'ont pas des conséquences aussi tragiques», a-t-il dit. «Je crois qu'il s'agit d'un accident.»

M. Gaston Perron, un pompier volontaire qui était présent au réveillon, a décrit comment il a aidé en vain d'autres personnes avec les extincteurs chimiques lorsque l'incendie s'est déclarée.

«Le feu aurait pu être éteint à ce moment-là si nous avions eu un extincteur à eau», a-t-il dit.

Un boyau d'arrosage installé sur un mur du club n'a pas été utilisé.

Un inspecteur du ministère québécois du Travail, M. Trieu Quan Tran, a confié, au cours de son témoignage, que le bâtiment — appartenant à la Falconbridge Copper, l'employeur principal de Chapais — avait été inspecté pour la dernière fois en 1973 et qu'il était conforme aux règlements existants.

Pressé de questions par le commissaire Delage, M. Tran a admis que les règlements concernant les décorations étaient ambigus.

Ces règlement interdisent dans les endroits publics l'utilisation de matériaux plus inflammables que le bois et le papier traité.

Se basant sur le code de sécurité du ministère du Travail, M. Tran a ajouté qu'il ne savait pas si des branches de sapin ou des arbres de Noël s'y conformaient et que le gouvernement ne s'était jamais penshé sur cette question.

La plupart des résidents de Chapais autorisés à porter un uniforme étaient de garde dans la salle des Chevaliers de Colomb où se pressaient 266 personnes (le nombre était permis par les règlements du service des incendies) désireuses d'assister à l'enquête.

A l'entrée de la salle se trouvaient les membres de la Légion, les policiers locaux et les pompiers ainsi que des volon-

Voir page 6: Chapais



Les parents du jeune Florent Cantin écoutent dans l'anxiété le témoignage de leur fils devant le coroner Cyrille Delage (en médaillon) qui enquêtait hier sur l'hécatombe de Chapais survenue le soir du Jour de l'An. Florent Cantin a été tenu criminellement responsable de cette tragédie qui a fait 45 morts. (Téléphoto CP)

AU SOMMAIRE

■ Fabien Roy prône pour Montréal un port franc et pour Mirabel une zone franche — page 2

■ Une enquête révèle que beaucoup d'établissements ne respectent pas le prix maximum du lait — page 3

■ Les cinq engagements libéraux: un éditorial de Michel Roy — page 4

■ Le Parti québécois reproche à Claude Ryan de faire du Québec «une province comme les autres» — page 7

■ Assermentée, Mme Gandhi s'attaquera en priorité aux problèmes d'économie et de sécurité — page 8

■ Incertitude grandissante relative à la santé du maréchal Tito et à l'avenir de la Yougoslavie — page 9

■ Les ZEC auraient connu une excellente saison en 1979 — page 10

■ Thomson C. Southam: la bataille des quotidiens se fera à deux au Canada anglais — page 11

L'ONU exige le retrait immédiat des troupes russes d'Afghanistan

NATIONS UNIES (d'après Reuter et AFP) — L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies a adopté à une large majorité hier soir une résolution demandant le retrait immédiat, inconditionnel et total des «troupes étrangères» d'Afghanistan, c'est-à-dire les troupes soviétiques.

La résolution, déposée par des pays non alignés, a été adoptée par 104 voix contre 18 et 18 abstentions. Elle avait été transmise à l'Assemblée générale après son rejet au Conseil de sécurité à la suite du veto de l'U.R.S.S. Le droit de veto n'existe pas à l'Assemblée générale.

La résolution, votée hier, prie le Conseil de sécurité d'étudier les moyens qui pourraient permettre sa mise en application, ce qui préfigure un renvoi de la question afghane devant le conseil, dont l'une des prérogatives est de faire appliquer les décisions prises par l'Assemblée générale.

Les 18 pays qui ont voté contre la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies demandant le retrait des forces armées soviétiques d'Afghanistan sont les suivants: Afghanistan, Angola, Bulgarie, Biélorussie, Cuba, Éthiopie, République démocratique allemande (R.D.A.), Grenade, Hongrie, Laos, Mongolie, Mozambique, Pologne, Tchécoslovaquie, Ukraine, Union soviétique, Vietnam, Yémen démocratique.

Dix-huit également se sont abstenus. Ce sont les suivants: Algérie, Bénin, Burundi, Congo, Chypre, Guinée équatoriale, Finlande, Guinée, Guinée-Bissau, Inde, Madagascar, Mali, Nicaragua, Ouganda, Sao Tomé et Principe, Syrie, Yémen et Zambie.

La Roumanie a formellement annoncé qu'elle n'avait pas participé au vote. Ont été absents: Bhutan, Cap vert, République centrafricaine, Tchad, Dominique, Jamahiriya, Libyenne, Seychelles, Îles Salomon et Soudan.

Entre-temps à Kaboul, comme dans plusieurs secteurs du pays, les Soviétiques s'installent, après leur entrée massive en Afghanistan le 27 décembre dernier. Des renforts continuent d'arriver dans la capitale et le quadrillage du pays, principalement les villes et leurs environs, semble se poursuivre.

Sur les hauteurs de la ville, chaque jour apparaissent de nouveaux points d'implantation de soldats de l'armée rouge. Selon des sources concordantes, les Soviétiques construiraient dans le sud du pays deux aérodromes qui permettraient aux appareils soviétiques de surveiller à tout instant la région du Golfe.

Pendant ce temps, il se confirme que l'armée afghane est en train de fondre. Beaucoup d'unités ont été désarmées et réduites à des tâches secondaires. On continue de voir des batteries d'artillerie soviétiques pointées sur des bases de l'armée afghane. Tandis que la «colonie» des Occidentaux en Afghanistan se réduit chaque jour, les grandes manoeuvres diplomatiques destinées à créer un front de l'«Ouest» contre l'Union soviétique

Voir page 6: L'ONU

Embargo américain contre l'Iran malgré le veto des Soviétiques

WASHINGTON (d'après Reuter, AP et AFP) — Les États-Unis imposeront «sans délai» des sanctions économiques contre l'Iran, malgré le veto soviétique au Conseil de sécurité, a déclaré hier M. Jody Powell, porte-parole de la Maison-Blanche, développant l'annonce faite précédemment par Washington.

Les États-Unis, qui ont déjà cessé toute transaction commerciale gouvernementale avec l'Iran, interdiront désormais tout commerce privé, a-t-il dit.

M. Powell a également évoqué des informations — qu'il n'a toutefois pas confirmées — selon lesquelles une division soviétique aurait été transférée vers la région de la frontière irano-afghane.

Il a enfin estimé que la décision de Téhéran d'expulser tous les journalistes américains visait à intimider les journalistes occidentaux et reflétait le désir des autorités iraniennes de ne pas voir révélée la situation «désastreuse» dans le pays.

Le Conseil de la révolution a décidé hier d'expulser tous les journalistes américains d'Iran, a annoncé le ministre du Pétrole, M. Ali Akbar Moinfar à l'issue d'une réunion de l'organe exécutif iranien.

«Les journalistes étrangers ont abusé de la coopération et de la liberté que nous leur avions généreusement accordées», a-t-il dit en donnant lecture à la presse d'une déclaration rédigée en persan. «Ils les ont utilisées contre notre révolution et nous allons expulser immédiatement tous les journalistes américains. Les autres journalistes occidentaux tels que Français, Allemands et Britanniques, peuvent rester, mais nous les avertissons fermement que s'ils transmettent autre chose que la vérité dans leurs informations, ils seront expulsés eux aussi».

La décision du Conseil de la révolution intervient après plusieurs avertissements des autorités iraniennes, laissant prévoir une mesure de ce genre contre les représentants de la presse occidentale. On estime que 300 journalistes étrangers se trouvent dans le pays, dont une centaine sont Américains.

«Tous les journalistes américains doivent quitter l'Iran immédiatement», a confirmé par téléphone M. Moinfar après avoir annoncé la décision du Conseil de la révolution.

Après le veto soviétique concernant les sanctions économiques demandées par les États-Unis aux Nations unies contre l'Iran, c'est au secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, de réactiver les négociations avec les autorités de Téhéran, qui se montrent toujours intraitables sur la question des otages américains.

M. Waldheim a déclaré qu'il poursuivrait ses efforts en vue de trouver une solution pacifique. Les États-Unis ont fait savoir qu'ils le soutiendraient dans son entreprise.

La résolution avait bien obtenu les dix voix nécessaires à son adoption. De son côté, le représentant américain, M. Donald McHenry a déclaré que l'URSS a usé de son droit de veto d'une façon «cynique et irresponsable», faisant semblant de protéger l'Iran «pour acheter son silence

Voir page 6: Embargo

Les sanctions contre l'URSS

Trudeau et Broadbent sont d'accord

LONDON, Ontario (d'après CP et PC) — Le chef du Parti libéral, M. Trudeau, a reconnu hier que le premier ministre, M. Clark, avait agit correctement en imposant des sanctions à l'URSS pour protester contre l'invation de l'Afghanistan. Le chef néo-démocrate, M. Broadbent, s'est également rangé hier derrière le premier ministre sur cette question.

Devant les étudiants de l'University of Western Ontario, M. Trudeau a signalé qu'il appuyait les mesures décrétées par M. Clark, en ajoutant que l'Occident devait à tout prix mettre fin aux visées soviétiques.

M. Broadbent a déclaré de son côté à Toronto que l'invasion soviétique de l'Afghanistan était un «geste barbare» et représentait une menace à la paix mondiale. L'invasion de l'Afghanistan, a souligné M. Broadbent, est pire encore que les invasions de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie.

Le Canada, a déclaré M. Trudeau, ne peut qu'avouer son impuissance devant l'invasion soviétique de l'Afghanistan, qui démontre encore une fois la nécessité pour les pays de l'OTAN de faire preuve d'une plus grande unité devant la puissance soviétique qui suit «un plan préétabli d'impérialisme militaire et idéologique».

«Les Soviétiques ont profité de la faiblesse des États-Unis devant la crise iranienne pour envahir l'Afghanistan», a expliqué M. Trudeau alors qu'il répondait aux questions des étudiants de l'Université Western Ontario à London, Ontario.

Au cours de la plus importante assemblée politique jamais tenue sur le campus de cette institution, plus de 4,000 étudiants, sur les 15,000 inscrits ont réservé un accueil délirant au chef du Parti libéral, faisant revivre les plus belles années de la trudeaumanie et rompant carrément avec la monotonie qui a caractérisé jusqu'à maintenant la tournée du chef libéral.

Fidèle à son habitude, M. Trudeau a dénoncé les nombreuses pirouettes et les multiples promesses brisées du premier ministre Clark qui, a-t-il dit, ont fait apparaître de façon évidente le besoin de renverser un gouvernement qui a fait du Canada une risée sur le plan international dans l'affaire de l'ambassade canadienne en Israël.

Le chef de l'opposition a particulièrement insisté sur «l'injuste budget conservateur», qui aurait pu entraîner la ruine économique du pays, a-t-il affirmé.

En contraste avec l'incompétence des politiques de M. Clark, qui a démontré de

Voir page 6: Pierre Trudeau

PRIX GONCOURT

antoine maillet

PÉLAGIE - LA - CHARRETTE

EN VENTE DANS LES LIBRAIRIES

DUSSAULT GARNEAU

les élections du 18 février

la campagne des *chefs*

Le premier ministre, **M. Clark,** passera la journée dans la province de l'Ontario. Il commencera sa journée à Niagara Falls où il participera à une émission radiophonique de ligne ouverte et s'adressera aux membres du club Rotary. Après une brève visite en matinée chez les étudiants de l'école secondaire de Fort Erie, le chef conservateur présidera en soirée une assemblée publique à St. Catherine. Puis il prendra l'avion pour Regina.

Le chef libéral, **M. Trudeau** fait campagne aujourd'hui dans l'ouest du pays. à l'heure du midi, il s'adressera aux étudiants de l'université de la Saskatchewan. Il consacrera le reste de la journée avec des rencontres avec les électeurs de Saskatoon.

Le leader néo-démocrate, **M. Broadbent,** entreprend une tournée en Nouvelle-Écosse. Il arrivera ce matin à Halifax où il s'adressera en matinée à un déjeuner d'hommes d'affaires. Il se rendra à Sidney en soirée pour participer à un ralliement politique organisé par néo-démocrates des comtés de la région. Il prendra l'avion pour Québec où il passera la nuit et une partie de la journée de demain.

Fabien Roy prône pour Montréal un port franc et pour Mirabel une zone franche

par François Barbeau

Le Crédit social du Canada a lancé l'idée hier d'un port franc à Montréal et d'une zone aéroportuaire franche à Mirabel pour remettre l'économie de la région métropolitaine sur la voie de la prospérité.

Le leader du Crédit social, M. Fabien Roy, qui se trouvait à Montréal pour annoncer les noms de dix autres candidats de son parti, trouve que l'idée vaut la peine d'être étudiée. Les créditistes, a-t-il rappelé, ont lancé d'autres idées intéressantes dans le passé, comme les allocations familiales, les pensions de vieillesse, et les autres partis n'ont pas craint de s'en emparer.

Deux recherchistes de son parti sont à préparer un dossier sur le sujet et M. Roy apportera plus de détails en cours de campagne. Hier, il a expliqué qu'une zone franche permettrait l'entreposage, l'assemblage et la fabrication de certains types de marchandises qui ne seraient pas touchés par les tarifs douaniers tant et aussi longtemps qu'ils resteraient à l'intérieur de cette zone franche.

M. Roy voit dans ces deux zones franches, à Montréal et à Mirabel, l'occasion de créer de cinq à dix mille emplois au cours des cinq prochaines années.

Compte tenu des problèmes économiques que nous vivons, dit-il, il faut nous tourner vers des avenues nouvelles, du moins pour le Québec.

Il existe 29 ports et zones franches aux États-Unis, dont le port de New York.

M. Roy s'est longuement étendu sur l'important rôle que Montréal joue dans les transports maritimes et aériens et expliqué que la métropole pourrait ainsi redorer son blason de capitale des transports.

Le chef du Crédit social s'était entretenu dans la matinée avec le maire de Montréal, M. Jean Drapeau. Je n'ai pas conclu d'entente particulière avec M. Drapeau, a déclaré M. Roy, qui a souligné l'importance pour la province de Québec de développer son secteur industriel de pointe si la province «veut cesser d'exporter sa matière brute».

M. Roy a fait état des trois priorités de son parti en matière d'économie: en arriver à un équilibre budgétaire par un plan quinquennal de redressement des finances; en arriver à équilibrer la balance des payments et enfin développer l'économie par la transformation des richesses naturelles au Canada même.

Le Crédit social présentera un candidat dans chacune des 75 circonscriptions du Québec et M. Roy a laissé entendre hier que son parti aurait aussi des candidats dans toutes les circonscriptions de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

En sa qualité de chef d'un parti national, M. Roy prévoit devoir se rendre dans l'Ouest du pays dans quelques semaines, pour trois jours de rencontres et de discussions avec les militants de longue date de ces provinces qui ont vu naître le créditisme.

Avec quel budget le chef créditiste entend-il faire sa campagne? Il ne le sait pas, ou n'a pas voulu le dire hier. La loi électorale prévoit que les partis pourront à partir du 20 janvier seulement faire de la réclame dans les journaux et à la radio. Le Crédit social ne pourra donc lancer de campagne de financement avant cette date s'il souhaite rejoindre le plus d'électeurs possible.

M. Roy déplore d'autre part la grande injustice dont son parti est victime quant au temps d'antenne qui lui est accordé gratuitement selon la loi électorale.

Lors de la dernière campagne, a-t-il déclaré, le gouvernement a versé un peu plus de deux millions pour défrayer le temps d'antenne des différents partis: $793,000 pour le Parti conservateur, $718,000 pour le Parti libéral, $496,000 pour le NPD et $7,700 seulement pour le Crédit social.

Parmi les soucis de Clark: la PME

OAKVILLE, Ont. (PC) — Au cours de son bref exercice du pouvoir, le gouvernement conservateur s'est appliqué à agir de sorte que la petite entreprise demeure le coeur de l'économie oanadienne.

C'est ce qu'a déclaré, hier, à Oakville, en banlieue de Toronto, le premier ministre Joe Clark, alors qu'il prenait la parole à un déjeuner de la Chambre de commerce.

Il a déclaré que les conservateurs avaient déjà entamé les réformes nécessaires pour renverser la tendance de la dernière décennie au cours de laquelle, a-t-il dit, on a pris l'habitude de s'en remettre de plus en plus à l'État.

Il en est résulté, a dit M. Clark, un sentiment de frustration provoqué par une dépendance accrue, par le désordre économique, par des déficits gouvernementaux et par la multiplication des interventions de l'État et de règlements.

M. Clark a indiqué que son gouvernement avait choisi d'encourager la petite entreprise parce que, a-t-il souligné, elle représente 30 pour cent de la production et contribue à plus de 65 pour cent de la création d'emplois au pays.

Parmi les mesures déjà proposées par le gouvernement, M. Clark a rappelé notamment la création d'un régime d'obligations spéciales permettant aux petits entrepreneurs de se procurer des crédits allant jusqu'à $500,000 à la moitié des taux d'intérêts en cours.

Il a souligné que le budget prévoyait la déductibilité pour fins d'impôt du salaire d'un conjoint oeuvrant dans une entreprise non incorporée.

Plus tôt, à Hamilton, M. Clark a participé à une tribune radiophonique.



Le chef du Crédit social, M. Fabien Roy, a lancé l'idée hier d'un port franc à Montréal et d'une zone aéroportuaire franche à Mirabel pour redonner un peu de vie à l'économie de la province. (Photo Jacques Grenier)

Les cinq points du Parti libéral ne sont que du toc, dit Broadbent

TORONTO (PC) — Le chef du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, a affirmé hier que les électeurs ne verront que du toc dans le programme électoral du Parti libéral et qu'ils ne seront pas assez crédules pour penser que les libéraux pourront accomplir dans les années 80 ce qu'ils n'ont pu faire dans les années 70.

Parlant à des journalistes et lors d'une émission de lignes ouvertes, M. Broadbent a attaqué vertement les libéraux, deux jours après que M. Pierre Elliott Trudeau ait dévoilé, dans des termes généraux, les promesses de son parti.

Ce programme, d'après le chef néo-démocrate, est une condamnation des 11 années au pouvoir de M. Trudeau, au cours desquelles le déficit de l'État s'est accru de $11 milliards, le chômage a grimpé et la justice sociale s'est rétrécie.

Il a aussi mis dans le même sac les chefs des deux grands partis: «Je pense que nous avons deux flipflops. Trudeau c'est le flip et Clark c'est le flop.»

Il a toutefois approuvé le premier ministre Clark pour sa réaction à l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique, ajoutant que les Jeux olympiques devraient être tenus ailleurs qu'à Moscou mais qu'on ne devait pas demander aux athlètes canadiens de boycotter les jeux s'ils ont lieu en URSS. Le gel des exportations de céréales vers l'URSS, d'après lui, est «une réaction appropriée pour le moment».

Selon M. Broadbent, le souci récent des libéraux pour le chômage, la conservation de l'énergie, la saine administration des finances de l'État et, «par-dessus tout, pour la justice sociale, ne trompera personne dans le pays. Les Canadiens vont très bientôt clamer que c'est du toc électoral, rien qu'un truc pour attirer des voix».

Il a aussi condamné M. Trudeau pour ce qu'il a appelé sa «décision anti-démocratique» de renoncer au débat télévisé des chefs de parti. M. Broadbent a ajouté qu'il continuerait d'insister auprès des réseaux de télévision pour qu'un débat ait lieu entre lui et M. Clark et qu'une chaise vide symbolise l'abstention du chef libéral.

Le chef du NPD s'est également dit prêt à un débat à la radio.

Il a repoussé les affirmations voulant que les libéraux puissent enlever des votes aux néo-démocrates, affirmant que le programme libéral n'était que de la propagande.

Pendant les années de pouvoir des libéraux, a ajouté M. Broadbent, les pensions de vieillesse et le supplément du revenu garanti n'ont pu faire passer en-haut du seuil de la pauvreté une foule de couples retraités. Quant au ministère de l'Expansion économique régionale, il n'a créé en huit ans que 66,770 emplois, a-t-il ajouté.

en bref...

■ La liste électorale

Tous les électeurs devraient normalement avoir déjà reçu leur avis de recensement en vue des élections du 18 février. Ceux pour qui ce n'est pas le cas, doivent s'en inquiéter. Car, cela pourrait signifier qu'ils ne sont pas inscrits sur la liste électorale. En dernier recours, ils pourront profiter de la période de révision, qui se tiendra du 14 au 30 janvier dans les sections de vote rurales et du 25 janvier au 4 février en milieu urbain. Pour avoir droit de vote, une personne doit être âgée d'au moins 18 ans, être de citoyenneté canadienne et résider au Canada.

■ Joe Clark et les Jeux

C'est seulement si le Comité olympique international faisait volte-face et décidait que Moscou ne convient plus, que le gouvernement canadien étudierait sérieusement la possibilité de tenir les Jeux à Montréal ou ailleurs dans le monde. En tournée électorale à Hamilton en Ontario, le premier ministre Joe Clark a toutefois indiqué que son gouvernement n'a pas l'intention d'ordonner le boycottage des Jeux de Moscou, en dépit de l'invasion soviétique en Afghanistan. Pour sa part, le président du CIO, Lord Killanin, a fait savoir que les Jeux olympiques se tiendront à Moscou et nulle part ailleurs.

■ À surveiller: Lotbinière

Les libéraux ont choisi dimanche dernier M. Jean-Guy Dubois pour les représenter dans le comté de Lotbinière. Il a été défait aux deux élections générales antérieures, mais cette fois-ci, les observateurs lui accordent d'excellentes chances de remporter le comté représenté par M. Richard Janelle, qui est passé des créditistes aux rangs conservateurs après sa victoire du 22 mai dernier. Du côté du Crédit social, c'est le président de l'association de Lotbinière, M. Roland Beaulieu, qui a été élu candidat pour faire la lutte au conservateur Janelle et au libéral Dubois. C'est le chef de l'UN, Rodrigue Biron qui représente le comté de Lotbinière à l'Assemblée nationale et la campagne qu'il mène en faveur du conservateur, Richard Janelle, pourrait, dit-on, avoir une influence déterminante sur les résultats.

■ Rhinocéros coupables

Quatre candidats du Parti rhonocéros ont perdu momentanément leur sens de l'humour en apprenant qu'un jugement de la Cour supérieure les a trouvés coupables d'avoir violé la loi électorale et les condamnant à des amendes de $100. chacun. Le juge James Hugessen a conclut que les quatre candidats rhinocéros avaient fait fi de leurs obligations vis-à-vis la loi, en omettant de fournir un rapport des dépenses encourues au cours de la campagne électorale qui a précédé les élections générales du 22 mai dernier.

■ Le Parti communiste

C'est nulle part ailleurs qu'à l'hôtel Reine-Elisabeth de Montréal que les candidats de l'équipe du Parti communiste ouvrier seront présentés ce matin à la presse. De la trentaine de candidats, onze brigueront les suffrages dans des comtés de la région montréalaise. Le président du parti, M. Roger Rashi, profitera de l'occasion pour dévoiler les principaux thèmes du programme électoral de son parti.

■ Une campagne entre amis

Trois des candidats prestigieux du Parti conservateur ont mis au point une stratégie d'entraide selon laquelle chacun va parler en faveur de l'autre: Marcel Masse (Labelle), Robert de Cotret (Berthier-Maskinongé) et Roch LaSalle (Joliette). Ils étaient tous trois à Joliette dimanche pour le lancement de la campagne du ministre des Approvisionnements et Services. Ils se porteront au secours de leur collègue candidat dans Berthier, demain soir, alors que Robert de Cotret inaugurera officiellement sa campagne, au restaurant Miss Louiseville. Mme Flora MacDonald, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, sera l'invitée d'honneur de cette soirée. Entre-temps, Mme Maureen McTeer, sera ce soir au restaurant «Buffet Beaudoin» à Berthierville, pour préparer la voie à la tournée électorale que projette son mari, M. McTeer, dans ce comté de Berthier, représenté à la Chambre des communes par le libéral, Antonio Yannakis.

■ Une idée de rhinocéros

Le Parti rhinocéros vient de publier une nouvelle tranche de son programme électoral. Il en ressort notamment, qu'aussitôt portés au pouvoir, les rhinocéros délégueront les Nordiques de la NLH en Iran avec la mission de sauver les otages de l'ambassade américaine.

■ L'intention de vote

Soucieux de vérifier le comportement de l'électorat canadien en vue des élections générales du 18 février, le poste de radio CKVL de Montréal a fait appel au flair politique de ses collaborateurs à travers le pays. Si l'on en croit ces journalistes, les conservateurs seront écrasés en Ontario, le NPD conservera ses acquis en Saskatchewan, tandis que la province de l'Alberta restera bleue. Selon les impressions ainsi recueillies par ces journalistes de la radio, les libéraux pourraient réaliser de nouveaux gains en Colombie-Britannique, au Québec et en Ontario alors qu'aucun changement n'est prévisible dans les Maritimes. Dans l'ensemble, ils prédisent une victoire «relativement éclatante» pour le chef libéral, Pierre Trudeau aux dépens des conservateurs de Joe Clark.

■ La SSJB et le vote du 18

Le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal vient d'énoncer les deux critères qui devraient, selon lui, guider le choix des 200,000 membres du mouvement aux élections fédérales du 18 février. M. Jean-Marie Cossette, qui n'a pas voté à une élection fédérale depuis 1957, invite les membres de la SSJB à donner leur appui aux candidats du parti qui s'engagera à l'abolition de la Loi des mesures de guerre et qui laissera la Commission Keable libre de poursuivre ses travaux d'enquête.

■ Le défi de Claude Dupras

À la suite des Marcel Masse, Marcel Danis, Fernand Grenier, et Armand Russell, l'ingénieur Claude Dupras est considérée comme l'une des candidatures prestigieuses du Parti conservateur au Québec. Ancien président du PC-Québec, M. Dupras a choisi le comté de Saint-Henri Westmount, traditionnellement acquis au Parti libéral. L'assemblée de mise en nomination aura lieu demain soir en la salle de l'église Sainte-Elisabeth, 670 rue de Courcelles. Dans Saint-Henri Westmount, M. Dupras aura comme adversaire libéral, M. Donald Johnston, un vieil ami du chef, Pierre Trudeau.

DE L'AIR PUR À VOLONTÉ

Pour combattre la pollution de l'air à l'intérieur, purificateurs d'air électroniques Elcar avec générateur d'ions négatifs. Pour usage résidentiel et commercial.

Pour informations:

Swissca Incorporée 866-9237

PROBLÈMES dus à l'ALCOOL?

- problèmes familiaux?
- problèmes professionnels?

Peut-être pouvons-nous vous aider...

Discrétion assurée

AUBERGE DU NOUVEAU POINT DE VUE

Rawdon
834-6793 ou 834-3297

L'Association internationale de la Presse d'entreprise

Le mardi 15 janvier 1980 à midi



Don Johnston
Candidat libéral officiel de Saint-Henri/Westmount

"La portée de la décision de la Cour relativement à la loi 101".

Membres: $7.50
Invités: $8.50

Guilliaume Tell
2055, rue Stanley

Jusqu'au 19 janvier 1980

GRANDE VENTE

à la librairie

RENAUD-BRAY

20%

sur tous les livres en librairie

5219, Côte-des-Neiges (près du Chemin de la Reine-Marie) Montréal (tél.: 342-1515)
Autobus 65-165-51

- La remise de 20% ne s'applique qu'aux ventes au comptant.
- La librairie sera fermée le 21 janvier pour inventaire.

LE DEVOIR

PAGE 3

Montréal, mardi 15 janvier 1980

Le RCM veut une élection partielle

Le conseil municipal de Montréal prendra acte à son assemblée, la semaine prochaine, de la démission du conseiller du district 28, M. Louis-Jacques Léger, élu en 1978 sous la bannière du Parti civique de Montréal (PCM).

En effet, quelques jours avant Noël, le conseiller Léger a été nommé juge à la Cour municipale et, de ce fait, a dû remettre sa démission.

Cette vacance souligne à nouveau, selon le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), le problème du remplacement des conseillers en cours demandat. Le RCM souhaiterait que le remplacement d'un conseiller élu s'effectue par une élection complémentaire.

Ni la charte de Montréal, ni la loi sur les élections dans certaines municipalités ne prévoient ce recours entre les élections générales. Sur un avis de motion, les conseillers nomment un nouveau conseiller au siège inoccupé.

Le RCM estime que cette procédure contredit l'esprit de la réforme pour la revalorisation du pouvoir municipal et les principes fondamentaux de la démocratie municipale. S'il ne parvient pas à persuader le conseil municipal d'amender la charte de Montréal de manière à remplacer les conseillers démissionnaires par une élection, le RCM se propose de profiter de l'étude des amendements à la charte de la ville de Montréal en commission parlementaire, en février, pour tenter une nouvelle fois de modifier le mode de remplacement des conseillers et du maire entre les élections générales.

A l'intérieur du PCM, le choix d'un candidat à la charte de conseiller s'effectue habituellement par tous les élus sur recommandation du chef du parti, M. Jean Drapeau, et de quelques conseillers élus dans le voisinage du district où il y a un siège à pourvoir.



Si la nostalgie des neiges d'antan, et du spectacle que représente une nouvelle bordée sur une forêt de conifères, en laisse plus d'un songeur, la pluie qui nous tombe dessus avec régularité depuis le début de l'hiver a quand même ses charmes. A preuve, cet amoncellement de gouttelettes sur une branche de pin, un 14 janvier... (Photo Jacques Grenier)

Le lait est vendu trop cher à Montréal et à Longueuil

par Renée Rowan

Sur 103 établissements choisis au hasard à Longueuil et à Montréal, 46% d'entre eux n'ont pas respecté les prix maximum fixés par la Régie des marchés agricoles. La moyenne de fraude par litre étant de 2.4 cents, on évalue que les consommateurs de Longueuil et de Montréal ont payé $307,502 en trop pour leur lait en 1979.

C'est ce que conclut l'Association coopérative d'économie familiale (Acef) Rive-sud à la suite d'une enquête menée entre les mois d'octobre 1978 et mai 1979 en collaboration avec la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec (FNACQ) sur le prix du lait vendu aux consommateurs par les détaillants indépendants de Montréal et de Longueuil.

L'enquête a également été menée à Haute-Rive, Québec, Sherbrooke et Granby. Les résultats provinciaux révèlent que 49% des détaillants ne respectent pas les ordonnances et que la valeur de la fraude, en 1979, pour l'ensemble du Québec, a été de $682,000.

Les résultats de cette enquête seront remis demain, à la Régie des marchés agricoles du Québec, qui tiendra des audiences à Montréal. En outre, convaincue que les laiteries n'informent pas les détaillants de façon adéquate, la FNACQ, en collaboration avec l'Association des détaillants, a décidé d'informer les détaillants des prix minimum et maximum auxquels le litre de lait doit être vendu. Ces prix, rappelons-le, varient suivant que le lait est acheté à l'épicerie ou qu'il est livré à domicile, qu'il s'agit de lait homogénéisé, lait 2%, lait 1% et lait écrémé, et aussi suivant le format (un litre, deux litres ou quatre litres).

La FNACQ entreprendra également une enquête pour découvrir les causes qui poussent les détaillants à ne pas respecter les ordonnances de la Régie.

Au nombre de 102 établissements choisis au hasard sur la Rive-Sud et à Montréal, il y avait 23 tabagies, 21 dépanneurs, 53 épiceries. Il est intéressant de noter que la proportion des tabagies et des dépanneurs qui ne respectent pas les prix est inférieur aux épiceries et magasins à chaîne. Autre point d'intérêt tous les détaillants respectent les prix des sachets de quatre litres de lait homogénésié et 2%. D'une façon générale, 67% du lait est acheté en sac, ce qui représente au total quatre litres de lait, et 33% en contenant d'un litre. Cependant, les laiteries évaluent que les détaillants indépendants vendent le lait en contenant d'un litre dans une proportion de 65%.

Selon cette enquête, la majorité des détaillants indépendants ne respectent pas les ordonnances de la Régie dans les régions de Montréal, Longueuil, Haute-Rive, Granby et Québec. C'est dans la région de Sherbrooke qu'on retrouve les détaillants les plus disciplinés puisque seulement 25% de ces derniers ne respectent pas les ordonnances de la Régie.

Sauf à Sherbrooke, les épiceries dépassent les prix maximum de la Régie dans une proportion de 45 à 56%. C'est dans cette catégorie que généralement on contrevient aussi massivement aux ordonnances.

Cependant, c'est dans la catégorie des tabagies et des dépanneurs qu'on retrouve les comportements les plus erratiques. A Granby, 85% des établissements contreviennent aux ordonnances; 33% dans la région de Montréal; 25% à Haute-Rive et 51% à Québec.

Notons également que le montant de la fraude par litre de lait est plus élevé à Québec et à Haute-Rive que dans le reste du Québec, soit trois cents et 3.9 cents.

La FNACQ voit à cette situation trois explications: les consommateurs ne sont pas informés des prix maximum; les détaillants ne sont pas informés de l'obligation de se conformer aux ordonnances et enfin les frais de la vente de lait par les détaillants sont trop élevés par rapport aux prix maximum accordés par la Régie.

En 1978, une enquête menée dans la région de Québec indiquait que 90% des détaillants ne respectaient pas les prix de la Régie. L'action de l'Acef et les avertissements de la Régie des marchés agricoles durant l'hiver 1979 a fait descendre cette proportion à 55%, soit une diminution de 35% du nombre de détaillants fautifs.

Toutefois, note la FNACQ, dans la mesure où il y a encore plus de 50% des détaillants qui ne respectent pas les prix, d'autres hypothèses d'explications sont à explorer.

Les heures supplémentaires, le travail de fin de semaine, le faible volume de vente, le crédit, les salaires font partie des éléments qui contribuent à élever les frais de distribution de lait. Ainsi, les détaillants ont-ils pris l'habitude d'évoquer ces justifications pour expliquer le fait qu'ils ne respectent pas les ordonnances de la Régie.

Mais comment expliquer qu'à Sherbrooke, l'ensemble des détaillants respecte ces ordonnances? Comment expliquer qu'à Montréal et Longueuil, les tabagies et dépanneurs respectent majoritairement les ordonnances? «Il serait téméraire d'apporter une réponse basée sur les données de l'enquête, note la FNACQ. Mais nous devons remettre en question l'explication des détaillants qui veut que ça leur coûte trop cher de distribuer le lait».

Pit le sorteux invite les Québécois à préparer un plan d'évacuation

par Alain Duhamel

Après avoir fait campagne en faveur des détecteurs de fumée, le ministère des Affaires municipales lance une nouvelle campagne d'information destinée à inciter les Québécois à préparer des plans d'évacuation.

«Pit le sorteux» (PIT pour Prévenons les Incendies Tragiques) prend la relève de la petite Julie dans les messages publicitaires et dans la documentation afin d'inculquer aux citoyens les bonnes réactions lorsque l'incendie se déclare dans leur maison ou lorsque le détecteur de fumée déclenche l'alerte.

Une étude du ministère des Affaires municipales sur les décès imputables à des incendies entre 1972 et 1977 a révélé que la moitié des victimes étaient endormies au moment de l'incendie, les autres sont alitées, infirmes, séniles ou droguées et intoxiquées par l'alcool. Dans la même période, 27% des victimes ont été prises de panique ou ont mal réagi, 16.7% ont été averties trop tard et 6.1% ont tenté de sauver des effets personnels, de combattre le feu ou de sortir d'autres personnes de la maison.

Près de la moitié des victimes n'ont pu s'échapper à cause de la propagation rapide des flammes et de la fumée et 17.6% n'ont fait aucune tentative de fuite.

Ces données indiquent clairement la nécessité dans toutes les maisons d'un détecteur de fumée et d'un plan d'évacuation adapté au logement de la famille.

La campagne publicitaire de cette année vise particulièrement les enfants et les écoliers. Les études de la Direction générale de la prévention des incendies indiquent que les enfants ont tendance à se réfugier sous le lit ou dans un garde-robe plutôt que de crier, de fuir ou de se préparer à attendre des secours. Les parents ont souvent tendance à quitter la maison pour avertir les pompiers avant d'évacuer tous les enfants et autres résidents. La campagne de publicité fait passer l'évacuation immédiate et efficace des personnes avant les démarches en vue d'alerter les pompiers et surtout avant les recherches sur les origines ou sur les causes de l'incendie.

Le ministère de l'Éducation se propose de favoriser dans les écoles et dans les commissions scolaires la diffusion de la documentation de «Pit le sorteux» et du guide pédagogique intitulé «Le feu: apprendre à s'en sortir».

La campagne de «Pit le sorteux» comme celles qui l'ont précédée sur les détecteurs de fumée fait partie d'un plan quinquennal d'éducation populaire qui, jusqu'à ce jour, a donné, selon le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, des résultats encourageants, particulièrement dans les domiciles.

Près de 500,000 foyers québécois, a indiqué le ministre, ont maintenant un détecteur de fumée. En 1979, l'incendie a fait 126 victimes (ce chiffre pourrait grimper à 140 lorsque toutes les données seront disponibles) alors que l'année précédente, il avait fait 200 victimes et, depuis 1969, 174 victimes en moyenne par année. La tragédie de Chapais, note-t-on dans le communiqué du ministère, entre dans les données de 1980.

Les progrès les plus remarquables ont eu lieu dans le secteur résidentiel: 85 victimes en 1979, 138 en 1978, 128 en 1977 et 158 en 1976.

Nouveau remède contre le cancer

LONDRES (Reuter) — Un médecin espagnol, le Dr Mario Gonsalvez, assure avoir découvert un nouveau médicament qui, si les tests se révèlent positifs, pourrait radicalement modifier le mode de traitement du cancer.

Le médicament dénommé thioproline a pour effet de ramener les cellules cancéreuses à l'état normal au lieu de les éliminer.

Cette invention est probablement la plus importante depuis la découverte du néthotrexate en 1948, médicament qui a été utilisé, avec succès dans le traitement de la leucémie.

Le Dr Gonsalvez cherchait un remède qui empêcherait les cellules cancéreuses de se multiplier lors de leur contact avec d'autres cellules. A la suite de plusieurs essais dans une clinique de Madrid, il découvrit qu'une substance synthétique, thioproline, empêchait les cellules cancéreuses de se multiplier.

Des essais sur des animaux avaient été négatifs, et le docteur Gonsalvez l'avait utilisée sur des êtres humains. Sur 36 personnes traitées, 14 ont répondu au traitement et six se sont remis complètement. Aucun effet secondaire n'a été ressenti à la suite du traitement. La plupart des patients qui ont répondu au traitement étaient atteints d'un cancer à la tête et au cou. Mais trois avaient un cancer du poumon, du sein et de rein. Lorsque les malades ont cessé de prendre le médicament le mal est réapparu.

Attentat à la bombe au consulat de Cuba

Une bombe de fabrication artisanale a explosé près du porche du consulat cubain, au centre-ville de Montréal, tôt hier matin. On ne déplore pas de blessé et les dégâts sont relativement peu considérables.

Un porte-parole de la police de la CUM a déclaré que l'explosion a fait éclater les carreaux de plusieurs fenêtres du consulat et de maisons adjacentes, dont celle récemment acquise par M. Pierre Elliott Trudeau.

Un générateur électrique installé à l'extérieur du consulat a été légèrement endommagé, interrompant temporairement le fonctionnement de l'équipement de télévision en circuit fermé à l'intérieur du consulat.

L'engin, qui était composé d'un ou deux bâtons de dynamite et d'une minuterie, avait apparemment été lancé par-dessus une clôture de deux mètres de haut en fer forgé entourant l'immeuble de trois étages.

Personne n'a encore revendiqué l'attentat, le premier contre une mission cubaine à Montréal depuis avril 1972 alors qu'une puissante bombe avait détruit partiellement la commission commerciale cubaine dans la métropole, tuant un garde de sécurité.

Un porte-parole du consulat cubain a dit que la délégation n'avait reçu ni menaces ni avertissement préalable qu'un attentat serait perprété et qu'on n'a aucune idée qui peut en être l'auteur.

Pas de référendum sur le zonage à Saint-Laurent

Les citoyens opposés à l'adoption d'un règlement de zonage dans la partie ouest de Ville Saint-Laurent n'ont pu réunir les 325 signatures requises pour obliger l'administration municipale à retirer son règlement ou à le soumettre à la procédure de référendum.

En effet, seulement 193 personnes ont inscrit leur dissidence au registre de l'hôtel de de ville. À une assemblée du conseil municipal, un fort groupe de citoyens avait réclamé des délais supplémentaires dans les procédures d'adoption du règlement étant donné qu'à leur avis le projet de règlement avait été insuffisamment diffusé dans leur quartier.

L'administration municipale avait présenté ce projet de règlement de zonage à l'assemblée du conseil le 11 décembre dernier. Des avis publics avaient été publiés dans les journaux locaux et dans des quotidiens de Montréal en décembre et en janvier.

Le règlement de zonage visait un terrain inoccupé où était permise la construction de maisons unifamiliales et de «maisons de ville». Une première requête pour la construction de triplex et de duplex en rangée avait été refusée en novembre dernier. L'administration municipale, désireuse de diminuer la densité de population dans le secteur, a proposé plutôt de permettre la construction de maisons unifamiliales et de duplex détachés.

Un service pour permettre aux locataires d'acheter leur logis

par André Tardif

Locataires à 88% et menacés par la spéculation qui entraîne la détérioration de leurs habitations, les citoyens du quartier Hochelaga-Maisonneuve, dans l'est de la métropole, ont désormais accès à un service de soutien qui leur permet de racheter et rénover leurs logis en coopérative, tout en continuant à payer un loyer raisonnable.

Fondés il y a deux ans à peine, les Services à l'habitation Hochelaga-Maisonneuve (SHHM), organisme à but non lucratif subventionné par la Société d'habitation du Québec, ainsi que par le mouvement Desjardins, espèrent augmenter considérablement le nombre de logements coopératifs qu'ils ont jusqu'ici suscités.

M. Jean-Paul Nadeau, directeur adjoint de l'Union de Montréal des Caisses Populaires, révélait hier que les SHHM, dont il est président, oeuvrent actuellement à une mise à jour systématique des maisons à vendre parmi les 23,800 logements de ce quartier essentiellement ouvrier.

À partir de cette étude, qui permettra également d'identifier les tendances actuelles du marché immobilier, une sélection sera faite selon les critères suivants:

- le prix d'achat, en accord avec l'évaluation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) qui garantit l'emprunt;
- la grandeur des logements, priorité étant donnée aux grands logements familiaux;
- l'intérêt des locataires face à la formule coopérative.

Si les SHHM s'intéressent surtout aux maisons barricadées ou celles ayant des logis vacants, ces dernières étant plutôt rares, le travail s'oriente de plus en plus vers des locataires occupants.

«Comptant 88% de locataires, ce quartier, depuis la construction du métro et des installations olympiques, est touché par la fièvre de la spéculation, ce qui explique en grande partie l'entretien inadéquat de beaucoup d'immeubles du secteur», a dit M. Nadeau.

La dimension dramatique de cette spéculation est illustrée par les 20,000 départs enregistrés dans le quartier depuis 10 ans.

«C'est donc au coeur d'un quartier qui se vide de plus en plus et dont plusieurs immeubles sont devenus ou sont sur le point de devenir inhabitables que nous avons décidé de mettre tout en oeuvre afin de lui redonner son caractère résidentiel.»

En collaboration avec les Groupes de ressources techniques et plusieurs organismes populaires, les SHHM, depuis deux ans, ont participé à la mise sur pied de 51 logements coopératifs et permis la fondation de trois coopératives. Les investissements immobiliers ainsi suscités représentent 23% de toute l'activité des prêts consentis ou assurés par la SCHL aux coopératives sur l'île de Montréal.

Selon M. André Fortin, architecte au service des SHHM, les membres d'une coopérative payent un loyer beaucoup moins élevé, dans un logis rénové, que les autres locataires du quartier.

«Si le prix moyen d'un logis non rénové est actuellement de $100-$110 par mois, il atteint facilement $200 après des rénovations. Or, la hausse est beaucoup moins importante pour un coopérant puisque son loyer s'établit entre $115 et $140, soit le prix coûtant, même s'il doit payer une part sociale obligatoire de $100 au départ et participer aux frais d'entretien de la maison qu'il habite.»

M. Fortin explique aussi qu'il est préférable, pour une famille coopérante dont le logis est sur le point d'être rénové, de déménager temporairement ailleurs durant les trois mois environ que durent ces travaux.

«Sur la cinquantaine de logis dont nous avons suscité la rénovation, 12 familles propriétaires ont décidé de demeurer sur place, et elles l'ont regretté par après. Les autres avaient aménagé chez des parents, des amis ou dans un autre logis, et elles ont ensuite pu réintégrer un logis tout neuf.»

Un gadget économe ou un brûleur neuf?

(D'après PC) — Même si les tests du gouvernement canadien indiquent que certains dispositifs en vente au Canada peuvent augmenter de 15% à 20% l'efficacité des vieux brûleurs de fournaises à l'huile, les fabricants d'appareils de chauffage recommandent plutôt aux consommateurs de changer leur brûleur au complet.

Le dispositif le plus efficace, d'après l'évaluation gouvernementale, améliore la combustion de l'huile grâce à une vaporisation plus fine du liquide et à un meilleur brassage avec l'air ambiant. Ces résultats sont obtenus à l'aide d'un gicleur plus fin et d'une plaque perforée qui augmente la turbulence du mélange air-huile que le brûleur lance dans la fournaise.

Par contre, un manufacturier d'appareils de chauffage comme M. Hyman Brock, président de la firme montréalaise Brock Engeneering, soutient qu'il faut au moins deux heures de travail à un technicien pour installer un tel dispositif sur un brûleur vieux d'une vingtaine d'années. Cette modification coûtera de $150 à $200 sans que l'amélioration du rendement ne soit garantie, selon lui.

Dans ces conditions, demande-t-il, ne vaudrait-il pas mieux acheter un brûleur neuf, garanti pour un an, et qui ne coûterait que $300 environ?

Dans la même veine, M. Ted Dyne de l'ACNOR (Association canadienne des normes) a rappelé que l'addition d'un dispositif supplémentaire n'augmentera aucunement la vie utile des autres éléments d'un vieux brûleur comme le moteur, la pompe ou les systèmes de commande.

D'autres, comme Michael Brooker de la compagnie Aero Environments, soutiennent que les dispositifs dont on fait la publicité dans certaines régions du Canada ne peuvent s'adapter qu'à certaines sortes de brûleurs et qu'ils sont incompatibles avec plusieurs modèles.

«C'est comme si Ford offrait un accessoire conçu pour la Pinto, dit-il. Cela n'irait pas nécessairement sur une Volkswagen!»

Certains vont jusqu'à contester la compétence des techniciens des compagnies pétrolières dans ce domaine même si ces derniers font l'entretien des brûleurs à longueur de journée. Ce personnel d'entretien n'est pas nécessairement au courant de la façon de poser des brûleurs dans les chaudières, a déclaré par exemple M. Robert Pavia, de la Metropolitan Oil and Gas de Montréal.

Malgré tout, le principe du brûleur à l'huile est très simple: il s'agit d'une pompe qui envoie dans la fournaise un brouillard d'huile semblable à celui qui sort de l'embout d'un contenant d'aérosol sous pression. À cela s'ajoute un système électrique qui enflamme le mélange ainsi produit.

L'efficacité du système dépend surtout de la forme de l'orifice du gicleur ainsi que du mouvement de l'air qui brassera le mélange air-huile projeté dans la fournaise.



Il est possible d'augmenter le rendement d'un brûleur à l'huile en changeant le gicleur et en ajoutant une plaque perforée qui améliorera le mélange du brouillard d'huile et de l'air. Les fabricants d'appareils de chauffage préconisent plutôt le remplacement du brûleur au complet.

AUJOURD'HUI

À 12 h 30, conférence de MM. Gérald Godin et Doris Lussier devant le Comité du OUI de l'Université de Montréal, au pavillon 3200 rue Jean-Brillant.

■

À 18 h 30, conférence de M. Louis Laberge, président de la FTQ, devant l'Association canadienne de la gestion des achats, à l'hôtel Windsor.

■

À 18 h, souper-conférence de la section Ville-Marie de l'Association nationale des secrétaires, sous le thème de la retraite, à l'hôtel Reine Elizabeth.

■

À 19 h 30, assemblée annuelle de la Société nationale populaire du Québec, au 7236, 19e Ave., à Montréal.

■

À 19 h 30, conférence sur «l'alimentation du guerrier" à l'Association gnostique internationale de recherche anthropologique, 8010 rue Saint-Denis.

■

À 20 h, session d'information sur le jeu et le jouet, organisée par "La boite à joujoux", au pavillon Lafontaine de l'UQAM, rue Sherbrooke, angle de Calixa-Lavallée.

■

À 12 h 30, conférence de M. Alfred Rouleau, président du Mouvement Desjardins, devant la Chambre de commerce de Montréal, à l'hôtel Windsor.

■

Dernière journée du colloque sur l'entreprise coopérative dans le développement économique du Québec, à l'hôtel Le Concorde, à Québec.

■

À compter d'aujourd'hui, et jusqu'à vendredi, clinique de dépistage visuel par les étudiants de l'École d'optométrie de l'Université de Montréal, au Centre communautaire, 2332 boul. Edouard-Montpetit.

■

Les collectes itinérantes de la Croix-Rouge sont: à l'aréna de Saint-Léonard, 5300 boul. Robert, de 15 h à 20 h 30; à la résidence des infirmières de l'hôpital Royal Victoria, 687 ave. des Pins ouest, de 9 h 30 à 16 h 30.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

Les cinq engagements libéraux

LES libéraux fédéraux ont fait campagne jusqu'ici sur la pointe des pieds et du bout des lèvres. Comme s'ils voulaient se faire pardonner d'avoir provoqué ces élections, ne déranger personne et, surtout, éviter à leur chef les occasions prochaines de commettre des erreurs susceptibles d'entamer la majorité confortable que leur prêtent les sondages. Les conservateurs ont au contraire engagé les hostilités avec l'assurance de ceux qui, renversés en pleine course, n'ont rien à se reprocher. Leur chef a beaucoup parlé, laissant à peine aux citoyens le temps de manger la dinde en famille, et sans parvenir à gagner encore, semble-t-il, les appuis sans lesquels il est au mieux condamné à reprendre le pouvoir avec une équipe minoritaire.

Pourtant, à un mois du scrutin, malgré l'agacement évident que cause à beaucoup d'électeurs l'obligation d'aller déposer dans l'urne un bulletin incertain, malgré cet ennui très canadien que distillent les mêmes discours dix fois recommencés sur les mêmes thèmes, la cadence et l'intérêt ne peuvent que s'accroître. Déjà, durant cette fin de semaine, le premier ministre en exercice et ses lieutenants du Québec, comme des collégiens facétieux, ont su trouver et exploiter avec verve la faille d'un adversaire qui promet de partir avant terme, tandis que M. Trudeau levait à Toronto une partie du voile qui cachait les politiques de l'avenir, révélant au moins les grandes lignes d'un programme en cinq points: il courtise la vertu de l'économie que son ancien gouvernement a si peu pratiquée, annonce la sécurité énergétique, proclame le droit au travail faute d'enrayer le chômage, promet un fédéralisme économique réalisé par un gouvernement qui, pour être national, sera plus fort.

■

C'est avec une insistance quasi obsessionnelle que plusieurs de nos confrères de la presse du pays ont réclamé et réclament toujours un débat des chefs, télévisé sur les trois chaînes et suivant les règles qui ont prévalu en mai dernier. Il est, par certains commentateurs, vivement reproché à M. Trudeau et à son parti de refuser leur concours à ce spectacle que l'on voudrait rituel, d'aucun poussant le zèle jusqu'à en proposer l'inscription dans la Loi électorale. Il est vrai que ces discussions électorales à l'écran offrent à l'électorat l'occasion de mesurer l'aptitude des leaders à défendre leurs programmes respectifs et à donner la réplique. Mais si l'accès à l'information est un droit du public, il ne faudrait toutefois pas faire des débats télévisés une obligation absolue. Il n'est pas sûr que ces exercices, souvent artificiels, plus spectaculaires que substantiels, constituent le meilleur moyen d'informer sérieusement les électeurs sur les programmes et d'éclairer le peuple sur les hommes politiques. Ces derniers ont cependant une obligation: c'est celle de faire connaître leur programme. Ils restent libres de choisir à cette fin la voie qui leur convient. Aussi, ce que la presse et les citoyens peuvent et doivent exiger de M. Trudeau, c'est d'abord et avant tout de dire clairement pourquoi il a jugé impérieux de renverser le ministère Clark un 13 décembre et, plus encore, d'expliquer comment il compte gouverner à nouveau ce pays qu'il a dirigé durant onze années au terme desquelles l'électorat a estimé hors Québec que le temps était venu en mai dernier de lui retirer sa confiance. Le chef du Parti libéral s'est montré très discret à ce jour, fuyant les confrontations, se dérobant aux débats avec les auditoires, lisant des textes préparés à l'avance. Encore une fois, c'est son droit: nul n'exige d'un chef qu'il se produise dans ce qu'il faut bien appeler un spectacle télévisé. Mais les électeurs attendent des informations et des mises au point qui commencent timidement à cinq semaines du vote.

■

On voudra en savoir beaucoup plus long sur les divers chapitres des cinq engagements contractés par M. Trudeau: Le premier consiste à prévoir une plus grande rigueur dans l'administration des deniers publics afin de réduire le déficit, mais sans imposer la taxe d'accise sur l'essence. Comment deviendrait-il possible d'accomplir ce qui ne s'est pas révélé réalisable sous le régime libéral durant la dernière décennie? Le deuxième engagement, venant des libéraux, est plus plausible que s'il émanait des conservateurs: M. Trudeau promet en effet la sécurité des approvisionnements d'énergie à des prix justes pour tous les Canadiens, l'un des instruments employé à cette fin étant Pétro-Canada dont le rôle sera élargi. On ne possède pas tous les détails au sujet de cette politique mais, sur ce point précis de l'énergie et des prix, le gouvernement avait donné quelques indications de son aptitude à faire face au problème, sauf sur un point capital: les libéraux n'ont pas réussi à régler avec l'Alberta le différend que provoquent la fixation des prix et l'usage des surplus. Ce n'est pas en réaffirmant pour la 112e fois l'importance d'un gouvernement central fort que M. Trudeau et ses collègues auront, sur ce point, trouvé une solution. Il serait plus franc d'annoncer maintenant que leur intention réelle est de braquer M. Lougheed et, s'il est besoin, d'ouvrir une crise politique.

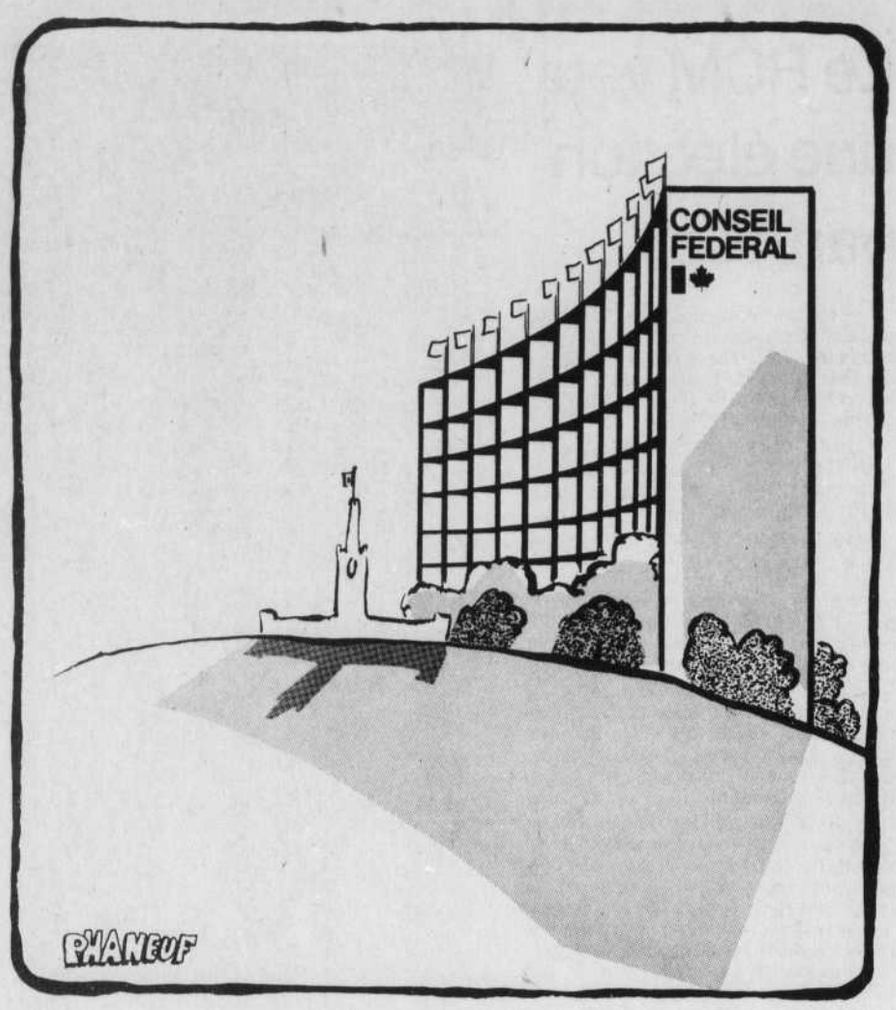
M. Trudeau promet en outre de mettre en oeuvre des politiques industrielles visant à créer des emplois, à stimuler la croissance économique, à encourager les Canadiens à reprendre en main leur économie. N'a-t-on pas déjà entendu dire cela quelque part auparavant? Des déclarations de ce genre, combien de douzaines de caisses en avons-nous reçues dans le passé, au cours des années soixante et soixante-dix? Au seuil des années 80, alors que s'aggrave le dérèglement des prix et de la monnaie et que se détériorent les termes d'échange entre pays démunis et nantis, de quelle croissance économique veut-on entretenir les Canadiens? Quant à la reprise en main de l'économie, c'est un thème qui fait appel au vieux nationalisme canadien, à la vieille fierté de ce pays, mais dont on mesure la part d'utopie et de sacrifice. Qu'importe, il tarde au pays d'entendre M. Trudeau expliquer comment il se propose de toucher cet objectif parfaitement légitime.

Le programme économique des libéraux comporte aussi des mesures tendant à stimuler l'économie dans chaque région, pour assurer la sécurité globale du pays et atteindre «un fédéralisme économique». C'est un idéal auquel tendent tous les gouvernements qui se sont succédé à Ottawa depuis la 2e Guerre Mondiale. Comment y parviendra-t-on dans les années 80? Par un gouvernement national «plus fort», répond M. Trudeau qui nous dispense ainsi de tout nouveau commentaire sur sa politique constitutionnelle.

Il y a dans le cinquième engagement des accents qui rappellent les plus belles années du libéralisme canadien à Ottawa: droit au travail, à la sécurité d'emploi, à un milieu de travail sain. Bref, une plus grande sécurité individuelle, un effort de solidarité sociale qui aidera les moins riches. On ne peut que saluer la noblesse de cette politique en espérant que le Parti a réfléchi aux moyens de l'appliquer.

Enfin, M. Trudeau ne perdrait ni son temps ni celui des électeurs s'il prenait quelques instants pour expliquer de quelle manière il envisage de réaliser une charte comme celle-là sans toutefois conserver la direction du gouvernement jusqu'à la fin de son mandat. Car M. Clark n'a pas tort de faire observer que le chef libéral a promis de démissionner bien avant les prochaines élections. À moins que M. Trudeau ne veuille admettre qu'il exercera le pouvoir s'il est élu aussi longtemps que celui-ci voudra le conserver en pleine forme...

Michel ROY



LETTRES AU DEVOIR

■ La mystification des intellectuels

Le désespoir se marie mal avec la politique. Et les derniers appels de M. Pierre Vadeboncoeur pour nous convaincre du désarroi et de l'absurde qui menacerait notre jeunesse au lendemain d'une défaite du OUI, bien que très pathétique, impressionnent peu!

Faut-il rappeler à cet humaniste-nationaliste que dans le cas de la jeunesse comme dans celui des autres éléments de notre société le monolithisme n'existe pas, et espérons-le, n'existera pas.

S'il se trouve certains jeunes qui tombent dans le piège de la morosité que leur tendent certains de leurs aînés en suggérant que nous risquons de donner l'image «d'un peuple de rien» (ce sont les mots de M. Vadeboncoeur), le plus grand nombre est capable de plus de raisonnement, d'objectivité et d'autant d'idéalisme.

Quant à l'usage du mythe de la dissolution de la culture de la jeunesse d'ici, M. Vadeboncoeur est plus pressé de le récupérer au profit de sa thèse politique, que d'en chercher le caractère fondamental et universel.

Mais ce raffinement tactique n'empêchera cependant pas notre population de faire en toute sérénité le choix historique que la conjoncture réelle lui impose. Que cela plaise ou non à l'idéologue qu'il est!

Nonobstant l'admiration qu'on peut avoir pour des intellectuels de l'envergure de M. Pierre Vadeboncoeur, on ne peut pas s'empêcher d'être inquiété par leur mystification de notre avenir politique. Ce qui est pire encore, c'est cette tentation bien mal dissimulée pour le «crois ou meurs» national.

On est donc en droit de se demander si finalement, ce ne sera pas la forme la plus malheureuse de terrorisme psychologique que nous aurons à souffrir durant les difficiles mois qui viennent.

Claude POULIN,
professeur d'histoire
au cégep de Ste-Foy.

Sillery, 3 janvier

■ L'AQADER veut une école laïque

De plus en plus d'intervenants se font entendre sur le sujet délicat de la confessionnalité scolaire. Par son action, pour faire respecter le droit à l'exemption de l'enseignement religieux, l'AQADER (L'Association québécoise pour l'application du droit à l'exemption de l'enseignement religieux), n'est pas étrangère au regain des discussions sur les liens controversés entre l'école et l'Eglise. L'AQADER est en fait le seul organisme dont l'objectif unique et essentiel est de remettre en cause la domination de l'école par le clergé. Rappelons-nous que Robert Nelson revendiquait dans sa déclaration d'indépendance de 1838: «que toute union entre l'Eglise et l'Etat est par la présence déclarée être dissoute, et toute personne aura le droit d'exercer librement telle religion ou croyance qui lui sera dictée par sa conscience.» (Capitalisme et Confédération, p. 69, S.B. Ryerson) Aujourd'hui en 1979, cette condition élémentaire à toute démocratie et au respect de tous les citoyens n'est pas réalisée au Québec; bien au contraire l'Eglise a toujours su augmenter son emprise sur les écoles. En effet, les commissaires de la triste CECM, tous élus sur un programme (catholique et grâce à l'appui direct du clergé, ont réussi à réduire par trois fois le nombre des exemptés au primaire en une seule année. Cela est-il acceptable en démocratie libérale?

L'AQADER souscrit à cet extrait important du rapport Parent: «L'Etat a le devoir de protéger la liberté de conscience des citoyens en s'assurant que la confessionnalité des écoles publiques, ou l'enseignement religieux qui s'y donne, ne blessent pas les convictions en matière religieuse d'enfants qui fréquentent ces écoles. Et il est important de souligner ici que l'obligation qui incombe à l'Etat d'assurer un enseignement public à tous prime sur le devoir qu'on peut lui faire d'autoriser l'éducation religieuse de groupes d'enfants dans ses écoles».

L'AQADER a résolu à son dernier congrès annuel d'opter en faveur d'une école véritablement démocratique, c'est-à-dire, une école publique libre de toutes doctrines religieuses. L'AQADER croit que l'école doit former des citoyens conscients, engagés, critiques et qu'elle ne doit pas servir de courrois de transmission pour aucun groupe idéologique ou religieux, surtout lorsque les fonds publics y sont utilisés. La présence d'une structure parallèle confessionnelle au sein du ministère de l'Education. sape son autorité et occasionne un engloutissement de fonds publics considérable, puisque cette structure se répercute dans les commissions scolaires qui ont des services confessionnels équivalents.

Enfin nous disons qu'il est inacceptable que l'Eglise fasse de nos écoles des usines de sacramentalisation automatique qui s'appuient sur un consensus socio-religieux qui n'existe pas. Dans les milieux progressistes du Québec, on a tendance a croire que l'Eglise n'a plus ou peu d'influence, alors qu'en réalité l'Eglise catholique est encore bien en selle au Québec. Par la seule puissance de son lobby, des multiples organisations qui travaillent pour elle, elle amène les gouvernements qui se succèdent à Québec à se replier bien souvent dans le mutisme et l'abstention. Lise Bissonnette à raison de poser la question: «Soit, les Québécois sont occupés à d'autres choix. Faut-il que leurs dirigeants et les esprits éclairés qui les conseillent oublient pour autant de se pencher sur des carences qui mettent en danger des libertés fondamentales?» (LE DEVOR, 22/12/79) La Commission des droits de la personne demande que «les autorités» se mettent au travail sur cette question.

Yves ARCHAMBAULT
Montréal, 24 décembre

■ Une image négative de la langue québécoise

(Lettre adressée à Louis-Paul Béguin)

J'ai lu le 27 décembre votre réponse à William Kemp, concernant son texte paru dans LE DEVOR le 19 du même mois.

Vous savez sans doute qu'il existe des différences linguistiques parmi les classes sociales d'une même communauté. Et cette différence ne peut pas être appelée le «bon parler» ou le «mauvais». Malheureusement, de ces deux qualificatifs, le «bon» est attribué au langage de la classe supérieure, et le «mauvais» à celui des gens ordinaires. Ce n'est pas marxiste de le souligner. Ce que le linguiste doit faire, face à cette différence linguistique, c'est en suivre l'évolution, mais non attribuer une valeur qualitative à l'une ou l'autre version de la langue. Avec manichéisme envers les linguistes, et vous les accusez d'être marxistes.

Quant on est à court d'arguments, il est très rentable d'accuser quelqu'un d'être marxiste, ou simplement communiste. Cette méthode a maintes fois fait ces preuves. Mais dire qu'entre deux dialectes d'une même langue, l'un n'est pas meilleure que l'autre, ne signifie surtout pas d'être marxiste. Molière, qui se moquait de la tendance à se distinguer de la langue populaire (chez les gens bien) n'était sûrement pas marxiste.

Vous dites vers la fin de votre texte: «...le président de l'Office de la langue française a entendu, partout, dans tous les milieux, des gens de toutes les classes sociales qui lui ont demandé de veiller à la qualité de la langue française». Moi aussi je voyage depuis dix ans à travers le Québec et mon expérience me dit que M. le président a entendu ce qu'il a voulu entendre.

Staline disait que la langue appartient à tout un peuple et non à une seule classe.

Vartan HEZARAN

Outremont, 28 décembre

■ L'opposition aussi piétine

(Lettre adressée à l'Office de recrutement et de la sélection du personnel de la fonction publique du Québec.)

Je suis fort déçu de lire que le gouvernement du Québec exige, dans ses conditions d'admission, des certificats, attestations ou diplômes universitaires «dûment certifiés par une université québécoise».

Je fais allusion à vos offres de services à la direction supérieure dans la section «Carrières et Professions» du DEVOIR du samedi 5 janvier 1980.

Veuillez avoir l'amabilité de rectifier cette exigence avant la tenue du référendum. Merci.

Zaven E.R. SARAFIAN
Ville Mont-Royal, 7 janvier

L'ACTUALITÉ

L'Afghanistan n'est pas le Vietnam

par Asen Balicki

Anthropologue, professeur à l'Université de Montréal, M. Balicki a séjourné en Afghanistan de 1973 à 1976, pour des fins de recherches en sciences sociales.

Nombreux sont les observateurs occidentaux qui, ces jours-ci, éprouvent une jouissance secrète devant le spectacle afghan. L'occupant soviétique exprime très visiblement l'ambition impériale face aux guerilleros-partisans qui livrent un combat héroïque pour la libération du peuple du joug étranger. Et on saute à la comparaison, on voit l'Armée rouge s'enfoncer dans un marais semblable à celui du Vietnam, les tanks tomber dans les précipices de Hindu Kush, les mitrailleurs des Mig incapables de distinguer les amis des ennemis, des régions entières arrosées au napalm, etc. En effet, que peut l'armée de l'envahisseur contre la volonté du peuple? Et quel peuple... vieille tradition guerrière, esprit d'indépendance farouche, une longue tradition de lutte victorieuse contre l'impérialisme, etc. Tout ceci avait été déjà fort bien décrit par Kipling. L'agresseur va payer cher.

J'ai passé trois années en Afghanistan, dans la partie montagneuse du Nord-est, et je suis convaincu du contraire. L'Afghanistan ne sera pas un nouveau Vietnam. Le fameux esprit guerrier des Afghans du groupe Pashtoon est essentiellement une mise en scène théâtrale qui exprime de façon dramatique le principe de rivalité qui régit les relations entre personnes et entre groupes et qui peut être analysé à plusieurs niveaux de l'organisation sociale. Les Pashtoon sont divisés en un très grand nombre de lignages, clans et tribus avec chaque unité imbriquée dans une plus grande. Ces unités parentales se trouvent dans une situation d'opposition segmentaire les unes par rapport aux autres de ce qui fait croire à l'observateur que la société est en état de tension constante. Sans doute des cas conflictuels peuvent créer de l'hostilité réelle entre unités de même niveau, il ne faut pas oublier toutefois que le principe d'opposition segmentaire est essentiellement intégrateur, il intègre les groupes en les opposant les uns aux autres. D'autre part au niveau des individus le jeu de la rivalité est quotidiennement observable. Un proverbe afghan: «un chef est le rival d'un autre chef, un berger le rival d'un autre berger et une femme la rivale d'une autre femme». Le vocabulaire Pashtoo traduit admirablement bien le principe de rivalité entre éléments comparables, semblables et de même niveau structural. Le terme *sial* signifie semblable, de même nature, alors que *sialí* veut dire rivalité (généralement entre individus qui ne sont pas apparentés). La relation de rivalité première, archétypique est celle qui oppose les cousins de plusieurs degrés de la même lignée agnatique. Ils s'appellent *tirbur* et par extension *tirbgania* qui dénote la rivalité (dans le cadre parental de préférence). Dans un tel système l'unité constitutive n'est pas l'individu ou le groupe mais l'opposition des individus et groupes semblables dans une relation de rivalité. Ainsi la position d'un chef A ne peut être comprise en soi mais essentiellement par rapport à l'opposition à un autre chef B. Pour ainsi dire A ne peut exister sans B et vice versa.

Un corollaire caché de cette analyse est que la rivalité devient une fin en soi, c'est ce qui fait que le système social se perpétue. Deux rivaux qui parlent constamment de leurs efforts de se dépasser et de s'avilir l'un l'autre en réalité poursuivent le but de perpétuer leur rivalité. Si un des deux disparaît, l'action du premier se trouverait vide de sens. C'est pour cela que la rivalité implique toujours des individus de position sociale, richesse et influence politique comparables et semblables.

Le fameux esprit guerrier, l'agressivité manifeste, et les attitudes d'indépendance ne sont que l'expression visible et manifestement théâtrale du principe de rivalité. Le cousin porte fusil et cartouchières pour se faire respecter et faire peur à son rival qui est son cousin. Le clan A est armé en raison de sa rivalité avec le clan B. Mais que se passe-t-il quand il y a litige vrai concernant un droit contesté de pâturage ou une utilisation abusive du système d'irrigation? Les hommes accourent, tous armés jusqu'aux dents et fous de rage, hurlant et gesticulant, les vieux déclarant de façon solennelle devant les jeunes qu'ils doivent tous mourir au combat pour défendre leurs droits ancestraux. L'observateur étranger garde la certitude que le massacre général est inévitable. Il se cache pour mieux regarder. Les deux groupes rivaux s'affrontent, s'insultent, ou brandit les armes... et au moment de tirer une vieille femme s'avance avec le Coran dans les mains et implore l'armistice. L'élan des guerriers est arrêté, la colère des participants calmée, les vieillards apaisent les esprits et se mettent à négocier. Du cercle des négociateurs surgissent un ou plusieurs médiateurs qui pèsent et soupèsent les différents droits et obligations des parties en litige. On fait la paix.

La séquence de ces événements nous indique d'abord le caractère éminemment théâtral de l'action. La mise en scène qui exprime une belliquosité extrême est là pour faire peur aux rivaux et point pour tuer et détruire l'ennemi. Dans mes généalogies de trois clans Pashtoon je n'ai découvert qu'un seul cas de meurtre, il a eu lieu la nuit, en secret, et il a été motivé par des raisons passionnelles. D'autre part les faits montrent l'importance extrême de la négociation-médiation. C'est là que réside le génie politique des Afghans. Il va de soi toutefois que la négociation-médiation est toujours précédée par la mise en scène guerrière, l'une ne va pas sans l'autre.

Cette analyse infirme la possibilité d'un nouveau Vietnam en Afghanistan. Les Soviétiques qui connaissent bien la sociologie des peuples afghans le savent très bien. L'esprit guerrier des Afghans est l'expression du principe de rivalité et il est adapté à l'organisation clanique et tribale. Il n'existe pas dans la tradition politique du pays de mécanisme politique qui pourrait intégrer les groupes de parenté, par le bas et de façon stable et continue pour une action militaire concertée. C'était la tâche de l'armée mais elle était établie selon d'autres principes organisationnels. L'armée est entièrement à côté de l'esprit guerrier traditionnel. Au Vietnam le parti communiste avait établi le cadre organisationnel de l'action militaire. Rien de pareil n'existe en Afghanistan où la lutte des guerrilleros-partisans semble disparate et sans coordination centrale, donc en harmonie avec la tradition tribale. Une telle tradition guerrière en aucun cas ne saurait faire face à une armée moderne.

DOCUMENT

Le NON serait un «ajournement provisoire»

Lors d'un séjour privé en France, le ministre de l'Éducation du Québec, M. Jacques-Yvan Morin, a accordé une entrevue au quotidien Le Monde, *sur des questions d'actualité québécoise et canadienne. Nous en reproduisons ici quelques extraits, à propos de l'élection fédérale du 18 février, du sens du référendum québécois, et de la négociation qui suivrait un OUI à la question référendaire.* Le Monde *a publié le texte de cette entrevue le 10 janvier.*

L'élection fédérale

«Le référendum risque d'être un peu retardé. La date n'est pas encore fixée mais on peut envisager que, au lieu du milieu de mai, il aura lieu au début de juin, et en tout état de cause avant la fête nationale québécoise du 24 juin. Nous pensions avoir encore six mois devant nous pour préparer le référendum. Ces élections fédérales vont nous faire perdre six semaines précieuses...»

«Il est probable que la victoire de M. Trudeau servirait plutôt les desseins du gouvernement du Québec. Selon ses habitudes, M. Trudeau énoncerait des idées très tranchées sur l'avenir de la province et voudrait également participer au débat référendaire, ce qui aurait pour avantage de clarifier les enjeux en montrant sans équivoque aux Québécois ce à quoi ils doivent s'attendre dans le cadre du régime fédéral actuel. En outre, cela aurait l'avantage de montrer les divisions chez les libéraux, par exemple entre M. Trudeau et M. Claude Ryan, le chef du Parti libéral québécois. Avec M. Clark, au contraire, on ne sait pas à quoi s'en tenir. M. Clark a une politique qui consiste à effacer ses traces derrière soi. Quand on tente d'entrer en contact avec l'adversaire, on n'y arrive pas. Ce n'est pas parce que M. Clark pratiquait officiellement une politique de «non-agression» avec le Québec, et faisait des gestes spectaculaires dans ce sens, que le gouvernement fédéral ne tentait pas, en douce d'empiéter sur les compétences provinciales...»

«Nous aurons plutôt tendance à ne pas nous en mêler et à laisser les membres du Parti québécois voter comme ils l'entendent. J'imagine qu'un certain nombre d'entre eux voteront pour le NPD, mais d'autres choisiront, pour toutes sortes de raisons, les partis traditionnels. On constate en effet que, au plan fédéral, les péquistes ne savent pas toujours quelle attitude adopter parce que, pour eux, c'est un gouvernement qui ne devrait pas exister. Comment agir à l'égard d'un gouvernement dont on pense qu'il ne devrait pas avoir compétence dans les affaires québécoises? Faut-il l'ignorer totalement? C'est ce que certains soutiennent. Faut-il au contraire voter utilement dans le sens des meilleurs intérêts du Québec? On peut penser que, quel que soit le gouvernement élu à Ottawa, le Québec est perdant. Ce n'est pas d'avoir affaire à des conservateurs ou à des libéraux qui est gênant, c'est le système lui-même qui joue contre les aspirations du Québec».

Le référendum

«Ce sera un moment historique. Tout le monde est conscient du fait qu'un oui ou un non va influer sur l'avenir des Québécois. Si cette consultation n'avait pas une telle importance, on ne verrait pas l'opposition s'agiter à ce point, on ne verrait pas les partisans du «non» dépenser des sommes considérables en publicité. Il faut voir les rues de Montréal et les routes du Québec à l'heure actuelle».

«Je suis persuadé, pour ma part, que nous allons vers un OUI. Les sondages se sont contredits récemment, mais le dernier nous donne 41% de OUI et 31% de NON et le reste encore indécis, alors que la campagne n'est même pas encore commencée. Si le hasard donnait un NON ce serait tout juste un ajournement provisoire. Une question de cette importance ne se règle pas du jour au lendemain. Au Québec, il y a bien cinquante ans que la lutte est engagée entre les partisans du fédéralisme et ceux d'un Québec maître chez lui. Beaucoup de gens pensent que les choses ont commencé avec la révolution tranquille des années 60, ou la formation du Parti québécois en 1968. En réalité tout cela est l'aboutissement d'un mouvement beaucoup plus profond qui nous vient du fond de l'histoire».

«Les événements internationaux dont nous sommes témoins peuvent inquiéter certains Québécois. Néanmoins, je pense que ceux-ci décideront de voter OUI. Voter NON serait s'embarquer dans une période troublée de plusieurs années avant que les choses ne reprennent et n'aboutissent parce qu'elles aboutiront inévitablement».

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $70.00 par année; six mois: $38.00; trois mois: $27.00. À l'étranger: $75.00 par année; six mois: $41.00; trois mois: $29.00. Éditions du samedi: $19. par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Un recul au pas de galop

par Robert Décary

LE premier ministre, M. René Lévesque a raison de conclure que le document publié par la Commission constitutionnelle du Parti libéral du Québec, exprime «un recul, au pas de galop», par rapport aux demandes traditionnelles du Québec, et il faut espérer, dans l'intérêt du débat référendaire qui s'amorce, que les militants libéraux, qui n'ont pas encore été vraiment consultés, sauront, lors de leur congrès d'orientation, proposer des amendements majeurs qui donneraient au Québec la place qui devrait être la sienne dans un fédéralisme renouvelé.

Car le Québec est douloureusement effacé, dans ce rapport qui a tellement mis l'accent sur la dimension canadienne du mal canadien, qu'il en a négligé la dimension québécoise, dans ce rapport qui s'est tellement préoccupé de détails techniques et de structures qu'il a échappé, en cours de route, l'âme québécoise, dans ce rapport qui s'est tellement fait provincialiste qu'il a omis de se faire, plus spécifiquement, québécois. Cette constatation découle, notamment, du sort que le document réserve au principe de la dualité canadienne. Sur deux des trois éléments qui sont censés refléter cette dualité — les droits linguistiques et la Cour suprême —, le document marque un net recul par rapport soit à des prises de position antérieures du gouvernement québécois, soit à des propositions émanant d'organismes ou d'individus. Sur le troisième élément, le Conseil fédéral et son comité dualiste, la dualité est tellement diffuse qu'il faut se demander si on doit même en tenir compte.

En matière de droits linguistiques, le document de la Commission constitutionnelle est, c'est le moins qu'on puisse dire, en retard de quelques années. Faisant abstraction des crises des dernières années et de la volonté manifestée par une large majorité de Québécois de vivre dans une province qui soit officiellement française, le document conserve le carcan de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, et impose, à toutes fins utiles au Québec de redevenir bilingue.

Quand, le mois dernier, la Cour suprême du Canada déclarait inconstitutionnelles ces dispositions de la Loi 101 qui avaient trait à la langue de la législation et à la langue de la justice, on pouvait ne pas attacher trop d'importance à son jugement, puisque ce dernier se fondait sur une disposition, l'article 133, qu'on croyait désuète et qui aurait dû disparaître dans une constitution renouvelée. Or, en proposant que le Québec reste assujetti aux dispositions de l'article 133, ce qui implique, de par la décision de la Cour suprême, qu'il ne puisse pas adopter ses lois en français seulement, le document de la Commission constitutionnelle du PLQ vient mettre un terme brutal aux espoirs de ceux-là, nombreux, majoritaires, qui voyaient enfin poindre le jour où le Québec pourrait devenir officiellement province française plutôt que province bilingue, et où le Québec pourrait, généreusement mais en toute liberté, consentir à sa minorité anglophone de nombreuses garanties, dont celle de publier les lois en anglais. On retrouve, dans le document, cette vision «trudeauesque» d'un Québec bilingue dans un Canada bilingue, vision qui a été rejetée, sans espoir de retour, par le Canada anglais et qui est rejetée par un nombre croissant de Québécois.

Les Québécois, minoritaires en ce pays et sur ce continent, ont besoin de symboles pour durer. La langue est le premier de ces symboles, et voilà qu'on le leur enlève, sous prétexte de reconnaître les droits de la minorité anglophone au Québec et des minorités francophones au Nouveau-Brunswick, en Ontario et au Manitoba. Ce prétexte ne résiste pas à l'analyse, les droits des minorités pouvant fort bien être respectés sans qu'on donne à ces minorités le statut d'une majorité.

En matière de droits linguistiques, toujours, le document marque un autre recul, en ce qu'il donne accès à l'école anglaise, au Québec, aux enfants d'immigrants de langue maternelle anglaise. Il ne s'agit pas, ici, de faire une tempête dans un verre d'eau, le nombre de ces enfants n'étant pas très considérable. Mais n'eût-il pas suffi, dans un contexte pancanadien, de remplacer la clause Québec par la clause Canada, laquelle ouvrirait les écoles anglaises du Québec aux enfants de tous les Canadiens anglais, de quelque province qu'ils viennent? La politique québécoise d'immigration cherche, avec raison, à intégrer le plus grand nombre possible d'immigrants à la société francophone. Voilà que cet objectif est remis en question et qu'on propose un retour en arrière avec cette clause qu'on peut qualifier d'universelle.

Il serait injuste de ne pas souligner la générosité du document à l'égard des minorités anglophone et francophone, et il serait malhonnête de ne pas s'en réjouir. Mais était-il nécessaire que cette générosité se manifestât aux dépens des droits et des espoirs légitimes de la majorité francophone du Québec? Il y a eu, sûrement, sur le plan politique, erreur de diagnostic, erreur d'autant plus grave qu'elle frappe le nationalisme québécois en plein coeur. Comme nous sommes loin du diagnostic établi en ces termes, il y a moins d'un an, par la Commission Pepin-Robarts: «En ce qui a trait à la minorité anglophone du Québec, notre but n'est certes pas de suggérer que soit commise quelque injustice. Nous voulons plutôt témoigner du mouvement irréversible qui veut rendre le Québec de plus en plus français. Nous croyons que nul obstacle constitutionnel, qui ne s'appliquerait pas aux autres provinces, ne devrait pouvoir entraver la marche du Québec vers sa francisation, et qu'en conséquence les dispositions de l'article 133 devraient être abrogées dans la mesure où elles entreraient en conflit avec les aspirations québécoises» (p. 56).

On a peine à imaginer qu'un parti politique québécois puisse, à moins d'avoir des instincts suicidaires, entériner une recommandation qui maintient le statu quo, au Québec, dans le domaine linguistique.

En ce qui a trait à la Cour suprême, le document de la Commission constitutionnelle du PLQ manifeste une timidité et un conservatisme étonnants, en regard des propositions avancées depuis une quinzaine d'années par des juristes québécois et canadiens, par la Commission Pepin-Robarts et même par le document de M. Trudeau, «Le temps d'agir».

Le document se contente, en effet, de préserver le statu quo en ce qui a trait à l'audition des causes québécoises autres que constitutionnelles, affirmant que «les usages actuels de la Cour font en sorte que les pourvoirs du Québec sont entendus par une majorité de juges en provenance de cette province. Il y a peu de raison de croire que cette pratique serait abandonnée.» C'est là se contenter d'une protection bien aléatoire et oublier ce que pourtant le document disait lui-même, en avant-propos, à la page 13: «Au Québec, les lois... sont de manière prépondérante françaises et par la langue et par la culture qui les imprègnent». C'est oublier, aussi, sur le plan historique, que c'est par son droit autant que par sa langue, que le Québec a pu rester français. Dans le document Trudeau, au moins, proposait-on que «les juges issus du barreau du Québec soient les seuls habilités à statuer sur les questions se rapportant au Code civil du Québec.»

Le document propose, par ailleurs, un banc constitutionnel dualiste, composé d'un nombre égal de juges en provenance du Québec et des juges des autres provinces. S'il y a lieu d'applaudir à cet énoncé de principe, il faut cependant s'inquiéter qu'il ne vaille qu'à l'égard des «cas qui apparaissent essentiels», ces cas n'étant pas définis et étant laissés à la discrétion des gouvernements. Il n'y aurait, de fait, de banc dualiste que sur demande, et le Québec pourrait, éventuellement, se voir opposer des jugements rendus, en matière constitutionnelle, par un banc non dualiste. Il y a donc, là aussi, beaucoup de timidité. Et quand on considère, en plus, la complexité du mécanisme qui tantôt amènera en Cour suprême des juges des cours d'appel et supérieure du Québec (qui seraient appelés à revoir des décisions rendues par des collègues du même banc, et qui seraient nommés par la province plutôt que par le gouvernement central contrairement aux autres juges siégeant à la Cour suprême), ou tantôt fera descendre du banc les juges de *common law* les plus fraîchement nommés, on peut se demander si cette proposition, sur le plan pratique, apporte beaucoup d'eau au moulin de la dualité canadienne.

En ce qui a trait au Conseil fédéral, les membres de la Commission constitutionnelle ont fait grand état de ce que le Québec compterait 25% des membres, donc plus que la proportion de la population québécoise, et de ce qu'un comité dualiste, composé pour moitié de délégués francophones, serait «appelé à intervenir chaque fois que la dimension dualiste sera affectée par des initiatives fédérales soumises au contrôle du Conseil.»

À propos du 25%, plusieurs se sont déjà chargés de rappeler qu'on est encore loin, avec pourcentage, de la dualité, et que de toutes façons, puisque la majorité requise, au Conseil est de deux-tiers des votes, la délégation québécoise n'aurait pas de droit de veto. Il s'agit donc d'une dualité bien fragile.

À propos du comité dualiste, il faut préciser que la «dimension dualiste» qui justifie son intervention ne vise que la langue et la culture, et qu'en conséquence des initiatives fédérales dans les domaines sociaux, économiques et internationaux échapperaient à son contrôle. De plus, la structure proposée paraît mener, dès le départ, à d'incessantes impasses. En divisant les délégués selon qu'ils sont francophones ou anglophones — on aura noté que la dualité ne s'exprime pas, ici, en termes de Québec / reste du Canada, ce qui dilue d'autant la présence québécoise — on demande à chacun d'eux de se ranger dans l'un ou l'autre des groupes, ce qui ne sera pas toujours facile ni possible (certains néo-canadiens, par exemple, pourraient avoir du mal à s'identifier comme francophones ou comme anglophones, et certaines provinces de l'Ouest pourraient avoir du mal à recruter des délégués francophones), et ce qui peut être source de conflits sérieux et peu propices à la bonne entente entre les deux peuples fondateurs, si un vote était serré. On exige, du même coup, que les délégués de chaque province reflètent de façon exacte la proportion francophone-anglophone dans la province, ce qui paraît impossible (comment, par exemple, le Nouveau-Brunswick pourrait-il, avec quatre députés, s'assurer que le tiers de ses délégués soit francophones?). On présume, enfin, que les francophones ont un même intérêt à protéger, qu'ils soient du Québec ou d'ailleurs, et qu'il en va de même pour des anglophones: or, ce peut fort bien ne pas être le cas. Ce comité dualiste, par conséquent, a toutes les apparences, sur papier, d'un château de cartes.

Le document de la Commission constitutionnelle du Parti libéral du Québec, somme toute, en ce qui a trait à la reconnaissance de la dualité canadienne, semble s'écarter passablement du chemin parcouru par le Québec au cours du dernier siècle. Ce qui laisse croire qu'il n'est pas, surtout, destiné à la consommation «locale» québécoise et qu'il cherche surtout à être accepté, tant au niveau des idées qu'au niveau de leur formulation, par le reste du pays. Or, le référendum, lui, est affaire de consommation «locale», et il importe peu que le document du PLQ puisse être vendu sur le marché canadien, s'il n'est d'abord acheté par le marché québécois. Et, à moins qu'il ne se trouve quelqu'un, au congrès de février prochain, qui convainque ses collègues du PLQ de rajuster le tir et de viser la bonne cible, ce document, si intéressant soit-il au niveau de la science politique pure, restera une oeuvre académique et abstraite qui aura oublié qu'avant de guérir le mal canadien, il fallait guérir le mal québécois, qu'avant d'atteindre la raison du Canada anglais, il fallait atteindre le coeur des Québécois.

Les visées soviétiques au Cambodge

par Buddhi Klok

M. Klok a été administrateur sous le gouvernement cambodgien du prince Norodom Sihanouk en 1965.

IL y a un an maintenant de l'occupation militaire vietnamienne au Cambodge. Appuyée par l'armée soviétique, l'armée vietnamienne forte de 200,000 hommes entreprenait une marche vers les terres les plus fertiles, aux confins du Mékong. Un an plus tard l'URSS entreprenait la même marche sur l'Afghanistan. L'invasion soviétique, aujourd'hui, n'a pas pour cause l'occupation du sol fertile mais plutôt des raisons géopolitiques. S'agit-il d'une coïncidence ou d'une action planifiée?

Dans ces deux cas, les droits internationaux ont été bafoués, et le droit des peuples à l'autodétermination ignoré par les pays qui se prétendaient victimes des impérialistes expansionnistes...

Dans ces deux cas, des gouvernements fantoches ont été installés; les crises internes ont été habilement exploitées par les agresseurs. Nous sommes déjà très proches de la guerre mondiale, et les pays occidentaux se contentent de régler uniquement les problèmes superficiels et fragmentaires (réfugiés, boat-people) tout en sachant qu'il faudra un jour régler les problèmes à la racine. La tension monte d'heure en heure.

Le cas du Cambodge, où l'URSS n'est impliquée qu'indirectement, semble être facile à régler si les grandes puissances occidentales oublient leur politique attentiste pour une pression diplomatique et militaire localisée à l'égard du Vietnam, d'autant plus qu'une telle mesure bénéficie déjà de l'appui de la Chine populaire. Car la visée hégémoniste du Vietnam sur le Cambodge demeure évidente, peu importe le régime installé à Phnom-Penh. Cette fièvre chronique est encore plus flagrante si l'on considère trois siècles d'histoire. L'occasion est idéale pour essayer de comprendre un peu le sort d'un peuple de sept millions d'habitants qui risque de disparaître par la famine et la déportation imposée par l'armée étrangère.

En Afghanistan, les forces rebelles nationalistes résistent sous le déploiement des canons et des armements d'une des grandes puissances militaires mondiales, cette fois-ci, communiste. Au Cambodge le gouvernement a pris le maquis dans les régions montagneuses sous les bombes et les défoliants chimiques fabriqués en URSS, et l'occupant a interdit la culture du riz hors zones militaires, coupant du même coup la voie de ravitaillement des maquisards et affamant ainsi la presque totalité de la population civile. Dans un cas comme dans l'autre, l'Union Soviétique fait sentir lourdement son poids militaire, bien qu'au Cambodge celle-ci laisse sa nouvelle relation se charger de la sale besogne tout en se contentant de livrer l'équipement nécessaire et des techniciens en quantité grandissante.

L'histoire du Cambodge, au cours des trois derniers siècles se résume à des invasions étrangères successives. Même si, selon Marx, l'histoire, quand elle se répète devient bouffonne, ce n'est pas le cas en Indochine. En effet, les insurrections populaires contre l'occupation étrangère en 1885, en 1970, et en 1979 ont eu lieu suivant la même logique. Dans les trois cas, les mêmes régions ont été utilisées comme base de guérilla, soient les zônes de la chaîne des Cardamômes et de l'Éléphant, la forêt au nord de la province de Kompot et de Kompong cham, les hauts plateaux de kratié et de Rattanakiri.

Dans les deux premiers cas, une partie des élites locales et des notables rejoignaient le maquis en restant nominalement sous l'autorité du souverain; en 1979, tout le gouvernement légal avec cadres et responsables de l'armée est entré dans la résistance, et l'envahisseur est redevenu l'un des voisins, le Vietnam. La seule grande différence: l'oncle Sam est remplacé par l'Union Soviétique, qui pour la première fois d'une façon ouverte, assure soutien et appui au côté vietnamien. La première insurrection a duré un an, la seconde, la plus meurtrière et la plus destructive, cinq ans; la troisième, après quatre années de calme relatif vient de commencer. Elle est l'une des pires car elle n'a plus le caractère d'une guerre coloniale, mais celui d'une extermination de la race khmère, d'un ethnocide planifié par les moyens les plus subtils: la famine à l'intérieur, et la déportation à la frontière thaïlandaise. Le seul objectif: faire disparaître les khmers et prendre possession des terres les plus fertiles de l'Asie, en vue de nourrir cinquante millions de nouvelles bouches déjà privées de bonnes nourritures par trente années de guerre.

Si pour les stratèges vietnamiens, la conquête du grenier du riz revêt une importance capitale, pour l'Union Soviétique, le Cambodge constitue un point stratégique important dans le contrôle des voies de ravitaillement en pétrole par le détroit de Malacca et la mer de Chine à la hauteur du golfe de Thaïlande. Avec le contrôle de l'Asie occidentale par l'occupation de l'Afghanistan, l'armée soviétique se retrouve à 300 kilomètres à peine du golfe d'Oman, dans l'Océan indien, principale voie de ravitaillement des pays occidentaux pour le carburant du Moyen-Orient.

On minimise souvent les intentions soviétiques dans l'occupation vietnamienne au Kampuchéa. Aujourd'hui, la visée hégémoniste paraît de plus en plus claire. Sans appui logistique et diplomatique de l'URSS, le Vietnam ne pourrait jamais supporter la guerre au Kampuchéa. On ne peut pas ignorer la faiblesse de l'État khmer au lendemain de la prise du pouvoir des Khmers rouges, surtout sur le plan diplomatique, du moins sur le plan de l'image du régime en dépit des exagérations émotives. Une telle faiblesse de politique interne a joué contre les nationalistes cambodgiens. Quelques coups de force répétés à la frontière kméro-vietnamienne ont suffi pour déstabiliser la naissance d'un État potentiellement prospère, dont l'unité nationale était à refaire après les séquelles d'une guerre parmi les plus dures du XXe siècle.

Exploitation et manipulation du conflit interne

L'occupation du Cambodge par le Vietnam en 1979 et la guerre qui en découle est l'aboutissement d'un long processus historique, à l'intérieur duquel le désir expansionniste est toujours présent, peu importe les formes du pouvoir au Cambodge. Si le facteur géopolitique constitue le fondement de l'agression d'un pays par un autre, la raison économique demeure dans ce cas-ci, de loin, la plus importante: le riz et les poissons qui font du Cambodge l'une des plus riches régions de l'Asie. Pour dominer un pays sur le plan économique, le recours à la domination politique semble idéal, et s'il le faut, l'agression militaire avec opération d'extermination et d'ethnocide subtil (par famine) ou ouvert (déportation et répression) devient une solution facile.

Pour comprendre la guerre entre ces deux pays d'Asie, il est important de revoir l'histoire.

L'exploitation de la division entre les Khmers à l'intérieur était, et reste monnaie courante dans les interventions du Vietnam depuis le XVIIe siècle, sachant que la stabilité du Cambodge constitue un danger pour le Vietnam, surtout que les khmers revendiquaient à chaque moment leur terre occupée illégalement pendant les périodes de crise successives.

On assiste depuis trois siècles aux mêmes comportements collectifs aussi bien chez les Cambodgiens en général que chez leur leaders. À chaque conflit interne, les étrangers interviennent, provocant par le fait même les divisions mais menant à plus ou moins longue échéance à une certaine réconciliation à cause du danger extérieur; mais la réconciliation circonstancielle mène souvent à la rupture, la rupture entraîne de nouveau des conflits internes donnant par la suite prétexte aux Vietnamiens, aux Thaïlandais pour intervenir. Le coût de chaque intervention est lourd: la perte de territoire sinon de l'indépendance et même de l'identité nationale.

L'intervention armée est le seul moyen, pour le Vietnam, de nuire au Cambodge dans sa tentative de développement et de consolidation nationale. Un Cambodge stable et trop riche grâce à ses ressources devient gênant pour un Vietnam affaibli par la guerre et la famine. Peu importe le régime au pouvoir à Phnom-Penh, il fallait ramener le Cambodge au même niveau, sinon plus bas que le Vietnam de l'après-guerre, ou du moins sous sa dépendance absolue.

La stabilité de 15 ans entre 1954 et 1970, obtenue grâce à l'habilité diplomatique du prince Norodom Sihabouk a permis de mettre le pays khmer sur la carte du monde, de consolider la prise de conscience nationale et retrouver une peu la douceur de vivre dans un pays foncièrement pacifique. Elle n'a cependant pas unifié le Cambodge pour un temps illimité. Cela est dû en grande partie à la guerre américaine au Vietnam, avec les conséquences que l'on sait et, en bonne partie à la lutte interne au Cambodge. L'équilibre s'est rompu en 1970, après l'invasion américano-sud-vietnamienne. De nouveau, le Cambodge s'est retrouvé en face de grandes divisions internes.

Les khmers rouges se battant avec le Vietnam communiste croyaient à l'amitié irréversible entre les deux peuples combattants, épris de liberté, après presque cent ans du colonialisme français qui «divisait pour régner». Hélas, dès que l'ennemi commun a disparu, la loi du plus fort est redevenue la meilleure.

Entre-temps, les Khmers s'entredéchirent, à la recherche d'une solution de lutte nationale contre l'occupant coriace, sans avoir au préalable une stratégie commune en vue d'une lutte commune.

Tout ce dont les khmers sont sûrs aujourd'hui, c'est qu'ils sont contre l'occupation vietnamienne. Les réfugiés à la frontière thaïlandaise se disputent entre eux, les exilés se réclament d'un leader moral en la personne du prince Sihanouk autour duquel on se dispute des postes fictifs de représentativité courtisane. Bref, si les soldats vietnamiens n'arrivent pas à contrôler le pays (à l'exception des axes routiers et des grandes villes), c'est grâce à la lutte farouche et constante des forces de Khmers rouges et des forces dirigées par Sonsan, un ancien premier ministre du prince Sihanouk qui semblent du moins pour le moment s'unir sur le plan militaire contre les agresseurs.

Pour 1980, il faut souhaiter au peuple cambodgien que l'union se fasse, dans le respect et la tolérance, même si celle-ci reste circonstancielle, afin de permettre à la terre khmère de retrouver son indépendance, dans la paix et la douceur de vivre dont rêvent tous les Cambodgiens.

■ *Un référendum vide de sens*

M. Lévesque (et son gouvernement) s'apprête à demander au peuple québécois, par mode de référendum, de lui donner le pouvoir de «négocier la souveraineté-association». Tel est le sens de la question proposée. On peut dire tout de suite qu'on fait un référendum pour rien. Le gouvernement a droit de négocier tout ce qui n'est pas inconstitutionnel.

D'autre part, est-on sérieux quand on propose au peuple de négocier cette fameuse «souveraineté-association» qui ne peut pas constituer une entité négociable. Prenons un exemple concret. La ville de Montréal, suite à un référendum majoritaire, délègue à Québec un groupe de citoyens chargés de négocier la séparation (il faut commencer par là si l'on veut l'indépendance) d'avec le reste de la province. M. Lévesque lui-même doute-t-il un seul instant qu'il n'acceptera pas que Montréal vienne démanteler la province qu'il dirige? C'est un refus. Mais Montréal insiste: ce n'est pas l'indépendance pure et simple qui est voulue, on ne veut de l'indépendance que dans le cadre d'une association économique! (Exactement la contre-partie de l'objectif du Parti québécois: le séparatisme à n'importe quel prix!) En ce cas, M. Lévesque ne manque pas de faire voir que l'association ne l'intéresse pas du tout car elle ne le favorise aucunement. Elle le favorise d'autant moins que l'association est accrochée à l'indépendance ou souveraineté. Il pourrait même ajouter avec son sourire mi-figue mi-raisin: à l'endroit des envoyés de Montréal: «Je reconnais parmi vous tous ceux qui ont déversé leur bile sur mon gouvernement, pardonnez-moi d'attendre des émissaires plus sympathiques». Morale: Ceux dont on s'est payé la tête: les «pas-fins» qui ont cru à une «négociation» dont on ne cesse de nous dire qu'elle n'a jamais été possible!

Voilà trois ans que le gouvernement Lévesque gaspille des sommes folles en voyages, études, missons, sondages et finalement édition du Livre blanc pour en arriver aux dépenses considérables (les finances ne permettent pas l'indexation des impôts!) d'un référendum qui ne veut plus absolument rien dire! M. Michel Roy, dans son éditorial sur «La question», a très élégamment qualifié l'attitude du gouvernement Lévesque «un pas de côté» (LE DEVOIR, 21/12/79, p. 4) en fait, un pas de travers parce qu'il fausse tout. C'est un référendum en blanc, parfaitement inutile parce que le résultat est indiscutablement voué à l'échec (hormis de prendre le gouvernement du Canada pour un gouvernement de fous) puisqu'on demande une association avec un Québec qu'on aura reconnu souverain!

Par surcroît, le référendum n'aura pas fait la lumière qu'il devait faire sur le seul problème de base qu'il était appelé à clarifier: «Vous, gens du Québec, êtes-vous, oui ou non, en faveur de l'indépendance du Québec?» Peut-on parler alors de question «claire et honnête» quand on constate que le référendum n'est finalement qu'un appel déguisé à un autre référendum? Qu'il y ait une «potion péquiste», d'accord mais ce n'est pas elle que l'on propose. Quand va-t-on finir de jouer sur les mots? Il semble que le sujet est assez grave pour que cessent les équivoques devenues monnaie courante de «l'étapisme».

Jean HUBERDEAULT

Montréal, 26 décembre

La Chambre de Commerce du district de Montréal

Déjeuners-causeries hebdomadaires

Reprise
LE MARDI, 15 JANVIER 1980



M. ALFRED ROULEAU
Président de la Confédération des Caisses populaires et d'économie du Québec
Titre:
«Les années '80: une question d'attitude»

À VENIR

22 janvier:
M. JEAN-CLAUDE DELORME
Président de la Régie de la Place des Arts

29 janvier:
M. ROGER PHILLIPS
Président de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée

5 février:
M. CLAUDE RYAN
Chef du Parti libéral du Québec

HÔTEL WINDSOR
12 h 30
Le public est admis
Billets à l'entrée **$11.**
Des carnets d'abonnement sont également disponibles **$90.**
Renseignements: **866-2861**

PLACEMENTS EN
OBLIGATIONS
AVEC RENDEMENT DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

12½%
1 à 10 ans

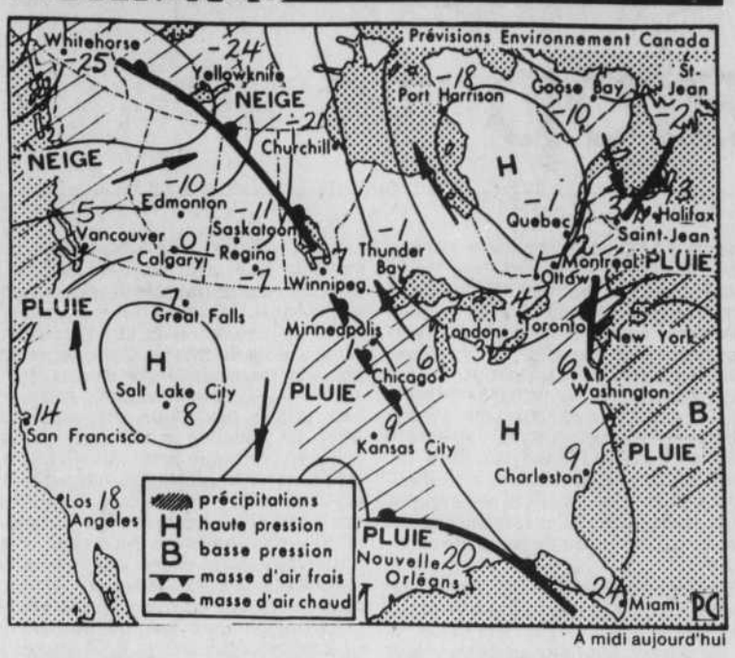
Les intérêts sont payables semi-annuellement

LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec nous
Montréal 879-2222

Ottawa	232-9681	St-Hyacinthe	774-5354
Sherbrooke	569-5583	Victoriaville	758-3131
Trois-Rivières	379-0000	Joliette	759-0160
Moncton	855-9926	Rivière-du-Loup	862-9341
Rouyn-Noranda	762-4347	St-Jean	348-4720
Québec	529-1771	Valleyfield	371-0368
Chicoutimi	549-8888	Granby	372-3177
Ste-Adèle	229-4000	Bedford	248-2531
Drummondville	477-5024	Val d'Or	824-3687

LA MÉTÉO



À midi aujourd'hui

Abitibi, Témiscamingue: ensoleillé puis ennuagement, max. moins 5. Mercredi: nuageux.

■

Réservoirs Cabonga et Gouin, Lac-St-Jean: ensoleillé avec quelques passages nuageux, max. moins 4. Mercredi: nuageux.

■

Pontiac, Gatineau, Lièvre, Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux, max. moins 2. Mercredi: nuageux et doux.

■

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: ensoleillé avec passages nuageux, max. zéro. Mercredi: beau et doux.

■

Estrie, Beauce: nuageux, max. zéro. Mercredi: nuageux et doux.

Québec, Rivière-du-Loup, Malbaie: ensoleillé avec passages nuageux, max. moins 2. Mercredi: beau et doux.

■

Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux, max. moins 3. Mercredi: nuageux.

■

Rimouski, Matapedia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé: dégagement, max. zéro. Mercredi: nuageux.

■

Baie-Comeau, Sept-Iles: dégagement, max. moins 2. Mercredi: nuageux.

■

Basse Côte-Nord, Anticosti: nuageux avec éclaircies, max. moins 12. Mercredi: nuageux.



Le chef du Parti libéral, M. Trudeau, a littéralement été pris d'assaut par les étudiants de l'University of Western Ontario devant qui il prenait la parole hier et qui l'ont acclamé à tout rompre. (Photolaser CP)

Le procès Sky Shops débute deux ans après les accusations

Le procès de M. Clarence Campbell, l'ancien président de la Ligue nationale de hockey, et de l'homme d'affaires Gordon Brown accusés de conspiration dans l'affaire de Sky Shops a débuté hier, environ deux ans après que les accusations eurent été déposées.

MM. Campbell et Brown sont accusés d'avoir conspiré avec le sénateur libéral M. Louis Giguère et un autre homme d'affaires, feu le sénateur Louis Lapointe, pour remettre $95,000 au sénateur en retour de son influence pour obtenir le prolongement du bail des magasins Sky Shops à l'aéroport de Dorval par le ministère fédéral des Transports.

Le procès a débuté par une motion préliminaire de la défense. Le juge Melvin Rothman, de la Cour supérieure du Québec doit se prononcer sur cette motion jeudi et la sélection du jury doit débuter lundi.

Le juge a toutefois demandé que les discussions de cette journée d'audience ne soient pas publiées parce qu'elles se sont déroulées en dehors de la preésence d'un jury.

Le sénateur Giguère a été acquitté par la Cour supérieure en juin 1978 de la même accusation de conspiration et d'une autre de trafic d'influence. Cet acquittement a été maintenu par la Cour d'appel la semaine dernière, lorsque la Couronne a annoncé qu'elle n'était pas prête à procéder dans la cause.

MM. Campbell, Brown, Lapointe et Giguère devaient subir leur procès en même temps au mois de février 1978. M. Lapointe est décédé quelque temps après, alors que MM. Campbell et Brown choisissaient de subir un procès séparé en anglais.

Les procédures ont été retardées jusqu'à l'automne 1979 alors que M. Campbell tentait de faire annuler l'acte d'accusations en prétextant le manque de preuves. Sa demande a été rejetée au printemps dernier et le procès doit maintenant se poursuivre.

M. Giguère a aussi été acquitté récemment en Ontario d'avoir accepté un montant de $87,000 d'une agence de publicité en échange de son influence pour obtenir des contrats fédéraux.

La Couronne a entrepris les procédures d'appel dans ce dernier cas.

Accusé de tentative de meurtre sur un gardien

Un détenu du Centre de développement correctionel Laval, Roland Simard, âgé de 29 ans, a commencé à subir son procès hier, devant un jury présidé par le juge Jean-Guy Boilard, de la Cour supérieure, pour répondre à une accusation de tentative de meurtre contre des gardiens de cette institution pénitentiaire.

L'incident remonte au 6 septembre 1978, alors que trois gardiens avaient été attaqués au moment où les détenus se préparaient à prendre leur marche quotidienne.

Hier, M. Gilbert Boulé, l'un des gardiens, qui avait été blessé au thorax à cette occasion, a déclaré que ce n'est que lorsque Simard fut maitrisé qu'on constata qu'il avait un pic à la main.

Ce témoignage devait être corroboré par un autre gardien, M. Michel Saint-Jacques, qui a ajouté que Simard était sorti de sa cellule en sous-vêtements et qu'il lui avait lancé une salopette, qu'un détenu doit normalement endosser pour sa sortie quotidienne. C'est à ce moment, selon lui, que Simard s'était attaqué à M. Boulé, de même qu'à un autre gardien, M. Léonard Breault.

Le procès devrait se prousuivre ce matin avec le témoignage d'autres détenus, dont Edgar Roussel.

Un DC-9 détourné entre Rome et Tunis

ROME (d'après AFP) — Un DC-9 de la compagnie italienne Alitalia, avec 81 passagers à bord et cinq membres d'équipage, a été détourné hier après-midi entre Rome et Tunis.

Les auteurs du détournement, dont le porte-parole parle français, avaient l'intention de se rendre à Tripoli, en Lybie. Mais le pilote de l'appareil n'a pu satisfaire leur demande à cause d'une tempête de sable qui interdisait tout trafic à l'aéroport de Tripoli, a-t-on précisé de source officielle à l'aéroport de Rome.

L'appareil, dont 60 des passagers sont nord-africains et 23 italiens, s'est alors dirigé, à la demande des pirates de l'air, vers l'île de Malte. Mais les autorités maltaise lui ont refusé l'atterrissage. Peu après, les autorités italiennes autorisaient l'appareil à se poser à Palerme (Sicile), dont l'aéroport a été aussitôt fermé au public.

Une heure après, aucune information n'avait filtré sur la teneur des exigences des auteurs du détournement. L'appareil est immobilisé au bout de la piste centrale et est entouré d'engins blindés de l'armée italienne.

C'est la seconde fois enun an que la Tunisie est mêlée à un incident semblable. Le 12 janvier 1979, un Boeing de Tunis-Air assurant la liaison Francfort-Djerba avait été détourné sur Tripoli par trois Tunisiens exigeant la libération de l'ex-secrétaire de la Centrale syndicale, M.Habib Achour. Ce dernier a été libéré le 3 août dernier et est depuis en résidence surveillée chez lui.

Du frasil à l'usine de filtration de Laval

Quelque 100,000 citoyens de Laval auront été légèrement ennuyés dimanche par une pression d'eau affaiblie, causée par la formation de frasil dans les prises d'eau de l'usine de filtration du quartier Pont-Viau.

Des plongeurs ont travaillé toute la journée à dégager les prises d'eau, on espérait hier soir rétablir le service normal pour les résidents des secteurs Pont-Viau, Duvernay, Saint-Vincent-de-Paul et Laval-des-Rapides alimentés par cette usine, l'une des quatre de la municipalité.

«Le problème est causé par les changements de température», explique M. Pierre René de Cotret, directeur de l'information à Laval. «Si la température oscille légèrement au dessus du point de congélation, il se forme alors du frasil (glace fondante) qui obstrue les prises d'eau. Pour que tout fonctionne bien en hiver, il faut qu'une couche de glace se forme sur la rivière des Prairies.»

Il relate que l'usine a éprouvé des problèmes semblables à au moins deux reprises la semaine dernière, des sapins de Noël jetés à la rivière étant la cause de l'obstruction en une occasion.

«Mais c'est plutôt rare que le phénomène se produise, ajoute-t-il. C'est arrivé une fois l'an dernier. Notre schéma directeur ne prévoit d'ailleurs pas d'intervention à l'usine de Pont-Viau, qui filtre quelque 50,000,000 de gallons par jour. Lorsque le frazil s'en mêle, nous demandons aux citoyens de diminuer leur consommation d'eau. Car plus on consomme, plus les prises d'eau sont obstruées.»

Pour une famille du quartier Duvernay, la crise s'est traduite par une très légère diminution dans la pression au robinet.

15 janvier

par la PC et l'AP

1978: Le président Carter est reçu à Téhéran par le chah d'Iran.

1973: Le pape Paul VI déclare au premier ministre israélien, Mme Golda Meir, qu'il souhaite que Jérusalem soit internationalisée. Le président Richard Nixon ordonne l'arrêt de toutes les opérations militaires offensives au Nord-Vietnam.

1969: Lancement de trois cosmonautes soviétiques dans l'espace qui iront rejoindre une capsule déjà en orbite.

1963: Le président Moise Tshombé du Congo accepte le projet de l'ONU de sécession du Katanga.

1949: Tientsin tombe devant l'armée chinoise.

1943: Les Japonais sont chassés de Guadalcanal.

1922: Fondation de l'État libre d'Irlande.

1919: Ignace Jan Paderewski devient premier chef de gouvernement de la République de Pologne.

1898: Accord franco-britannique sur le Siam.

Ils sont nés un 15 janvier: Molière (1622-1673); Proudhon (1809-1865).

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ La CEQ

les de la province.

Les enseignants avaient d'abord, à la mi-octobre, voté contre une proposition de deux débrayages de 24 heures souhaités par les dirigeants du Front commun; le mois suivant, ils avaient voté à 64% la grève générale illimitée en Front commun mais quelques jours plus tard avaient refusé par une majorité de 57% de défier la loi spéciale interdisant le recours à la grève jusqu'au 29 novembre.

Cette fois-ci, les syndiqués du secteur scolaire sont seuls puisque la grande majorité des membres de la FTQ et de la CSN ont déjà convenu d'une entente sur leurs conditions de travail avec le gouvernement.

Il est d'ailleurs à prévoir que les dirigeants syndicaux défendront devant leurs membres la thèse suivant laquelle le déclenchement d'une grève est le seul moyen d'amener l'employeur à modifier ses offres à la hausse. C'est en tous cas ce qu'a répété publiquement le président de la CEQ, M. Robert Gaulin, peu après que la Fédération des affaires sociales (CSN) eut fait la grève puis réglé avec le gouvernement.

Dans les cégeps, la situation se présente différemment selon que les enseignants sont affiliés à la CSN ou à la CEQ. Dans le dernier cas, six des neuf cégeps où la Fédération des enseignants de cégep (FEC) est présente ont voté pour la grève avant les Fêtes, avec des majorité variant de 58% à 90% et les dirigeants de la FEC comptent bien débrayer le 29 janvier.

Les choses sont moins claires à la Fédération nationale des enseignants québécois (FNEQ), affiliée à la CSN, qui regroupe 8,000 professeurs répartis dans 40 collèges.

En effet, une majorité de syndicats avaient entériné l'entente de principe conclue à la fin de novembre par ses dirigeants mais une majorité de membres l'avaient jugée incomplète. Or, dans ce syndicat comme ailleurs, la double majorité est nécessaire.

La FNEQ ne sait pas encore si elle courra le risque de demander à ses membres de recourir à la grève générale et elle doit réunir ses instances à cet effet au cours des prochains jours. Les négociateurs patronaux ont déjà informé leurs vis-à-vis syndicaux qu'ils n'avaient plus de mandat pour poursuivre la négociation. L'équipe patronale doit par ailleurs rencontrer les négociateurs de la FEC demain. Ce sera la première rencontre du mois.

Dans bon nombre de collèges, les cours reprennent le 21, soit lundi prochain. Dans quelques cas, les vacances se poursuivent jusqu'au 28 et c'est ce qui explique que la FEC favorise le déclenchement de la grève le 29 plutôt que le 28.

En principe, la question salariale est réglée et ne constitue pas un enjeu officiel. Pourtant, c'est un secret de polichinelle que les enseignants ne sont pas satisfaits des conditions acceptées à ce chapitre par leur représentant du Front commun intersyndical et, à la FEC, les six syndicats qui ont voté la grève ont bien pris soin d'inclure la poursuite des pourparlers sur les affaires dans leurs revendications.

Mais le coeur du litige dans le secteur collégial porte sur la répartition des pouvoirs entre la direction et les professeurs, et plus précisément l'assemblée départementale sur laquelle le collège veut se garder un certain droit de regard. Le mécanisme de sélection des professeurs fait aussi problème.

Dans le secteur primaire et secondaire, les parties ont convenu le mois dernier de la quasi-totalité des clauses dites non prioritaires et discutent désormais de la sécurité d'emploi, y compris celle des enseignants du secteur de l'éducation des adultes, et de la tâche.

C'est sur ce dernier point que les parties sont le plus éloignées l'une de l'autre.

Chacune des parties a soumis une liste de tâches que doit remplir l'enseignant, liste stricte et exclusive pour le syndicat mais non exhaustive pour l'employeur qui veut se réserver la possibilité d'y ajouter d'autres responsabilités.

Plus concrètement, la CEQ exige qu'un nombre précis de minutes soit établi aux fins de surveillance; elle veut ainsi s'assurer que la majeure partie du travail de l'enseignant soit consacré à l'enseignement.

L'animation des activités para-scolaires est une autre des tâches connexes qui est matière à conflit actuellement. La CEQ demande que les enseignants qui s'y livrent le fassent bénévolement en dehors de leur tâche régulière et la partie patronale favorise une définition qui se rapproche du statu quo et permet l'allègement de la tâche d'enseignement en échange d'un travail en dehors de la classe.

La question de l'évaluation des élèves et du mode de détermination du contenu des cours sera aussi discutée, la CEQ ne voulant plus remettre son plan de cours à l'employeur et ce dernier insistant pour que la préparation des cours se fasse dans la limite des programmes autorisés.

Le nombre d'élèves par classe et le nombre d'heures de travail font également partie des clauses sur la tâche.

Enfin, le mécanisme visant à garantir la sécurité d'emploi d'enseignant ne fait pas encore l'objet d'un accord entre les parties mais ici l'écart est beaucoup moindre. La CEQ a accueilli favorablement l'offre patronale limitant à 50 kilomètres la distance que l'enseignant muté aurait à parcourir mais elle ne veut pas que cette clause s'applique dès le mois de mai d'une année donnant, arguant que la majorité des enseignants éjectés du réseau à ce moment sont repris par leur commission par la suite.

◆ Un vaccin

la compagnie Searle.

Au sujet de la lutte contre la grippe, le Dr Azanoff déclare: «le grand problème jusqu'ici, c'est que l'on ne sait jamais à l'avance quelle est la forme de grippe qui va attaquer. Il ne sert donc à rien de préparer de grosses quantités de vaccins. Il faut d'abord attendre et découvrir la souche, avant de se lancer dans la production d'un vaccin pour une forme particulière de la maladie».

Le Dr Azanoff pense qu'il faudra de deux à trois ans pour mettre au point le premier vaccin efficace contre une seule souche, puis deux à trois autres années de plus pour réaliser des antigènes qui combattront les autres souches. C'est pourquoi nous devons envisager de quatre à six ans avant de pouvoir commercialiser un vaccin universel, ajoute-t-il.

Le Dr Azanoff, qui est un ancien professeur de médecine et de pharmacologie à l'Université de Kansas, considère que la méthode extrayant des antigènes des bactéries génétiquement transformées présentera plus de sécurité que la méthode actuelle, qui consiste à obtenir des virus dans les bouillons de culture.

Les vaccins réalisés jusqu'ici contiennent à la fois le virus et les antigènes qui développent la résistance naturelle dans l'organisme humain. «Notre méthode, précise le Dr Azanoff, sépare la partie immunisante du virus lui-même, de telle sorte qu'il n'y a pas de risque d'infection».

Il ajoute que le vaccin Searle pourra protéger de toutes les souches de la grippe pendant un an environ.

De son côté, le Dr Hale explique que les virus de la grippe sont souvent en mutation, ou qu'ils changent leurs caractéristiques. Il espère quand même que les chercheurs pourront un jour prévoir les mutations probables à l'intérieur du vaccin multiple.

La compagnie Searle ne révèle pas le montant de ses investissements dans la mise au point du nouveau vaccin, mais on sait qu'elle a alloué environ 62 millions de dollars aux recherches et au développement dans le monde entier en 1978 et 1979 et qu'elle augmentera ce budget de 15 pour cent cette année.

Le Dr Azanoff pense que la technique «Recombitant DNA» pourrait servir à la mise au point d'autres vaccins contre des virus affectant l'homme et l'animal, tel que les rages ou les fièvres aphteuses.

◆ Chapais

taires des Ambulances Saint-Jean. Ils étaient secondés de membres de la Sûreté du Québec et des policiers de la municipalité de Chibougamau.

Environ 20 personnes, à qui on avait refusé l'entrée de la salle, s'étaient massées devant le bâtiment et attendaient l'annonce du verdict.

La décision du coroner permettra sans doute aux familles frappés par la tragédie de devenir éligibles à la Loi d'indemnisation des victimes d'actes criminels, votée en 1972.

Cette loi avait été votée pour venir en aide aux victimes du Blue Bird en 1972.

◆ Pierre Trudeau

façon flagrante l'incapacité de gouverner des conservateurs, le programme économique mis de l'avant par les libéraux garantit, selon M. Trudeau, un gouvernement stable qui verra à gérer avec efficacité les affaires de la nation et procurer une sécurité à tous les Canadiens.

M. Trudeau, que les étudiants ont acclamé à plusieurs reprises au cours de son discours, a repris les différentes composantes de son programme économique pour démontrer que les libéraux pouvaient offrir une alternative valable aux Conservateurs de M. Clark. Ainsi s'est-il engagé à limiter la croissance des dépenses de l'État à un niveau inférieur à celui du produit national brut.

Il a promis également une revision du système de taxation ainsi qu'une réduction graduelle du déficit gouvernemental «afin de ne pas relancer l'inflation ou augmenter le chômage». M. Trudeau a déclaré qu'il abolirait la taxe d'accise de 18 cents sur l'essence et qu'il élargirait le mandat de Pétro-Canada.

Sur le plan industriel, le chef libéral a promis d'instaurer une politique régionale de stimulation économique. Il a réitéré son engagement envers la petite et la moyenne entreprise ainsi qu'envers les travailleurs. Conséquemment, un gouvernement libéral adoptera une politique appropriée pour garantir à tous les Canadiens le droit au travail, à la sécurité d'emploi ainsi qu'à un environnement de qualité. Aux applaudissements de l'auditoire, M. Trudeau a déclaré que les femmes jouiraient d'un «traitement égal pour un travail égal».

Par ailleurs, le chef de l'opposition a annoncé qu'il ferait sous peu des déclarations importantes sur la sécurité financière pour les personnes âgées retraitées ainsi que sur la politique étrangère d'un futur gouvernement libéral.

Aujourd'jui, M. Trudeau s'envole pour Saskatoon après avoir passé la soirée d'hier à se reposer à Toronto. Sa présente tournée le mènera jusqu'à Vancouver où il doit arriver vendredi.

◆ L'ONU

s'intensifient. Après la Chine, M. Harold Brown, secrétaire d'État américain à la Défense, est au Japon depuis dimanche. Il a notamment demandé au Japon d'intensifier ses efforts de défense militaire compte tenu de la situation en Afghanistan et au Cambodge.

Le secrétaire d'État adjoint américain, M. Warren Christopher, a entamé hier à Londres une tournée européenne afin d'établir une coopération efficace des pays de l'Otan pour riposter à l'intervention soviétique. Il s'est entretenu hier avec Mme Thatcher et rencontrera cette semaine les dirigeants italiens, ouest-allemands et français. Au centre de ces discussions figurent l'éventualité d'une aide économique et militaire commune au Pakistan et la possibilité d'un boycottage des Jeux olympiques de Moscou.

M. Christopher sera aujourd'hui à Bruxelles pour participer à une session du Conseil de l'Otan. L'unité ne semble pas créée au sein des pays européens pour une action commune contre l'U.R.S.S. Ni la France ni la R.F.A. ne sont disposées à user de l'arme des sanctions économiques contre Moscou. Les États-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada sont actuellement les seuls pays à avoir décidé des sanctions. Cependant, on apprenait lundi que le Conseil de l'Otan, réuni au niveau des hauts fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères des 15 pays de l'alliance, et le conseil des ministres des Affaires étrangères de la C.E.E. vont procéder à une évaluation des conséquences pour la détente en Europe de l'intervention soviétique.

Mais on s'attend que les alliés, et non pas l'Alliance atlantique, condamnent l'U.R.S.S., compte tenu de la réticence de certains pays à s'aligner inconditionnellement sur Washington.

Troisième ministre itinérant, lors Carrington, secrétaire au Foreign Office, qui a entrepris une tournée en Asie, sera demain à New Delhi où il doit s'entretenir avec Mme Indira Ghandi. Pendant ce temps, le ministre chinois des Affaires étrangères, M. Huang Hua, doit arriver au Pakistan, pour une visite de quatre jours, vendredi, juste après le départ d'Islamabad de lord Carrington.

C'est précisément avec le Pakistan que l'ancien secrétaire d'État américain Henry Kissinger voudrait voir les États-Unis resserrer leurs liens afin d'y établir des bases aériennes et navales. Par ailleurs, le président pakistanais, le général Zia Ul Haq, a indiqué que son pays n'avait pas déployé de troupes le long de sa frontière avec l'Afghanistan. Cependant, les observateurs estiment que la défense a été renforcée dans la province du Balouchistan.

Enfin, le président Carter, qui a déclaré que «même dans le meilleur des cas le commerce normal» des États-Unis avec l'U.R.S.S. «ne reprendra pas dans un avenir proche», prépare un important discours destiné à expliquer les révisions de la politique étrangère américaine à la suite de l'intervention soviétique. Ce discours serait de taille. Selon certains, il pourrait être comparable à celui du président Truman, prononcé en 1947, au début de la guerre froide.

◆ Embargo

tion et restitution de ses biens.

De son côté, l'imam Khomeiny a très mal accueilli les déclarations du chargé d'affaires soviétique à Mexico, M. Eugène Ruszov, indiquant samedi que l'URSS était prête à accorder une aide, même militaire, à l'Iran pour briser un éventuel blocus américain.

Mais ces «avances» ont été démenties hier par l'agence Tass, qui qualifie lesdites déclarations de «faux forgé par les services secrets américains».

«Il faut que l'Amérique criminelle et l'URSS sachent que nous résisterons de toutes nos forces à toute violation de l'intégrité de notre pays», a déclaré l'imam.

De son côté, le secrétaire d'État adjoint américain, M. Warren Christopher, a commencé hier à Londres une nouvelle tournée européenne destinée principalement à préparer avec les pays de l'Otan une riposte à l'intervention soviétique en Afghanistan.

M. Sadegh Ghotbzadeh a, pour sa part, estimé que «l'intervention soviétique créait un danger pour le Baloutchistan», région qui sépare l'Afghanistan de la mer d'Oman.

M. Christopher parlera toutefois aussi de l'Iran et de la situation des otages. Il s'en est entretenu, hier, avec le ministre adjoint, M. Douglas Hurd.

Quant aux problèmes internes iraniens, on note un relatif apaisement dans la situation en province. Mais, tandis que les négociations ont repris hier entre les Kurdes et le gouvernement, la tension reste vive à Tabriz (Azerbaïdjan oriental) où, de l'aveu même de la radio locale, la population reste «profondément choquée» par l'exécution de 11 militants du Parti républicain du peuple musulman, proche de l'ayatollah Chariat-Madari.

AU FIL DES MOTS

Lettre ouverte à Alain Rey

par Louis-Paul Béguin

Je suis toujours heureux d'avoir de vos nouvelles, mon cher Alain, et je me régale toujours de votre prose verte et drue, positive et alerte. Je me suis permis, c'est vrai, de vous reprocher quelque hermétisme dans votre livre de la collection «Que sais-je?», *La Terminologie: noms et notions*. En vérité, j'avoue que j'ai besoin de vos livres. J'ai besoin de savoir ce que vous pensez. Donc, je veux comprendre, sans avoir recours à un dictionnaire de néo-français, votre pensée toujours lucide. Vous pensez que le lecteur doit faire l'effort de déchiffrage. Soit, déchiffrons! La phrase dont je me plaignais ne semblait pas être de la plume de mon ami Alain Rey, lui qui m'avait transporté dans l'Introduction du Furetière, lui qui m'avait également rempli de joie et de liberté langagières lors de notre dialogue en 1978 sur les canadianismes insérés dans le Petit Robert. Votre dernière lettre me rassure. Vous avez toujours la plume alerte et facile, un tantinet légère et qui me rappelle — pardonnez-moi — Léautaud. Ce dernier eût été ravi de savoir que, comme lui, vous n'aimez guère Mme de Sévigné. Passons. Vous dites «au cher Louis-Paul» que la critique doit être, aussi, claire. Ne le fusje point? Votre idée du danger d'informatiser le langage — qui ne se laisse pas faire sans y perdre des plumes — était tout à fait conforme à mes propres réflexions. Mais l'enrobage lacanien de votre pensée m'attrista. N'en parlons plus. Votre livre est précieux, malgré qu'il en ait. Qu'on se le dise.

Il faut faire connaître votre pensée au sujet de Mounin. Vous dites qu'il est nécessaire d'avoir une terminologie stricte, dans la recherche. Vous vous dites «d'accord avec lui et avec Louis-Paul» pour «rechercher une terminologie bien formée, capable de transmettre clairement ce que l'on veut dire».

Il faudrait, à mon avis, que les linguistes s'occupent, en comité, de normaliser leur propre vocabulaire et je crois que vous êtes l'homme qu'il faut pour entreprendre cette action de déblayage. On connaît les sens divers que les linguistes donnent à certains mots (discours, parole, etc.).

Qu'en dites-vous? Quant à nous, quant à moi, nous attendons de vous l'éclair habituel d'une pensée que vous savez si bien exprimer sans toutes les dorures et les lourdeurs d'une pacotille embarrassante.

Le PQ reproche à Ryan de faire du Québec «une province comme les autres»

par Rodolphe Morissette

La réforme constitutionnelle proposée par le Parti libéral du Québec se révélerait incapable et de doter le Québec des instruments nécessaires à son développement économique et de garder au Canada anglais la cohésion dont il a besoin pour son propre épanouissement.

Voilà, d'après la direction du Parti québécois, le vice fondamental du document libéral intitulé *Une nouvelle fédération canadienne* et rendu public la semaine dernière par le chef de la formation, M. Claude Ryan. Le PQ réagissait hier aux propositions libérales par la voix de MM. Philippe Bernard, président de l'exécutif national, et Pierre Harvey, conseiller au programme.

Si, pour les porte-parole péquistes, la Commission Pepin-Robart réduisait le traditionnel «problème du Québec» à des revendications «régionalistes», le texte libéral va encore plus loin, puisqu'il «substitue les provinces aux régions». Qui plus est, dit-on, il fait désormais du Québec «une province comme les autres», reculant ainsi par rapport aux revendications traditionnelles du Québec en matière constitutionnelle.

Les dirigeants du Parti québécois estiment que l'association économique que préconise leur option entre un Québec souverain et le reste du Canada a l'avantage de ne point «perturber inutilement» les avantages que le Québec reçoit de l'union en question. En revanche, la forme fédérale de l'union avec le Canada anglais offre assurément les avantages des paiements de péréquation, entre autres, mais ce genre d'union économique, le Québec doit le payer d'un prix social, culturel et politique élevé.

Contrairement aux composantes du Canada anglais; le problème du Québec est bien plus qu'un problème «régional», soutient M. Harvey, car ici, le développement économique autonome représente «une condition de la survie et du dynamisme de la culture française en Amérique du Nord». Si l'une des provinces anglaises se dépeuple au profit d'une autre région (la Nouvelle-Ecosse, par exemple, au profit de Toronto ou Calgary), l'affaiblissement économique de la région d'origine qui pourrait en résulter ne se traduit point en coûts culturels comparables à ce qui pourrait se produire pour le Québec.

«Toute proposition constitutionnelle viable», concluent les dirigeants péquistes, «doit constituer un mode de solution à ce dilemme, c'est-à-dire permettre à la fois au Québec de se doter d'un mode de développement assez fort pour donner des emplois rémunérateurs à une population croissante, et permettre en même temps au Canada anglais de garder la cohésion nécessaire au dynamisme dont il a besoin lui-même pour assurer son propre épanouissement.» Sans cela, pense-t-on, le Québec sera enfermé dans une situation de dépendance de plus en plus poussée à l'égard du reste du Canada, tandis que le Canada anglais serait, si devaient s'appliquer les propositions Ryan, «balkanisé en un ensemble inefficace et ingouvernable».

La direction du Parti québécois critique en particulier l'article des propositions Ryan qui fait obligation au gouvernement central de «maintenir des programmes de péréquation et de développement régional», question sur laquelle le Conseil fédéral proposé ne pourrait que donner des «avis». Voilà qui laisserait subsister, selon M. Harvey, «toutes les conditions qui dans le système actuel ont justement amené les déséquilibres qui sont à l'origine de *la question du Québec*».

Pour les dirigeants péquistes, le document libéral est imprégné «d'une vision de la société qui doit plus au XIXe siècle qu'au XXIe», puisqu'elle semble prendre pour acquis, selon eux, que «la société n'est composée que d'individus juxtaposés qui n'ont pas entre eux d'autres liens de solidarité que ceux qui découlent du fait qu'ils relèvent d'un même gouvernement provincial».

Ils critiquent également l'absence de mémoire dont ferait preuve la proposition libérale à l'égard des grandes batailles de Louis Riel au Canada anglais, du Manitoba, des Patriotes de 1837, de l'Acte d'Union de 1840 et de maintes autres, dont celle du gouvernement libéral de M. Robert Bourassa en faveur de la «souveraineté culturelle».

Du document Ryan on croit relever «un langage filandreux et imprécis»: l'égalité véritable des partenaires de la nouvelle fédération canadienne est-elle celle des provinces ou des peuples fondateurs?

Que signifient les termes «francophone» et «anglophone» quand il est question d'un comité dualiste du Conseil fédéral composé d'une moitié de membres francophones et d'une autre, d'anglophones?

M. Philippe Bernard conclut, pour sa part que le document Ryan constitue «un bon mémoire d'étudiant en sciences politiques, mais un exercice théorique qui n'a rien à voir avec la réalité». Par ailleurs, les dirigeants péquistes estiment que «la plomberie», que suggère en détail l'analyse libérale pour un système fédéral rénové est d'emblée politique, tandis que «la plomberie», que ne révèle pas encore l'analyse péquiste pour une éventuelle association économique avec le Canada ne serait «que technique, et non politique».

L'intégration des policiers des autoroutes à la SQ est en voie de réalisation

par André Tardif

Un projet vieux d'au moins huit ans, celui d'intégrer quelque 115 policiers de l'Office des autoroutes à la Sûreté du Québec, est actuellement en voie d'implantation après l'adoption en troisième lecture, quelques jours avant Noël par l'Assemblée nationale, de la loi 48 consacrant cette intégration.

En 1972, le projet, parrainé par le ministre de la Justice d'alors, M. Jérôme Choquette, avait atteint le stade de la deuxième lecture. Subséquemment abandonné, il fut repris par le Parti québécois et adopté rapidement le 21 décembre dernier, à la toute dernière journée avant l'ajournement des Fêtes.

Dans le brouhaha suscité par la présentation de la question référendaire, la loi 48 fut quasi totalement ignorée. Elle l'est d'ailleurs encore aujourd'hui parce qu'elle n'a pas encore fait l'objet d'une publication dans la Gazette officielle.

«Ce ne fut donc pas une surprise pour nous», commente M. Maurice Corriveau, président du Syndicat des agents de la paix de la fonction publique (SAPFP) auquel appartiennent tous les surveillants des autoroutes à l'exception de leurs officiers, au nombre d'une trentaine.

«Nous nous devons toutefois de défendre nos membres et s'assurer qu'il s'agit bel et bien d'une intégration massive et non d'une dissolution, ajoute-t-il. Un comité paritaire sera bientôt mis sur pied afin d'en étudier les modalités, et on devra tenir compte des années de service de nos membres, dont plusieurs en comptent au moins 10.»

Pendant que des pourparler préliminaires ont actuellement lieu entre des responsables de l'Office des autoroutes et de la SQ, des délégués du SAPFP, qui regroupe quelque 2,800 membres y compris les surveillants des prisons relevant du gouvernement du Québec, ont rencontré leurs homologues de la Fraternité des policiers provinciaux, le syndicat des agents de la SQ.

À l'Office, on souhaite une intégration harmonieuse, bien sûr, mais également des négociations fructueuses. Car au seul poste de la surveillance de ses quatre autoroutes à péage, l'Office aura consacré, en 1978, la somme de $4,360,000, soit plus de 20% des dépenses.

Cette année-là, l'Office a enregistré des revenus de $33 millions contre des dépenses de $20.7 millions, pour un surplus d'exploitation de $12.3 millions. Ce surplus a été versé au service de la dette, qui est actuellement de l'ordre de $78 millions.

«L'intégration représentera sans doute une économie pour nous», dit M. Richard Normand, directeur de l'information. «Mais précisons que si la SQ prend en charge les dépenses de 122 employés, y compris du personnel de bureau, elle héritera aussi de l'équipement qu'ils utilisent, dont une cinquantaine de voitures de patrouilles et des armes. C'est un aspect quand même important».

Il ajoute que les policiers des autoroutes sont tous passés par l'Institut de police du Québec, à Nicolet, et quoique de par leurs fonctions, ils sont plus préoccupés de l'application du Code de la route que d'enquêtes criminelles, leur intégration ne saurait être problématique.

À la SQ, l'agent Denis Haché, du service de l'information, précise que les nouveaux membres porteront les effectifs du corps policier à plus de 4,000 personnes.

«Suite à leur intégration, les nouveaux policiers deviendront comme les autres agents et ne seront plus affectés exclusivement aux autoroutes. Ils pourraient être appelés en devoir dans n'importe lequel de nos postes au travers le Québec. Mais je suppose que selon leur ancienneté, ils auront droit à certains privilèges, même si on cherche toujours à accomoder nos agents dans la mesure du possible».

TRAVAIL

■ CTRSM: grève illimitée

Les 117 chauffeurs du réseau Métropolitain-Sud de la Commission de transport de la Rive-Sud de Montréal (CTRSM) ont décidé hier de transformer en une grève générale illimitée la série de débrayages de 24 heures, qui a débuté vendredi dernier. Les chauffeurs ont par la même occasion rejeté formellement le rapport du médiateur provincial, M. Viateur Larouche, dont les recommandations sur l'ancienneté des grévistes avaient déjà été rejetées par le comité syndical de négociation. Par leur grève, les chauffeurs du réseau de Métropolitain-Sud entendent faire reconnaître l'ancienneté acquise chez leur ancien employeur maintenant qu'ils sont intégrés au réseau public de la CTRSM. Aucune rencontre n'est prévue entre les parties et le syndicat des autres chauffeurs de la CRTSM refuse toujours, comme cet organisme public, de reconnaître l'ancienneté acquise par les grévistes.

■ Bell Canada: vote terminé

Les 6,900 téléphonistes et les 500 employées de cafétéria de Bell Canada à travers le Québec et l'Ontario ont toutes eu l'occasion de voter sur les propositions déposées par la partie patronale quelque temps après le dépôt du rapport de médiation, déposé peu avant Noël. L'exécutif syndical, qui recommande le rejet de ces offres patronales, a terminé sa visite des sections locales dans les deux provinces et les boîtes de scrutin scellées sont acheminées à Hull où s'effectuera le décompte officiel. Si les bulletins de vote arrivent plus tôt que prévu, les scrutateurs les dépouilleront aussitôt et le résultat final pourrait être annoncé avant le 18 janvier.

Un des principaux négociateurs des téléphonistes, Mme Marie Pinsonneault, s'est dit prête hier à «manger sa chemise» si les téléphonistes acceptaient les offres patronales tant l'insatisfaction est grande dans les assemblées syndicales qu'elle a visitées.

D'autre part, le syndicat des téléphonistes s'apprête à poursuivre d'ici quelques jours devant les tribunaux la compagnie Bell pour libelle diffamatoire en rapport avec la publication d'une série d'annonces publiées récemment dans différents médias.

■ Grève chez Etco-Photo

Les 110 syndiqués CSN de la compagnie Etco-Photo ont déclenché hier une grève générale à cause de l'impasse dans laquelle leurs négociations s'étaient embourbées. Ces travailleurs négocient déjà depuis cinq mois et seule la partie normative de leur prochain contrat de travail a fait l'objet de pourparlers jusqu'ici. Etco-Photo appartient au groupe Quebecor.

■ Raffineries: ça négocie

Des pourparlers «ex-parte» se déroulent depuis quelques jours dans le secteur des raffineries sous l'égide des conciliateurs provinciaux. Des séances de négociation sont prévues jusqu'à samedi prochain avec les différents raffineurs. Du côté syndical, on attend avec impatience le rapport de l'enquêteur gouvernemental chargé de vérifier si les raffineurs ont fait appel à des salariés en contradiction avec les dispositions anti-scabs du code du Travail.

—L.-G. FRANCOEUR



Las d'attendre dans un camp de réfugiés indochinois où la situation devenait intenable, M. et Mme Hung Nguyen et leurs cinq jeunes enfants ont préféré renoncer à s'établir en Californie. Ils ont aussitôt été dirigés vers Juneau, au Yukon, où ils furent accueillis par une température de – 55 degrés Farenheit. Leur sourire est quand même éloquent. (Photolaser AP)

Le chômeur suspendu

BARCELONE (AP) — Un ouvrier espagnol est demeuré suspendu pendant plus de dix heures hier à un câble de funiculaire, à une vingtaine de mètres de hauteur au-dessus de la rue, pour protester contre le chômage auquel il est contraint.

Jose Ramon Pajares, un montagnard de 35 ans originaire de Puigcerda, s'est installé peu après 1 h du matin sur un siège accroché au câble et les policiers ne sont parvenus à le convaincre de redescendre que dans la matinée, vers 11 h 30.

L'ouvrier a expliqué qu'il est sans travail, alors que sa femme est malade et qu'il a cinq enfants à élever.

L'amiante, matière dangereuse parmi d'autres

THETFORD MINES (PC) — «Personne, incluant la Fédération internationale des organisations de la métallurgie (FIOM), ne peut prétendre sérieusement que l'amiante est plus dangereuse que l'énergie nucléaire».

Dans une lettre adressée à la FIOM en Suisse, par l'union américaine les Métallurgistes unis d'Amérique depuis leur siège social de Pittsburgh, les métallos soutiennent que son projet de recommander à ses membres de ne plus manipuler l'amiante dépasse les mandats qui lui avaient été confiés à la conférence d'Oslo sur la sécurité, en 1976, et au congrès de Munich, en 1977.

C'est forts de leurs 1,400,000 membres que les Métallurgistes unis d'Amérique se proposent de lutter farouchement contre le projet d'interdire mondialement, pour des raisons de protection de la santé, l'extraction et la transformation de l'amiante, projet que la FIOM veut faire adopter à son prochain congrès qui doit avoir lieu en Suède le printemps prochain.

La Fédération internationale des organisations de la métallurgie représente des syndiqués de 75 pays.

Le directeur québécois des métallos, M. Jean Gérin-Lajoie, a sollicité récemment l'appui de la Fédération générale de la métallurgie (Paris) au nom des 10,000 ouvriers syndiqués canadiens qui travaillent dans l'industrie de l'amiante.

Dans les régions de Thetford et d'Asbestos, 5,700 mineurs gagnent leur pain quotidien dans l'industrie primaire de l'amiante.

De ce nombre, 1,500 sont membres de syndicats affiliés aux Métallos.

Les métallos reconnaissent que l'amiante est une matière cancérigène comme le sont, par exemple, le chlorure de vinyle, les radiations ionisantes, les substances radioactives, le benzène, et que cette classification implique que des mesures de protection sévères doivent être prises.

VIGNANTE

IBERIA vous y mène. Une centaine d'autres destinations vous sont offertes à partir de Madrid. Profitez de votre escale pour vous familiariser avec la culture madrilène, la cuisine, les boutiques, le casino, la vie nocturne. Offrez-vous le service 1ère classe. Découvrez une des grandes capitales de l'Europe. Pour en savoir plus, communiquez avec votre agent de voyage ou avec IBERIA: 861-9531.

IBERIA
LIGNES AÉRIENNES INTERNATIONALES D'ESPAGNE

PROGRAMMATION D'HIVER

Inscription du 7 au 19 janvier

ÉDUCATION DES ADULTES

Commençant la semaine du 21 janvier — matins et soirs

* Cours de conversation anglaise et française	:	$30.
• Cours d'espagnol et grec	:	$75.
• Dactylographie	:	$30.
* Couture I-II	:	$ 8.

* en collaboration avec la C.E.C.M.

ACTIVITÉS SPORTIVES

Commençant le 14 et le 21 janvier

- Conditionnement physique I-II
- Conditionnement physique Âge d'Or
- Wen-Do
- Tai-Chi
- Tennis I-II
- Haltérophilie
- Aqua-Fitness
- Basket-ball
- Volley-ball
- Badminton
- Natation (enfants et adultes)
- Danse: Disco, Ballet Jazz, Claquette, Folklore, Expression corporelle ((enfants seulement).

PROGRAMME JEUNESSE

Programme Préscolaire: offert le matin, aux enfants des participants (à partir de 6 mois). Prix: $2./semaine.

Programme Postscolaire: offert tous les jours de 16 hres à 19 hres, le samedi, les JOURNÉES PÉDAGOGIQUES SCOLAIRES.
Activités: Club de science fiction, films, soirée dansante, ligues sportives, gymnastique, arts plastiques.
Prix: $10 ou $15 (carte de membre annuelle).

YMCA

Renseignements:

Centre Communautaire YMCA International
5550 av. du Parc
Tél.: 271-2548

Les belles soirées
et
matinées

Pour varier vos sorties

Janvier 1980

3 soirées	LA VIE QUOTIDIENNE DANS LA ROME IMPÉRIALE EDP 0964-A – Lise Cloutier-Trochu Mardi 22, 29 janvier et 5 février. Frais: $15.	15 matinées	LES ARTS CHEZ NOUS: SCULPTURE, PEINTURE ET AQUARELLE EDP 0822-A – Monique Gauthier Mardi, du 22 janvier au 15 avril. Frais: $65.
3 soirées	LE SPECTRE DE LA CRISE DE 1929 EDP 0964-B – Alfred Dubuc Mardi 22, 29 janvier et 5 février. Frais: $15.	9 soirées	L'ENFANT: SON INTELLIGENCE, SON ÉCOLE, SES LECTURES EDP 0823-A – Benoît Dubuc, Charles Caouette et Arlette Joffe-Nicodème Mercredi, du 23 janvier au 26 mars. Frais: $40.
3 soirées	MARX, BEAUVOIR ET LÉVY-STRAUSS EDP 0964-C – Pierre Beaucage, Jean-Claude Muller et Marir Verthuy Mardi 22, 29 janvier et 5 février. Frais: $15.	3 soirées	L'ENFANT ET LE DÉVELOPPEMENT DE SON INTELLIGENCE EDP 0964-E – Benoît Dubuc Mercredi 23, 30 janvier et 6 février. Frais: $15.
6 soirées	INITIATION À LA PHOTOGRAPHIE EDP 0740-A – (cours-atelier) * Claude Perreault Mardi, du 22 janvier au 26 février. Lieu: Pavillon Marie Victorin, salle B-340. Frais: $75.	3 soirées	LA SUGGESTOLOGIE EDP 0964-F – Jean Lerède Jeudi 24, 31 janvier et 7 février. Frais: $15.
3 soirées	JEUX SONORES SANS TECHNIQUE PRÉALABLE EDP 0964-D – (cours-atelier) * Robert Léonard Mercredi 23, 30 janvier et 6 février. Frais: $15.	6 matinées	LES PSYCHOTHÉRAPIES AUJOURD'HUI EDP 0825-A – Jean Giroux-Gagné Lundi, du 21 janvier au 25 février. Frais: $25.
6 matinées	LE ROMAN, LE CONTE ET LA NOUVELLE EDP 0821-A – Gloria Escomel Jeudi, du 24 janvier au 28 février. Frais: $25.	3 soirées	L'AFFIRMATION DE SOI EDP 0964-G (cours-atelier) * Rose-Marie Charest Mardi 22, 29 janvier et 5 février. Frais: $25.
9 soirées	INTRODUCTION À L'ASIE II EDP 0817-A – Robert Garry Mardi, du 22 janvier au 18 mars. Frais: $40.	12 matinées	LA CHINE CONTEMPORAINE II EDP 0818-A – Robert Garry Mercredi, du 23 janvier au 9 avril, de 13h30 à 15h30. Frais: $40.
3 soirées	L'ART POPULAIRE AU QUÉBEC JUSQU'AU PEINTRE-BARBIER EDP 0966-F – Guy Boulizon Jeudi 24, 31 janvier et 7 février. Frais: $15.	3 soirées	ÉQUILIBRE DES MILIEUX SAUVAGE, RURAL ET URBAIN EDP 0964-H – Pierre Dansereau Mercredi 23, 30 janvier et 6 février. Frais: $15.

Brochure disponible **Renseignements supplémentaires: Tél.: 343-6090**

LIEU: Pavillon 3200, sauf exception,
3200, rue Jean-Brillant, Montréal
Le numéro de la salle est affiché dans le hall d'entrée ou une hôtesse vous attend.

INSCRIPTIONS:
Vu la popularité de certaines activités nous vous recommandons de vous inscrire tôt*Le nombre de place est parfois limité, surtout dans les cours-ateliers.

HORAIRE: Soirées: de 19h30 à 22h30
Matinées: de 13h à 16h
Sauf exception

REMBOURSEMENTS:
Pour les activités de 5 rencontres ou moins, aucun remboursement en cas d'abandon.
Pour les autres cas, consultez la brochure.

DEMANDE D'INSCRIPTION **Les belles soirées et matinées**

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente
3333, chemin Queen Mary
Adresse postale
C.P. 6128, Montréal, Québec
H3C 3J7

Veuillez m'inscrire aux activités

Activité No ____ Frais $ ____ Nombre de personnes ____ Total ____
Activité No ____ Frais $ ____ Nombre de personnes ____ Total ____
Nom ____ Prénom ____
Adresse ____
Tél. (durant le jour) ____ code postal ____

Ci-joint mon chèque ou mandat à l'ordre de l'Université de Montréal (ne pas envoyer d'argent)

Pour les activités de plus de 15 heures seulement
Si vous désirez subir une évaluation et obtenir un bulletin de notes, veuillez cocher ici ☐
Aucune demande d'attestation ne sera acceptée ultérieurement

Fonds exigés pour 12 millions de réfugiés

GENÈVE (Reuter) — Le haut-commissaire des Nations unies aux réfugiés, M. Pul Hartling, a déclaré hier à Genève que son budget devait être doublé pour faire face à l'augmentation constante du nombre de personnes déplacées, qui approche maintenant les 12 millions dans le monde.

M. Hartling dispose pour 1980 de 500 millions de dollars pour venir en aide aux réfugiés. La majeure partie de cette somme est actuellement utilisée dans les trois «points chauds» du globe: le Pakistan où affluent les réfugiés afghans, l'Indochine avec les Cambodgiens et les Vietnamiens fuyant leur pays, et la Somalie déchirée par le conflit frontalier avec l'Ethiopie.

M. Hartling estime que le nombre de réfugiés varie actuellement entre 10 et 12 millions et ajoute: «Il est particulièrement inquiétant de constater que ce chiffre est en constante augmentation».

Le Haut-Commissariat aux réfugiés a besoin de 24 millions supplémentaires en Somalie et de 150 millions pour les Cambodgiens réfugiés en Thaïlande, a dit encore M. Hartling.

Selon M. Hartling, le gouvernement pakistanais considère que 420,000 réfugiés afghans se trouvent actuellement sur son territoire, mais les responsables du Haut-Commissariat parlent plutôt de 700,000 personnes, une vague importante de personnes ayant fui au moment de l'intervention soviétique.

En Thaïlande, les Nations unies ont investi 60 millions de dollars dans un programme d'aide aux réfugiés cambodgiens et comptent lancer un nouvel appel afin de trouver des fonds.

M. Hartling a par ailleurs indiqué que 1,200 personnes avaient quitté légalement le Vietnam depuis les accords signés en juillet dernier entre les Nations unies et le gouvernement d'Hanoï. Le ralentissement des départs clandestins pourrait également être dû à la mousson, estime le haut commissaire.

En Somalie, M. Hartling considère qu'un demi-million de personnes ont été déplacées à cause du conflit frontalier avec l'Éthiopie. Trois convois aériens — dont deux financés par la C.E.E. — doivent acheminer des vêtements, des médicaments et des couvertures en Somalie, a-t-il annoncé.

M. Hartling a précisé que des responsables des Nations unies étudient actuellement à New York un programme de réinsertion grâce à un financement de 200 millions de dollars.

Mme Gandhi s'attaquera d'abord aux problèmes d'économie et de sécurité

NEW-DELHI (Reuter) — Le nouveau gouvernement indien, entré en fonction hier, s'attaquera de façon prioritaire aux problèmes de l'économie et de la sécurité, a annoncé Mme Indira Gandhi, nouveau premier ministre.

La plupart des 21 ministres composant la nouvelle équipe gouvernementale exerçent pour la première fois des responsabilités ministérielles. Certains postes restent encore à pourvoir, notamment les portefeuilles de la Défense, de l'Industrie, du Travail, du Pétrole, de la Santé, et des Communications.

Actuellement, ni Sanjay Gandhi, fils de Mme Gandhi, ni aucun de ses proches conseillers pendant la période de l'état d'urgence, qui s'était achevé par sa défaite aux élections de 1977, ne figurent dans le gouvernement.

Mme Gandhi, face à ce qu'elle a qualifié de situation grave de l'économie et de la sécurité, a promis lors de la cérémonie de prestation de serment un gouvernement «efficace».

Parmi les nouveaux venus, figure l'ancien premier ministre de l'État d'Andhar Pradesh. M. P.V. Narasimha Rao, nommé ministre des Affaires étrangères. Il recevra demain lord Carrington, secrétaire au Foreign Office, afin de discuter de l'intervention soviétique en Afghanistan.

Les dirigeants de l'opposition soupçonnent Mme Gandhi de vouloir remettre en cause la politique de non-alignement de l'Inde après que New-Delhi eut annoncé qu'il acceptait les assurances de Moscou que ses troupes avaient pénétré en Afghanistan à la demande de Kaboul, et qu'elles s'en retireraient de la même façon.

Le nouveau ministre des Finances est M. R. Venkataraman, ancien membre de la commission nationale de planification, et ancien porte-parole du parti du Congrès-I de Mme Gandhi pour les Affaires économiques.

M. Venkataraman a joué un rôle majeur dans le développement économique de l'État de Tamil Nadu, où il occupait des fonctions gouvernementales. Sa première tâche sera la préparation du budget avant avril prochain.

M. Giani Zail Singh, ancien premier ministre de l'État du Pendjab, est nommé ministre de l'Intérieur et devrait mettre en place une police spéciale chargée de lutter contre la violence religieuse entre castes différentes, qui s'est montrée particulièrement vive ces derniers mois.

M. P. Shiv Shankar, nouveau ministre de la Justice, devrait ordonner la suppression des tribunaux spéciaux chargés par le gouvernement Janata de juger Mme Gandhi et d'autres responsables de l'état d'urgence pour leurs actes commis pendant cette période. Toutefois, il a déclaré que le gouvernement ne prendrait pas de mesure immédiate avant un examen plus approfondi de certains cas.

Dans un message à la nation diffusé hier, Mme Gandhi a déclaré qu'elle prenait le pouvoir alors que menacent une grave sécheresse et une pénurie aiguë, et après dix-huit mois de relations sociales tendues.

«Le tableau d'ensemble de l'économie... est bien pire que ce à quoi je m'attendais. C'est réellement effrayant», a-t-elle dit.

Elle a accusé ses prédécesseurs d'insouciance et d'impéritie et déclare que le gouvernement issu du parti Janata avait semé les graines de l'amertume, de l'affrontement, de la division et de la déstabilisation.

Mme Gandhi, qui a présidé une réunion officieuse du nouveau gouvernement hier après-midi, a déclaré que son dévouement et celui de ses ministres à la démocratie, au socialisme et à la laïcité étaient une question de foi. La méchanceté et la politique de la haine sont autodestructives, a-t-elle ajouté.

Qui pourrait succéder au fils de Tchang Kai-Chek à Formose?

TAIPEH (AP) — Ayant accusé le coup de l'échange d'ambassadeurs entre la Chine et les États-Unis et jouissant d'une prospérité économique, les Formosans sont aujourd'hui plus à l'aise pour s'interroger à nouveau sur le successeur de l'actuel chef de l'État.

Le président Tchiang Tching-Kuo n'a pas fait part de ses préférences à ce sujet, mais plusieurs candidats ont été cités, en particulier le premier ministre, M. Sun Yun-San, 67 ans, et le gouverneur de la province de Formose, M. Lin Yang-Kang, 54 ans.

Personnalité très populaire, M. Tchiang a été élu pour six ans en 1978, et il ne fait pas de doute qu'il pourra rester en place aussi longtemps qu'il le souhaite. Son père, Tchang Kai-Chek, avait mené les affaires du pays jusqu'à sa mort en 1975, à l'âge de 87 ans.

Certaines personnalités officielles notent cependant que M. Tchiang, qui est âgé de 70 ans, commence à accuser une certaine lassitude, sans parler du fait qu'il est atteint de diabète depuis de longues années.

Le problème de la succession n'a pas été évoqué jusqu'à présent en public, mais les milieux d'affaires estiment qu'il serait prudent que le chef de l'État ne laisse pas l'inquiétude gagner le pays, en choisissant une personnalité en mesure de prendre la relève.

D'autres observateurs affirment en revanche que l'unité qui caractérise le Kuomintang, et le contrôle efficace qu'il exerce sur la politique locale, lui permettront de surmonter une quelconque crise politique.

Comme son père, M. Tchiang a mené scrupuleusement une politique dirigée contre Pékin, insistant sur le fait qu'il représente le gouvernement légitime de l'ensemble de la Chine, et rejetant tout projet de contacts directs entre les deux gouvernements.

Les observateurs politiques estiment cependant que les choses pourraient évoluer, probablement après le départ de l'actuel dirigeant, compte tenu du fait que certaines modifications d'orientation ont déjà été oporées par rapport à la ligne suivie par le vétéran de la guerre civile.

Ainsi, les hommes d'affaires sont maintenant encouragés à saisir les occasions de marchés dans certains pays d'Europe de l'Est, comme la Pologne et la Hongrie — et on parle même d'autoriser des étudiants de Chine populaire qui séjournent à l'étranger à faire des visites privées à Formose.

Selon la constitution, le vice-président Chieh Tung-Min succéderait à M. Tchiang si ce dernier abandonnait son poste avant 1984. M. Chieh serait alors le premier président originaire de l'île. M. Tchiang, comme ses deux prédécesseurs, Yen Tchia-Kan et Tchiang Kai-Chek, est né sur le continent.

M. Chieh est âgé de 73 ans, et on dit que sa santé est fragile.

Washington invite Tokyo à accroître son rôle militaire

TOKYO (Reuter) — M. Harold Brown, le secrétaire américain à la Défense, a invité le Japon à accroître son rôle en matière de défense, pour faire pièce à la présence croissante de l'Union soviétique en Asie, déclarait-on hier à Tokyo de source informée.

Le secrétaire à la Défense a également invité le Japon à soutenir les mesures politiques et économiques américaines de rétorsion prises à la suite de l'intervention soviétique en Afghanistan.

De source japonaise, on ajoute que M. Brown a également invité le Japon à aider le Pakistan, pays limitrophe de l'Afghanistan. M. Brown s'était déclaré convaincu, dimanche, que la Chine aiderait le Pakistan, «de différentes façons», et de concert avec les États-Unis.

Au cours de ses entretiens avec le premier ministre Masayoshi Ohira et le ministre de la Défense, M. Enji Kubota, M. Brown aurait notamment souligné que le soutien de l'URSS à la présence vietnamienne au Cambodge posait un grave danger à la paix mondiale.

Un membre de l'entourage de M. Brown a déclaré que le secrétaire à la Défense souhaiterait voir le Japon envisager d'augmenter ses dépenses militaires, actuellement très modestes, à 0,9 pour cent du produit national brut, soit 9,3 milliards de dollars, et de jouer un rôle d'assumer de plus grandes responsabilités dans le Nord-Est asiatique.

De source japonaise, on fait remarquer que c'est la première fois qu'un interlocuteur américain présente aussi directement une requête en ce sens.

De source japonaise autorisée, on dit que M. Kubota a déclaré que l'agence japonaise de défense continuera ses efforts pour maintenir les dépenses militaires à leur niveau actuel, et a souligné que les chiffres de cette année représentaient une augmentation de 6,5 pour cent dans le cadre d'un budget généralement austère.

Un marché commun du Pacifique

SYDNEY (Reuter) — Une vaste communauté économique qui rassemblerait les pays riverains du Pacifique. L'idée n'en a pas été beaucoup évoquée en dehors de la région du Pacifique elle-même, mais elle semble intéresser de plus en plus un pays comme le Japon, dont le premier ministre, M. Masayoshi Ohira, se rend en Australie aujourd'hui pour y avoir une série d'entretiens avec son homologue australien, M. Malcolm Fraser.

On indique, de source autorisée australienne, que le projet d'une communauté du Pacifique, auquel M. Ohira semble tenir particulièrement, occupera une large place dans les conversations. Elles porteront également sur le fait que le Japon, face à la crise iranienne, compte beaucoup désormais sur les ressources énergétiques de l'Australie. Au cours d'un périple de cinq jours, M. Ohira se rendra ensuite en Nouvelle-Zélande.

La proposition d'une communauté du Pacifique a commencé à prendre forme en novembre dernier dans une étude élaborée au Japon, à la demande de M. Ohira, sur les moyens de renforcer la coopération entre les nations du Pacifique.

Selon cette étude, très approfondie, les conditions sont maintenant réunies pour créer une communauté régionale. Les Australiens ont, de leur côté, rédigé un rapport d'une centaine de pages dans lequel ils examinent en détail le pour et le contre d'un tel projet. C'est ce rapport qui fournit la base d'une attitude pour l'instant plus prudente de M. Fraser à l'égard de la question.

Les Australiens sont prêts à oeuvrer en faveur d'un consensus régional, mais ils insistent sur une réalisation progressive, afin de dissiper chez certains pays tout soupçon qu'ils seront submergés par des puissances économiques qui leur sont supérieures.

Le ministre australien des Affaires étrangères, M. Andrew Peacock, croit en la naissance pendant la nouvelle décennie d'un bloc économique du Pacifique. Lui aussi est un enthousiaste du projet. Il déclare au cours d'une interview: «Les conversations théoriques sont maintenant terminées, et nous abordons les discussions intergouvernementales».

Il n'en reste pas moins à résoudre de nombreux problèmes, à commencer par savoir si la communauté du Pacifique sera uniquement un club commercial, ou si elle aura également une base politique.

De plus, comment lier entre elles des économies qui, contrairement à ce qui se passe, par exemple, pour la communauté économique européenne, sont très diverses par leur étendue, leur culture et leurs niveaux de vie.

Se pose également la question de savoir si les États-Unis adhéreront à une communauté du Pacifique, comme pourraient le faire également le Canada, l'Union soviétique, la Chine et les pays sud-américains de la façade sur le Pacifique. Dans des conditions optima, jusqu'à 45 pour cent du commerce mondial pourrait être regroupé en un seul bloc. À l'heure actuelle, les perspectives sont surtout celles d'une communauté qui rassemblerait le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les nations du Sud-Est asiatique et, peut-être les États-Unis et le Canada. Un tel groupe serait virtuellement plus fort que la C.E.E. et les autres blocs économiques. Quelles que puissent être les perspectives à long terme, des pays comme le Japon et l'Australie ressentent la nécessité de renforcer l'expansion économique de leur région par des structures institutionnelles.

En dehors même de l'idée d'une communauté du Pacifique, c'est une nouvelle phase de coopération économique qui commence entre le Japon et l'Australie.

Il y a déjà une vingtaine d'années que des liens se sont tissés entre les économies des deux pays, en dépit de quelques tensions qui se sont produites. Il y avait eu notamment, en 1977, un désaccord sur le prix des exportations australiennes de sucre. Plus récemment, les deux pays ne se sont pas entendus sur un abaissement des tarifs aériens entre eux. Jusqu'à présent, 30 pour cent des exportations australiennes prennent le chemin du Japon, soit plus de quatre milliards de dollars de laine, viande et minéraux.

McGill
Faculté de génie

Allocations de $1,500

Génie Minier
Génie Métallurgique
Géophysique Appliquée

Le département de génie minier et métallurgique de McGill offre 20 allocations par année, d'un montant de $1500 chacune, aux étudiants s'inscrivant en génie minier ou métallurgique ou en géophysique appliquée. Tout étudiant s'inscrivant à l'un de ces programmes d'orientation professionnelle peut s'attendre à voir son allocation renouvelée chaque année durant ses études de B.Eng., pourvu qu'il obtienne de bons résultats. Pour de plus amples renseignements et pour vous procurer les formules de demande, veuillez remplir le coupon ci-dessous et l'envoyer à l'adresse indiquée, ou téléphoner au no (514) 392-5701.



Prof. W.M. Williams, directeur du département de génie minier et métallurgique, Université McGill, Pavillon Frank Dawson Adams, 3450, rue University, Montréal, PQ, H3A 2A7

Veuillez me faire parvenir des renseignements ainsi que des formules de demande en ce qui concerne les allocations de $1500.

Nom . . . . . .
Adresse . . . . . .
Ville . . . . . .
Province . . . . . Code . . . . .

Ça ne vous dit pas de jouer au 6/36? Jouez pour un autre.

Au 6/36, on peut aussi gagner avec 5 et même 4 bons numéros!

6/36

1880-1980 ca QUÉBEC

ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC
Corporation professionnelle d'exercice exclusif régie par le Code des professions
680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256

ARTHUR ANDERSEN & CIE
Comptables Agréés, 800 Boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9
Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver. Société affiliée - Gagné, Vaillancourt & Associés.

AUDET, GOSSELIN, LAPOINTE, MOREAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C.C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C.C.A.
Robert Moreau, M.S.C.C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700, Montréal H2P 2T4, 382-3080

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601, Montréal — 845-0209

BOUCHARD VIAU DUHAMEL & CIE
Comptables Agréés
Guy Bouchard, c.a.
Paul Viau, c.a.
Paul Duhamel, c.a.
59 rue St-Jacques, Mtl. 284-1117

CHARETTE, FORTIER, HAWEY & CIE TOUCHE ROSS & CIE
1 Place Ville-Marie, Montréal - H3B 2A2, 861-8531
Montréal Québec Hull
Partie intégrante de Touche Ross & Co. avec bureaux à Sydney, Halifax, St. John, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Mississauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Kelowna, Langley, St. John's, Bermuda, Nassau, Bahama Islands, Grand Cayman.

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
Associés-résidents Montréal - Québec
A. Benedetti, C.A. — C.C. Bismuth, C.A.
C.W. Bissegger, C.A. — T.R. Burpee, C.A.
M. Camirand, C.A. — H.M. Caron, C.A.
L.J. Carrière, C.A. — M.G. Chamberland, C.A.
J.P. Delisle, C.A. — M.M. Domanski, C.A.
G. Fréchette, C.A. — S.R. Gagné, C.A.
R. Germain, C.A. — G. Gingras, C.A.
J.P. Graveline, C.A. — A. Lanthier, C.A.
R.E. Lavoie, C.A. — G. Limoges, C.A.
R.J. Messier, C.A. — J.D. Morrison, C.A.
R.K. Palmer, C.A. — R. Pearl, C.A.
W.J. Smith, C.A. — G.S. Wells, C.A.
Bureaux à St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Scarborough, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
MONTRÉAL - LAVAL
1320, Boul. Graham, Ville Mont-Royal, 341-3660

COGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables Agréés
MONTRÉAL-OTTAWA
C. Blatt, C.A.
J. Dolnik, C.A.
S. M. Hopmeyer, C.A.
R. Landori-Hoffmann, C.A.
A. Soroka, C.A.
I. Tobenstein, C.A.
J. F. Witkowski, C.A.
3901, rue Jean-Talon ouest, suite 214, (514) 731 7851

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1, Place Ville-Marie 861-8512, Montréal, Québec H3B 2W3
Bureaux au Canada et cabinets associés à travers le monde.

DUNWOODY & COMPAGNIE
Comptables Agréés
1440, rue Ste-Catherine ouest, Suite 810 — 861-9081, Montréal, Québec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde.

ERNST & WHINNEY
Comptables Agréés
Sept-Iles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, LLangley, Vancouver, Victoria, Halifax et dans les principales villes du monde.
1200, avenue McGill College, Suite 1100, Montréal, Québec, H3B 4G7, 871-8901

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
561 est, boul. Crémazie, Montréal H2M 1L8 — 384-1430

GRIGNON, DE PALMA, POIRIER & ASSOCIÉS
Société Nationale CAMPBELL SHARP
Comptables Agréés
3730 est, boul. Crémazie, Montréal, Québec, H2A 1B4, 376-5010
715 Carré Victoria, Montréal, Québec, H2Y 2J1, 845-7211

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
276 ouest, St-Jacques suite 800, Montréal H2Y 1N3, 845-9253
Bureaux: Montréal, Repentigny, Iles de la Madeleine

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke, Suite 1400, 288-0988

LALIBERTÉ, LANCTÔT, MORIN & ASSOCIÉS
affilié à
COOPERS & LYBRAND
630, boul. Dorchester ouest, Montréal H3B 1W6, (514) 871-9792

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE
Comptables Agréés
Pierre Bédard, c.a.
Michel Champoux, c.a.
19 ouest, Le Royer — Suite 300, Montréal H2Y 1W4, 844-1153

MAHEU, NOISEUX, ROY & ASSOCIÉS
Comptables agréés
2 Complexe Desjardins, bureau 2600, C.P. 153, montréal H5B 1E8, Tél.: (514) 281-1555, Télex 055-60917
Bureaux à Ottawa, Montréal, Laval, Québec, Lévis et Moncton
Société Nationale Collins Barrow
Bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Québec, Halifax et autres villes
Représentation dans les grands centres financiers internationaux

MacGILLIVRAY & BRUNEAU
Comptables Agréés - Chartered Accountants
1155 Dorchester ouest, Montréal, P.Q. H3B 3T9, (514) 871-8630
National
MacGILLIVRAY & CO.
Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde

MALLETTE, BENOIT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
1 Complexe Desjardins, Montréal, Téléphone 281-1850
Bureaux: Québec, St-Jérôme, Montmagny, Ste-Agathe-des-Monts
Firme nationale: Ward, Mallette & Co.
Affiliation internationale
Binder, Seidman & Co.

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C.C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C.C.A.
Robert Houde, B.A.C.A.
Guy Ouimet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C.C.A.
André Montgrain, L.S.C.C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Réal Mainville, C.A.
50, Place Crémazie suite 921, Montréal H2P 2T6 — 384-1020

NORMANDIN, SÉGUIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
225, rue Notre-Dame ouest, Montréal, Québec H2Y 1T4, Téléphone (514) 844-4442
Bureaux à Montréal, Ottawa, Hawkesbury, Hull, Gatineau, Grand'Mère, Shawinigan, Ville Saint-Georges, Lac Etchemin, Baie-Comeau
Siège social 1010 Sherbrooke ouest, Suite 2010, Montréal, Québec - H3A 2R7, (514) 288-0766

PETRIE, RAYMOND & CIE. Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
1320 Boul. Graham, Suite 100, Mont-Royal, H3P 3C8, Tél.: 735-4647

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
1200 McGill College, Montréal, Qué. H3B 2G4 — 879-9050
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Ottawa, Therford Mines, Hull, Buckingham
17ème étage, Tour de la Bourse, Montréal, Québec, H4Z 1G9, (514) 878-2691

RICHTER, USHER & VINEBERG
Comptables agréés
Montréal - Toronto
Associés - Résidents à Montréal
Cecil Vineberg, C.A. — Howard Gilmour, C.A.
Marvin Corber, C.A. — Barry Clamen, C.A.
Arnold M. Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A.
Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Wiener, C.A.
Irwin H. Kramer, C.A. — John J. Swidler, C.A.
J. Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A.
Sidney M. Kaushansky, C.A. — Philip Manel, C.A.
Donald Prinsky, C.A. — Patrick K.H. So, C.A.
1 Westmount Square, Montréal, Québec H3Z 2Z9, 931-2511

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000, Avenue du Parc, Suite 301, Montréal H3N 1X1 — 274-2797

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Sept-Iles, Saint-Hyacinthe, Coaticook, Matane
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal, Qué. H4Z 1H6, (514) 861-5741

Poissant, Richard et Associés
affilié à
THORNE, RIDDELL
Comptables Agréés
630 ouest, Boul. Dorchester, Suite 2500, Montréal, Québec H3B 1W2, Téléphone (514) 866-7351
À l'échelle internationale McLintock Main Lafrentz

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joval, C.A.
Louis Baril, C.A.
Farid A. Chali, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun H4G 1N3, 769-3871 — 435-4691

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE
Comptables Agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittrer, C.A. — Herbert E. Siblin, C.A.
Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A.
Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A.
Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaphe, C.A.
Moton S. Spector, C.A. — Marvin H. Tafler, C.A.
Barry A. Tissenbaum, C.A. — Gérald A. Slan, C.A.
Jeffrey L. Payne, C.A. — Norman Daitchman, C.A.
Brahm D. Levine, C.A. — Morrie L. Fogelbaum, C.A.
Lawrence M. Chandler, C.A. — Alan M. Liverman, C.A.
Jack Altman, C.A. — Robert H. Zittrer, C.A.
4115 Sherbrooke ouest, Westmount, Qué. 933-1112

Begin craint une attaque syrienne

JERUSALEM (AFP) — Le premier ministre israélien, M. Menahem Begin a déclaré hier être en possession de «renseignements préoccupants faisant craindre une attaque militaire syrienne contre Israël».

M. Begin a fait ces déclarations à une délégation de parlementaires conservateurs britanniques, reçue hier à la Knesseth (parlement) à Jérusalem.

«Nous avons reçu ces derniers temps des informations valables, qui nous obligent à envisager une opération militaire syrienne, destinée à détourner l'attention publique de la Syrie de la crise traversée actuellement par le régime du président Assad», a dit M. Begin.

M. Begin a ajouté que, toujours selon les informations en sa possession, «l'URSS a envoyé récemment en Syrie des milliers de conseillers, qui doivent entraîner les forces syriennes à l'utilisation des très importantes quantités d'armes, que Moscou a commencé à livrer au président Assad, après sa récente visite en URSS». Selon le chef du cabinet israélien, figurent parmi ces armes, des chars T-72 et des avions MiG-25.

M. Begin a ainsi officiellement confirmé les propos cités hier dans la presse israélienne, du chef d'état major de la région nord, selon lequel Israël «possède des informations indiquant l'imminence d'une opération militaire syrienne».

Le chef d'état-major avait ajouté: «Israël ne pourrait pas accepter sans réagir que des forces irakiennes traversent la frontière syrienne et prennent position face aux frontières israéliennes sur le Golan».

Entre-temps, la firme américaine General Dynamics a confirmé hier la livraison à Israël, le 31 janvier prochain, de son premier «F-16», avion de chasse à missions multiples.

Un porte-parole de General Dynamics a indiqué que 35 autres appareisl F-16 seraient livrés cette année à Israël, qui en a commandé 75.

Les délais de livraison à Israël ont été avancés de deux ans en raison du changement de régime intervenu en Iran, qui a annulé les commandes passées par le chah. Cinquante-cinq F-16, qui étaient prêts à être livrés à l'armée de l'air iranienne, sont ainsi devenus disponibles pour Israël.

L'Égypte doit recevoir dans trois ans des F-16, qui a été également choisi par quatre pays de l'OTAN (Belgique, Pays-Bas, Norvège et Danemark). 348 appareils seront montés en Europe en «coproduction» par ces quatre pays.

Incertitudes croissantes sur la santé de Tito et l'avenir de la Yougoslavie

BELGRADE (d'après AP et AFP) — Le président Josip Broz Tito pourrait subir une nouvelle opération, la première intervention n'ayant pas réussi à rétablir le flux circulatoire dans la jambe gauche. Des responsables à Belgrade ont déclaré hier en privé que le président Tito, 87 ans, pourrait être amputé.

«L'état général du président Tito est bon», ont indiqué dans un communiqué les huit médecins qui s'occupent du dirigeant yougoslave. «Malgré une amélioration temporaire, ont-ils ajouté, l'effet souhaité n'a pu être obtenu».

Certains diplomates ont indiqué de leur côté qu'ils avaient été informés par des sources yougoslaves que le président Tito souffrait d'une trombose engendrant un risque de gangrène.

La trombose est généralement traitée par une intervention sur les vaisseaux sanguins. Si cette intervention échoue, il est possible de procéder à l'amputation du membre atteint avant l'apparition de la gangrène.

Cependant, discrètement et sans heurt, la Yougoslavie vient de faire fonctionner les mécanismes complexes prévus par la constitution et par le parti pour l'exercice du pouvoir en cas de maladie du chef de l'État.

Trois hommes, Lazar Kolisevski, Stevan Doronjski et Dusan Dragosavac, respectivement vice-président de la présidence de l'État, président en exercice et secrétaire du parti, ont reçu, des mains même du maréchal, et pour la durée de sa maladie, le mandat de conduire le pays.

De bonne source, en effet, on a appris hier, que le président Tito a personnellement remis ce mandat à ces trois hommes convoqués à son chevet le 7 janvier avant l'opération. Ce faisant, le chef de l'État a respecté scrupuleusement la constitution qui désigne, dans son article 328, le vice-président de la présidence pour «remplacer le président en cas d'absence ou d'empêchement prolongé». Il a également appliqué à la lettre les règles du parti prévoyant la délégation de ses prérogatives au président en exercice et au secrétaire de la Ligue.

Un autre dirigeant, le ministre des Affaires étrangères, Josip Vrhovec, a également été appelé auprès de Tito pour recevoir les dernières consignes sur le comportement de la Yougoslavie face à la crise d'Afghanistan.

Ce n'est pas la première fois que le maréchal Tito délègue ainsi ses pouvoirs. Le cas s'est produit régulièrement à chacun de ses nombreux voyages à l'étranger.

Aujourd'hui cependant, l'intervention chirurgicale avortée pratiquée sur une artère de sa jambe confère un relief particulier à cette passation de pouvoirs. Celle-ci a été déclenchée avec une telle douceur que les Yougoslaves ne s'en sont pas aperçus. Le pays continue à être gouverné normalement. On ne décèle aucune agitation. «Les institutions sont bien rodées», disent les Yougoslaves...

Entre-temps, l'incertitude sur l'état de santé réel du président Tito a ravivé hier les craintes du gouvernement américain sur l'avenir de la Yougoslavie.

La tension internationale résultant de la crise iranienne et de l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique accroît, aux yeux des spécialistes américains, les risques de voir l'U.R.S.S. chercher à reprendre son contrôle sur la Yougoslavie en cas de succession difficile.

Les responsables américains ne semblaient pas avoir hier d'informations supplémentaires sur les conséquences de l'échec de l'intervention chirurgicale pratiquée sur l'artère de la jambe gauche du président yougoslave. Mais, étant donné l'âge du maréchal Tito, on peut craindre le pire.

La première inquiétude américaine porte sur la capacité d'un successeur éventuel à tenir longtemps unifié un pays où des tendances régionales séparatistes ont toujours existé. Il ne fait pas de doute que l'irruption d'une période d'instabilité à la mort du vieux chef servirait les desseins du Kremlin, qui ne s'est jamais vraiment résigné à la rupture de 1948.

Ces appréhensions sont un peu atténuées par le fait que la Yougoslavie vit déjà pratiquement, depuis plusieurs années, dans un régime où toutes les dispositions ont été prises pour assurer la succession du maréchal Tito dans un cadre collégial. Mais il est difficile de juger de l'effet psychologique que la mort du président aurait sur ses lieutenants comme sur les différentes ethnies du pays.

Par contre, certains observateurs américains expriment la crainte que le retour à une certaine forme de guerre froide, qui semble inévitable après l'affaire d'Afghanistan, n'accroisse les risques de voir l'URSS intervenir en Yougoslavie si la situation intérieure s'y prêtait.

La disparition de Tito, note-t-on par ailleurs à Washington, aurait des conséquences néfastes pour l'équilibre des forces au sein du mouvement des non-alignés. Le prestige du chef de l'État yougoslave a énormément contribué ces dernières années à faire échec aux tentatives des alliés de Moscou de faire basculer le mouvement dans le camp socialiste. Il est douteux que ses successeurs aient le même poids.

La CEE hésite à se joindre à l'embargo contre l'URSS

BRUXELLES (AFP) — La CEE et l'Otan vont «réexaminer» aujourd'hui à Bruxelles l'ensemble de leurs relations politiques et économiques avec le bloc soviétique.

Simultanément, le conseil de l'Otan d'une part, réuni au niveau des hauts fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères des quinze pays de l'Alliance, et le conseil des ministres des Affaires étrangères de la CEE d'autre part vont procéder à une «évaluation» des conséquences pour la détente en Europe de l'invasion soviétique en Afghanistan.

Au siège de l'Otan à Bruxelles, le secrétaire d'État-adjoint américain, M. Warren Christopher, et ses collègues des grandes capitales européennes, vont s'efforcer de mettre au point une position commune des Occidentaux face à l'invasion de l'Afghanistan.

On indique à cet égard que ni la France ni la RFA ne sont disposées à user de l'arme des sanctions économiques contre Moscou. Les États-Unis, la Grande-Bretagne, à l'initiative de laquelle se tient la réunion de l'Otan, et le Canada, sont actuellement les seuls pays à avoir décidé des sanctions contre Moscou.

Certains alliés européens de l'Alliance atlantique paraissent, d'ailleurs, inquiets de la «précipitation» américaine à appliquer des sanctions contre l'U.R.S.S.. Ils soulignent que l'invasion de l'Afghanistan constitue avant tout un problème «Est-Sud», par opposition à l'expression Est-Ouest, et estiment qu'il est peu probable que Moscou puisse se laisser fléchir actuellement par des sanctions économiques, même de l'ordre de celles décidées par le président Carter. On s'attend, dans ces conditions, à ce que les alliés, et non pas l'Alliance atlantique, condamnent l'intervention soviétique.

De leur côté, les ministres des Affaires étrangères de la CEE doivent examiner les répercussions de l'invasion de l'Afghanistan sur les relations économiques entre la CEE et Moscou. Si les «neuf» sont d'accord pour ne pas tirer profit de la baisse des exportations de céréales américaines vers l'URSS, ils sont en revanche divisés sur le maintien de l'embargo «de fait» décidé, vendredi dernier, par la commission de la C.E.E. sur les ventes de céréales européennes à l'URSS.

D'une part, la France, l'Irlande, le Bénélux et le Danemark estiment que la CEE doit maintenir son courant d'échanges traditionnel avec l'URSS, car la communauté est à la fois exportatrice de produits alimentaires et de machines outils et importatrice de matières premières (gaz, pétrole, charbon).

La Grande-Bretagne, qui ne livre pas de céréales à l'URSS, voudrait un embargo sévère sur l'ensemble des produits agricoles à l'URSS. La R.F.A., elle, n'est pas disposée à sacrifier, sur l'autel de l'Afghanistan, son ost-politik et ses contrats industriels avec l'Europe de l'Est.

On peut donc s'attendre, estiment les observateurs à Bruxelles, à ce que les Occidentaux — à l'Otan comme à la CEE — se contentent d'une condamnation de principe de l'invasion soviétique et se refusent collectivement pour l'instant à avoir recours à «l'arme commerciale».

Appel à une aide d'urgence vu la sécheresse au Sahel

OUAGADOUGOU (Reuter) — Sir Dawda Diawara, président en exercice du comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel, a lancé hier à Ouagadougou un appel à la communauté internationale pour une aide alimentaire d'urgence aux populations victimes de la sécheresse.

Cet appel est contenu dans le discours que le chef de l'État gambien a prononcé à l'ouverture de la quatrième conférence au sommet du C.I.L.S.S., à laquelle participent les présidents Seyni Kountché (Niger), Moussa Traoré (Mali), Aristides Pereira (Cap Vert), Sangoulé Lamizana (Haute-Volta) et le vice-président Wadal Kamougué (Tchad). Le Sénégal et la Mauritanie sont représentés par leur ministre du Développemet rural.

Les perspectives alimentaires sont très sombres et j'en appelle à la communauté internationale pour une aide d'urgence aux populations du Sahel», a dit le président Diawara, qui a cité la Mauritanie, le Tchad et le Cap Vert parmi les pays les plus touchés. Seul, le Nigera connu en 1979 une situation satisfaisante.

Pour l'exécution du programme 1977/1982 visant à développer les ressources en eau de la région, le C.I.L.S.S. a déjà obtenu 1.600 millions de dollars. Mais il a encore besoin de 2.66 millions de dollars, a dit l'orateur.

Le coût de ce programme, initialement fixé à 3 milliards de dollars, atteindrait maintenant 4,2 milliards de dollars.

Le Kenya menace de retirer ses troupes

NAIROBI (AFP) — Le président kenyan Daniel Arap Moi a menacé hier de retirer ses troupes de Rhodésie si l'armée sud-africaine ne quitte pas le pays.

Dans un communiqué officiel publié à Nairobi, le président Moi a déclaré: «La présence des troupes sud-africaines en Rhodésie est contraire à l'accord de Londres qui prévoyait le départ du pays de l'armée sud-africaine après l'arrivée du gouverneur britannique lord Soames».

Il a ajouté: «Je ne peux permettre que les troupes de mon pays qui doivent assurer le respect du cessez-le-feu, partagent le sol rhodésien avec les troupes sud-africaines».

D'autre part, l'Union du peuple africain du Zimbabwe (ZAPU) de M. Joshua Nkomo est devenu hier le «Front patriotique» (FP), nom sous lequel il s'est fait enregistrer en vue des prochaines élections.

Un porte-parole du parti a indiqué que ce changement s'intégrait dans un plan général pour «renforcer» le mouvement nationaliste dans le pays et créer «l'unité parmi les patriotes».

Le FP est l'un des dix partis nationalistes qui se sont fait enregistrer hier. La date limite d'enregistrement a été fixée au 21 janvier. Les élections, prévues du 27 au 29 février, se feront au scrutin de liste et à la proportionnelle.

La nouvelle constitution prévoit 80 sièges mixtes et 20 spécialement réservés aux Blancs, dont les élections se dérouleront le 14 février. Certains mouvements noirs pourraient présenter des candidats blancs pour briguer ces sièges, estiment les observateurs à Salisbury.

Les écologistes de la RFA constituent un «parti vert»

KARLSRUHE (AFP) — Le «Parti vert» fondé dimanche par les écologistes de RFA a vu le jour à Karlsruhe à l'issue d'un congrès constitutif houleux.

Une formule de compromis sur la double appartenance du mouvement écologiste et à d'autres partis, dont des groupes communistes organisés, a finalement permis de créer la nouvelle formation politique. Il a été décidé que les fédérations régionales trancheront cette question d'une manière «autonome».

Ce compromis, qui constitue une victoire de l'aile gauche du mouvement, n'a pas écarté les dangers de scission pour autant. Les représentants conservateurs qui avaient obtenu samedi le rejet de la double appartenance pourraient déserter en masse si cette entente de dernière minute conduisait à la participation des communistes ou de «gauchistes» notoires.

Ces dissensions internes n'empêchent pas le nouveau Parti vert de préparer d'ores et déjà les prochaines campagnes électorales. Les candidatures des écologistes inquiètent d'ailleurs les partis traditionnels, après l'entrée d'élus «verts» dans la Diète régionale de Brême en octobre dernier.

Les deux formations de l'actuelle coalition gouvernementale, le Parti social-démocrate (SPD) du chancelier Schmidt et le Parti libéral (FDP), sont apparemment plus manacées que l'opposition chrétienne-démocrate (CDU/CSU). Les observateurs spécialistes estiment en effet que les deux tiers des voix que recueilleront les «verts» dans les futurs scrutins viendront du réservoir électoral socialo-libéral.

Le risque existe pour les deux partis gouvernementaux en place de subir à l'occasion des élections au Bundestag en automne prochain une modification fatale à l'actuelle majorité parlementaire, même si les écologistes n'obtiennent pas les 5 pour cent de suffrages nécessaires pour accéder au Parlement. M. Franz Josef Strauss, candidat à la chancellerie de la CDU/CSU serait alors le grand bénéficiaire de l'opération et prendrait le pouvoir à Bonn.

Crise politique en Islande

REYKJAVIK (AFP) — M. Geir Hallgrimmsson, président du Parti conservateur, a annoncé hier au président de la République islandaise qu'il renonçait à tenter de former un gouvernement d'union nationale.

Le président de la République, M. Kristian Eldjarn, a reçu hier les dirigeants des trois autres partis. Il devrait, selon l'esprit de la constitution, confier au président de l'Alliance du peuple (socialistes de gauche et communistes), M. Ludvik Josefsson, la tâche d'essayer de former un gouvernement.

Le président du Parti conservateur, qui avait tenté de former un gouvernement d'union nationale pendant plus de deux semaines, a dû renoncer, son programme social, qui reposait sur une réduction du pouvoir d'achat des salariés, n'ayant pas reçu l'assentiment des formations de gauche.

En attendant une solution politique à la crise gouvernementale qui dure depuis les élections législatives des 2 et 3 décembre 1979, le dirigeant du Parti social-démocrate, M. Benedikt Groendal, est à la tête d'un cabinet minoritaire chargé d'expédier les affaires courantes.

"Bien travailler, pour nous, c'est valorisant, quel que soit l'effort demandé".



Suzanne et Martin ont toujours su que le poste de membre d'équipage dans un avion représentait plus qu'un simple "travail". Ils se sont vite aperçus qu'il s'agissait d'une véritable carrière faite de responsabilités, de longues heures de travail et d'éventuelles mutations dans une autre ville. Mais ils savaient aussi qu'ils pourraient relever ce genre de défi. Et ils avaient raison d'être confiants, ils ont passé trois entrevues, ainsi qu'un programme de formation intensif. Si bien que quelques mois plus tard, ils faisaient partie de cette équipe professionnelle d'hommes et de femmes qui fait notre fierté.

Pour Suzanne et Martin, répondre à nos critères de base ne constituait pas le seul facteur déterminant. Ils présentaient tous deux ces qualités supplémentaires que nous recherchons chez tous nos postulants. C'est-à-dire une personnalité chaleureuse, une apparence soignée, une aisance à parler couramment plus d'une langue et un véritable souci d'assurer le meilleur service aux passagers. De plus, ils ont tous deux montré un sens d'initiative remarquable.

C'est grâce à des gens comme Suzanne et Martin que nous sommes devenus l'une des plus importantes compagnies aériennes au monde. Des gens qui sont satisfaits de leur profession, au point d'être fiers de travailler avec nous.

Si vous pensez qu'une carrière comme membre d'équipage offre le genre de défi et de valorisation que vous recherchez dans un travail, parcourez attentivement la liste des prérequis énumérés ci-dessous. Et ce n'est que si vous pouvez y satisfaire que nous vous demandons de venir à nos bureaux: 1, Place Ville-Marie, 38e étage, entre 9 h du matin et 4 h 30 de l'après-midi, du 14 au 18 janvier.

Nous vous remettrons notre brochure et un formulaire de demande d'emploi qui, une fois rempli, nous permettra de mieux vous connaître. Vous pouvez, si vous le voulez, y joindre un curriculum vitae.

- Être citoyen canadien ou immigrant reçu.
- Être un diplômé de cours secondaire ou l'équivalent.
- Avoir travaillé pendant au moins un an, ou avoir suivi des cours post-secondaires pendant au moins un an.
- Être disponible pour toute éventuelle affectation dans une autre ville.
- Être bien soigné de sa personne, jouir d'une bonne santé et être énergique.
- Avoir une bonne vision naturelle, pas moindre que 6/15 (20/50) pour chaque oeil. Le port des lunettes n'est pas permis. Les lentilles cornéennes sont acceptées, à condition que l'acuité visuelle ne soit pas moindre que 6/30 (20/100) pour chaque oeil, avant correction. Prière de consulter votre ophtalmologiste et/ou oculiste pour plus de précision.
- Taille: 158.7 cm (5'2") à 186.8 cm (6'1") déchaussé. Poids proportionnel.
- Avoir de l'entregent et pouvoir travailler efficacement, même lors de circonstances difficiles nécessitant un surcroît d'énergie.

AIR CANADA

CROISSANCE PERSONNELLE AU

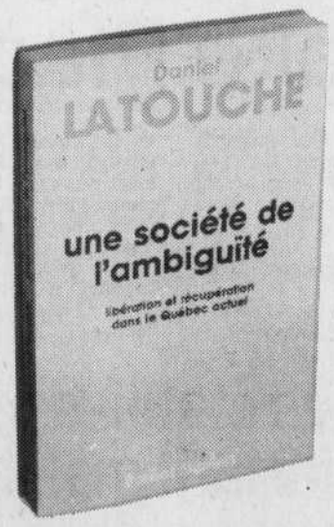
MEXIQUE ACAPULCO

M'évader Vivre mes Fantaisies Être en harmonie

Départs:
2 février
9 février
23 février
Places limitées

Réservations Voyages
ÉVASION INC.
INFORMATIONS 382-8092
334-1931
Permis du Québec

Essais sur
LA RÉCUPÉRATION TRANQUILLE



Daniel Latouche
Une société de l'ambiguïté
Vol. 264 pages $10.95
En vente dans toutes les librairies

Aux éditions du
BORÉAL EXPRESS
Diffusion Dimédia, 539 Lebeau, Saint-Laurent H4N 1S2

11¾%

Capital et intérêts garantis sans condition

La Banque Royale vous offre un intérêt de 11¾%* sur un placement minimum de $1000.

Grâce aux certificats de placement RoyMor, vous pouvez faire fructifier votre argent tout en choisissant les termes qui vous conviennent. Il y a des certificats à compter de $1000 et les échéances varient de 1 à 5 ans. Selon le mode de placement choisi, les intérêts vous sont versés annuellement, semestriellement, ou même, mensuellement.

Exemple: $4 000 placés à 11¾% pour une période de 5 ans vous rapportent un montant global d'intérêts de $2 350 réparti en 10 versements semestriels de $235 chacun.

La Banque Royale garantit, sans condition, capital et intérêts.

C'est en plein le temps de faire un bon placement. Renseignez-vous à une succursale de la Banque Royale.

*Ce taux peut changer sans préavis.

BANQUE ROYALE

Impeccable, Lafleur mène le Canadien à la victoire

par François Lemenu

Guy Lafleur a tous les talents et l'entraîneur Claude Ruel sait en profiter au maximum. Auteur d'un 32e but et d'une passe dans la victoire de 3-2 du Canadien de Montréal contre les Flames d'Atlanta, au Forum hier soir devant 16,493 spectateurs, Lafleur a aussi écoulé le temps durant deux pénalités, ce qui a fait dire à Ruel après le match: «Quand un joueur a du talent et du coeur, il peut tout.»

Le numéro 10 du Tricolore a évidemment mérité la première étoile, même si d'autres coéquipiers ont été presque aussi méritants. Mais le jeu de Lafleur était encore une fois irréprochable, en dépit des nombreux trios auxquels il a été associé. Dès que Lafleur saute sur la patinoire, le rythme de la rencontre augmente et le spectacle n'est que meilleur. Il dégage un magnétisme qui ne se dément jamais et sa performance d'hier est aussi belle que la précédente mais peut-être moins bonne que la prochaine.

Lafleur a porté l'équipe a bout de bras depuis le début de la saison mais il semble que son travail se reflète enfin sur celui de ses coéquipiers.

Yvon Lambert, par exemple, est un joueur transformé depuis l'arrivée de Ruel et il prétend qu'une meilleure condition physique est à l'origine de ses récents succès. Lambert a de nouveau compté et sa présence, longtemps trop discrète dans les coins de la patinoire, se fait désormais sentir.

«Nous jouons mieux en équipe parce que nous sommes d'abord en meilleure condition physique, affirme-t-il. Les exercices sont maintenant plus durs, ce qui a permis à certains joueurs de retrouver leurs jambes. Les succès d'une équipe sont acquis d'abord à l'entraînement,» a ajouté Lambert qui se faisait sans le savoir l'écho de son entraîneur.

Les pénalités ont joué un rôle extrêmement important hier puisque quatre des cinq buts ont été enregistrés durant un avantage numérique. Guy Chouinard, auteur de 50 buts la saison dernière, a déjoué Denis Herron vers la fin du premier tiers pour donner les devant aux Flames. Lambert et Steve Shutt ont répliqué en deuxième en marquant deux buts durant des pénalités à Brad Marsh et Phil Russell. Seul Lafleur, en troisième, a compté à cinq contre cinq avant que Jean Pronovost ne loge le disque derrière Michel Larocque.

Larocque ne devait pas jouer contre Atlanta. Il dut toutefois prendre la relève de Denis Herron qui a été limité à une période seulement en raison d'une gastro-entérite. Larocque a cependant été très bien protégé par ses coéquipiers qui ont tenu les Flames à un seul lancer en deuxième et à cinq en troisième. Au total, les Flames n'ont dirigé que 17 rondelles contre 37 au Canadien.

Si Larocque a ravi Ruel qui lui avait dit de se bien préparer au cours des derniers jours en prévision du match de demain soir contre les Black Hawks à Chicago, il est un jeune homme qui aura étonné tous les amateurs: Gaston Gingras. Rappelé d'urgence des Voyageurs de la Nouvelle-Ecosse en raison de l'absence des défenseurs Serge Savard et Guy Lapointe, Gingras, employé presque exclusivement lors des jeux de puissance, a fait preuve de beaucoup d'assurance à la ligne bleue et Ruel n'avait que des éloges à faire à son endroit.

«Gingras est un joueur intelligent qui enregistre ce qu'on lui dit, a expliqué le successeur de Bernard Geoffrion. Mais il faut donner crédit à son entraîneur (Bert Templeton) qui a fait de l'excellent travail.»

Pour sa part, Gingras a dit jouer avec plus de confiance, résultat de son séjour avec les Voyageurs où il a inscrit 11 buts et 28 passes en 30 matchs seulement. «Je joue 40 minutes par partie là-bas et c'est la seule façon de s'améliorer.» Il ne s'attendait pas à prendre part au match d'hier et c'est avec un certain étonnement qu'il a participé aux jeux de puissance.

Rod Langway en est un autre qui s'affirme en l'absence de Savard et Lapointe et la troisième étoile qu'il a méritée témoigne de l'amélioration de son jeu. Le grand Gilles Lupien a également joué régulièrement et il n'a pas été ridicule.

La soirée eut été parfaite si Réjean Houle avait marqué. Mais les dieux sont manifestement contre lui, comme si une main invisible s'interposait entre la rondelle et le filet. Houle a de nouveau eu d'excellentes occasions de marquer mais chaque fois Bouchard veillait. Et lorsque Bouchard a été retiré à la faveur d'un sixième attaquant en fin de match, Houle s'est présenté devant un filet désert mais son tir du revers a heurté le hockey d'un défenseur!

Un spectateur compatissant a suggéré en quittant le Forum que Houle devrait s'entraîner en lançant dans un filet de soccer, question de se refaire la main. Personne n'a toutefois osé transmettre la suggestion au principal intéressé, mais cela ne devrait tarder.

Flames 2, Canadiens 3

Première période
1—ATLANTA: Chouinard (12).
Vail, Nilsson 19:07
Pénalités: Pronovost, Atl, 2:31; Houston, Atl, 6:22; Langway, Mtl, 9:27; Risebrough, Mtl, 17:09; Boldirev, Atl, 18:36; Houle, Mtl, 18:36.

Deuxième période
2—MONTRÉAL: Lambert (9)
Lafleur, Robinson 6:36
3—MONTRÉAL: Shutt (25)
Mondou, Houle 7:09
Pénalités: Marsh, Atl, 5:30; Russell, Atl, 5:56; Shand, Atl, 11:29.

Troisième période
4—MONTRÉAL: Lafleur (32)
Larouche, Shutt 8:58
5—ATLANTA: Pronovost (10)
Chouinard, Reinhart 12:02
Pénalités: Houle, Mtl, 6:02; Mtl punition de banc servi par Dupont, 11:28.

Tirs au but

Atlanta	11	1	5	—17
Montréal	11	16	11	—37

Gardiens: Atlanta, Bouchard. Montréal, Herron et Larocque.
A—16,493.



Toujours fougueux, Guy Lafleur s'est mis à la poursuite de Daniel Bouchard, gardien des Flames, quand celui-ci a quitté son filet pour diriger une passe à son coéquipier, en première période du match d'hier soir au Forum. (Photolaser CP)

Ken Read est devenu la coqueluche des Européens après son gain de Kitzbühel

WENGEN, Suisse (CP) — Ken Read, de Calgary, est devenu la coqueluche de la presse européenne depuis sa brillante victoire en descente à Kitzbühel, en Autriche, samedi.

Hier, un journal helvétique, le «Zurich Sports», l'a qualifié à la une de «roi du ski», en plus d'accorder une page entière à sa victoire. On y explique, entre autres, que la victoire de Read est d'autant plus surprenante et méritoire que le gagnant portait le dossard numéro 10 sur une piste où l'expérience a prouvé, par le passé, que les skieurs ayant les dossards les plus élevés au départ réalisent presque toujours les meilleurs temps. Selon le journal, Read et son compatriote Dave Irwin, qui partait cinquième, ont tous deux réussi de superbes performances même si Irwin, en plus, est toujours handicapé par une légère blessure au genou.

En Allemagne, le quotidien du dimanche «Welt Am Sontag» commente: «Il est clair qu'un Canadien allait gagner la descente, en raison des excellents temps réalisés par Read, Irwin et aussi Murray à l'entraînement. Ce qui l'était moins, c'est que Read l'ait emporté par une aussi forte marge...»

En Autriche, le plus grand quotidien du pays, le «Neue Kronen Zeitung», dit: «Ken Read, le favori de ces dames, a enfin doté le Canada d'une première victoire en saison. C'est sa plus grande victoire.» Le journal offre aussi à ses lecteurs une photo couleurs de Read, à la une. Un autre quotidien autrichien, le «Der Kurier», précise que Read a tout risqué et tout gagné sur la piste la plus difficile au monde.

En Suisse, le journaliste Bert Basler, de Zeitugn, écrit: «Ken Read a mis fin à la malchance par un triomphe dramatique. Il a maintenant atteint son but, car il n'est plus le champion de l'entraînement.»

Le journaliste poursuit en parlant de Steve Podborski, un coéquipier de Read sur lequel la malchance semble s'acharner.

«S'il y avait un prix pour le skieur le plus malchanceux, Podborski le mériterait certes, écrit-il. Cette saison, le Canadien a été supérieur à son ami Ken Read. Dans trois compétitions (Val d'Isère, Pra-Loup et Kitzbuehel), il a obtenu les meilleurs temps intermédiaires, mais n'a terminé aucune épreuve. Samedi, par exemple, il détenait une avance de huit dixièmes de seconde sur Read avant de chuter.

«A Schladming, en décembre, il a été le vainqueur, mais l'épreuve a été annulée. Quel scandale. Et maintenant, après sa chute à Kirtsbuehel, il connaît un autre désappointement. Il est vraiment regrettable que le jeune athlète de 22 ans ait connu autant de malchances dans ce qui devrait être sa saison.»

Patrick Favre, du journal «La Suisse», préfère aussi Podboski. «Read n'est pas le meilleur descendeur au monde, car Podborski lui est supérieur, mais il prend trop de chances.»

Les canadiens sont confiants de poursuivre leurs succès en fin de semaine sur la piste Lauterburnne de Wengen.

Les Steelers mettent pied en Californie

ANAHEIM, Californie (d'après AP) — Les Steelers de Pittsburgh ont enfin foulé le sol de la Californie, hier, où ils affronteront les Rams de Los Angeles dimanche lors de la 14e présentation du Super Bowl. Le match commencera à 18h, à Pasadena.

Les Steelers sont présentement favoris par 11 points pour l'emporter devant les Rams, contre lesquels ils n'ont cependant gagné qu'une seule fois en 12 matchs depuis 1946. Sous Chuck Noll, les Steelers ont perdu leurs trois matchs devant les Rams au cours des 11 dernières années.

«Je crois que nous l'emporterons, a dit Ray Malavasi, des Rams, lorsqu'il a été appelé à commenter les cotes établies par Las Vegas. Peu importe l'adversaire ou l'enjeu, j'ai toujours confiance de gagner».

Plusieurs facteurs favorisent les Rams: le match sera joué en Californie, le pays des Rams, qui s'entraîneront donc sous leur climat, dans les meilleurs conditions, près de leurs familles.

«Je ne voulais pas qu'un autre utilise mon casier, un point c'est tout, a dit Fred Dryer, la semaine dernière, après que les Rams eurent vaincu les Buccaneers de Tampa Bay...»

Si les Rams s'inclinent par 11 points, il faudra pointer du doigt les blessures que soignent toujours Jack Youngblood et Larry Brooks, les deux piliers de la première ligne défensive des Rams.

Youngblood a joué contre Tampa Bay malgré une fracture du fibula de la jambe droite, et Brooks est toujours diminué par une blessure à la cheville. Les deux participeront tout de même aux séances d'entraînement, sans faire trop d'efforts cependant.

Le quart-arrière Vince Ferragamo sera à son poste, Pat Haden ayant maintenant été consigné au rôle de remplaçant en raison de l'excellence de son substitut. Ferragamo a complété 74 passes en 154 tentatives pour des gains de 1,151 verges en 1979. Il a lancé huit passes de touché mais aussi 12 interceptions. Il a conservé une fiche de six triomphes en sept parties comme partant, ne subissant en saison qu'un revers de 29-14 aux mains des Saints de la Nouvelle-Orléans.

Malgré tout, Ferragamo a connu certaines difficultés. Il fut remplacé par Bob Lee, lors du triomphe de 26-20 des Rams sur les 49ers et San Francisco, le 26 novembre. Puis, le 2 décembre, ce fut encore Lee qui le releva lors d'une victoire de 27-21 en surtemps sur les Vikings du Minnesota. Ce jour-là, il avait été mauvais, tellement qu'il avait cédé sa place à Lee, après la première demie. Assis sur le banc des joueurs, regardant ses coéquipiers remonter la pente, il avait même dit: «Je crois que jamais plus je disputerai un autre match dans l'uniforme des Rams».

«Je pense que j'ai alors parlé un peu trop vite, admet-il aujourd'hui. Maintenant, je n'y pense même plus. Je suis devenu le quart-arrière numéro un des Rams et c'est tout ce qui compte pour moi. J'ai l'intention de demeurer le numéro un pour encore bien longtemps».

Pour le moment Ferragamo ne donne aucunement l'impression d'une recrue de 25 ans qui croulera sous la pression dès les premiers signes de détresse. Il faut dire que tous les jeux offensifs des Rams viendront du banc via un porteur de message, ce qui lui permettra de mieux exécuter la stratégie offensive de son club.

Les ZEC ont connu une excellente année en 1979

par Louis-Gilles Francoeur

L'année 1979 apparaît comme une excellente année pour les Zones d'exploitation contrôlées (ZEC) du point de vue financier et de l'essor territorial, si l'on en juge par les bilans comptables rendus publics hier par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

D'autre part, toujours selon la même source, le surplus financier inscrit au bilan des ZEC, ces organisations publiques qui ont succédé aux clubs privés dans la gestion des territoires de chasse et de pêche de la province, devrait être encore meilleur l'an prochain car le ministère a décidé de consacrer une somme de $1,4 million à ces associations pour leur permettre d'effectuer des travaux d'aménagements grâce au concours d'étudiants, l'été prochain.

Le Québec compte maintenant 59 ZEC qui administrent une superficie totale de 40,050 km carrés, soit une augmentation de plus de 5,000 km carrés en 1979. Quelque 117,000 personnes sont désormais membres de ces associations, qui administrent aujourd'hui nos anciens clubs. L'effort de démocratisation s'est accru de plus de 10% en 1979 avec l'arrivée de 11,000 nouveaux membres.

L'aide gouvernementale aux ZEC s'est aussi accrue en 1979, passant de $875,000, l'année précédente, à $1,8 million.

D'après les statistiques préliminaires divulguées par le MLCP, les revenus des ZEC en 1979 totalisent $4,6 millions alors que les dépenses globales se chiffrent à $3,9 millions. De ce montant, $900,000 ont été consacrés aux immobilisations et le reste aux opérations courantes. Le surplus budgétaire, de l'ordre de $750,000, est le double du surplus accumulé l'année précédente.

Selon le ministère, ce surplus budgétaire, qui provient essentiellement des subventions gouvernementales, devrait être consacré à des travaux d'hiver échelonnés jusqu'en avril.

Parmi les sources de revenus des ZEC, on note principalement la vente des cartes de membres, la collecte des droits de passage pour l'utilisation des chemins forestiers et la vente de services aux usagers.

En 1978, le programme OSE avait permis de réaliser un certain nombre de travaux d'infrastructures tels que la construction de camps, débarcadères et sentiers, etc. Cette subvention de $600,000 fut répétée l'an dernier et on y ajoutera cette année un montant de $1,4 million pour encourager l'embauche d'étudiants, qui travailleront à refaire des ponts, à construire des postes d'accueil et à aménager des sentiers, des stationnements et des barrages, etc.

Ce portrait chiffré ne donne toutefois qu'une vision partielle de la réalité. Si la situation financière des ZEC semble solide, plusieurs continuent de s'interroger sur l'opportunité de certaines politiques appliquées dans ce secteur.

C'est ainsi que l'accès général à tous les ZEC, qui découle de l'appartenance à l'une ou l'autre des 59 associations, est fort contesté. En bénéficiant de tous les ZEC par le biais d'une seule cotisation, les chasseurs et les pêcheurs achètent un droit de pratiquer leur sport préféré sans pour autant s'impliquer dans l'aménagement d'un territoire précis et dans la gestion de ses ressources, soutiennent plusieurs groupes.

D'autre part, la libéralisation de l'accès aux anciens clubs privés s'est traduite dans les faits par une pression de chasse et de pêche sans précédent qui risque de compromettre l'héritage faunique en plusieurs endroits. Plusieurs groupes de pression suggèrent pour remédier à ce danger la mise en place d'un inventaire permanent des ressources suggèrent la mise en place d'un inventaire permanent des ressources de chaque ZEC pour remédier à ce danger pour déterminer de façon «contrôlée» le prélèvement annuel souhaitable dans chaque cas. Ce «contrôle» du gibier aquatique et terreste irait de pair avec des politiques soutenues de renouvellement des populations, dont l'ensemencement des lacs constitue l'exemple le plus évident.

Des politiques aussi élaborées pourraient toutefois entraîner une augmentation substantielle des cotisations, ce qui éliminerait une partie des membres actuels aux revenus moins élevés et irait à l'encontre de la réforme, affirment ceux qui critiquent cette approche plus rigoureuse du «contrôle» des ressources naturelles.

En ce qui a trait, d'autre part, à l'activité économique générée au Québec par la chasse à l'orignal, le MLCP vient d'évaluer dans une récente étude à $34 millions les dépenses des chasseurs dans la province en 1978. Cette seule activité synégétique a engendré 367 nouveaux emplois et généré une masse salariale de $2,7 millions. Le commerce de détail, l'industrie de la viande et des produits pétroliers ont ramassé la part du lion dans ces dépenses. Au total, 93,525 chasseurs ont acheté un permis d'orignal en 1978 et consacré un grand total de 733,344 jours à leur sport d'automne.

L'introduction de la chasse en groupe en 1979 a brimé les amateurs de chasse fine à l'orignal, qui comptent pour 13,7% de cette population de chasseurs. Les autres pratiquaient déjà ce sport en groupe.

D'après l'enquête du MLCP, il faut au Québec en moyenne 69,8 jours de chasse pour abattre un orignal. C'est dans la zone 5-2, soit dans la région du Témiscamingue, que cette chasse est la plus facile avec une moyenne de 40,2 jours de chasse par gibier abattu.

Paradoxalement, les territoires publics sont plus fréquentés que les ZEC pour la chasse à l'orignal. Les autres choix sont par ordre les territoires des pourvoyeurs, les parcs et les réserves.

Les 93,000 chasseurs d'orignal détenaient en 1978 un total de 228,000 permis de chasse. Quelque 41% d'entre eux détenaient en effet un permis de petit gibier et 20% d'entre eux ont aussi tenté le coup de feu sur le chevreuil.

Le club de golf de St-Basile est vendu

Un groupe d'hommes d'affaires francophones vient de se porter acquéreur du club de golf de Saint-Basile, propriété de MM. Frank Pagotto et Angelo Favretto, après plusieurs semaines de négociations.

Luc Brien, vice-président du Groupe Houston, et Jacques Barrette, directeur des pages sportives du Dimanche-Matin font partie du groupe qui comprend également Mario Beaulieu, l'ex-ministre des Finances du Québec, son frère Conrad, Serge Savard, le capitaine du Canadien de Montréal, Mme Marie Chouinard, Me Jean Bruneau, l'économiste Pierre Bourgie et les financiers Marc Bourgie et Réjean Gagné.

«Nous avons cru bon de changer le nom du club pour adopter celui de club de golf de la Rive-Sud Inc, afin qu'il devienne en quelque sorte le club public régional de la Rive-Sud où se trouve la plus grande partie de la clientèle de ce parcours sis à moins de 15 milles des ponts Victoria et Jacques-Cartier», a expliqué hier le président, Jacques Barrette qui restera attaché au Dimanche-Matin comme collaborateur.

Pour Luc Brien, il s'agit d'un retour au golf, ayant été pendant des années le professionnel au club Pinegrove. Il cumulera les fonctions de vice-président exécutif (opérations), de directeur général et de professionnel du club.

«Nous venons de faire l'acquisition de l'un des plus beaux parcours publics du Canada, a commenté Brien. Le club, fondé en 1962 par un groupe d'hommes d'affaires et professionnels italo-canadiens, de poursuivre Brien, demeurera public avec un nombre limité d'abonnements. Plusieurs tournois d'associations et de compagnies seront également disputés durant la saison.

Luc Brien a souligné enfin que le parcours et le chalet étaient en très bon état même s'il se joue plus de 30,000 parties annuellement.

La neige fond à Lake Placid

LAKE PLACID (AFP) — À un mois des Jeux Olympiques d'hiver de Lake Placid (du 13 au 24 février), les quelques centimètres de neige qui recouvraient la station commençaient à fondre sous la pluie, hier matin, après un week-end ensoleillé. Les organisateurs espèrent que la neige remplacera prochainement la pluie...

Les pistes, ouvertes depuis décembre, continuent pour la plupart d'accueillir des skieurs grâce aux nombreux «canons à neige» qui équipent «Whiteface Mountain» où seront disputées les épreuves de ski alpin.

La température, qui s'était radoucie ces derniers jours, devrait redescendre au-dessous de zéro degré centigrade dans la journée de mardi, a annoncé la station météorologique de Lake Placid.

Les spécialistes sont dans l'impossibilité, actuellement, d'établir des prévisions à long terme, compte tenu des variations incessantes des conditions climatiques dans cette région située à l'est des Grands Lacs canadiens.

Heureuse nouvelle: le comité organisateur des Jeux du Québec de St-Georges-de-Beauce a réalisé l'été dernier un excédent de $8,137 sur un budget de $616,000.

La nouvelle a été annoncée hier par M. Roger Dutil, le président du COJQ de St-Georges, lors de la remise officielle du rapport de la dernière finale des Jeux, au siège social de la Banque nationale, à Montréal.

Dans son rapport, le COJQ recommande que la Société des Jeux maintienne et encourage le volet culturel et le volet participatif. Au sujet des relations avec le gouvernement provincial, le COJQ recommande que la Société des Jeux «établisse avec plus de stabilité, en collaboration avec les différents ministères impliqués, la procédure ainsi que les échéances pour la ville hôtesse».

Rangers et Rockies établissent deux records en faisant match nul

NEW YORK (AP) — En dépit d'un recul de 3-0, les Rockies du Colorado ont surmonté un record d'équipe des Rangers, puis ils se sont résolument mis à l'oeuvre. A 6:09 minutes de la fin, René Robert a marqué et finalement, les Rockies s'en sont tirés avec un verdict nul de 6-6 contre les Rangers de New York hier soir au Madison Square Garden.

En première période, les Rangers ont pris les devants 3-0. C'est à ce moment qu'ils ont établi leur record d'équipe en enfilant les trois buts en 28 secondes.

Quelques secondes plus tard, ils devenaient avec les Rockies, les deux clubs à enregistrer les quatre buts les plus rapides dans la Ligue nationale. La nouvelle marque de tous les temps est donc maintenant de 61 secondes.

Doug Sullivan, rappelé par les Rangers de leur club-étoile de la ligue Américaine, a tout d'abord enfilé son premier but du match à 7:52 minutes de la première période. Ed Johnston a ensuite marqué cinq secondes plus tard. Puis ce fut au tour de Warren Miller de compter à 8:20 minutes. Ca devenait donc 3-0 pour les rangers et pourtant il ne s'était écoulé que 28 secondes entre les trois filets.

A 8:53, soit après un total de 61 secondes, un quatrième but était réussi. Cette fois, il appartenait à Rob Ramage, des Rockies.

Les Rangers et les Rockies ont donc éclipsé l'ancienne marque de la LNH qui était de 65 secondes pour quatre buts. Ce record avait été enregistré le 13 mars 1966 entre le Canadien de Montréal et les Maple Leafs de Toronto.

SOMMAIRE

Rockie 6, Rangers 6
1ère période
1—NY RANGERS: Sullivan (1)
Johnstone, Miller 7:52
2—NY RANGERS: Johnstone (9)
..... 7:57
3—NY RANGERS: Miller (3)
Johnstone, Sullivan 8:20
4—COLORADO Ramage (6) 8:53
5—COLORADO: Saleski (8)
Smith, McEwen 14:02
Pénalités: Tkaczuk, NYR, 10:01, Robert, Col, 10:14.

2ième période
6—COLORADO: Pierce (12)
Delorme, Ramage 0:43
7—COLORADO: McDonald (20)
Christie, Flesch 1:59
8—NY RANGERS: Sullivan (2)
Dave Maloney 2:40
Pénalités: Aucune.

3ème période
9—NY RANGERS: Vadnais (1)
Hedberg, Vickers 0:22
10—COLORADO: McDonald (21)
Robert 2:39
11—NY RANGERS: Beck (10)
Johnstone 10:05
12—COLORADO: Robert (18)
Sheehan, Ramage 13:51
Pénalités: Saleski, Col, 2:36; Dave Maloney, NYR, 2:36.

Tirs au but

Colorado	11	9	6	—26
NY Rangers	10	13	15	—38

Gardiens: Colorado, Ofeschuk, NY Rangers, Baker, Davidson.
A: 17,428.

Moi un pollueur? JAMAIS!
AQTE

HOCKEY

Ligue Nationale
Dimanche
St. Louis 1, Philadelphie 1
Chicago 3, Detroit 2
Winnipeg 5, Los Angeles 3
Boston 6, Colorado 2
Edmonton 6, Buffalo 5
Hier
Montréal 3, Atlanta 2
Rangers NY 6, Colorado 6
Aujourd'hui
Winnipeg à Islanders NY
Washington à Philadelphie
Minnesota à St. Louis
Mercredi
Montréal à Chicago
Boston à Québec
Winnipeg à Rangers NY
Atlanta à Vancouver
Edmonton à Washington
Toronto à Pittsburgh
Colorado à Detroit
Buffalo à Los Angeles
St. Louis à Minnesota

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Dionne, LA	36	54	90
Lafleur, Mon	31	45	76
Taylor, LA	30	42	72
Simmer, LA	36	33	69
Gretzdy, Edm	22	38	60
Trottier, Isl	24	34	58
Perreault, Buf	24	31	55
Federko, St. L	16	38	54
Larouche, Mon	29	22	51
Gare, Buf	28	22	50

Ligue Majeure du Québec
Hier
Sherbrooke 8, Laval 4
Aujourd'hui
Shawinigan à Montréal
Chicoutimi à Québec
Hull à Trois-Rivières
Mercredi
Sherbrooke à Hull

LIGUE NATIONALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
1—PHILADELPHIE	41	27	3	11	172	125	65
2—BUFFALO	43	28	12	3	164	118	59
3—BOSTON	41	23	12	6	155	120	52
4—MINNESOTA	39	21	10	8	167	119	50
5—MONTRÉAL	44	22	16	6	164	147	50
6—LOS ANGELES	42	20	14	8	181	161	48
7—RANGERS NY	45	20	17	8	173	162	48
8—CHICAGO	43	17	14	12	122	125	46
9—PITTSBURGH	42	17	14	11	146	144	45
10—ST. LOUIS	43	17	19	7	136	142	41
11—ISLANDERS NY	40	17	17	6	138	132	40
12—TORONTO	41	18	19	4	150	158	40
13—QUÉBEC	42	17	19	6	132	145	40
14—ATLANTA	41	16	20	5	136	147	37
15—VANCOUVER	44	15	22	7	139	151	37
16—DETROIT	41	14	20	7	135	141	35
17—WINNIPEG	44	13	26	5	116	169	31
18—HARTFORD	40	10	20	10	128	152	30
19—EDMONTON	41	10	22	9	139	179	29
20—COLORADO	42	12	25	5	138	165	29
21—WASHINGTON	41	11	24	6	127	156	28

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CORNWALL	48	25	21	2	250	239	52
MONTRÉAL	46	22	22	2	230	256	46
HULL	46	14	25	7	212	260	35
SOREL	45	14	27	4	234	266	32
LAVAL	47	10	33	4	188	313	24
Section Dilio							
CHICOUTIMI	46	31	13	2	301	216	64
SHERBROOKE	46	28	14	4	276	206	60
TROIS-RIVIÈRES	47	25	15	7	290	213	57
QUÉBEC	46	24	18	4	226	225	52
SHAWINIGAN	47	18	23	6	205	218	42

LE DEVOIR

CAHIER 7

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Montréal, mardi 15 janvier 1980

Thomson c. Southam

La bataille des quotidiens se fera à deux au Canada anglais

par Michel Nadeau

AVEC l'acquisition vendredi dernier de FP Publications par le groupe Thomson, la bataille se fera désormais à deux au sein du marché de la presse quotidienne au Canada anglais. Southam Press et Thomson Newspapers sont maintenant propriétaires de plus de la moitié des quotidiens publiés au Canada anglais soit 56 titres sur une centaine de journaux.

Les deux entreprises possèdent plusieurs points en commun. L'une et l'autre passeront le cap des $500 millions en chiffre d'affaires en 1980. Le tirage total des chaînes Southam et Thomson dépasse le million d'exemplaires dans chaque cas. Avec environ 1,350,000 copies vendues, le groupe Thomson se hisse au premier rang du palmarès de la presse quotidienne suivi de près par Southam avec 1,150,000 acheteurs. Les deux familles de journaux publient ainsi 60% des quatre millions et demie de quotidiens imprimés au Canada en anglais.

Thomson et Southam détiennent également d'importants intérêts dans le monde de l'imprimerie. Leur parc de rotatives s'étend aux principales villes du Canada. Ils sont d'ailleurs réunis à Vancouver où ils possèdent chacun la moitié des actions de Pacific Press, l'imprimerie d'où sortent, tous les jours, le **Province** de Southam et le **Sun** de Thomson.

Les deux firmes torontoises sont également copropriétaires de Canadian Weekend, l'équivalent de Perspectives en anglais. Ce supplément en rotogravure est distribué tous les samedis dans un ensemble de 18 quotidiens appartenant à l'une ou l'autre des chaînes.

Cependant Thomson et Southam se retrouvent maintenant dans une concurrence farouche dans au moins quatre marchés importants. Jusqu'à maintenant Thomson s'était tenu loin des grandes villes où FP Publications et Southam tentaient de bâtir des monopoles. Avec l'achat des journaux FP, le groupe Thomson pourrait insuffler un dynamisme nouveau aux huit quotidiens qui étaient en difficultés dans plusieurs cas.

À Ottawa, le **Citizen** du groupe Southan marque des points tant du côté du tirage que des revenus publicitaires. Aussi le **Journal** de Thomson a opté pour la formule matinale et modifié son format. Le **Citizen** se retrouve donc seul titre paraissant dans l'après-midi. La question est de savoir si le **Journal** connaîtra son sort plus favorable qu'un prédécesseur, lui aussi tabloid du matin, **Ottawa Today**, disparu en 1977?

Au Manitoba, une agressivité de cowboy chez les dirigeants du **Tribune** a changé les règles du jeu où dominait le **Free Press** qui a donné naissance à la chaîne FP (Federated Papers). Les deux journaux conservent maintenant leur position respective et chacun attend un faux-pas de l'adversaire.

En Alberta, Southan maintient son emprise sur la presse quotidienne. Dans la capitale, **l'Edmonton Journal** n'a pas encore subi les contrecoups possibles avec l'appariton du **Edmonton Sun**, le jumeau du tabloid à sensations de Toronto. Le **Calgaray Herald** demeure très prospère au sein du groupe Southam. Il était question que ce journal imprime, pour l'Ouest canadien, le fameux **Report on Business** du Globe and Mail. Le changement de propriétaire pourrait peut-être modifié les fabuleux projets caressés par les dirigeants du Globe and Mail. Ces derniers rêvent d'utiliser les satellites pour l'envoie de textes afin d'imprimer à plusieurs endroits au Canada leur cahier financier qui constitue un des premiers atouts de vente du journal. Du côté du **Albertan**, maintenant associé au groupe Thomson, la situation demeure au beau fixe. Cependant l'expansion de son marché demeure limitée en raison de l'existence du **Sun** qui occupe maintenant la place du matin dans l'autre grande ville de l'Alberta.

À Montréal, la disparition du **Montreal Star** permettra à M. Kenneth Thomson de se flatter de «n'avoir aucun quotidien au Québec». Depuis la vente du Québec Chronicle Telegraph en 1972, Thomson Newspapers ne possède aucun journal au Québec. Fort de sa situation monopolistique, la **Gazette** connaît présentement la période la plus faste de ses 200 ans d'existence. Cependant, l'arrivée prochaine du Montreal Herald, publié par le groupe Quebecor, pourrait atténuer cette flambée des profits. À l'occasion de l'assemblée annuelle, prévue pour aujourd'hui, le président et principal actionnaire, M. Pierre Pélandeau, pourrait donner certaines précisions sur le public visé par le sixième quotidien montréalais.

Un point qui reste encore à éclaircir sera la vente de l'immeuble du Star au groupe Southan. Est-ce que M. Thomson ira de l'avant avec le projet de se départir des installations de la rue Saint-Jacques?

Toujours à propos du Québec, il faudra voir si le groupe Thomson cherchera à modifier la direction de Ronalds-Federated, la compagnie montréalaise dont il contrôle maintenant plus de 50% des actions. M. Thomson pourrait chercher à consolider la direction des imprimeries par un déplacement du siège social vers Toronto.

Cette situation nouvelle changera-t-elle les perspectives de croissance des deux compagnies qui, depuis cinq ans, sont boudées par les milieux boursiers en dépit de leur performance financière assez remarquable?

Les actions de Thomson n'ont pas beaucoup quitté la fourchette de $10 à $14 marlgré une ascension continuelle des bénéfices. En 1978, Thomson Newspapers montrait un rendement net sur le capital investi de plus de 37%, avant impôts. Les 115 quotidiens et hebdos publiés au Canada et aux Etats-Unis ont rapporté en 1978 des revenus bruts de $307 millions et des profits nets de $57 millions. Pour 1979, on constate cependant un fléchissement des gains. Voilà pourquoi l'action s'échange toujours à $13.75 à la Bourse malgré toute la publicité dont la compagnie fait l'objet actuellement.

La stratégie de croissance de Thomson Newspapers repose essentiellement sur la diversification géographique.



Avec 1,350,000 copies vendues, le groupe Thomson se hisse au premier rang du palmarès de la presse quotidienne suivi de près par Southam avec 1,150,000 acheteurs.

De Londres, le fils de Lord Thomson of Flett a transporté les commandes de son empire de presse à Toronto. Tout en accumulant les titres au Canada, la compagnie connaissait un essor important aux États-Unis où, bon an, mal an, elle achète trois ou quatre quotidiens. Le tirage des journaux Thomson aux USA était, avant l'achat de FP, égal à plus du double de celui des quotidiens canadiens. L'entrée des huit maillons FP rétablira maintenant l'équilibre de chaque côté de la frontière.

Plutôt que la géographie, Southam a opté pour la diversité technique comme axe principal de croissance. Dirigée d'une main de fer par M. Gordon Fisher, Southam a étendu ses intérêts dans plusieurs domaines depuis quelques années. Le marché des quotidiens était trop limité; la division des revues n'était pas très rentable; le secteur de l'imprimerie est trop concurrentiel.

Au mois d'août 1978, Southam a acheté les 177 magasins Cole's Book Stores. Certains changements n'ont pas encore permis à ce secteur de produire ses effets favorables dans les profits de Southam.

Coles Book Stores poursuit son développement aux États-Unis tout comme Selkirk Communications, une entreprise de câblodistribution dans laquelle Southam possède 38% des actions.

Mais l'actif le plus rentable serait une participation de 33% dans TV Guide/TV Hebdo, un tandem d'hebdomadaires contrôlé par M. Philippe de Gaspé-Beaubien.

Ces diverses acquisitions ont réduit à 60% la part des

Voir page 12: Thomson

La concentration s'accentue aussi aux États-Unis

LA concentration de la presse quotidienne s'accélère aux États-Unis alors que les groupes diversifient davantage leurs activités en achetant des stations de télévision et de radio de même que des entreprises de câblodistribution.

■ Pas moins de 53 quotidiens ont changé de mains l'an dernier aux USA. De ce nombre, 48 ont été achetés par des chaînes: Park Newspapers (4), Gannett (3), Hearst (3), Multimedia (3), Nixon (3)...

■ Les entreprises de presse ont fait l'acquisition de 50 stations de radio et de 13 stations de télévision accentuant ainsi la tendance à la diversification chez les conglomérats de médias.

■ De plus en plus de quotidiens, en situation de monopole dans une région donnée, passent de l'après-midi au matin comme période de publication.

■ Les journaux multi-éditions gagnent du terrain du côté du tirage alors que les quotidiens du matin se maintiennent et les journaux de l'après-midi continuent de baisser (−1.7%). Cependant de grands quotidiens du soir comme le *Washington Star* et le *New York Post* ont augmenté leur tirage de façon importante (près de 20,000 exemplaires dans chaque cas). Ces données font mentir ceux qui prédisent la mort des quotidiens de l'après-midi.

■ Les journaux de qualité comme le *New York Times* ou le *Washington Post* sont parmi les titres affichant les hausses de tirage les plus importantes. Le prestigieux quotidien newyorkais tire maintenant à 842,000 exemplaires. Son édition du dimanche montre cependant une baisse de 9,404 exemplaires.

Ces données sont tirées des récents numéros de l'hebdomadaire *Editor & Publisher* qui analyse l'évolution de la presse écrite au sein du marché américain.

L'élément marquant en 1979 fut la perte de 200,000 lecteurs du plus grand des quotidiens aux États-Unis: le *New York Daily News* qui a vu son tirage glisser à 1,6 million d'exemplaires. Deux causes expliqueraient cette piètre performance: la hausse du prix de vente à 25 cents en juillet dernier et des problèmes de production en raison de changements technologiques. La compagnie de la 42e Avenue se remet difficilement du conflit de travail qui a duré 88 jours en 1978. Cependant ses deux concurrents, le *Post* et le *Times* montrent des gains appréciables.

Des 25 plus importants quotidiens américains, seulement 11 ont augmenté leur tirage en 1979. La hausse la plus forte a été enregistrée par le *Houston Post* avec 25,000 nouveaux lecteurs.

L'édition dominicale des différents quotidiens connaît des fortunes différentes selon les journaux. Pour certains, c'est une source supplémentaire de profits (le Washington Post, Boston Globe, le Miami Herald...) mais pour d'autres, c'est la catrastrophe. Le *Daily News* de New York a 300,000 lecteurs en moins alors que le *Philadelphia Bulletin* (le concurrent du soir du quotidien de M. Péladeau) a perdu 23,000 clients en semaine et 42,000 le dimanche.

La hausse de prix touche durement la presse: le Los Angeles Times a perdu plus de 15,000 ventes en portant son prix de 15 cents à 20 cents.



fiscalité

Rapport d'impôt: quelques éléments à considérer (1)

par Yves Séguin

Cette chronique sur la fiscalité est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale (AQPFS). Elle paraît chaque semaine le mardi. Aujourd'hui, M. Yves Séguin, avocat chez Normandin, Séguin & Associés, comptables agréés, traite que quelques éléments à considérer dans la préparation d'un rapport d'impôt.

LA nouvelle année commence et déjà c'est le temps de l'impôt. En effet, l'année fiscale pour les particuliers s'est terminée le 31 décembre dernier et les déclarations de revenus devront être produites au plus tard le 30 avril.

D'ici là nous tenterons de voir les points importants à considérer et nous essaierons de répondre aux questions que l'on rencontre fréquemment comme à celles que vous voudrez soumettre.

La dernière conférence de l'Association canadienne d'études fiscales (Canadian Tax Foundation), nous donne justement l'occasion de réfléchir à quelques situations intéressantes.

En effet, plusieurs hauts fonctionnaires du ministère du Revenu national ont assisté à cette conférence et ont bien voulu faire connaître la position de Revenu Canada relativement à certaines questions.

■ **La déduction des intérêts:** Les intérêts payés sur de l'argent emprunté pour acheter des actions cotées à la Bourse ne donnant droit qu'à des dividendes en actions ne seraient pas déductibles.

En effet, un dividende en action payé par une compagnie publique n'est pas considéré comme un revenu imposable. Or, les intérêts ne sont déductibles que si l'emprunt sert à gagner du revenu.

Toutefois, les intérêts seraient déductibles dans les cas où l'actionnaire a le choix de recevoir les dividences en paiement comptant ou sous forme de dividendes en action, par l'entremise d'actions convertibles.

■ **Un salaire en «or»:** Selon la Loi sur les lettres de changes, la monnaie produite par le Canada a cours légal selon la valeur indiquée sur la pièce, c'est-à-dire la valeur nominale.

Un employé qui reçoit son salaire sous forme de pièces de monnaies du Canada, en or, pourrait-il déclarer dans sa déclaration de revenus, son salaire calculé selon la valeur nominale des pièces reçues?

Une pièce en or du Canada a actuellement cours légal de $50.00. Étant donné la hausse vertigineuse de l'or, cette pièce vaudrait sur le marché environ $700.

Ainsi, un employeur ayant en sa possession des pièces d'or acquises il y a quelque temps pourrait avoir l'idée de payer le salaire d'un employé avec ces pièces: tout en payant avec de la monnaie acquise à bon compte, il pourrait penser permettre à l'employé de ne déclarer que la valeur nominale des pièces reçues.

Malheureusement, Revenu Canada n'est pas de cet avis puisqu'il considère que l'employé devra déclarer comme revenu la valeur marchande de tout ce qu'il a reçu de l'employeur, y compris privilèges et autres avantages.

■ **Les compagnies de services:** Avant les élections, le ministre des Finances, M. Crosbie, avait annoncé que les compagnies de gestion, de services, et celles utilisées par les professionnels ne seraient plus admissibles au taux réduit de 27% (impôt fédéral et impôt du Québec combinés) réservé à la petite entreprise exploitée activement.

Par contre, ces entreprises non admissibles auraient droit à un taux spécial de 35 1/3% (impôts fédéral et provincial combinés).

Revenu Canada tient à préciser sur ce point que ce nouveau taux de 35 1/3% ne s'appliquerait pas nécessairement à toutes les entreprises non-admissibles: n'y auraient pas droit entre autres, les individus qui constituent une compagnie pour qu'elle reçoive en leur lieu et place le revenu d'emploi qui leur est destiné.

■ **Une fiducie pour le conjoint ou les enfants:** La constitution d'une fiducie au bénéfice du conjoint ou des enfants représente un outil de planification fiscale de plus en plus employé.

En effet, les revenus accumulés sur les fonds investis sont imposés au niveau de la fiducie et non au niveau du contribuable auteur de la fiducie.

Revenu Canada a confirmé que la règle d'attribution ne s'appliquerait pas: le revenu de la fiducie ne serait pas imposé entre les mains du contribuable auteur du transfert des fonds.

Toutefois, le ministère serait d'avis que la règle d'attribution s'appliquerait dans les cas où les bénéficiaires ont la faculté d'ajouter le produit de la fiducie à leur revenu plutôt que de le laisser imposer au niveau de la fiducie.

■ **Les budgets et les déclarations de revenus:** Au moment de l'introduction de nouvelles mesures fiscales lors de la présentation d'un budget, peut-on en profiter immédiatement ou bien faut-il attendre que la loi entre en vigueur?

Lorsqu'un gouvernement présente un budget, les mesures fiscales n'ont pas force de loi tant que la loi n'est pas en vigueur.

Cependant, en pratique, étant donné que la loi a souvent un effet rétroactif à la date du budget, il est bien entendu que les nouvelles dispositions sont mises en vigueur le jour même du budget.

Évidemment, si le gouvernement est battu à l'occasion du budget, il n'a donc aucune espérance de voir sanctionner un projet de ioi introductif des mesures proposées. Ce fut le sort du dernier budget de M. Crosbie, et en tombant, le gouvernement a emporté avec lui toutes les mesures fiscales proposées dans le budget et dans les projets de loi à l'étude comme celui sur le crédit d'impôt pour les intérêts hypothécaires et les impôts fonciers.

En règle générale, exception faite du cas d'un budget entraînant la chute du gouvernement, on permettrait aux contribuables de choisir entre produire la déclaration de revenus selon la loi existante ou selon les modifications à la loi de l'impôt qui ont été proposées et qui ne sont pas encore en vigueur, sous réserve de modifications ultérieures qui pourraient être apportées.

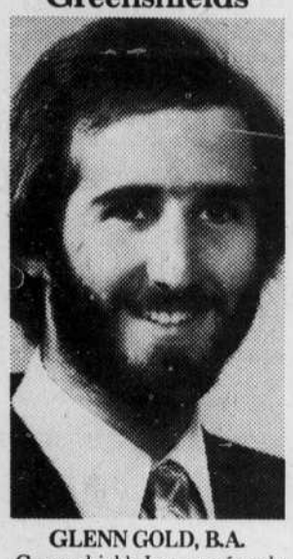
■ *Nous verrons la semaine prochaine quelques autres points intéressants à considérer.*

Lacroix, Vaillancourt & associés
Comptables Agréés



M. JEAN ARMAND
L.Sc.Com., C.A.
Les associés de Lacroix, Vaillancourt & Associés désirent annoncer que M. Jean Armand, L.Sc.Com., C.A., autrefois de la firme Armand & Associés, s'est joint à titre d'associé à notre cabinet d'experts-comptables.

Nomination chez Greenshields



GLENN GOLD, B.A.
Greenshields Incorporée a le plaisir d'annoncer que Glenn Gold, B.A., a réussi le cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada avec distinction et a été nommé représentant agréé au siège social de la firme à Montréal.

Hausse de 10% des tarifs aériens?

GENÈVE (AFP) — Les dirigeants d'une centaine de compagnies aériennes se réuniront à partir d'aujourd'hui à Genève au siège de l'IATA (association du transport aérien international) pour décider d'une nouvelle hausse des tarifs, a-t-on appris hier.

Au cours de cette réunion, les 103 compagnies aériennes affiliées à l'IATA vont procéder à un «tour d'horizon» de la situation actuelle et évoquer notamment les répercussions sur les tarifs de la hausse des prix du carburant, a indiqué un porte-parole de l'IATA.

M. Hans Rudolf Hagedorn, responsable des tarifs de la compagnie helvétique Swissair, a indiqué que l'augmentation devrait se situer en dessous de 10%.

Les compagnies sont en outre appelées à se prononcer sur un projet émanant du secrétariat de l'IATA sur l'augmentation automatique des tarifs en fonction de la hausse des coûts d'exploitation.

Selon l'IATA, les prix du kérosène ont plus que doublé l'année dernière et le coût du carburant représente actuellement 25% des frais d'exploitation.



Photographié avec son chien Gonzo, M. Kenneth Thomson contrôle maintenant 127 journaux au Canada et aux États-Unis après l'acquisition vendredi dernier des quotidiens FP. M. Thomson a acheté l'an dernier 75% des actions de la Compagnie de la Baie d'Hudson.
(Laserphoto CP)

K. Thomson ne s'inquiète pas de la concentration

TORONTO (PC) — Selon le second lord Thomson of Fleet, les employés qui racontent des histoires d'horreur concernant leur travail au sein de sa compagnie, il y a 20 ou 30 ans, «vivent dans le passé».

«Les temps ont bien changé, a-t-il fait remarquer dans un interview. Il faut juger les gens et les choses dans le contexte de leur époque, sinon vous n'êtes pas justes. Nous vivons en 1980. Tout change».

Lord Thomson est l'homme qui a pris le contrôle de FP Publication, vendredi dernier, en offrant $164.7 millions pour huit quotidiens. À 56 ans, il possède maintenant 127 journaux en Amérique du Nord seulement, avec une circulation de plus de deux millions.

Parmi les huit quotidiens, se trouve notamment le «Toronto Globe and Mail», que lord Ken Thomson considère comme étant «le meilleur journal du Canada».

Les huit quotidiens sont tous dans de grandes villes, tandis que les autres journaux de lord Thomson sont dans de petites villes, où il n'y a pas de concurrence.

Les enquêteurs du bureau de la concurrence du ministère des Consommateurs et des Sociétés sont en train d'examiner la transaction conclue la semaine dernière.

Un haut fonctionnaire a expliqué, hier, qu'il s'agissait d'une enquête de routine dans le cas d'une acquisition de cette importance. Un rapport sur cette affaire sera rédigé prochainement, a-t-il dit.

Kenneth Thomson a raconté qu'il pourrait acheter un journal, celui de Stratford par exemple, et l'améliorer considérablement. Mais il y aurait toujours des gens pour le mépriser en disant que c'est «un journal Thomson».

Les Trois Tilleuls
Restaurant Francais
Ouvert tous les jours a midi
Ferme lundi
SUR SEMAINE
TABLE D'HOTE LE MIDI
RESERVATIONS: 584-2231
SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
(Transcanadienne sortie 112)

Munich

IBERIA vous y mène. Une centaine d'autres destinations vous sont offertes à partir de Madrid. Profitez de votre escale pour vous familiariser avec la culture madrilène, la cuisine, les boutiques, le casino, la vie nocturne. Offrez-vous le service 1ère classe. Découvrez une des grandes capitales de l'Europe. Pour en savoir plus, communiquez avec votre agent de voyage ou avec IBERIA: 861-9531.

IBERIA
LIGNES AÉRIENNES INTERNATIONALES D'ESPAGNE

Thomson/Southam: des voies différentes

Suite de la page 11

journaux dans l'ensemble des activités de Southam.

Malgré ces efforts, le titre demeure assez stable à la Bourse où il s'échangeait hier à $29. Il s'agit là d'un niveau record pour les douze derniers mois. L'entreprise demeure cependant à l'intérieur du corridor de $20 à $30 des dix dernières années!

La voie choisie par Southam correspond davantage à l'évolution des conglomérats de médias aux États-Unis qui prennent des participations dans toutes les activités reliées à la transmission de l'information sous toutes ses formes. La câblodistribution est un des secteurs choyés par les grands groupes américains de presse.

La prédominance de Southam et de Thomson dans la presse quotidienne n'élimine pas cependant certaines entreprises régionales. Les journaux Irving gardent le monopole au Nouveau-Brunswick (à l'exception de L'Évangéline). En Ontario, les 30 quotidiens et hebdos Thomson de même que la dizaine de titres de Southam doivent partager le marché avec Inland Publishing qui regroupe une douzaine de titres appartenant à M. John Bassett. Dans le but d'acheter FP, ce dernier s'était associé à M. Conrad Black qui est parmi les principaux actionnaires de Sterling Newspapers, un groupe surtout présent en Colombie-Britannique.

Le riche marché de Toronto est toujours dominé par le Toronto Star (propriété de Torstar) et du Toronto Sun. Thomson devra faire beaucoup d'efforts pour ramener en seconde position dans le marché métropolitain le prestigieux Globe and Mail.

Rien n'empêche Thomson ou Southam de devenir un jour propriétaire de Inland, Sterling ou des jumeaux du Sun. Mais à court terme, c'est ailleurs qu'il faudra aller chercher les possibilités de croissance.

Un des premiers objectifs sera de raffermir les monopoles régionaux dans la presse quotidienne. C'est la principale façon pour un journal d'être très rentable. «Tout ce qu'un propriétaire de journal en situation monopolistique a besoin à côté de son personnel est une caisse enregistrieuse» répétait le fameux critique américain, A.J. Liebling.

Les capitaux de Thomson et surtout sa connaissance de la gestion des quotidiens vont raviver la lutte âpre qui se déroule à Ottawa, Winnipeg, Calgary et Vancouver. On verra des règlements de compte qui risquent de coûter cher! Chose certaine, il sera difficile pour le groupe Thomson de maintenir sa marge de profitabilité. L'arrivée des journaux FP apportera, il est vrai, de précieuses réductions fiscales pour Thomson en raison de déficits accumulés à Ottawa et Montréal, notamment. Mais il sera difficile de rentabiliser à court terme les nouveaux-venus notamment parce que le prix payé a été assez élevé. Les $164 millions représentent plus de 60% du montant initial offert par M. Black.

Les deux groupes pourraient chercher à rogner du côté des dépenses. Par exemple, Thomson Newspapers pourrait fort bien quitter l'agence *Canadian Press* pour former sa propre agence ou encore s'associer davantage à United Press of Canada, la nouvelle agence de presse canadienne rachetée partiellement de UPI.

Il est évident que M. Thomson cherchera à utiliser au maximum les textes des journaux FP qui demeurent parmi les meilleurs quotidiens au Canada pour ce qui est de l'écriture et du contenu informatif. Ce qui n'est pas le cas des quotidiens de petites villes du groupe Thomson souvent préparés avec des dépêches empruntés ici et là et des articles souvent complaisants.

Ainsi Thomson se servira de la puissance du nombre de maillons de la chaine pour rendre son groupe plus efficace. De son côté, Southam pourrait chercher à profiter de la diversité de ses médias dont les magazines et le câble, pour améliorer la rentabilité et la qualité et ses quatorze quotidiens.

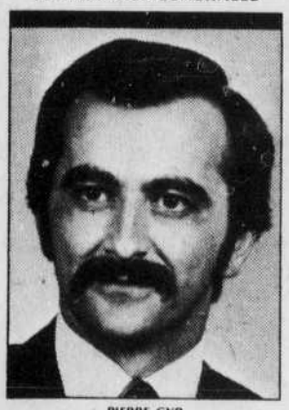
LE SABAYON
LE CHOIX DE ZORBA
JUSQU'À 3 A.M.
MANGEZ, BUVEZ, DANSEZ A LA GRECQUE

Célébrez le dîner grec: agneau tourne-broche

Cuisine grecque et continentale. Mets délicieux: Assiette Athénienne, Mousaka, Filet Mignon, Scampi, Steak au Poivre Flambé, Shish Kebab. Vous savourerez le café Sabayon flambé.

Dîners d'hommes d'affaires
288-0373 ou 288-3872
Ouvert 11 a.m. à 3 a.m.
656 ouest, rue Sherbrooke
(coin Université)

LE GROUPE DESJARDINS
ASSURANCES GÉNÉRALES



PIERRE CYR

M. Conrad LeBlanc, Président et Chef de la direction du Groupe Desjardins - Assurances générales est heureux d'informer la population que par suite de l'implantation de nouvelles structures administratives au sein du Groupe, M. PIERRE CYR, a.i.a.c. accède au poste de Directeur du service assurance responsabilité pour la division Ouest.

M. Cyr assume ses nouvelles fonctions à nos bureaux du Complexe Desjardins à Montréal.

LES MINOTERIES OGILVIE LTÉE



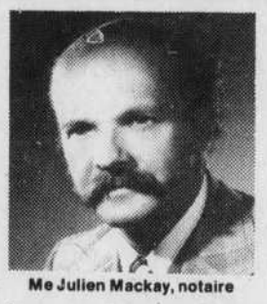
M. Camille Guérin, C.A.

Monsieur Guy Saint-Pierre, Président-directeur général, a le plaisir d'annoncer la nomination de Monsieur Camille Guérin au poste de directeur des finances et de l'administration au siège social de la Société situé à Montréal.

Monsieur Guérin, qui est comptable agréé, s'est joint au groupe John Labatt Limitée en 1963 et a occupé depuis plusieurs postes à responsabilités dans le domaine des finances. Au moment de sa nomination, il était contrôleur de cette société à London (Ontario).

Les Minoteries Ogilvie Ltée sont formées de différentes sociétés d'exploitation engagées dans la mouture du blé, la transformation du lait, l'extraction de l'amidon et du gluten, la commercialisation d'aliments pour le bétail, ainsi que la fabrication de produits chimiques pharmaceutiques. L'ensemble de ces sociétés forme le groupe Produits Agro de John Labatt Limitée.

aqpf Association Québécoise de Planification Fiscale et Successorale



Me Julien Mackay, notaire

— Président de la Chambre des Notaires de 1975 à 1978
— Membre de l'Association du Barreau Canadien et de l'Association Internationale du Barreau
— Associé sénior de l'étude Mackay et Mackay, notaires
— Directeur du Service de la Recherche et de l'Information à la Chambre des Notaires

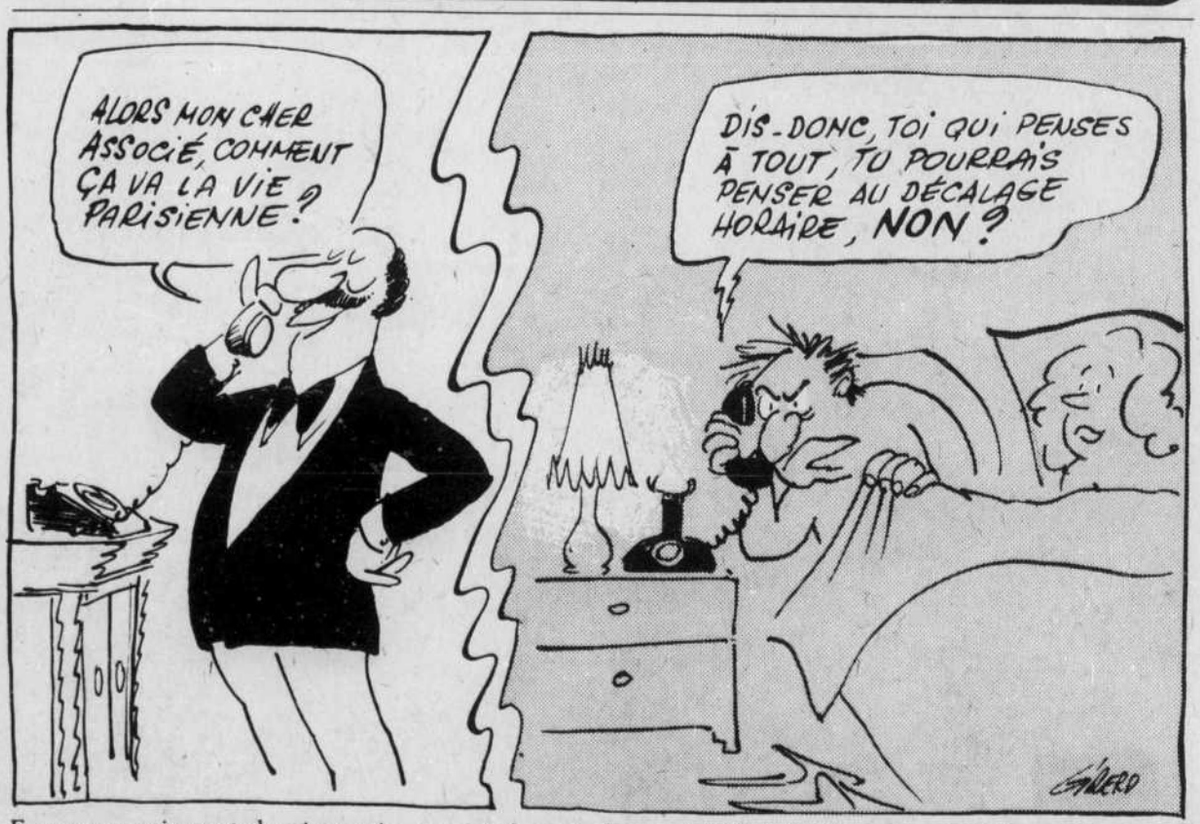
L'Association Québécoise de Planification Fiscale et Successorale annonce l'élection de son conseil d'administration pour l'année 1979-1980. Me Julien Mackay, notaire est le président élu. Les autres membres du comité exécutif sont Me Gisèle Archambault, notaire, Vice-Prés. - M. Jean Charest, a.v.a., Vice-Prés. - Me Jean DeBlois, avocat, Sec. - M. Gaston Bédard, c.a., Trés. Les autres membres du conseil d'administration sont: M. Gilles N. Besner, off. de fiducie - M. Gilles Caron, c.g.a. - M. Yvon L. Caron, a.v.a. - M. Jacques Doucet, ass.-vie - Me Gaétan Drolet, avocat - M. Julien Lemieux, c.a. - Me François Poirier, avocat - Me François Rainville, notaire - M. Jacques Riel - Me Yves Séguin, avocat.

DIVIDENDE N° 376

Un dividende de vingt-neuf cents par action du capital versé de cette Banque a été déclaré pour le trimestre courant, payable le premier février 1980, aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires, le 10 janvier 1980.

Par ordre du Conseil d'administration
ROGER LAVOIE
Président et Chef des opérations

LA BANQUE D'ÉPARGNE



En communiquant de vive voix, on sait à quoi s'en tenir! Mais l'utilisation du télex ou d'un système de transmission de données peut être plus appropriée. L'important, c'est de savoir choisir. A Téléglobe Canada, notre rôle est précisément de vous y aider. Appelez-nous à frais virés au (514) 281-5006.
Téléglobe Canada met le monde à votre portée.

Teleglobe Canada

Québecor veut acheter l'usine Reed à Québec

Le président de Quebecor, M. Pierre Péladeau, a indiqué hier qu'il tenterait de se porter acquéreur de l'usine de papier journal de la compagnie Reed, située à Limoilou dans la ville de Québec.

Cette usine, qui produit plus de 300,000 tonnes de papier-journal, est la dernière installation au Canada du groupe Reed de Londres. Ce puissant conglomérat britannique a vendu au cours des deux dernières années toutes ses usines au Canada après avoir connu en 1976 et 1977 de graves problèmes financiers.

Dans une entrevue téléphonique, M. Péladeau a indiqué que ses quotidiens sont encore touchés par une pénurie de papier et qu'il doit faire face à des problèmes périodiques d'approvisionnement.

L'homme d'affaires montréalais a l'intention de se rendre dans la capitale britannique au cours des prochains mois afin de négocier l'acquisition de l'usine québécoise dont tout le monde s'entend pour vanter la rentabilité. L'approvisionnement en matière première se fait avec de la «pitoune» de la Côte Nord.

L'an dernier, la Société générale de financement (SGF) et sa filiale Donohue, auraient tenté d'en arriver à une entente avec Reed International. Un accord ne fut pas possible. Il ne fait aucun doute que plusieurs firmes privées ont probablement tenté d'acquérir l'usine de Limoilou. Les dirigeants de Reed ne veulent pas céder à bon prix la seule bonne affaire dans un cauchemar qui leur coûte près de $100 millions.

En faisant l'acquisition d'une usine de papier, M. Péladeau imiterait plusieurs entreprises de presse qui ont déjà réalisé l'intégration verticale. Le groupe Power Corp. (La Presse) possède 38% des actions de Consolidated Bathurst. Le **New York Times** est actionnaire de la Gaspesia Pulp and Paper, de Chandler alors que le **Chicago Tribune** et le **Wall Street Journal** possèdent des intérêts dans des usines de Baie-Comeau et Rivière-du-Loup.

L'adaptation à la dernière hausse du brut sera plus difficile (BdeM)

L'économie mondiale risque d'éprouver plus que par le passé de la difficulté à s'adapter à la dernière hausse du prix du pétrole, a déclaré M. William Mulholland, président de la Banque de Montréal, aux actionnaires réunis hier à Montréal.

Les membres de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) se retrouveront en 1980 avec un excédent commercial supérieur à $100 milliards, éclipsant celui de $68 milliards en 1974 qui avait diminué durant les années suivantes.

De 1974 à 1978, a dit M. Mulholland, le prix du pétrole corrigé des variations causées par l'inflation a baissé, ce qui a amélioré la position commerciale des pays non exportateurs de pétrole et facilité leur processus d'ajustement. Il est peu probable que le même phénomène se reproduira dans l'avenir durant une aussi longue période de temps.

Malgré que le prix mondial du pétrole ait doublé l'an dernier, le prix réel n'est que de 20% plus élevé qu'en 1974. Mais les pays de l'OPEP ne voudront pas augmenter leurs importations aussi fortement qu'ils l'ont fait après la hausse radicale de 1973, et les pays commerçants auront plus de difficultés à équilibrer leurs comptes courants.

L'excédent de l'OPEP a ceci de particulier, a souligné M. Mulholland, qu'il ne reflète par les forces normales du marché. Tôt ou tard, le reste du monde devra résoudre la véritable question: comment contenir ces excédents de fonds? «Ils s'agit évidemment là d'une question politique, à laquelle il faudra finalement trouver une solution politique.»

Les avoirs que les membres de l'OPEP détiennent à l'étranger et qui étaient de $215 milliards fin 1979 sont une source d'instabilité, a continué le banquier. En outre, les réserves de capitaux des banques commerciales sont inférieures à celles de 1974 et ne sont pas dans une situation aussi bonne pour recycler les fonds de l'OPEP. Il va donc falloir, selon lui, que le Fonds monétaire international (FMI) intervienne.

Mais les ressources du FMI sont probablement insuffisantes, dit M. Mulholland. Une solution possible pour cette organisation serait d'emprunter sur les marchés internationaux.

«Elle a l'autorité pour ce faire, pourvu que le pays dans la monnaie duquel elle se propose d'emprunter y consente, mais elle n'a jamais exercé ce droit. Peut-être approchons-nous du moment où un changement de ligne de conduite serait approprié.»

La Banque de Montréal a accru son bénéfice de 18.2% durant l'exercice clos le 31 octobre 1979, réalisant un bénéfice net d'impôt de $228.7 millions. L'actif a augmenté de 19% à $38 milliards.

La part de la banque dans le marché intérieur a augmenté légèrement, en partie à la suite du lancement des comptes d'épargne à intérêt quotidien et de son réseau multisuccursales.

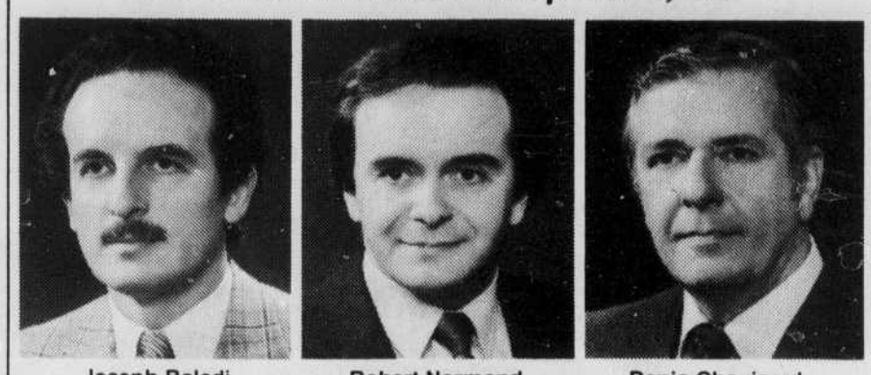
À partir du 1er février, la banque offrira aux sociétés clientes un nouveau service qui leur permettra d'être reliées aux comptes des succursales du réseau dans tout le pays.

Les fonds d'un compte provisoirement à découvert pourront être obtenus automatiquement et sur-le-champ à partir des comptes que la société cliente a dans d'autres succursales. À la fin de chaque jour, la balance excédentaire de tous les comptes pourra être obtenue aux fins de réduire le placement ou la dette.

Durant les années 70, les revenus et profits de la Banque de Montréal ont plus que quintuplé, l'actif a plus que quadruplé, l'avoir des actionnaires a plus que triplé et le nombre d'employés a été multiplié par un et demi.

Dans son allocution prononcée à la réunion des actionnaires le président du conseil de la banque, M. Fred McNeil, muté dernièrement à Calgary, a prié instamment le gouvernement fédéral de porter le prix du pétrole canadien au niveau mondial.

Nominations à Gaz Métropolitain, inc.



Joseph Baladi — Robert Normand — Denis Chouinard

Les nominations suivantes au sein de la direction de Gaz Métropolitain, inc. viennent d'être annoncées par M. Jacques Beauchamp, président de l'entreprise: M. Joseph Baladi est nommé vice-président de groupe, Exploitation et Expansion, M. Robert Normand est nommé vice-président de groupe, Finances et Affaires de réglementation, et M. Denis Chouinard est nommé trésorier. Ces nominations, a précisé monsieur Beauchamp, visent essentiellement à assurer le leadership de la compagnie et à se prévaloir des possibilités sans cesse grandissantes dans le domaine de l'énergie.

Les actions de Turbo Ressources inscrites à la cote de Montréal

Les actions de Turbo Ressources seront inscrites à la cote de la Bourse de Montréal.

Dans le cadre du nouveau programme d'accueil et d'information offert aux compagnies lors de leur inscription à la cote de la Bourse de Montréal, M. Robert Gerald Brawn, président et chef de la direction de Turbo, sera présent sur le parquet de la Bourse pour présenter la compagnie et ses opérations à la communauté financière de Montréal.

Turbo, dont le siège social est à Calgary, s'occupe entre autres d'exploration et de production pétrolière et gazière tout en étant actif dans le domaine de la vente au détail d'essence, dans la composition et la commercialisation de produits pour l'automobile, ainsi que dans le forage pétrolier, gazier, minier et services connexes. Cette compagnie inscrira, à la cote de la Bourse de Montréal, ses actions déjà existantes de classe B, ses droits d'achats d'actions ainsi que sa nouvelle émission d'actions privilégiées de Second Rang, Convertibles et Rachetables Série 1979.

Cette inscription de marque, est la première de l'année 1980 et s'avère importante pour la Bourse, puisqu'elle implique une compagnie majeure oeuvrant dans le secteur pétrolier et gazier canadien jouissant d'une réputation avantageuse au sein de la communauté financière du Québec et de l'est du Canada. L'inscription de la compagnie saura augmenter la distribution de ses actions dans cette province et stimulera le marché de ces valeurs.

Jusqu'à 1970, Turbo s'intéressait avant tout à l'exploration pétrolière et gazière. En 1970, par suite de changements administratifs et d'un changement de contrôle, Turbo se lançait dans le commerce au détail de l'essence en se portant acquéreur de 54 stations service vendant de l'essence à rabais dans l'ouest canadien. Ces opérations au cours des dernières années ont su augmenter de manière appréciable. La compagnie est aussi implantée dans la fabrication et la commercialisation de produits pour l'automobile.

En plus de l'exploitation, du développement et de la fabrication, les opérations de Turbo s'avèrent très importantes dans le domaine du forage pétrolier et gazier ainsi que dans le carottage minier et leurs services connexes. La compagnie compte 1,500 employés et ses activités s'étendent aux États-Unis et outre-mer.

Les revenus de Turbo pour l'année 1978 étaient de l'ordre de $146 millions contre $88 millions en 1977. La compagnie a de plus enregistré des revenus et des bénéfices d'environ $146 millions et $2.8 millions pour les premiers 6 mois de 1979, alors qu'ils étaient respectivement de $45 millions et $1.2 million en 1978. L'actif total de la compagnie se chiffrait à $129 millions au 30 juin 1979.

A cette même date, la compagnie détenait une superficie de 195,000 acres nettes au Canada et de 85,000 acres nettes aux États-Unis. La compagnie possède aussi des intérêts dans l'exploration et la production de pétrole et de gaz en Alberta et détient plus de 92% des actions votantes de Challenger International Services Limited, anciennement Upper Canada Resources Limited. Cette filiale est un des plus importants entrepreneurs canadiens dans le domaine du forage de puits de pétrole et de gaz et compte une division d'entretien et de réparation de puits et une division affectée à la vente d'équipements et de fournitures pour le forage et les champs pétrolifères. Les opérations de forage et de carottage minier ont connu un essor remarquable depuis un an en raison de l'intensification de l'activité dans le secteur minier.

Turbo détient entre autre, une participation de 50% dans une société de forages miniers exploratoires en Amérique du Sud et est active dans le forage pétrolier au Moyen-Orient.

Le groupe du marketing de l'essence compte 219 postes de vente au détail dont 64 appartiennent à Turbo. Le gallonnage moyen de chaque poste était de 471,000 en 1978.

La distribution des actions privilégiées de second rang, 8¼%, série 1979 a été complétée selon un accord avec Midland Doherty et McLeod Young Weir qui agissaient comme souscripteurs. Le montant de cette vente s'élève à $14.1 millions et servira d'une part à la réduction de la dette bancaire et d'autre part à couvrir certaines dépenses d'immobilisation.

Un cours sur les coop d'habitation

QUÉBEC (PC) — Un cours de formation à l'intention des gens aux prises avec des problèmes de logement vient d'être préparé par l'Université du Québec en collaboration avec la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Le cours vise à présenter la coopérative d'habitation de type locatif comme une solution pour des citoyens aux revenus plus modestes, a révélé hier Mme France Bilodeau, professeur à la Télé-université de l'Université du Québec.

Mme Bilodeau, qui prenait la parole lors d'un colloque d'universitaires sur le rôle du coopératisme dans le développement économique du Québec, a indiqué que ce cours spécial sera bientôt diffusé par la Société d'habitation du Québec.

Selon Mme Bilodeau, ce n'est pas la première fois que l'Université du Québec prépare des cours d'initiation au coopératisme. En 1974, la Télé-université, une composante de l'Université du Québec, avait lancé un cours d'initiation à la coopération.

«Loin de vouloir former des spécialistes en théorie coopérative, le cours initiait au phénomène coopératif les usagers des coopératives, les employés et les dirigeants», a dit Mme Bilodeau.

Portrait économique du Québec
Janvier 1980 — difficultés et solutions

Conférence d'une journée
organisée par
Le Conseil du Patronat du Québec
en collaboration avec
ses membres affiliés.

Mardi, 22 janvier 1980
Hôtel Bonaventure
Montréal, Qué.

CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC

Programme

8h30 à 9h15:	Inscription et café	
9h15:	Ouverture du colloque	**M. Pierre Côté** Président Conseil du Patronal du Québec
	1) L'économie canadienne et québécoise en 1980 2) L'économie québécoise des années 1990	**M. Jacques Garon** Économiste La Banque Royale du Canada
10h15:	Pause-café	
10h30:	Positions des partenaires dans le développement économique	
	— La grande entreprise	**M. Laurent Beaudoin** **Président du Conseil et chef de la Direction Bombardier Inc.**
	— L'université	**M. Robert Lacroix** Directeur, sciences économiques Université de Montréal
	— Le syndicalisme	**M. Fernand Daoust** Secrétaire général Fédération des Travailleurs du Québec
	— La P.M.E.	**M. André Bernier** Directeur général Berne Tuyauterie Industrielle Ltée
12h:	Bar et déjeuner Conférencier	**M. Claude Ryan** Chef du Parti libéral du Québec
14h15:	Discussion et échange avec les participants	
	Animateur	**M. Pierre-Paul Proulx** **Président** **Association des économistes de la province de Québec**
	Table ronde	**M. Claude Ryan** **M. Fernand Daoust** **M. Robert Lacroix** **M. André Bernier** **M. Laurent Beaudoin** **M. Jacques Garon**
16h:	Ajournement (N.B.: Il y aura traduction simultanée)	

Inscription

Conseil du Patronat du Québec
2075 rue Université
Suite 606
Montréal, Qué. Tél. 288-5161
H3A 2L1

Coût: $75.00
incluant repas et consommation

Nouveau!
Téléphone d'automobile
SYSTCOMS
composition directe • ligne privée



CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTÉE
vente • location / achat • service
aussi: radio-téléphone VHF
274-9366
Période d'essai

INFLATION•PETROLE•INTERETS•OR•ARGENT•PROFIT

L'augmentation des taux d'intérêt était prévue, leur évolution prochaine l'est également.

L'inflation galopante s'en vient et entrainera la destruction complète du système monétaire et la perte des investissements.

L'or est-il le seul refuge de valeur ou existe-t-il d'autres moyens de proteger ses actifs?

Les multinationales profitent de la fluctuation des devises. L'investisseur privé peut en faire autant.

L'INVESTISSEUR, une lettre financière mensuelle, vous renseigne sur l'évolution mondiale de ces facteurs.

L'INVESTISSEUR explique pourquoi l'inflation galopante est inévitable et comment il est possible d'investir à long terme pour vous protéger.

L'INVESTISSEUR permet au professionnel, à l'homme d'affaires de se renseigner et recommande des stratégies d'investissement pour contrer l'incertitude et l'instabilité économique.

L'INVESTISSEUR informe des raisons qui font fluctuer les taux d'intérêt, le prix des métaux précieux et le cours des devises.

L'INVESTISSEUR fournit des prédictions réalistes et des plans d'action concrets.

L'INVESTISSEUR propose des stratégies de protection du patrimoine, des stratégies pour conserver et faire profiter l'argent difficilement gagné.

Pour un abonnement à **L'INVESTISSEUR**, ci-joint mon chèque à l'ordre de: Conseils Généraux Financiers C.G.F. Inc.
C.P. 1119, Succursale Desjardins, Montréal H5B 1C2

☐ Abonnement d'essai pour 3 mois $20.
☐ Abonnement de 16 mois $120.

Nom .....
Adresse .....
Code postal .....
Titre ou profession .....

Vos employés sont-ils parfois en retard?

Les Atriums



Les Atriums
Les Atriums
Les Atriums

Plus d'excuse possible
si votre bureau se trouve
aux Atriums.
Thérèse de Rouen
842-3838
845-6590

Cadillac 1980
$435
(par mois plus taxe)

Modèle: *Eldorado* très bien équipé

Prix établi pour location net de 36 mois avec versement non remboursable de $1,500, plus dépôt de sécurité remboursable.

La location . . . quoi de plus logique.

PLAN PROTECTION CONTINU GM DISPONIBLE

Nous louons toutes marques et tous modèles
et sommes spécialisés en voitures et camions GM

On ne sort pas à pied...

membre du RESEAU NATIONAL DE LOCATION Park Avenue

Park Avenue

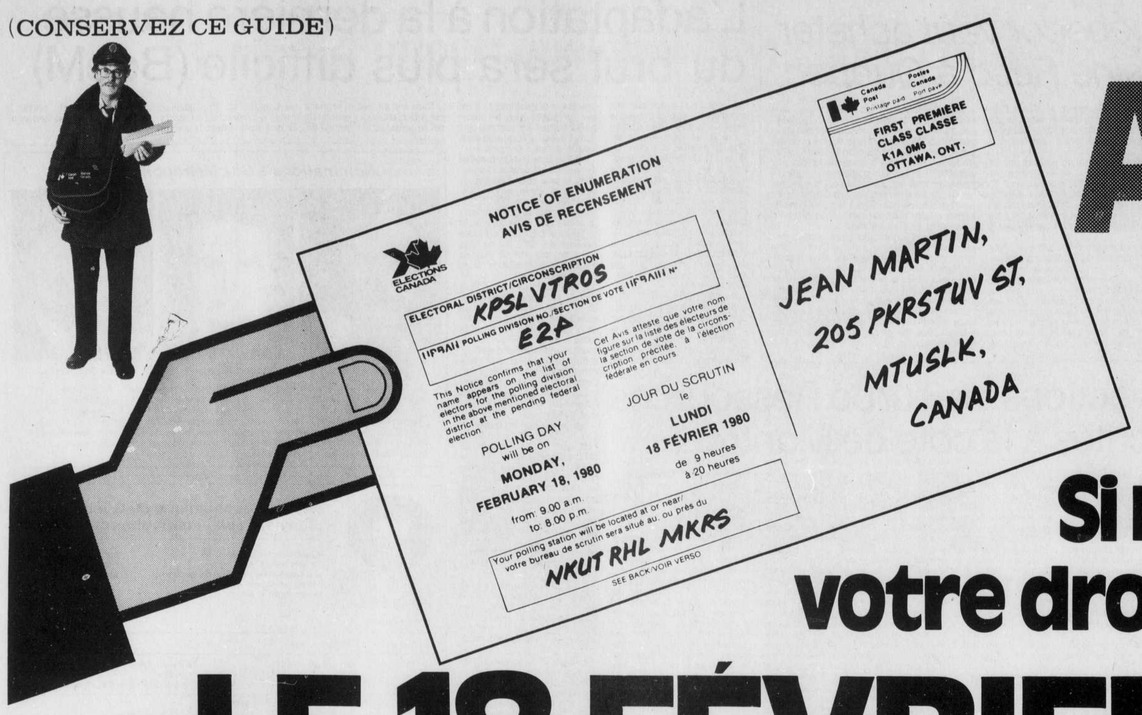
LOCATION
5094 est, Jean-Talon, Montréal 376-7312

UNE DES FORCES DU GROUPE

Park Avenue
Chevrolet, Oldsmobile
Cadillac
5000 est, Jean-Talon
725-9811

Centre de camions
Park Avenue
6400 est, boul. Métropolitain
253-2131

(CONSERVEZ CE GUIDE)



AVEZ-VOUS REÇU LE VÔTRE?

Si non, vous pourriez perdre votre droit de vote

LE 18 FÉVRIER!

SI VOUS N'AVEZ PAS REÇU VOTRE AVIS DE RECENSEMENT, *voici ce que vous devez faire:*

1. Etudiez attentivement la carte-diagramme
2. Repérez la circonscription dans laquelle vous habitez en vous basant sur les rues qui en forment les frontières au nord, au sud, à l'est et à l'ouest
3. Prenez note du numéro dans le cercle de votre circonscription
4. Téléphonez au numéro indiqué
5. Elections Canada vous dira comment faire ajouter votre nom à la liste électorale pour pouvoir voter

AVEZ-VOUS QUALITÉ D'ÉLECTEUR?

Oui, si vous êtes citoyen canadien, si vous avez 18 ans et si vous résidiez au Canada le 31 décembre 1979. Si vous avez été correctement recensé lors de la dernière élection fédérale, vous devriez avoir reçu par la poste un avis de recensement. Cet avis est la preuve de votre inscription sur la liste électorale pour l'élection du 18 février.

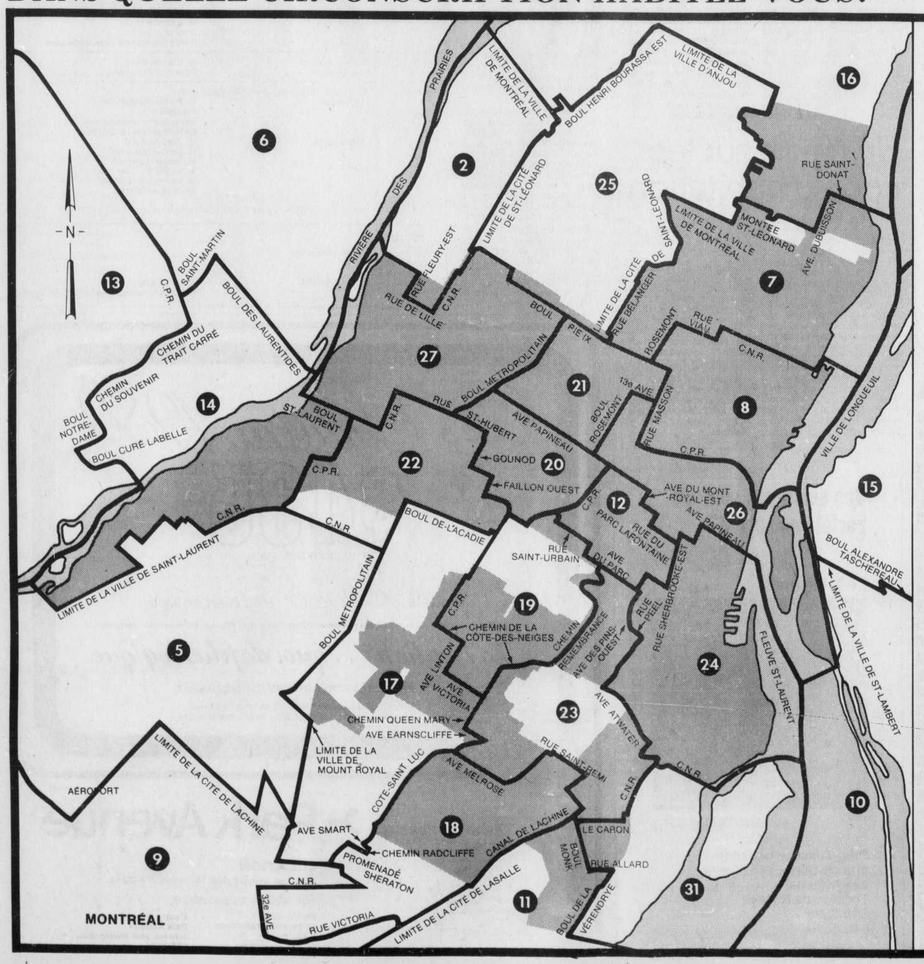
VOICI POURQUOI VOUS POURRIEZ NE PAS AVOIR REÇU VOTRE AVIS DE RECENSEMENT

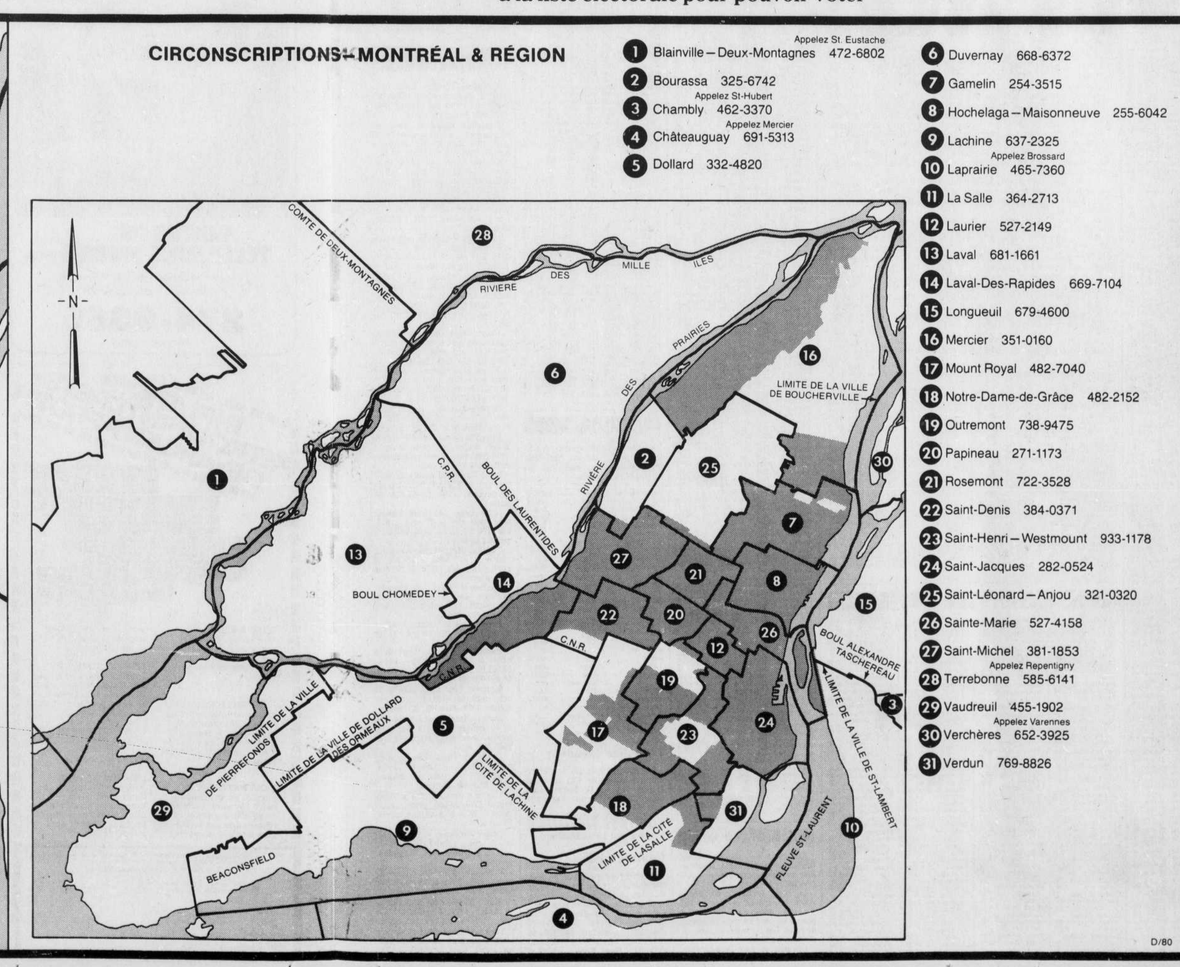
Depuis le 22 mai dernier...

- vous avez déménagé
- vous avez atteint 18 ans
- vous avez changé de nom
- vous êtes devenu citoyen canadien
- ou vous n'avez pas été recensé à la dernière élection générale.

Si vous n'avez pas d'avis de recensement et habitez une des villes ou cités mentionnées ci-dessous, vous appelez (frais virés si nécessaire) au numéro de téléphone indiqué.

DANS QUELLE CIRCONSCRIPTION HABITEZ-VOUS?





ALMA — Appelez 668-4581
AMOS — Appelez Val D'or 824-3671
ANCIENNE LORETTE — Appelez Ste-Foy 659-3601
ARTHABASKA — Appelez Victoriaville 758-6451
ARVIDA — Appelez Jonquière 542-4518
ASBESTOS — Appelez Windsor 845-2795
BAGOTVILLE — Appelez Chicoutimi 545-9733
BEAUHARNOIS — Appelez Valleyfield 371-8111
BEAUPORT — Appelez 663-8211
BÉLAIR — Appelez Donnacona 285-1144
BELOEIL — Appelez Varennes 652-3925
BROSSARD — Appelez 465-7360
BUCKINGHAM — Appelez Thurso 985-2208
CANDIAC — Appelez Brossard 465-7360
CAP-DE-LA-MADELEINE — Appelez 373-1919
CHARNY — Appelez St-Romuald 839-0043
CHARLESBOURG — Appelez 627-1641
CHIBOUGAMAU — Appelez Val D'or 824-3671
CHICOUTIMI — Appelez 545-9733
CHICOUTIMI NORD — Appelez Alma 668-4581
COATICOOK — Appelez Beebe 876-2745
COWANSVILLE — Appelez Knowlton 243-6171
DONNACONA — Appelez 285-1144
DRUMMONDVILLE — Appelez 477-1826
FARNHAM — Appelez Knowlton 243-6171
GASPÉ — Appelez Pabos 689-6648
GATINEAU — Appelez Thurso 985-2208
GIFFARD — Appelez Beaufort 663-8211
GRANBY — Appelez 375-2760
GRAND MÈRE — Appelez Shawinigan 539-5443
HAUTERIVE — Appelez La Malbaie 665-4423
IBERVILLE — Appelez St-Jean 346-6518
JOLIETTE — Appelez 759-3841
JONQUIÈRE — Appelez 542-4518
KÉNOGAMI — Appelez Jonquière 542-4518
LACHUTE — Appelez 562-2481
LAC MÉGANTIC — Appelez Beebe 876-2745
LA SARRE — Appelez Noranda 762-2633
LA TUQUE — Appelez Cap-de-La-Madeleine 373-1919
LAUZON — Appelez St-Romuald 839-0043
LÉVIS — Appelez St-Romuald 839-0043
LORETTEVILLE — Appelez Charlesbourg 627-1641
LORRAINE — Appelez St-Eustache 472-6802
MAGOG — Appelez Knowlton 243-6171
MALARTIC — Appelez Val D'or 824-3671
MATANE — Appelez 562-6640
MERCIER — Appelez Châteauguay 691-5313
MIRABEL — Appelez Lachute 562-2481
MONT ST-HILAIRE — Appelez Varennes 652-3925
MONT-JOLI — Appelez Matane 562-6640
MONT-LAURIER — Appelez Chapeau 889-2000
MONTMAGNY — Appelez L'Islet 247-3068
MONTMORENCY — Appelez Beauport 663-8211
MASCOUCHE — Appelez Repentigny 585-6141
NICOLET — Appelez Tracy 742-4596
NORANDA — Appelez 762-2633
OTTERBURN PARK — Appelez Varennes 652-3925
PLESSISVILLE — Appelez Thetford Mines 335-9197
PORT ALFRED — Appelez Chicoutimi 545-9733
RIMOUSKI — Appelez 722-4466
RIVIÈRE-DU-LOUP — Appelez 862-9151
ROBERVAL — Appelez Métabetchouan 276-0613
ROSEMÈRE — Appelez St-Eustache 472-6802
ROUYN — Appelez Noranda 762-2633
STE-ADÈLE — Appelez St-Jérôme 432-3796
STE-AGATHE — Appelez St-Jérôme 432-3796
ST-ANTOINE DES LAURENTIDES — Appelez St-Jérôme 432-3796
STE-ANNE DES MONTS — Appelez Pabos 689-6648
ST-BASILE-LE-GRAND — Appelez Varennes 652-3925
ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE — Appelez St-Hubert 462-3370
STE-CATHERINE — Appelez Donnacona 285-1144
ST-CHARLES DE LACHENAIE — Appelez Repentigny 585-6141
ST-CONSTANT — Appelez Mercier 691-5313
ST-EUSTACHE — Appelez 472-6802
ST-FELICIEN — Appelez Métabetchouan 276-0613
STE-FOY — Appelez 659-3601
ST-HYACINTHE — Appelez 774-1433
ST-JEAN — Appelez 346-6518
ST-JÉRÔME — Appelez 432-3796
STE-JULIE — Appelez Varennes 652-3925
ST-LUC — Appelez St-Jean 346-6518
ST-PAUL L'ERMITE — Appelez Repentigny 585-6141
ST-ROMUALD D'ETCHEMIN — Appelez 839-0043
STE-THÉRÈSE — Appelez St-Eustache 472-6802
SHAWINIGAN — Appelez 539-5443
SHERBROOKE — Appelez 566-5111
SILLERY — Appelez Ste Foy 659-3601
SOREL — Appelez Tracy 742-4596
TERREBONNE — Appelez Repentigny 585-6141
THETFORD MINES — Appelez 335-9197
TRACY — Appelez 742-4596
TROIS RIVIÈRES — Appelez 376-1898
VAL D'OR — Appelez 824-3671
VALLEYFIELD — Appelez 371-8111
VARENNES — Appelez 652-3925
VICTORIAVILLE — Appelez 758-6451
WATERLOO — Appelez Granby 375-2760
WINDSOR — Appelez 845-2795

ELECTIONS CANADA

Elections Canada est une agence non-partisane du Parlement fédéral chargée de la conduite des élections fédérales sous la direction du Directeur général des élections du Canada, Jean-Marc Hamel.

Ce guide de l'électeur est publié par le Directeur général des élections du Canada.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Le TSE 300 à 1922

L'indice composé de la Bourse de Toronto a franchi hier pour la première fois le cap 1900 en fin de séance alors qu'il marquait 1922.20, soit une hausse de 23.48.

Treize des 14 secteurs du marché ont réalisé des gains, dominés par celui des aurifères qui monte de 160.89 à 3062.66. Seul, le groupe des services publics a fléchi. Les métaux, transports, pipe-lines, industrielles, et produits de consommation ont enregistré des records hauts absolus.

Au total on dénombre 3699 valeurs en hausse, 164 en baisse et 183 stables. Le volume des affaires comprenait 12.20 millions d'actions évaluées à $157.96 millons, et 8,460 contrats d'option ont été conclus.

Parmi les industrielles traitées, Falconbridge Nickel A gagne 5 1-2 à $107, Photo Engravers and Electrotypers 2-1 à $34 1-2, Union Oil of Canada 2 1-2 à $38 1-2, HCI Holdings 2 1-8 à $27 1-8 et Inco 2 1-8 à $33.

Simcoe Erie Investors cède 35 cents à $3, New Providence Development six cents à 63 cents, Walker-Gooderham 3-4 à $36 1-2, Gulf Canada 1-2 à $17 et Imperial Oil A 1-2 à $41.

Dans le secteur minier, McIntyre Mines prend 4 3-4 à $80 3-4, Northgate Exploration 4 à $16 et United Keno Hill Mines 3 3-4 à $45. Gulfstream Resources abandonne 1-8 à $5 7-8 et New Quebec Ranglan Mines 30 cents à $4.25.

Parmi les pétroles, Canada Southern Pete progresse de 1 5-8 à $19, Chieftain Developments de 7-8 à $36 7-8 et Coseka Resources de 5-8 à $13 5-8. Total Pete NA perd 1 1-4 à $27 1-2 et Sulpetro B 1-2 à $18.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	2114	350	350	350	+10
AbyGlnw	1000	$7½	7⅜	7½	
AbtlPrce	47572	$21	20½	20¾+	⅛
Abitbl7½p	25	41	41	41	
Abitbl10	230	52	52	52	
Acklnd2p	300	$16	16	16	+ ¾
ActionTrd	29800	35	30	35	+ 8
AdanacM	8500	$7	6¾	6⅞	+ ⅛
Advocate	375	220	210	210	+ 4
AftonMin	16750	$35½	34½	35	+ ⅜
AgnicoE	54444	$14½	14	14½+	1¼
AgraIndA	3515	$6⅛	6	6⅛	
Akaitcho	3500	190	180	190	+15
Albany	44000	165	161	161	
AltEnergy	5425	$40	39⅜	39¾+	⅛
AltaGasA	31142	$27	26¼	27	+ ⅞
AltaGCp	z5	$62	62	62	
AltaGDp	z2	$283	283	283	
AltaGF	490	$26½	26¼	26¼	
AltaG9.76	360	$27	26⅞	27	+ ⅛
AltaG7.60	400	$24½	24	24	− ½
AltaG6¾	16795	$37½	36½	37½	+1¼
Alcan	29575	$65⅜	64⅝	65⅜	+1½
AlgoCent	100	$23⅛	23⅛	23⅛	− ⅛
AlgomaSt	3014	$33¼	32⅜	33¼	+ ½
AStelp	2000	$25¼	24⅞	24⅞	− ⅜
Algonpr	100	$8¾	8¾	8¾	+13⅜
Alumin4pr	600	$17¾	17¾	17¾	+13⅜
Almin4½p	100	$40	40	40	
Alum3rdp	500	$25¾	25¾	25¾	
ALard	120000	47	45	46	+ ½
Amcan	800	425	400	425	
AmEagle	21550	410	395	405	+ 5
AmLeduc	26800	66	63	63	− 3
AndresWA	4300	$12¼	12⅛	12¼	
AndresWB	900	$12¼	12¼	12¼	− ½
AngDGld	2300	255	250	250	
AngUDev	900	425	425	425	
Aquitaine	4550	$42⅞	42¼	42½+	¼
Argosy	5000	54	51	54	+ 3
Args260p	z87	$28¾	28	28	
ArgusBpr	100	$29⅝	29⅝	29⅝	− ¼
ArgusCpr	520	$6⅞	6¾	6¾	
Asamera	20250	$24⅝	23¾	24	− ⅛
Asbestos	500	$37½	37¼	37½	
AsocPorc	10837	255	250	250	
AtcoA	49400	$21¼	20¼	21	+ ½
AtlCCop	21944	125	100	125	+22
AtlasYk	47500	119	107	107	
AtoHardA	1650	$12¼	12	12¼	− ¼
BCSugarA	1500	$36½	35½	36	
BPCan	15765	$38¾	38	38	− ⅜
BanisterC	2030	$18⅞	18¾	18¾	− ⅛
BankBC	300	$33¾	33½	33½	− ¼
BankMtl	34549	$26¾	25⅝	26	+ ⅜
BankNS	18279	$24	23½	23⅝	
Bankeno	6500	$5¼	5⅛	5⅛	+ ⅛
Barbecon	100	$17⅜	17⅜	17⅜	
Barex	23300	30	27	27	− 1
BaryExpl	6200	168	165	168	+ 8
BasicRes	18179	$12¾	12	12½−	⅛
Bathrstp	z75	$10⅞	10⅞	10⅞	
BatonB	200	$13	13	13	+ ¼
BayMills	200	$6¾	6¾	6¾+	⅜
BeckerBp	z50	$7½	7½	7½	
BellCanad	44680	$21	20⅝	20⅝−	⅛
BellApr	z6	$61⅜	60	61⅜	
BellBpr	z20	$62	62	62	
BellDpr	300	$63¼	63⅛	63¼+	¼
Bell2.28	1200	$31¼	31⅛	31¼−	⅛
Bell1.80	266	$21¾	21¼	21¾+	½
Bell1.96	960	$25	24¾	24¾−	¼
BethCop	100	$22½	22½	22½+	½
BighartOG	6300	$6⅞	6¾	6⅞+	⅛
BlHawk	38000	55	47	54	+ 6
BlackPA	100	$17	17	17	− ¼
Bombr	250	$11⅛	11⅛	11⅛+	½
BonzaO	24920	$9¼	8⅞	8⅞	
BonanzaW	19136	345	335	335	− 5
BorderC	300	375	355	375	+25
BowValy	44165	$42¼	41½	42½+	⅛
BralorRes	1310	$19⅜	19½	19⅜+	⅛
Bramalea	1338	$20¼	20	20¼+	⅜
BrascanA	7128	$23¼	22⅞	23⅛+	⅛
Brscn8½	1600	$26½	26¼	26¼−	¼
BrendaM	10950	$32	31½	31½−	⅜
BrightA	z10	$15¼	15¼	15¼	
Brinco	14312	$7¼	7⅛	7¼	
Brincop	2892	485	480	485	+10
BCFP	1890	$26¼	25	26¼+	1¼
BCFPpr	z20	$34⅞	34⅞	34⅞	
BCRIC	95765	$8	7¾	7⅞+	¼
BC Phone	4755	$17¼	17	17	
BCPh4¾p	z40	$52¼	52	52¼	
BCPh5¾p	z15	$64½	64½	64½	
BCPh6.80	z50	$18¾	18¾	18¾	
BCP7.04p	150	$21½	21½	21½+	⅛
BroulReef	14500	89	86	89	+ 4
Brunswk	87513	$14⅜	12⅛	13¾+	1½
BuddCan	4665	$8⅛	8	8⅛+	⅛
CC Yachts	400	325	310	310	
CAE	7700	$15½	15	15⅛+	¼
CIL	54751	$30	29¼	29¾	
CME Res	10200	280	271	272	+ 2
CadFrv	51273	$24¾	23½	24½−	⅛
Cad FrvA	1000	$9⅜	9⅜	9⅜+	⅛
CalPowA	9406	$46⅞	46¼	46½+	⅛
CalP7½p	z50	$91½	91½	91½	
CalP2.36	525	$26¼	26¼	26¼	
Calvert	51940	243	230	230	− 8
CMines	194050	54	49	50	+ 3
Camflo	21970	$22¼	21⅞	22⅛+	⅜
CChibA	10400	$15	13½	15	+1½
CampRL	21730	$39	37	39	+2¾
CanCem	1670	$13⅛	12⅞	13	+ ⅛
CCeCp	100	$14¾	14¾	14¾	
CDC	8822	$12⅞	12½	12¾+	¼
CDCprB	2235	$141	139	139½	
CanMalt	950	$29¾	29¼	29¾+	¼
CNorWest	17350	$18¾	18	18	− ⅜
CPackrs	1235	$32⅝	32⅛	32½	
CanPerm	1345	$18½	18¼	18¼−	¼
CPerm8	155	$22½	22½	22½	
CS Pete	48825	$20	17⅜	19	+1⅜
CanTrust	2520	$22¼	22	25¼	
CTrust7¼	2000	$18½	18¼	18¼	
CTung	1250	$25¼	25	25¼+	¼
CdnArrow	26625	164	148	160	+22
CCablesyA	2318	$13	12¾	12⅞	
CCablesyB	200	$12¾	12¾	12¾+	⅜
CdnCel	7800	$10¼	9⅞	10¼+	½
CCManA	100	$24	24	24	− ½
CCurtis	8000	101	100	100	
CFormost	1500	$6¾	6¾	6¾	
CFoundpr	z19	$8¾	8¾	8¾	
CGE	200	$29	29	29	
CG Invest	168	$23⅝	23⅝	23⅝	
CHomestd	3500	$23½	23¼	23¼−	¼
CHydropr	500	$12	12	12	− ¼
CIBkCom	11705	$26¼	25	25¾	
CManoir	1300	$6	5¾	5¾−	⅛
CMarconi	7345	$25	24	24¼+	½
CMerrill	400	$23¾	23½	23¾+	¼
CNatR	13290	$10⅞	10⅝	10¾+	¼
COcdental	4600	$12½	12¼	12⅜+	¼
CP Inve	31108	$40	39⅜	40	+ ⅜
CPInvepr	z50	$16½	16⅜	16⅜	
CPLtd	48655	$41⅜	40⅜	41¼+	⅜
CPLAp	120	$9	9	9	− ¼
CReserve	375	$22½	21¾	21¾−	¾
CdnSupO	245	$205	205	205	+ 4
CdnTire	500	$27	26	27	
CdnTireA	3304	$2	⅞	26½	26⅞+	½
CUilties	18300	$20⅜	20	20¼+	¼
CU 10¼	360	$26¾	26½	26½+	½
CUtil9.24	300	$26½	26½	26½	
Cwng4pr	100	$9½	9½	9½−	¼
CandelOil	275	$63	63	63	+ 1
Canray	6325	370	355	365	+ 5
CanronA	1800	$14	13⅞	14	
Caron6pr	25	$100	100	100	− 8
Cara	4900	$17½	17	17	− ⅜
CarlOK	22317	$7⅜	7	7¼+	¼
CarlAp	305	$24	24	24	+ ¼
CarlBp	z50	$27½	27½	27½	
CarmaA	3100	$14½	14	14½+	½
Carma8.75	100	$19¼	19¼	19¼−	¼
CarolinM	6150	$19⅞	19⅛	19⅜+	⅞
Cassiar	35538	$12⅛	11½	12	− ⅛
Celanese	38410	$7¾	7¼	7⅜+	⅜
CtlEstA	132	$11	11	11	+ ⅜
CentPat	12200	315	300	310	+15
Chnclr	35263	$6⅞	6½	6⅝+	¼
CharterOil	16850	280	250	267	+12
Cherokee	9940	$12⅞	12¼	12¾+	½
ChibKay	32500	39	36	36½−	2½
ChibM	19000	85	85	85	+ 5
ChieftanD	4800	$37½	36	36⅞+	⅜
Chieftainp	105	$277	275	275	+11
Chromaco	100	250	250	250	+30
Chrysler	4700	$9⅞	9¾	9⅞	
CHUMB	350	$11	11	11	+ ⅜
Coin Lake	22000	44½	42	42	
Cmpix	7600	$5½	495	5	− ⅛
Cominco	15147	$56¾	55⅞	56	+ ½
ComincoA	1100	$25½	25	25	− ½
ComrclOG	38200	370	345	370	+25
Conduit A	200	450	450	450	−20
Coniagas	2800	190	190	190	
ConBathA	2508	$15⅜	15¼	15⅜+	⅛
ConBathp	325	$17	16⅞	17	+ ⅛
ConFardy	4300	340	330	330	− 5
CDurham	24350	208	202	204	+ 3
C Marben	35450	310	300	305	+10
CMorisn	56200	410	390	405	+15
Cons Pipe	200	$7½	7½	7½+	⅜
Cons Prof	43018	198	186	189	+ 5
C Rambler	23200	$6½	5¾	6⅜+	⅜
C Rexspar	1000	70	70	70	+ 8
Con Textle	1400	$9½	9¼	9⅜−	⅛
ConDistrb	1925	$10½	10	10	− ¼
ConsGas	65365	$28½	27½	27½−	¾
Con Gas D	150	$38	38	38	+2½
CG7½	245963	$28½	27⅜	28⅛−	⅛
Control F	400	330	330	330	−10
Conventrs	31652	$14⅜	14⅛	14½+	⅛
Conwest	15530	$8	7⅞	8	+ ⅛
CopFields	7250	$13	12⅛	12⅜−	½
Corbyvt	1300	$18	16¾	16¾+	¼
CorbyB	z70	$16½	16½	16½	
Cosed	105639	$14	13¼	13⅜+	⅜
CostainLtd	3200	$7½	7⅜	7⅜−	⅛
Courvan	70581	150	125	150	+25
Craigmt	5000	$6½	6⅜	6½+	⅛
CrainRL	400	$10½	10½	10½−	¼
Crestbrk	500	$19	18½	18¾+	½
CZelrbaA	1500	$23½	23	23½+	¼
CrushIntl	800	$13⅜	13¼	13⅜	
CuvierM	17500	85	82	85	+ 3
Cyprus	61719	$25⅞	24¼	25¾+	1⅛
CzarRes	41300	$16⅜	15½	16	− ¼
CzarResp	950	−$40	38	38	− 2
DRG LtdA	350	$5⅞	5⅞	5⅞	
DalmyA	200	$8	7¾	8	+ ⅜
DalmyC	600	$7½	7¾	7½	
Daon Dev	19330	$14⅞	14⅜	14½−	⅜
Daon8⅝p	400	$8½	8½	8½+	¼
DebhldBp	z50	$65	64½	64½	
DEldona	34400	185	178	181	
Delhi Pac	78250	95	89	93	+ 7
Denison	6859	$37	36¼	37	+ ¾
Dicknsn	37050	$11⅞	10¾	11¾+	⅜
Digtech	5900	$5⅞	5½	5⅞+	¼
Discovry	77100	210	180	209	+24
DistTrA	400	$8½	8½	8½	
Domanl	9600	$8¼	7½	8	+ ⅜
DorneMine	20963	$69¼	67¼	69¼+	3¼
DomePete	60414	$58¼	57⅛	57⅞+	½
DPeteAp	690	$21½	21½	21½−	¼
DPeteBp	700	$21¾	21½	21½−	⅜
DBridge	4130	$17⅞	17¼	17⅞+	⅜
DCitrsA	200	480	480	480	
DExplor	37800	85	81	83	+ 1
DofascoA	19979	$37½	36¼	37¼+	½
DofascoB	z1	$36¾	36¾	36¾	
DomStore	1200	$20¼	19¾	20¼+	½
DTextile	10500	$15	14½	15	+ ½
DomlimA	100	$15½	15½	15½	
Domtar	11670	$26⅜	26⅜	26½+	⅛
Domtarpr	100	$11¼	11¼	11¼+	¼
DrMcCA	700	$11¼	11	11¼	
DundePal	6100	80	78	78	− 2
DuPontA	3120	$30⅛	29⅞	30⅛+	⅜
Dustbane	5000	$8	8	8	
DylexLtd	300	$12	12	12	− ⅞
Dylex LA	9935	$9½	9¼	9⅜−	⅛
Dynamar	22900	375	350	350	−10
E-L Fin	1550	$12½	12¼	12½+	¼
EstMirtic	12010	310	287	310	+25
East SulA	26742	300	280	300	+12
EstnProv	700	$7	6¾	7	+ ¼
EconInv	250	$23	23	23	+ 1
EgoRes	74700	265	243	256	+13
Elhm A	1950	495	485	485	
ElksStors	400	$6	6	6	
Emco	400	$11¾	11¼	11⅜+	⅜
Emcow	2150	305	295	305	+30
Extndcar	304	$9⅞	9⅞	9⅞−	⅛
Extd A	100	$9⅞	9⅞	9⅞+	⅜
FalcoC	122802	$13¾	12⅜	13⅛+	¼
FibrgNikA	13259	$107	102½	107	+5½
FedInda	3050	$7¼	6⅝	7¼+	⅝
FedTrustA	1000	250	250	250	+10
FidelityTr	150	480	480	480	
FinningT	220	$37½	37½	37½+	½
FiranGndl	z100	67	67	67	
FirecoSA	300	290	290	290	
FCalgary	6109	274	270	270	
FCityFin	500	$15	15	15	+ ½
FCityTrA	300	$10⅜	10¼	10¼	
FCityTrC	100	$7½	7½	7½+	½
FMar	73100	210	175	210	+36
HatleighB	z21	$5¾	5¾	5¾	
Hawker	2100	$16½	16¼	16¼−	¼
HayesD	223	$9½	9½	9½+	¼
HedwayA	300	$6	6	6	
HolingerA	1262	$45½	45	45	− ⅛
HBayMng	42940	$30⅞	29⅞	30⅜+	1⅛
HBayCo	1920	$25⅜	25¼	25¼−	½
HBCpr	8594	$21⅜	21⅜	21⅜+	⅜
HBOilGas	5946	$101	100½	100½	
Hu-Pam	1500	42	42	42	− 3
Husky Oil	3675	$69½	69	69	+1½
HuskyApr	100	$37	37	37	− 1
HydraEx	23955	87	80	85	+ 7
IAC	20545	$12½	12⅛	12¼+	¼
ITLInd	100	340	340	340	
IUIntl	19765	$13	12¾	12¾−	⅛
Imasco	750	$43⅞	43⅜	43⅞+	⅜
ImpOilA	51973	$41½	40⅞	41	− ½
ImpOilB	271	$41¼	41¼	41¼	
Inco	304250	$33¼	30⅞	33	+2⅛
Inco7.85	500	$24½	24	24	− 1
Indal	800	$12½	12⅜	12⅜−	⅛
Inglis	100	$14	14	14	+ ¼
InlandGas	2400	$13	13	13	
InlandGp	z60	$10½	10½	10½	
Inter-City	2410	$18⅜	18⅜	18⅜+	⅛
Intrmetco	100	$13⅜	13⅜	13⅜	
IBM	898	$77¾	77⅛	77⅝+	⅜
IntMogul	4622	$8	8	8	+ ⅛
IMogulA	700	$13½	13¼	13½+	¼
IntprPipe	10130	$19⅞	19⅜	19⅞+	⅛
Ipsco	3294	$26	23¾	25½+	1¾
IronBayT	300	$6¾	6¾	6¾	
Irwin Toy	1400	315	310	315	− 5
IslandTel	387	$15¾	15⅛	15⅛+	⅛
Ivaco	4433	$17½	16½	17½+	1¼
Ivaco8.85	700	$47⅞	47¾	47⅞−	⅛
JQRes	5000	140	130	140	+ 2
Jannock	6575	$11½	11¼	11½+	⅜
Jannock8	1250	$13¾	13⅜	13¾+	⅜
Jannockw	1200	$6⅜	6⅜	6⅜+	⅜
Jorex	101700	65	61	63	+ 4
Joutel	316550	192	176	176	− 8
K-TelIntl	100	$8	8	8	+ ½
Kaiser Re	28925	$33⅞	32	33⅜	+1⅜
KamKotia	25950	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ¼
KapsTran	18870	144	139	143	+ 6
Kaps r	36450	15½	13½	13½	+ ½
KellyDA	1200	$9½	9⅛	9⅛	− ⅜
KelseyH	200	$22	22	22	
KerrAdd	20497	$16¼	16	16⅛	+ ⅛
KAnac	102648	88	78	85	+11
LabattA	48751	$24	22¾	23⅝	+1⅛
LabattAp	100	$22¼	22¼	22¼	+ ¼
Lacana	58572	$12⅜	12	12⅜	+ ⅜
Lacanaw	8975	$9½	8¾	9½	+ ½
LaidlawA	2100	$8	7⅞	8	+ ¼
LaidlawB	4870	$7⅞	7¾	7⅞	+ ⅛
Ldl 9¾	200	$11¼	11	11¼	+ ¼
LOntCem	3700	$6	5⅞	6	
LShore	4702	$10½	8⅞	10½	+2¼
LasitrKm	34100	240	220	220	−20
Laurasia	23300	84	80	80	
LauFinp	143	$12¼	12¼	12¼−	¼
LavaCap	11550	450	440	450	+10
LeighInst	4100	$11⅞	11⅜	11⅜+	¼
LeonsFrn	500	$16¾	16¾	16¾	
Liberian	400	$6⅞	6¾	6⅞	
LLLac	3633	$8¾	8½	8¾+	⅜
LobCoA	2455	440	430	440	+10
LobCoB	675	440	435	440	+15
LobCopr	610	$25⅞	25¾	25⅞−	⅛
LobLtdAp	1610	$15¼	15⅛	15¼	
LobLtdBp	300	$16⅜	16½	16½	
Lochiel	19200	$5¼	5⅛	5⅛+	⅛
LyttonM	5000	50	50	50	
MDSHelth	150	$10	10	10	+ ¼
MICC	1450	$12	11⅜	12	+ ⅜
MICC8⅜	150	$22½	22½	22½	
Micc8p	500	$25⅜	25⅛	25⅛+	⅛
MTSInter	2500	72	70	70	− 5
MaclarnA	10039	$44	43⅛	43⅛+	⅛
MaclarnB	1100	$44	43	43	
MclanHA	200	$24	24	24	− 1
MBLtd	17724	$27¼	26⅜	27¼+	⅜
Madeline	7400	220	210	220	+10
Madsen	4000	159	154	159	+ 4
MagnaA	800	$11	10¾	11	
MagnaB	100	$11½	11½	11½+	¼
Magnason	300	250	250	250	+25
Magnetcs	100	145	145	145	− 7
MajstcWil	17766	$5	485	5	+20
Malartic	3300	160	151	151	+ 1
ManBar	42000	98	92	98	+ 6
Maritime	250	$23½	23½	23½	
MarT940	170	$10⅛	10⅛	10⅛+	⅛
MarkSpnc	9350	$7¾	7½	7¾+	⅜
MassFer	12445	$12	11¾	11⅞−	⅛
MasFA	425	$21	20⅞	21	+ ⅛
MasFB	1810	$20⅞	20½	20⅞+	⅜
Matchan	14500	40	39	39	+ 2
McAdam	77500	63	57	60	− 2
McGrawH	1850	$9⅜	9¼	9⅜+	⅛
McIntyre	11430	$80¾	76	80¾	+4¾
McLaghln	2400	$8½	8	8	− ½
McLghl10p	200	$13¾	13¾	13¾+	⅝
Melcor	555	$16½	16	16	− ¼
Mentor	15900	480	440	470	+45
Mercantil	3727	$16¾	16⅜	16⅜+	⅛
MerlandE	31480	$19	18¼	18¾+	⅜
Midcon	800	250	250	250	+10
MikesSubs	500	170	170	170	+10
MinrlRes	15300	290	285	288	− 2
MitelCorp	7960	$19	18⅞	19	+ ⅛
MoffatA	100	$14	14	14	
MolsonA	2121	$26¼	25¾	25¾−	¼
MoninV	100	$11	11	11	
MonencoA	475	$11¼	11¼	11¼	
MtlTrust	1000	$19	19	19	
Moore	13766	$37⅛	36¾	36¾−	⅛
MtnStates	4700	$11	10¾	10⅞−	⅛
MuncplSL	500	$5⅜	5⅜	5⅜+	⅛
Murphy	2100	$27¼	26½	27	
NBCook	1300	$8½	8¼	8¼−	¼
NBUMine	7200	345	325	325	
NatBkCan	9225	$13⅜	13¼	13¼	
NatDrug	310	$12	11½	11½−	½
NHeesEnt	100	375	375	375	+25
NatPete	13750	210	200	205	+ 5
NatSeaA	100	$17½	17½	17½+	1
NatTrust	500	$25¾	25¾	25¾	
Nemco	36700	277	265	275	+ 9
Neomar	4784	350	315	345	+25
NBTel	1339	$21	20¾	20¾−	⅛
NBTel1.85	z42	$20	20	20	
NKelore	36500	35	33	35	+ 2
NProvidD	14950	67	63	63	− 6
NQueRagl	19750	450	405	425	−30
NSen	337700	41	34	40	+ 7
NYorkOil	4650	275	270	272	+ 7
NfldLPA	200	$21⅜	21⅜	21⅜−	¼
NfldTel	7900	$10¾	10⅜	10⅜+	⅛
Nfld Te885	1000	$20½	20½	20½	
Newnor	30000	26	25	25	
NickRim	24750	40	38	40	+ 3
NobleM	3300	170	165	170	
NorAcme	30666	44	40	44	+ 5
Noran	153649	$25½	24¾	25	+ ¾
Norbaska	12500	54	52	54	
Norcen	86872	$32⅜	32⅛	32¼+	¼
Norcn288	3550	$58½	57¾	58¼+	¼
Norlex	81500	24	20	22	
N Canada	13000	145	135	140	+10
NorCt785p	100	$24	24	24	+ ½
NorTel	814	$55	54¾	54¾−	¼
Ngate	226908	$16	12	16	+ 4
Northld	40100	90	85	85	− 4
NWUtilp	180	$45	45	45	
NSSavngs	450	$9½	9	9½+	¼
NSSav10¼	400	$20	20	20	
NowscoW	2000	$47	47	47	
Nu-WstA	35671	$15⅜	15⅜	15⅜+	½
Nu-Wst9p	z50	$18¾	18¾	18¾	
NufortRes	24600	74	70	72	− 1
Numac	870	$49	48½	48¾	
OakwoodP	58925	$16⅜	16¼	16¼+	⅛
Obrien	23660	240	230	230	−10
OcelotA	225	$29	28¼	29	+1⅛
OcelotB	33170	$29¼	28¼	29	+ ½
Okanagan	100	$18	18	18	
Onaping	19000	415	400	415	+15
OshawaA	5700	$8¼	8	8⅛	
Osisko	45000	60	53	54	− 2
OxfordA	3800	$25	24	25	
PCLIndust	500	475	475	475	−15
PacCoper	7500	279	269	279	+ 9
PagePet	4869	$24¾	24	24½+	½
PagePet7	2450	$13	12¾	13	+ ¼
PagurianA	3940	450	435	450	+20
PalomaP	24900	$6⅞	6½	6⅞+	⅛
PamourA	36880	$13	12⅝	12⅞+	¼
PamourB	120	$12½	12½	12½	
PanCent

Une exposition-témoignage: Prisons

par René Viau

Saint-Vincent-de-Paul, le vieux-Pénitencier. Les détenus considèrent ce pénitencier comme l'un des plus durs de tout le système pénitentiaire canadien. Devant une porte bardée de fer, celle d'une cellule dite de «ségrégation», deux chaussures. C'est une des soixante photos de la série *Prisons*. C'est un monde de solitude, de barreaux de métals, de pin-ups épinglées sur les murs, d'homosexualité, d'hommes tatoués tristes ou souriants, de femmes en détresse, de prisonniers isolés, certains étendus sur le plancher... un monde capturé par la caméra de Pierre Gaudard qui nous est présenté au Musée d'art contemporain jusqu'au 24 février.

Prisons est un témoignage bouleversant sur la vie de ces hommes et de ces femmes encagés, produit par l'Office national du film. Les photographies présentées ont été prises à la prison d'Attica dans l'État de New York où ont eu lieu les sanglantes émeutes de 1971, à la prison pour femmes de Kingston en Ontario et dans cinq pénitenciers du Québec: le Centre de détention de Sainte-Anne-des-Plaines, l'Institution Archambault, l'Institution Cowansville, le Centre de développement correctionnel et l'Institut Leclerc. Ces photos ont été publiées par la revue Ovo et ont déjà été exposées à la galerie de l'Image à Ottawa pour ensuite circuler lors d'expositions itinérantes.

Pierre Gaudard est né en 1927 à Marvelise en France. «Dans un premier temps, explique-t-il, je travaillais comme pigiste pour le magazine Times et j'ai eu à faire un reportage sur les prisons. Cela a duré une huitaine de jours. Je ne savais pas ce que c'était la prison. Mon expérience m'avait pas mal impressionné et j'ai eu envie de continuer et d'explorer un peu plus ce sujet. J'ai alors demandé une bourse au Conseil des Arts et elle me fut accordée». Ce fut très ardu d'obtenir des autorisations de la part des autorités concernées mais après une série de démarches et de lettres, elles acceptèrent.

«Dans les prisons à sécurité maximum, j'étais toujours accompagné de quelqu'un. Dans les prisons à sécurité moyenne comme à Cowansville, je rentrais le matin et je sortais le soir tout en étant libre de circuler comme bon me semblait à l'intérieur. Vis-à-vis des détenus, cela c'est bien passé en général. Je leur demandais la permission, pour savoir si je pouvais les photographier. Pas de problèmes à ce point de vue. Il y avait bien sûr des petites méfiances. On voulait savoir qui j'étais? Qu'est-ce que je faisais là? Si je faisais partie du personnel de la prison? Une fois ces situations décantées, on m'attendait».

Des liens se sont créés avec les détenus. Pour eux, il était un gars de l'extérieur avec qui ils pouvaient parler. Gaudard a travaillé à son projet pendant sept mois en 76-77. «Certains jours, on ne voulait pas que je rentre. A chaque fois, je devais téléphoner pour demander la permission au directeur». Se sentait-il voyeur?» Tout photographe par définition l'est un peu mais c'est une idée qui ne m'a pas du tout effleuré. Je crois qu'étant à l'aise avec les gens, leur parlant beaucoup, dans mon cas, cela a été très simple. Il y a des photographes qui ont une approche plus violente. Ils photographient. C'est tout, sans échanger avec le gars qu'ils ont photographié. Ce n'est pas mon approche. J'aime bien parler avec les gens. Quand tu entres dans la prison, tu est entre quatre murs. Fatalement, tu es beaucoup plus près des gens».

L'exposition nous offre aussi des scènes émouvantes, chargées de tendresse ou d'amitié, notamment ces scènes prises au parloir où les détenus rencontrent leurs familles, leurs femmes. «J'ai demandé aux couples si cela ne les dérangeait de se faire photographier. Cela m'aurait ennuyé de «voler» une photo à des gens pour lesquels j'éprouve de la sympathie».

Quel climat règne-t-il dans une prison pour femmes? «Il n'y a qu'une prison fédérale pour les femmes. De prime abord, par rapport aux pénitenciers, cela ressemble à un pique-nique. Tout le monde a l'air de circuler à droite et à gauche. Il y a d'un côté le salon de coiffure, de l'autre, une détenue qui repasse son linge. Cela a l'air superficiellement, moins agressif. Les cellules semblent plus confortables, mieux aménagées. Mais peut-être que cette impression vient du fait que 75% des femmes qui sont là se sont fait prendre pour des cas de drogues. Il y a une ambiance un peu «hippie». Du reste, le type de crimes commis par les femmes n'est pas pareil à ceux commis par les hommes. La répression est peut-être la même mais le climat est très différent. Leurs motivations sont différentes. Elles essaient, autant que possible, d'écouler leur temps d'une façon «agréable». On le voit dans une de mes photos. Une femme fait du yoga dans la salle de couture».

Témoin d'un cadre de vie où la violence esttoujours présente d'une façon latente: violence du système, violence des hommes «déviants», violence d'une vie quotidienne où tout le monde se surveille, où tout n'est pas du reste blanc et noir, Pierre Gaudard est-il, dans cette série *Prisons*, un artiste engagé? «Mon but, explique-t-il, n'est pas de défendre une cause par la photographie. Je témoigne de mon époque, présentant à un plus grand nombre de gens possible un portrait de la société dans laquelle nous vivons. Ce témoignage est ici le portrait d'une mini-société. Le message? Je pense que le message qu'on reçoit n'est pas le même suivant qui on est: par exemple, devant la même photographie d'un prisonnier, certaines personnes vont être frappées par l'aspect inhumain de l'incarcération alors que d'autres vont trouver que les bandits sont bien logés. En définitive, mes images servent à montrer aux gens qui ne sont pas concernés comment les autres vivent; elles peuvent aussi montrer aux gens concernés comment ils sont perçus par quelqu'un d'un autre milieu».

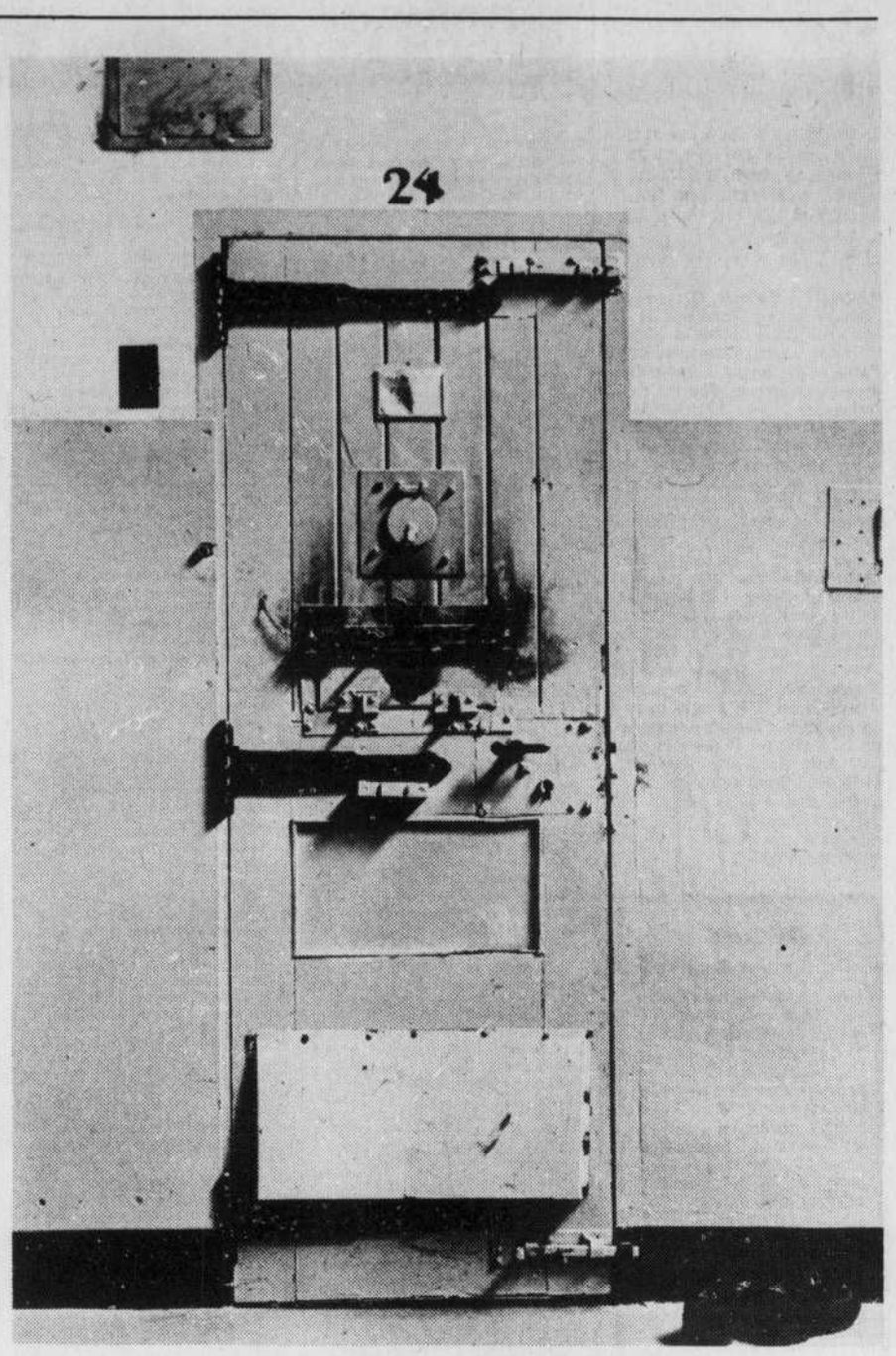


Photo extraite de l'exposition intitulée Prisons, de Pierre Gaudard.

«Résurrection» d'un guitariste

MOSCOU (AFP) — Un jeune guitariste soviétique qui s'était électrocuté au cours d'un concert a été ramené à la vie après 18 jours de mort clinique, a annoncé hier *La Pravda*.

Guintaras Paoulaouskas, originaire de Kaunas en Lithuanie, avait malencontreusement touché un fil électrique au cours d'un concert et était tombé électrocuté. Aussitôt, deux médecins lui avaient prodigué les premiers soins: massage cardiaque et respiration artificielle, ce qui avait permis «d'empêcher le passage de la mort clinique à la mort biologie». Enfin, après 18 jours de mort clinique, le miracle s'est produit et le jeune homme a ouvert les yeux et reconnu sa mère.

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Animagerie
9.45 Virginie
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine-Express:
"Psychologie" avec Bertrand Roy, psychologue. "La femme et ses droits" avec Me Marielle Baribeau.
11.00 Au fil de la semaine
11.30 Les enfants du 47A
12.00 Papa, cher papa
Comédie réalisée par W.G. Stewart
12.30 Les coqueluches
13.30 Le téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui
14.30 Cinéma:
"Nevada Smith" (Américain) Western réalisé par Gordon Douglas, avec Lorne Greene, Clift Pott et Warren Vanders.
16.00 Bobino
16.30 Mordicus
17.00 Les Pierrafeu
17.30 Tes filles et mes garçons
18.00 Ce soir
19.00 Le monde merveilleux de Disney
20.00 Race de monde
Téléroman de Victor-Lévy Beaulieu
20.30 Télémag
22.00 L'âge de l'énergie. Série sur la filière énergétique réalisée par Aimée Danis, Jacques Gagné et Yves Plouffe.
22.30 Le téléjournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Rencontres:
Jean Dierkens, Docteur en médecine, psychanalyste et professeur à l'Université de Bruxelles.
23.50 Cinéma:
"Valdez" (Américain 1970) Western réalisé par Edwin Sherin, avec Burt Lancaster, Susan Clark, Frank Silvera et Richard Jordan.
1.30 Le téléjournal

10 CFTM

6.55 Horaire
7.00 Les p'tits bonshommes
7.30 Fanfan Dédé
8.00 Gronigo et Cie
8.30 Le 10 vous informe
8.35 Les matins de Réal
10.00 Votre amie Suzanne:
"Vos plantes", "La nutrition", "Médecin de famille".
11.15 Saturnin, le petit canard
11.30 Les p'tits bonshommes
12.15 Le 10 vous informe
12.30 Ciné-Quiz:
"Le secret du rapport Quiller" (Britannique 1966) Drame d'espionnage réalisé par Michael Anderson, avec George Segal, Max Von Sydow et Senta Berger.
14.30 Janette veut savoir:
"Tout sur le divorce"
15.30 Les services à la communauté
16.00 Les Satellipopettes
16.30 Ma sorcière bien-aimée
17.00 Les mystères de l'Ouest
18.00 Le 10 vous informe
18.30 Les Tannants
19.30 Le clan Beaulieu:
Textes de Marcel Marin
20.00 La conquête de l'Ouest
21.00 Hawaii 5-0
22.00 Shirley:
Inv.: Gilles Rivard
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Sports au 10
23.05 La couleur du temps
23.15 Bonsoir le monde
24.00 Film-O-Dix:
"Le détective" (Américain 1968) Drame policer réalisé par Gorden Douglas, avec Frank Sinatra, Lee Remick et Jack Klugmané.
1.30 Dernière édition.

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux images
Films documentaires
11.00 Readalong. Two plus you, Write on
Émissions du ministère de l'Éducation destinées à favoriser l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes.
11.30 Parlez-moi
En compagnie de Sol, une émission pour les jeunes anglophones qui désirent apprendre le français
13.30 Les Sunrunners
Une émission à l'intention des jeunes francophones qui apprennent l'anglais.
13.50 Les Oraliens
14.05 Passe-partout
14.30 Le marché aux images
Films documentaires
15.30 Les lundis de Pierre Nadeau
Une émission qui aborde différents sujets de l'actualité politique, tant sur la scène québécoise, canadienne qu'internationale.
16.30 Destins du siècle:
"L'Entente cordiale". Évocation de l'alliance conclue entre la France et la Grande-Bretagne au début du siècle devant la menace de l'impérialisme allemand.
17.30 Le petit prince orphelin
18.00 Les fables de Lafontaine:
"Le lièvre et les grenouilles" et "La génisse, la chèvre et la brebis en société avec le lion".
18.30 On aura tout vu
19.00 Les grands explorateurs:
"Charles Doughty" qui explora seul les déserts d'Arabie.
20.00 Moi
Une série de sketches qui évoquent les différentes phases de développement de l'enfant de 0 à 6 ans.
20.30 L'écran géant:
"Un dénommé Squarcio" (Italo-Franco-Allemand 1958) Film réalisé par Gillo Pontecorvo, avec Yves Montand, Alida Valli, Francisco Rabal, Umberto Spadaro et Mario Girotti.

99 TVFQ (Câble)

9.30 Pour les jeunes:
"Les quatz'z amis", "Sur deux roues", "Des livres pour nous".
10.15 Feuilleton:
"Le pélerinage"
10.30 Société d'aujourd'hui
Ces massacres d'innocents. "La guerre aux enfants", tel est le titre de l'ouvrage que Peter Townsend publie aux éditions Robert Laffont.
11.30 Midi première (variété)
Inv.: Joe Dassin
12.00 Question de temps
13.00 À bout portant
"Les Jeannes" La série a pour but de présenter un documentaire sur les gens du spectacle.
14.00 Connaissance
"À la poursuite des étoiles".
15.00 Télésérie:
"La Saga des Français"
16.00 Actualités régionales:
"Paris, l'Ile de France".
17.00 Pour les jeunes:
"Les quat'z amis", "Sur deux roues", "Les livres pour nous".
17.45 Feuilleton:
"Le pélerinage".
18.00 Société d'aujourd'hui
Tout sur l'oeil.
19.00 Midi première (variété)
Inv.: Joe Dassin
19.30 Question de temps
20.30 A bout portant
"François Béranger".
21.30 Connaissance
"A la poursuite des étoiles"
22.30 Télésérie:
"La Saga des Français"
23.45 Actualités régionales:
"Paris, l'Ile de France".

6 CBMT

9.00 A Thought for Today
9.05 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecast
10.00 Canadian Schools
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Weather Report
12.00 Coronation Street
12.30 Wicks
13.00 Today from Quebec
14.00 The Edge of Night
14.30 Take 30
15.00 The Bob McLean Show
16.00 Beyond Reason
16.30 All in the Family
17.00 The Beachcombers
17.30 The Mary Tyler Moore Show
18.00 The City at Six
19.00 Happy Days
19.30 Consumerscope
20.00 Happy Days
20.30 The Raes
21.00 Three's Company
21.30 The Fifth Estate
22.30 Man Alive
23.00 The National
23.15 City Tonight
23.45 The Good Life
24.15 House Calls
24.45 Station Closing

12 CFCF

6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercices
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 The New Ed Allen Show
10.30 Definition
11.00 The Community
11.30 Rocket Robin Hood
12.00 The Flinstones
12.30 Street Talk
13.00 McGowan and Co
13.30 The Alan Hamel Show
14.30 Another World
16.00 The Mad Dash
16.30 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 The Donna Fargo Show
19.30 Stars on Ice
20.00 The Waltons
21.00 Power (2ième partie).
23.00 CTV National News
23.34 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie:
"Death weekend" (Drame 1976) avec Brenda Vaccaro, Don Stroud et Chuck Shamata.
1.45 Sign off

CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "1941" 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "The Electric Horseman" 16 h 15, 19 h 00, 21 h 15.
ATWATER III, — "The jerk" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount, (937-2747) — "Going in style" 19 h 00, 21 h 00.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Sensual encounters of every kind" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "The affairs of Janice" 13 h 25, 16 h 00. 18 h 50, 21 h 40.
BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — "Moonraker" 13 h 00, 17 h 10, 21 h 25 "Sarah" 15 h 10, 19 h 25.
BIJOU, 5030 Papineau (526-9131) — "Jeux intimes à domicile" 12 h 35, 15 h 35, 18 h 40, 21 h 40. "Comment faire cocu les maris jalous" 14 h 05, 17 h 05, 20 h 10.
BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725) — "Kramer vs. Kramer" 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.
BONAVENTURE II,— "And justice for all" 17 h 00, 19 h 05, 21 h 10.
BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 boul. Taschereau (465-5906) — "Aéroport 80 Concorde" 21 h 20, "Têtes vides chechent coffres pleins" 19 h 30.
BROSSARD II, — "Le seigneur des anneaux" 18 h 30, 21 h 00.
BORSSARD III, — "Moonraker" 21 h 20, "Sarah" 19 h 30.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Têtes vides cherchent coffres pleins" 20 h 05 "Aéroport 80 Concorde" 18 h 10, 21 h 50.
CHAMPLAIN II,— "Le seigneur des anneaux" 18 h 30, 21 h 00.
CHÂTEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Obsessions charnelles" 12 h 45, 16 h 10, 19 h 35. "La dernière maison sur la gauche" 14 h 35, 18 h 00, 21 h 25.
CHÂTEAU II, — "L'évadé d'Alcatraz" 12 h 45, 14 h 50, 17 h 00, 19 h 05, 21 h 15.
CINÉMA MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A. Mascouche (474-4141) — "La cible étoilée" 19 h 15, "Moonraker" 21 h 10.
CINÉMA MASCOUCHE II, — "Le champion" 21 h 20, "Le souffle de la tempête" 19 h 15.
CINÉMA DE MONTRÉAL, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "L'express de minuit" 13 h 00, 17 h 05, 21 h 10, "Adolescente en fuite" 15 h 10, 19 h 15.
CINÉMA 7e ART, 3180 Bélanger (722-0302) — "Jésus de Nazareth" 19 h 15.
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — Relâche.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (489-7395) — "10" 19 h 00, 21 h 10.
COMMODORE, 5780 ouest Boul. Gouin (334-8560) — "Les chatouilleuses volcaniques" 18 h 25, 22 h 00, "Aventures extra-conjugales" 20 h 40, "La jeune américaine toute nue" 19 h 25.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Rêve de singe" 12 h 45, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10.
COMPLEXE DESJARDINS II, — "Skatetown U.S.A." 13 h 00, 16 h 25, 19 h 50. "Hot stuff" 14 h 45, 18 h 10, 21 h 35.
COMPLEXE DESJARDINS III, — "Rose et Line" 12 h 05, 14 h 50, 17 h 35, 20 h 20. "La fille à la fourrure" 13 h 20, 16 h 05, 18 h 50, 21 h 35.
COMPLEXE DESJARDINS IV, — "Mourir à tue-tête" 13 h 15, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — "Baltic deputy" (de Zarki et Kheifetz, 1937) 20 h 30.
CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "The electric horseman" 19 h 00, 21 h 10.
CÔTE-DES-NEIGES II, — "1941" 19 h 00, 21 h 00.
CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Un violon sur le toit" 20 h 00.
DAUPHIN I, 2396 Beaubien (721-6060) — "Le seigneur des anneaux" 19 h 00, 21 h 30.
DAUPHIN II, — "Clair de femme" 19 h 30, 21 h 30.
DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) — "Star trek" 19 h 15, 21 h 45.
DORVAL II, — "10" 18 h 50, 21 h 15.
DORVAL III, — "Cuba" 19 h 00, 21 h 30.
DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "The jerk" 19 h 30, 21 h 30.
DÉCARIE SQUARE II, — "Kramer vs Kramer" 19 h 00, 21 h 00.
ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "Un bourgeois tout petit, petit" 19 h 15, 21 h 30.
ÉLYSÉE II, — "Brèves vacances" 19 h 15, 21 h 30.
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129) — "Star trek" 19 h 00, 21 h 20.
GREENFIELD II, — "L'évadé d'Alcatraz" 19 h 10, 21 h 10.
GREENFIELD III, — "La dernière maison sur la gauche" 18 h 05, "Obsessions charnelles" 19 h 40.
GUY, 1435 Guy (931-2912) — "Sensual encounters of every kind" 12 h 00, 14 h 45, 17 h 30, 20 h 15. "Moonshine girls" 13 h 35, 16 h 20, 19 h 05, 21 h 50.
JEAN-TALON, 4255 Jean-Talon (725-7000) "Moonraker" 21 h 30, "Sarah" 19 h 20.
KENT, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "Star trek" 19 h 05, 21 h 25.
LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "Starting over" 19 h 00, 21 h 00.
LA CITÉ II, — "Going in style" 19 h 05, 21 h 05.
LA CITÉ III, — "10" 18 h 50, 21 h 00.
LA SCALA, 6430 Papineau (721-5107) — "L'étranger, le huitième passager" 21 h20, "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit" 19 h 20.
LAVAL I, 1600 Le Corbusier. Chomedey (688-7776) — "Star trek" 19 h 20, 21 h 40.
LAVAL II, — "Bête mais discipliné" 19 h 10, 21 h 10.
LAVAL III, — "Maîtresse légitime" 19 h 00, 21 h 00.
LAVAL IV, — "L'évadé d'Alcatraz" 19 h 20, 21 h 25.
LAVAL V, "Sacrée ballade pour les gros bras" 19 h 45. "Le vampire de ces dames" 18 h 00.
LAVAL-ODÉON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Moonraker" 21 h 20, "Sarah" 19 h 15.
LAVAL-ODÉON II, "Aéroport 80-Concorde" 21 h 30, "Têtes vides chechent coffre pleins" 19 h 35.
L'IMPRÉVU, 446 Place Jacques-Cartier (878-9397) En haut: "Si c'était à refaire" (de Claude Lelouch) 18 h 30. En bas: "Hair" 20 h 30 (Entrée libre).
LOEW'S I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Black hole" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
LOEW'S II, "Roller boogie" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
LOEW'S III, "Cuba" 12 h 05, 14 h 20, 16 h 35, 18 h 50, 21 h 05.
LOEW'S IV, "Time after time" 12 h 40, 14 h 45, 16 h 50, 18 h 55, 21 h 00.
LOEW'S V, "Tales from crypte" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "Adolescente en fuite" 19 h 00 "L'express de minuit" 21 h 00.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Black Hole" 19 h 15, 21 h 15.
MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "Têtes vides cherchent coffre plein" 19 h 00 "Aéroport 80-Concorde" 20 h 55.
MONTENACH II, "Barbara's broadcast" 19 h 10 "The opening of Misty Beethoven" 20 h 40.
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) "New York, New York" (de Martin Scorsese, USA, 1977) 19 h 00, 21 h 30.
OUIMETOSCOPE II, "Face à face" (de Ingmar Bergman, Suède, 1976) 18 h 45, 21 h 15.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) — "Si les porcs avaient des ailes" 19 h 30 "Au-delà du bien et du mal" 21 h 30.
PALACE, 608 ouest, Ste-Catherine (866-6991) "Star trek" 12 h 00, 14 h 20, 16 h 40, 19 h 05, 21 h 25.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "Têtes vides cherchent coffres pleins" 19 h 05. "Aéroport 80-Concorde" 21 h 15.
PARADIS II, "Faut trouver le joint" 18 h 30, 21 h 40. "Les guerriers de la nuit" 20 h 00.
PARADIS III, "L'étranger, le huitième passager" 21 h 00 "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit" 19 h 05.
PARALLÈLE, 3682 St-Laurent (843-4725) — "L'interdit" (de Pierre Maheu, Québec 1975) 19 h 30 "Le bonhomme" (de Pierre Maheu, Québec 1972) 21 h 30.
PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (866-3856) — "Bête mais discipliné" 13 h 30, 15 h 25, 17 h 20, 19 h 15, 21 h 10.
PARISIEN II, "La cage aux folles" 13 h 10, 14 h 55, 16 h 40, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 50.
PARISIEN III, "Maîtresse légitime" 13 h 05, 15 h 05, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
PARISIEN IV, "L'évadé d'Alcatraz" 13 h 05, 15 h 10, 17 h 10, 17 h 15, 19 h 20, 21 h 30.
PARISIEN V, "Molière" 13 h 15, 19 h 15.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "The rose" 18 h 45, 21 h 15.
PLACE VILLE-MARIE I, 1 Place Ville-Marie (866-2644) — "The European" 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.
PLACE VILLE-MARIE II, "Luna" 13 h 05, 15 h 30, 18 h 00, 20 h 30.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "The sexualist" 12 h 00, 14 h 45, 17 h 35, 20 h 25 "Afternoon tease" 13 h 25, 16 h 10, 19 h 00, 21 h 50.
RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Les vautours ne pardonnent pas" 13 h 10, 16 h 35, 19 h 55, "S.O.S. Concorde" 14 h 50, 18 h 10, 21 h 35.
RIVOLI II, "La rage du sexe" 13 h 00, 15 h 30, 18 h 00, 20 h 30, "Elles font tout" 14 h 20, 16 h 50, 19 h 20, 21 h 50.
SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — "Une étoile est née" 12 h 10, 16 h 30, 20 h 50. "Adieu je reste" 14 h 35, 18 h 55.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "Général nous voilà" 12 h 30, 16 h 10, 19 h 50. "La montagne du Dieu Canibale" 14 h 20, 18 h 00, 21 h 40.
SAINT-DENIS III, "La clé sous la porte" 12 h 15, 14 h 05, 15 h 55, 17 h 45, 19 h 35, 21 h 25.
SÉVILLE, 2155 ouest, Ste-Catherine (932-1139) — "The big sleep" 19 h 30 "Last tango in Paris" 21 h 30.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Roller boogie" 19 h 00, 21 h 00.
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "The magician of Lublin" 19 h 00, 21 h 00.
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "Moonraker" 21 h 25 "Le souffle de la tempête" 19 h 25.
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Sacrée ballade pour les gros bras" 19 h 50 "Le vampire de ces dames" 18 h 05.
VERSAILLES II, "Bête mais discipliné" 19 h 15, 21 h 15.
VERSAILLES III, "Maîtresse légitime" 19 h 00, 21 h 00.
VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3866) — "L'homme qui défia l'organisation" 19 h 30. "La montagne du Dieu Canibale" 20 h 55.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5777) — "Têtes vides cherchent coffres pleins" 19 h 15 "Aéroport 80-Concorde" 21 h 05.
WESTMOUNT SQUARE I, Westmount Square, Westmount (931-2477) — "Starting over" 13 h 15, 15 h 05, 16 h 55, 18 h 55, 21 h 00.
YORK, 1487 Ste-Catherine (937-8978) — "Apocalypse now" 13 h 00, 15 h 45, 18 h 30, 21 h 30.

SUR SCÈNE

CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "La Céleste Bicyclette" de Roch Carrier avec Albert Millaire. Lun. à jeu.: 20 h 30. Ven. 19 h 30, 22 h 00.
CAFÉ THÉÂTRE QUARTIER LATIN, 4303 St-Denis (843-4384) — Relâche.
CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-1229) — "A lesson from aloes", écrit et dirigé par Athol Fugard. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Matinée sam.: 14 h 00. "Thurning thirty" avec Cheryl Cashman. Mar. à sam.: 20 h 30. Sam.: 14 h 30.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352) — Le Théâtre Les Pichous présente "Lunes de miel" de Denis Bélanger avec Roch Aubert, Yves Desgagnés, Pierre Claveau, Myriam Raymond, Martine Rousseau. mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 30, 22 h 00. dim.: 15 h 00. Relâche lundi.
CHEZ DUMAS, En haut, 286 est Ste-Catherine (845-5723) — Heavy Feather Band (rock, blues, boggies). Spectacles à 21 h 30.
L'IMPRÉVU, Hôtel Iroquois, 446 Pl. Jacques-Cartier (878-9397) — Lyden Zar, Sem. dim.: 22 h 00, 24 h 00. Ven. sam.: 22 h 30, 1 h 15. Entrée libre.
LE SOLEIL LEVANT, 280 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Jim Hall, Spectacles à 20 h 00.
SALLE POLLACK, 555 ouest, Sherbrooke (392-8224) — L'ensemble des cordes du Conservatoire de musique du Québec, 20 h 30. Oeuvres de Vivaldi, Telemann, Haydn, Stravinsky, Bartok. Entrée libre.
THÉATRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211) — "Les Nuits de l'Indiva" de Jean-Claude Germain avec Nicole Leblanc, Marcel Rousseau, François Dubé. 20 h 30.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4353 est, Ste-Catherine (253-8974) — Salle Denise Pelletier — "Les Filles de l'Amour Divin" de François Beaulieu. Mise en scène: Sébastien Dhavernas. 20 h 30. Relâche dim. lun.
THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Yvon Deschamps 20 h 30. Relâche lundi.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "Les Aiguilleurs" de Brian Phelan avec Jacques Godin, Guy Provost et Christian St-Denis. Mise en scène: Jean-Louis Roux. Sem.: 20 h 00. Sam.: 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Relâche lundi.
THÉÂTRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Histoires à dormir debout", de Alan Ayckbourn avec Roger Lebel, Olivette Thibault, Normand Lévesque, Michel Côté. Mise en scène: Claude Maher. Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 17 h 00, 21 h 00.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS, 100 Avenue des Pins (845-7277) — "Rêve d'une nuit d'hôpital" de Normand Chaurette avec Mireille Thibault; Hélène Grégoire, Louise Arbique, Benoit Dagenais, Jean Jacques Desjardins, Serge Bradet. Mise en scène: Gérard Poirier. Mer. à sam.: 20 h 30. Dim.: 19 h 30.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT, 4664 St-Denis (844-1793) — "Chat en poche" de Georges Feydeau avec Pierre Thériault, Mirielle Lachance, Denise Proulx, Edgar Fruitier, Katerine Mousseau, Jean-Louis Paris, Yvan Benoit et Claude Prégent. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00.
THÉÂTRE DES VOYAGEMENTS, 5145 St-Laurent (274-7985) — "Bonne nuit monsieur Gingras" interprété et écrit par Pierre Lebeau. Mise en scène: Jacques Rossi. Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 00, 22 h 00.
GRAND THÉÂTRE, 269 est, boul. St-Cyrille (643-4975) — Salle Louis-Fréchette — L'Orchestre symphonique de Québec, mar.: 20 h 30. Nisanne Lowe, violoniste. Programme: Hétu, Sibélius.
CENTRE NATIONAL DES ARTS, Ottawa 1-(613)996-5051 — Opéra — Répétition d'Orchestre, film, 20 h 30.
CENTRE NATIONAL DES ARTS, Théâtre — Au studio: "Savages" de Christopher Hampton. Sem.: 20 h 00. Sam.: 14 h 00, 20 h 00. Lun.: 20 h 30. Relâche dim.

Au Quat' Sous

Rêve d'une nuit d'hôpital

par
Jacques Larue-Langlois

Rêve d'une nuit d'hôpital, de Normand Chaurette; mise en scène: Gérard Poirier; musique de Jean-Philippe Beaudin interprétée au violoncelle par Céline Cléroux; éclairages: Claude Accolas; décors et costumes: Lorraine Richard; avec: Louise Arbique, Hélène Grégoire, Mireille Thibault, Serge Bradet, Benoît Dagenais et Jean-Jacques Desjardins; à l'affiche du Théâtre de Quat'Sous, 100 est, avenue des Pins, du mercredi au samedi à 20 heures 30 et le dimanche à 19 heures 30, jusqu'au 17 février.

Quelque part entre les douze sons de cloche dont l'angelus scande son midi quotidien, quinze mille fois vécu en solitude entre 1899 et 1941, le grand poète, trop vulnérable pour faire face à la vie apporte au-delà de la vingtaine, rêve à l'enfance, à Cacouna, à l'école Olier, à Paderewski, à Rimbaud, à ses amis... Il est à St-Jean-de-Dieu, dans l'enfer d'une gaieté qui mue en un instant ses rares rires sonores en sanglots éclatants. Emil rêve d'Éva et de Gertrude, ses soeurs de jeux, de sa mère qui le baise au front, souvenirs «sombrés dans l'abîme du Rêve».

C'est ce grand trou dans la vie d'Émile Nelligan qu'a voulu en quelque sorte investiguer l'auteur, Normand Chaurette, pour nous en rendre une version plausible si elle n'est pas rassurante. On comprend un peu mieux, après avoir vu *Rêve d'une nuit d'hôpital*, la nature de l'accablement qui a frappé le poète. On se sent plus près de cet homme et de la magie de ses mots. Le texte est subtil et fait appel à l'intelligence, puise à la source du modèle et entremêle admirablement l'échevau chronologique comme le dédale des vérités et des mensonges.

Prix Paul Gilson à Lausanne, en 1976, pour sa version originale radiophonique, l'écrit constituait un défi de taille dans son adaptation au théâtre. Gérard Poirier, comme metteur en scène, et les six jeunes comédiens qui en ont entrepris l'assaut méritent nos respects. Leur Nelligan est triste et beau comme l'oeuvre du poète et l'absence de stricte progression dramatique y est suppléée par un ballet de mouvements en noir et blanc auquel se livrent avec grâce, religieuses, recteur, infirmières, instituteur, qu'un mot, qu'un geste, qu'une attitude choisie de l'acteur permet d'identifier instantanément.

Éclairages brumeux ou dramatiques réussis sans affectation achèvent de camper un paysage visuel éthéré au centre duquel trône, unique objet concret, une simple chaise de bois.

La musique originale de Jean-Philippe Beaudin, que rend avec une vigoureuse douceur la violoncelliste Céline Cléroux, fait glisser le cheminement, marque le temps, parodie Chopin, souligne, amplifie, prend juste la place qui lui revient, l'oreille où elle ordonne les mots, et marque d'une troublante continuité ce *Rêve d'une nuit d'hôpital* qui a duré 42 ans.

Nicole Leblanc

Une Indiva inoubliable

par Jean Royer

Les Nuits de l'Indiva, une comédie de Jean-Claude Germain dans des musiques de Jacques Perron interprétée par Nicole Leblanc avec Marcel Rousseau et François Dubé. Musique d'ouverture par Marcel Rousseau, mise en scène par l'auteur et chorégraphie de Cynthia Hendrickson. Costumes, décors, éclairage par Mario Duvignon, Marielle Lavoie, Claude-André Roy, François Séguin. Au Théâtre d'Aujourd'hui jusqu'au 23 février, tous les soirs (relâche le lundi) à 20 h 30 et le dimanche à 15 heures seulement.

Notre Sarah Ménard nationale, retrouvée par Jean-Claude Germain et interprétée par Nicole Leblanc, a repris le chemin de la gloire sur la scène du Théâtre d'Aujourd'hui. Cette f

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

HÉBERT, Benoit C. — A l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 13 janvier 1979, est décédé M. Benoit C. Hébert ancien journaliste de la Patrie et du Devoir. Il laisse dans le deuil son épouse Alberta De Laroche, ses filles: France (Mme André Gareau), Huguette (Mme André Coderre) ainsi que 2 petits-enfants: Danielle et François Gareau, ses frères: Gérard, Marcel, Ernest, André et Michel, ses soeurs: Marguerite (religieuse du Bon Pasteur), Emma, Thérèse, Louise (Mme J. Dauvergne), ses beaux-frères ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le jeudi 17 janvier. Le convoi funèbre partira du salon Alfred Dallaire Inc. No 1120 rue Jean-Talon est, pour se rendre à l'église St-Arsène où le service sera célébré à 11:00 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 heures. Prière de ne pas envoyer de fleurs, des dons à la Fondation du Québec des Maladies du coeur seraient appréciés.

DÉCÈS

Dr. Roméo Gagnon

À Arvida, le 11 janvier 1980 à l'âge de 69 ans, est décédé à la suite d'une longue maladie le Dr. Roméo Gagnon. Le Dr. Gagnon pratiqua de nombreuses années en médecine générale et ensuite comme chirurgien à l'Hôpital Général du Saguenay à Arvida. Il laisse dans le deuil outre son épouse Jeannette Landry, ses enfants: Dr. Marc-André Gagnon (décédé récemment) (Madame Ilda Lapointe-Gagnon), Yvan Gagnon (Alice Ferraris), Dr. Pierre Gagnon (Louise Lebèbvre-Gagnon), Christiane Grimard (épouse de Paul Grimard), Louise Carrier (épouse de Jean-Marie Carrier), Camille (Marc Drouin) ainsi que ses petits-enfants. Les funérailles auront lieu le mardi 15 janvier. Le convoi funèbre partira des salons Naud & Caron, rue Lasalle à Arvida, pour se rendre à l'église Ste-Thérèse où le service sera célébré à 2 heures P.M. et de là au cimetière d'Arvida lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DÉCES

PERE HENRI MEEK, S.S.S.

A Rome, le 13 janvier, à l'âge de 68 ans, est décédé subitement le Père HENRI MEEK, de la Congrégation des Pères du Très Saint-Sacrement. Ordonné prêtre en 1939, il aura exercé son ministère à Montréal et à Vancouver, où il a fondé en 1946 la paroisse du Saint-Sacrement destinée aux fidèles de langue française. Depuis 1974 il était attaché au service des Canadiens, à l'Église des Saints Martyrs Canadiens, à Rome; en 1975 il fut élu économe général de sa communauté.
Il laisse dans le deuil ses frères et soeurs: Philippe, père du T.S. Sacrement, Marie-Anne, Gertrude, Richard, Suzanne (Mme Paul Lavallée), sa belle-soeur Mme Denise Meek, son beau-frère M. Paul Lavallée, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu à Rome, en l'église des Saints Martyrs Canadiens et l'inhumation se fera au cimetière du Campo Verano.
Un service religieux sera célébré à Montréal le samedi, neuf février, à dix heures, en l'église Notre-Dame du T. S. Sacrement, 530 avenue du Mont-Royal est. Parents et amis sont invités.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

AVIS DE DEMANDE
D'ABANDON DE CHARTE

Prenez avis que la compagnie SOGESMER INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte.

Claude Mercier,
Secrétaire

Montréal, le 6 janvier 1980.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 novembre 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Montréal Trane Service Agency Inc. — Agence de Service Trane de Montréal Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 11e jour de Décembre 1979, sous le numéro 3036047. Ce 9e jour de Janvier 1980. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 20 décembre, 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES SOUS TAPIS DURA LTÉE. DURA UNDERCUSHIONS LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 20e jour de décembre 1979, sous le numéro 3038777. Ce 10e jour de janvier, 1980.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est, par les présentes, donné qu'en vertu d'un contrat en date du 20 novembre 1979, L. Morency & Fils (1978) Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livres, présentes et futures, à La Banque Mercantile du Canada, à titre de garantie, et que ce contrat a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal le 22 novembre 1979, sous le numéro 3030895.
Montréal, ce 10 janvier 1980.
DOHENY, MACKENZIE, GRIVAKES,
GERVAIS & LeMOYNE
Procureurs de La Banque
Mercantile du Canada

WEGMA INVESTMENTS INC.

Avis est par les présentes donné que WEGMA INVESTMENTS INC. demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Montréal, le 7 janvier 1980.
Les procureurs,
Stikeman, Elliott, Tamaki,
Mercier et Robb
1155 ouest, boul. Dorchester
Bureau 3900
Montréal (Québec)
H3B 3V2

AVIS

La Commission des transports du Québec a accordé à Inter-Cité Transport Limitée, à la décision MCS-04753-TF, cause M-46451, une modification tarifaire suivant les dispositions de l'article 2.70.1 du Règlement no. 2 (1976), touchant le transport de certains produits pétrolifères en véhicules-citerne, tel que déposé au Bureau de la Commission au 505 est, rue Sherbrooke à Montréal, à l'annexe C) du dossier M-300001-123-TT, le tout exécutoire le 21 décembre, 1979.
Tout intéressé peut s'opposer à cette modification dans les 5 jours de la troisième publication en formulant à la Commission une opposition à cette fin.

Jean-Pierre Vermette
Chef, Service des publications
tarifaires

Première publication le 14 janvier, 1980
Deuxième publication le 15 janvier, 1980
Troisième publication le 16 janvier, 1980

AVIS

La Commission des transports du Québec a accordé à Gérard Nolin (1975) Ltée, à la décision QCS-02159-TF, cause Q-21977, une modification tarifaire suivant les dispositions de l'article 2.70.1 du Règlement no. 2 (1976), touchant le transport de certains produits pétrolifères en véhicules-citerne, tel que déposé au siège social de la Commission au 585 est, boul. Charest à Québec, à l'annexe C) du dossier Q-300577-154-TT, le tout exécutoire le 1er janvier, 1980.
Tout intéressé peut s'opposer à cette modification dans les 5 jours de la troisième publication en formulant à la Commission une opposition à cette fin.

Jean-Pierre Vermette
Chef, Service des
publications tarifaires

Première publication le 14 janvier, 1980
Deuxième publication le 15 janvier, 1980
Troisième publication le 16 janvier, 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 12-092625-809
RÉAL ST-AMAND,
Requérant
-vs-
REINA GALLANT,
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée REINA GALLANT, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces au greffe de la cour supérieure à Montréal, à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce, qu'il sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 9 janvier 1980.
(S) RONALD CHASSÉ
Protonotaire adjoint

Me J. Eloi Gervais, c.r.
Gervais, Tannage, Bélanger et Associés,
507 place d'Armes, #1209,
MONTRÉAL, QUÉ.
H2Y 2W8

AVIS

AVIS est donné que SERVICE MOBILE OLYMPIA INC., s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.
MONTRÉAL, le 8 janvier 1980.

ANDRE LUSSIER, Président

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 19 décembre 1979 à WALTER E. HELLER FINANCIAL CORP. de toutes les créances présentes et futures, payable à SWEET CAROLINE LTD. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 20 décembre 1989 sous le numéro 3038719., le 8 janvier 1980.
WALTER E. HELLER FINANCIEAL CORP.

Le requérant-cédant, M. Gilles Beaulne domicilié à Val Barrette, Cté Labelle, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Jean-Guy Campeau, domicilié à R.R. #3, Mont-Laurier, Cté Labelle, le permis portant le numéro: M-500660, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 07, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Me Claude Gilbert
1600 rue Berri, suite 3007
Montréal, P.Q. H2L 4E4
Première parution: 15 janvier 1980
Deuxième parution: 16 janvier 1980
Troisième parution: 17 janvier 1980

Prenez avis que: M. André Gamelin, résidant et domicilié à 773, Chemin St-Robert, St-Robert, Co. Richelieu demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à Les Enfouissements J.C. Verreault Limitée, résidant et domicilié à 13, Rang Bellevue Nord, St-Robert, le permis M-508635-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 06 INC.,
1000, De Sérigny, suite 530,
Longueuil, P.Q.
J4K 5B1
1ère publication: 15 janvier 1980
2ème publication: 16 janvier 1980
3ème publication: 17 janvier 1980

Prenez avis que la requérante Solivrac Services Inc. 90 Des Sous Bois, Beauport, P.Q., détentrice du permis Q-301774 s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à donner aux conditions réglementaires le service de transport suivant:
Transport restreint remorquage seulement
Transport par remorquage des remorques vides ou chargées de la requérante conjointe Cabano Transport Ltée (Q-300197) qui agira comme roulier.
Le présent service sera autorisé en vertu de toutes les clauses du permis du roulier portant le numéro Q-300197 le tout pour une durée de 364 jours.
Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la troisième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec au 585 Boul. Charest est, Québec, P.Q.
Me Marc M. Delage procureur
St-Hilaire De Blois et Associés
220 Grande Allée est, suite 850
Québec, P.Q.
Première parution: 15 janvier 1980
Deuxième parution: 16 janvier 1980
Troisième parution: 17 janvier 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

Tribunal de la Jeunesse

NO: 500-43-000819-79
ORDONNANCE D'ASSIGNATION
ET DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.p.c.)

A M. Gilbert Fréchette

Considérant la demande formulée par requête en date du 24 septembre 1979, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de FRECHETTE, Joseph Gilbert Gabrile Benoît, né le 9 février 1976 et pour y donner ou refuser son consentement. À défaut par lui de ce faire le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Le greffier adjoint
Lucille Bourdeau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

PLACE BONAVENTURE INC.,
Demanderesse,
-vs-
ANNONCES MÉCANISÉES G & S INC.,
RONALD GEOFFROY,
JACQUES OUIMET,
PLACIDE MASSÉ,
Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, PLACIDE MASSÉ, d'adresse inconnue est requis de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure pour le District de Montréal dans un délai de trente (30) jours de la date de la présente publication.
Une copie du bref d'assignation de la déclaration et de l'avis a été laissée à la Cour Supérieure, 10 est, rue St-Antoine, Montréal, à son intention.
FAUTE PAR le défendeur, PLACIDE MASSÉ, de comparaître dans ce délais, jugement sera rendu contre lui selon les conclusions de l'action de la demanderesse, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
MONTRÉAL, ce 9 janvier 1980.
RONALD CHASSÉ, P.A.
MES HEMENS, HARRIS & ASS.
505 Boul. Dorchester O.
Suite 400
Montréal, P.Q.

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code Civil, q'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de Sierra Associates Ltd. ayant sa principale place d'affaire à Montréal, Province du Québec, en faveur de la Banque de Montréal, en date du 16 février 1977 a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 10 mars 1977, sous le numéro 2763571.
Banque de Montréal."

G. PERRIER & FILS INC.
AVIS

AVIS est par les présentes donné que la Compagnie G. PERRIER & FILS INC., constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec et ayant son siège social dans Ville St-Laurent, District de Montréal, demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la Province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies.
DATÉ ce 6ième jour de septembre 1979.
SELINGER & LENGVARI
Procureurs de la requérante

Le requérant-cédant, M. Joseph Fournier, domicilié Rang 2, Ste-Hélène de Mancebourg, Cté Abitibi-Ouest, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Gilles Langevin, docimilié 221, 2ème Ave Ouest, LaSarre, Cté Abitibi-Ouest, le permis portant le numéro: M-505259 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Gilles Langevin, domicilié 221, 2ème Ave Ouest, LaSarre, Cté Abitibi-Ouest, le permis portant le numéro: M-505259 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
14 janvier 1980, première parution
15 janvier 1980, deuxième parution
16 janvier 1980, troisième parution

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-018990-794
JEAN-LOUIS LALONDE et DAME LOUISE LAURENT;
Demandeurs;
-vs-
YVON LALONDE et ALAIN RODRIGUE;
Défendeurs;

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, ALAIN RODRIGUE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la publication.
Une copie de l'action en dommages a été laissée au Greffe à son attention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Défense dans les délais ci-dessus, les demandeurs procéderont à obtenir contre vous, par défaut, un jugement vous condamnant à leur payer les dommages-intérêts.
Montréal, le 7 janvier 1980.
de GRANDPRÉ COLAS DESCHESNES GODIN
PAQUETTE LASNIER & ALARY
Procureurs des demandeurs.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 02-049272-797
J. ELOI GERVAIS,
Demandeur
-vs-
DAME ANTOINETTE LEMIEUX (TONIA) ST-PIERRE
Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse Dame Antojnette Lemieux (Tonia) St-Pierre est par la présente requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119a C.P.C. a été laissée à son intention à la direction des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au 10 rue St-Antoine, Montréal.
FAUTE par la défenderesse, de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
MONTRÉAL, ce 9 janvier 1980.
RONALD CHASSÉ
Protonotaire adjoint

Me J. Eloi Gervais, c.r.
Gervais, Tannage, Bélanger & Associés,
507 place d'Armes, #1209
MONTRÉAL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

No: 500-12-091157-796
MAURICE LEBEAU, concierge, résidant et domicilié au 6505 Sherbrooke ouest, app. 16 dans les cité et district de Montréal,
Requérant,
-vs-
DENISE LAFRANCE, d'adresse inconnue,
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimée, DENISE LAFRANCE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la publication d'une ordonnance à paraître une fois en français dans un journal de langue française soit: LE DEVOIR.
Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, le 8 janvier 1980.
(S) RONALD CHASSÉ P.A.
LAROCHE BOYANER & SEPINWALL
6655 Côte-des-Neiges
Suite 405
Montréal, Québec
H3S 2B4
Téléphone: 731-3234

AVIS est par les présentes donné que DEMOLITION E.G.R. INC. - E.G.R. DEMOLITION INC., une compagnie incorporée sous l'autorité de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social en la ville de Montréal, demandera au ministre des consommateur, coopératives et institutions financières du Québec la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies.
Daté à Montréal ce 19ème jour de novembre 1979.

GLADYS HÉBERT,
Secrétaire

Le requérant-cédant, M. Ernest Cloutier, domicilié à R.R. 161, Garthby, Cté Wolfe, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Mme Gisèle Bissonnette, domiciliée à R.R. 3, Wotton, Cté Wolfe le permis portant le numéro M-503904-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 05, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
15 janvier 1980 première parution
16 janvier 1980 deuxième parution
17 janvier 1980 troisième parution

Le requérant-cédant, M. Léonard Ross, domicilié Rang 10, St-Marcellin, Cté Rimouski, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Jean-Guy Rioux, domicilié 9, 11ème Avenue, St-Fabien, Cté Rimouski, le permis portant le numéro: Q-501398 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 01, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
14 janvier 1980, première parution
15 janvier 1980, deuxième parution
16 janvier 1980, troisième parution

Prenez avis que Blais & Langlois Inc., ayant une place d'affaires au 3,100, boulevard Industriel, Matagami, Québec, et détentrice du permis numéro 22317-V (M-301181), s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation requise au changement de ses actionnaires. La liste complète de ses actionnaires peut être obtenue à la Commission des Transports eu Québec. (M. Julien Langlois est le principal actionnaire).
Prenez également avis que tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution dans ce journal.
Première parution: 15 janvier 1980
Deuxième parution: 16 janvier 1980
Troisième parution: 17 janvier 1980

AVIS est par les présentes donné qu'une assemblée générale spéciale des actionnaires de SOCIÉTÉ D'ENTREPRISE DU CANADA sera tenue au 5, Place Ville Marie, suite 1203, Montréal,hQuébec, le jeudi 28 janvier 1980 à 10 h, aux fins d'étudier et, si cela est jugé opportun, d'adopter une résolution pour autoriser la compagnie à faire une demande au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, en vue d'obtenir une ordonnance acceptant l'abandon de sa charte, en ordonnant l'annulation et fixant une date à compter de laquelle la compagnie sera dissoute, et pour autoriser la compagnie à se départir de ses biens et diviser son actif proportionnellement entre ses actionnaires.
DONNÉ à Montréal, Québec, ce 17e jour de décembre 1979.

Secrétaire-adjoint
PETER C. CASEY

Prenez avis que la requérante Cabano Transport Ltée, 365 Chemin Témiscouata, Rivière-du-Loup P.Q. détentrice du permis Q-300197, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à donner aux conditions réglementaires le service de transport suivant:
Transport restreint remorquage seulement
Transport par remorquage des remorques vides ou chargées de la requérante conjointe Solivrac services Inc. (Q-301774) qui agira comme voiturier roulier.
Le présent service sera autorisé en vertu de toutes les clauses du permis du roulier portant le numéro Q-301774 le tout pour une durée de 364 jours.
Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la troisième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec au 585 Boul. Charest est, Québec P.Q.
Me Marc M. Delage procureur
St-Hilaire De Blois et Associés
220 Grande Allée est suite 850
Québec P.Q. G1R 2J1
première parution: 15 janvier 1980
deuxième parution: 16 janvier 1980
troisième parution: 17 janvier 1980

Les Entreprises P.A. Bonneau Inc., St- Simon, Co. St-Hyacinthe, Québec, détentrice du permis 16635-V, demande à la Commission des Transports du Québec un permis spécial, pour être autogisé à donner le service suivant:
Transport Spécialisé, Longue Distance, Route Restreinte, Contrat: De St-Simon à la frontière Québec-Ontario, destination: tous les points de la province d'Ontario, pour le transport de viande de porc, de boeuf et de veau, en carcasse suspendu ou en coupe dans des boîtes, pour le compte de Salaison Olympia Ltée.
Restriction:
1) Le transport sera fait au moyen d'équipement refrigéré.
2) L'équipement doit être muni de rail fixe pour pendre les carcasses d'animaux, ce qui peut être relié aux rails de l'entrepôt de l'expéditeur.
3) Ce permis ne sera valide qu'autant et aussi que P.A. Bonneau, qui contrôle la requérante, contrôlera également le tiers des actions de l'expéditrice.
Permis valide pour 364 jours
Tout intéressé peut contester cette demande déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports, 505, rue Sherbrooke est, Montréal, Québec.
1ère publication: mardi, le 15 janvier 1980
2ème publication: mercredi, le 16 janvier 1980
3ème publication: jeudi, le 17 janvier 1980
SIGNÉ: PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & ASSOCIÉS
Par: Adrien R. Paquette, C.R.

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi des Compagnies, MARCHÉ STE-LUCIE INC., s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, à toutes fins que de droit.
ME CHARLES CLEMENT
Procureur de Marché
Ste-Lucie Inc.

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 11 décembre 1979 par lequel LAGDO LTÉE a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 17 décembre 1979 sous le numéro 3037403, Banque de Montréal, le 9 janvier 1980."

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, que MEUNERIE ST-GERMAIN LTÉE, dont la principale place d'affaires est située à St-Germain de Grantham, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA aux droits de Banque Canadienne Nationale par acte daté du 23 janvier 1979 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Drummond sous le numéro 244005. BANQUE NATIONALE DU CANADA.

Avis est, par les présentes, donné qu'en vertu d'un contrat en date du 20 novembre 1979, Produits Sanitaires Morency Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livres, présentes et futures, à La Banque Mercantile du Canada, à titre de garantie, et que ce contrat a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal le 22 novembre 1979, sous le numéro 3030896.
Montréal, ce 10 janvier 1980.
DOHENY, MACKENZIE, GRIVAKES,
GERVAIS & LeMOYNE
Procureurs de La Banque
Mercantile du Canada

SOCIÉTÉ D'ENTREPRISE
DE CRÉDIT INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie SOCIÉTÉ D'ENTREPRISE DE CRÉDIT inc., constituée en vertu de la Loi des compagnies (Québec) et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies (Québec).
DATÉ à Montréal, ce 17e jour de décembre 1979.

PETER C. CASEY,
secrétaire-adjoint

AVIS

La Commission des transports du Québec a accordé à Provost Cartage Inc., à la décision MCS-04752-TF, cause M-45940, une modification tarifaire suivant les dispositions de l'article 2.70.1 du Règlement no 2 (1976), touchant le transport de certains produits pétrolifères en véhicules-citerne, tel que déposé au Bureau de la Commission au 505 est, rue Sherbrooke à Montréal, à l'annexe C) du dossier M-500238-133-DT, le tout exécutoire le 21 décembre 1979.
Tout intéressé peut s'opposer à cette modification dans les 5 jours de la troisième publication en formulant à la Commission une opposition à cette fin.

Jean-Pierre Vermette
Chef, Service des publications
tarifaires

Première publication le 14 janvier, 1980
Deuxième publication le 15 janvier, 1980
Troisième publication le 16 janvier, 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

No: 500-12-092007-792
LUCIE POIRIER, artisane, résidant et domiciliée au 4048 de la rue Bordeau, ville et district de Montréal,
Requérante,
-vs-
DENIS DEMERS, d'adresse inconnue,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé, DENIS DEMERS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer une comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 8 janvier 1980
Arsenault, Pelletier & Grégoire
Procureurs de la Requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-000201-804
LIGUE DES CAISSES D'ÉCONOMIE
DU QUÉBEC (1970)
Créancière-Requérante,
-vs-
RICHARD WILLIAM NELAN, gentilhomme, et DAME ELSIE WHALE, épouse en communauté de biens dudit Richard William Nelan,
Débiteurs,

AVIS DE SOIXANTE JOURS DE
DATION EN PAIEMENT

A: RICHARD WILLIAM NELAN et DAME ELSIE WHALE, épouse dudit Richard William Nelan tous les deux antérieurement résidant et domiciliés au 280 Avenue Murray, Greenfield Park, Québec.
MONSIEUR ET MADAME:
SOYEZ AVISÉE qu'un Avis de soixante jours de Dation en paiement relativement à l'immeuble sis au 280 avenue Murray, Ville de Greenfield Park, District de Montréal fut enregistré au bureau d'enregistrement de Chambly le 28 novembre 1979 sous le numéro 544291 et est disponible pour vous au Greffe de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, 10 Est Rue St-Antoine, Montréal.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
Montréal le 9 janvier 1980.
GARY W. PITTS
Procureur de la créancière-requérante.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, que LA VOIX DE TRACY LTÉE, dont la principale place d'affaires est située à Sorel, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA aux droits de La Banque Provinciale du Canada par acte daté du 5 février 1971 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Richelieu sos le numéro 141918. BANQUE NATIONALE DU CANADA.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code Civil, que R.O. BLANCHARD LTÉE, ayant son siège social à St-Germain de Grantham et une place d'affaires à Drummondville, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA aux droits de Banque Canadienne Nationale par acte daté du 16 juin 1978 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Drummondville sous le numéro 239210. BANQUE NATIONALE DU CANADA.

Avis est, par les présentes, donné qu'en vertu d'un contrat en date du 20 novembre 1979, Couvre Plancher Morency Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livres, présentes et futures, à La Banque Mercantile du Canada, à titre de garantie, et que ce contrat a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal le 22 novembre 1979, sous le numéro 3030897.
Montréal, ce 10 janvier 1980.
DOHENY, MACKENZIE, GRIVAKES,
GERVAIS & LeMOYNE
Procureurs de La Banque
Mercantile du Canada

AVIS D'ABANDON DE CHARTE

Prenez avis que LES VÊTEMENTS D.M.R. INC./D.M.R. CLOTHING INC., corporation légalement constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec, 1ère partie, ayant son siège social a Montréal, district judiciaire de Montréal, s'adressera au Ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, dans le but de demander l'abandon de sa charte, en vertu des dispositions de la Loi des compagnies.
MONTRÉAL, le 9 janvier 1980
LAPOINTE ROSENSTEIN
1117 ouest, Ste-Catherine, suite 923
Montréal, Québec H3B 1H9
Procureurs de la requérante

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON
DE CHARTE
BOZART (1973) LIMITÉE
BOZART (1973) LIMITED

Avis est par les présentes donné que la compagnie BOZART (1973) LIMITÉE — BOZART (1973) LIMITED, constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Daté à Montréal, le quatre janvier 1980.

Secrétaire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-018762-797
ALFREDO BUTTINO
Demandeur
-vs-
CAFÉ ROCKLIFF INC.

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse, Café Rockliff Inc., est par les présentes requise de comparaître dans un délai de un (1) mois suivant la publication. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis selon l'article 119A C.P.C. a été laissée à son intention au greffe de la Cour Supérieure.
Montréal, le 9 janvier 1980.
Requête accordée par
RONALD CHASSÉ

DONATO DI TULLIO,
Avocat du demandeur
8754 boul. St-Michel, suite 100,
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

Tribunal de la Jeunesse

NO: 500-43-000263-79
ORDONNANCE D'ASSIGNATION
ET DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.p.c.)

À Monsieur Guy Ducharme

Considérant la demande formulée par requête en date du 27 mars 1979, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de DUCHARME, Joseph Lucien Eric, né le 6 novembre 1970, et pour y donner ou refuser son consentement. À défaut par lui de ce faire le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Le greffier adjoint
Lucille Bourdeau

LAMARRE LAPORTE BISSONNETTE
& LECLERC
Avocats
3258 Grande-Allée,
St-Hubert J4T 2S5
Me Bernard Laporte, avocat

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-034430-798
LA FÉDÉRATION CIE D'ASSURANCES
-et-
MONIQUE LEBEAU
Demanderesse
-vs-
FRANÇOIS GUILBAULT
Défendeur

ORDONNANCE
PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixant (60) jours de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au no 1, rue Notre-Dame est, Montréal.
PRENEZ DE PLUS avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, les demanderesses procéderont à obtenir contre vous, par défaut, un jugement accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 7 janvier 1980
(S) ARMAND BEAULIEU
Protonotaire adjoint

Me Jean Doyle
507, Place d'Armes
Suite 1900
Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

NO: 700-12-004864-799
THÉRÈSE DESCHÊNES, ménagère, domiciliée et résidant au 109 rue Hector Lanthier, app. 2, St-Eustache, district de Terrebonne,
requérante,
-vs-
EMILE FRAZER, de lieux inconnus,
intimé

La Cour ordonne à l'intimé EMILE FRAZER, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours suivant la publication de la présente ordonnance.
Prenez avis qu'

Mets chinois: les réactions allergènes sont fondées

par Renée Rowan

Les réactions allergènes au glutamate monosodique dont se plaignent plusieurs personnes après avoir mangé des mets chinois au restaurant sont bien fondées.

C'est ce que constate la Coop des consommateurs de Montréal dans son dernier dossier du mois publié dans *Coop Information* (janvier 1980). Un consommateur qui connaît sa sensibilité particulière à ce produit devrait éviter les restaurants, conclut la CCM, puisque le glutamate monosodique est généreusement utilisé dans un grand nombre de produits.

Alors que le taux normal de glutamate monosodique utilisé par l'industrie dépasse rarement 0.5%, les cinq chow mein achetés dans de «bons» restaurants chinois ont atteint 0.5, 0.9, 1.0, 1.1 et 2.1%.

Interrogée sur l'idendité de ces «bons» restaurants, la responsable de l'information (secteur alimentaire) pour la CCM, Mme Luce Poulin, a choisi de préserver leur anonymat expliquant que ces restaurants avaient été retenus comme étalons de mesure pour étudier quelques mets chinois vendus dans les chaînes d'alimentation: «cette étude ne portait pas de façon spécifique sur la cuisine chinoise mangée dans les restaurants et on ne veut pas les favoriser ou les défavoriser par rapport aux autres», a-t-elle dit.

Alors que le taux «normal» de glutamate monosodique respecté par l'industrie dans les roulés aux oeufs (il semblerait que ce soit l'expression acceptée pour «egg rolls») est de 0.2 à 0.3%, celui des restaurants a atteint 2.1%, soit près de 10 fois plus.

Il n'existe pas de recette officielle permettant de dire avec exactitude ce qu'est un bon roulé aux oeufs. Tout le monde est bien d'accord sur les ingrédients de la pâte, note *Cooprix Information*, mais quand vient la garniture, cela est laissé à la fantaisie de chacun. Une étude de cinq roulés aux oeufs achetés dans autant de restaurants a permis d'établir que ces roulés contiennent en moyenne 50% de pâte, 30% de légumes et 20% de viande.

Dans les 16 variétés de roulés aux oeufs à la viande ou aux crevettes analysés — vendus «frais», réfrigérés ou congelés dans les comptoirs des supermarchés — les pourcentages de viande sont très inférieurs aux 20% qui a servi de point de référence. Cela varie entre 0.1% et 11% pour une moyenne de 3%. «On se demande jusqu'à quel point on peut se moquer impunément des consommateurs», demande Cooprix Information. Les roulés achetés dans les magasins d'alimentation contiennent en moyenne 53% de pâte, 44% de légumes et 3% de viande ou de poisson. Dans certains cas, on a trouvé des micro-miettes de crevettes.

Par ailleurs, les roulés aux oeufs n'étant pas normalisés par la loi, un fabricant, China Town, n'a même pas d'oeufs dans la liste d'ingrédients de la pâte de ses mini-roulés.

On peut payer chaque roulé aux oeufs 50 cents au restaurant et 20 cents dans un magasin d'alimentation (les prix varient peu), mais en achetant des pâtes surgelées précoupées que l'on garnit soi-même, le prix de revient est d'environ 11 cents l'unité, même en utilisant dix fois plus de viande, sans compter qu'ils ne contiennent pas de glutamate monosodique.

Le problème du faible pourcentage de poulet dans les riz frits au poulet amène également *Cooprix Information* à poser la question: «À partir de quel niveau la dénomination d'un produit devient-elle trompeuse?». Ici, les restaurants ne font guère mieux que les industries avec leur 3% en moyenne de poulet. Deux échantillons de ce riz vendus au comptoir de Métro et Steinberg ne contenaient aucune trace de poulet. Par contre, des tests bactériologiques ont révélé la présence importante de coliformes et de staphylocoques dans le riz China Town et Chun King. Un riz maison est si facile à préparer, plus sécuritaire dans certains cas et coûte deux à trois fois moins cher, conclut la CCM.

Quant aux petits poudings si populaires auprès de tant de consommateurs, une recherche conduite par Cooprix Information démontre que pour sauver une dizaine de minutes de préparation, il faut payer le double pour les poudings en poudre et jusqu'à une fois et demie plus cher pour le prêt-à-manger. En remplaçant deux fois par semaine, dans la boîte à lunch, les petits poudings en boîte par des poudings maison à base de lait en poudre, une famille de quatre enfants pourrait économiser jusqu'à $100 par année.

À l'analyse, on découvre que l'industrie réussit à nous vendre des produits prêts-à-manger qui contiennent presque deux fois moins de lait que le produit maison ou celui en poudre auquel on ajoute le lait. Les saveurs artificielles remplacent les ingrédients d'origine. Appeler un «pouding aux fraises» sans que la moindre fraise n'entre dans sa composition est une duperie dont le consommateur fait les frais. Ces poudings prêts-à-manger contiennent souvent beaucoup d'additifs: le Rich's, par exemple, en contient 14, tandis que le Del Monte en renferme sept, le Royal cinq, les Nestlé, Laura Secord et Jell-O, quatre.

Également à signaler dans cette dernière livraison de Cooprix Information, un micro-test évaluant la qualité bactériologique des 50 sandwiches à la viande ou aux oeufs vendues dans les machines destributrices et qui a permis de détecter la présence de contamination assez importante dans un échantillon sur deux.

Tardif répond que les architectes abusent en évoquant Chapais

Le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, estime que l'Ordre des architectes abuse d'un événement tragique lorsqu'il évoque les événements de Chapais au soutient du respect de la Loi sur les architectes.

«Il m'apparaît abusif d'exploiter un événement semblable pour défendre des intérêts corporatistes», a dit le ministre des Affaires municipales au cours d'une conférence de presse pour lancer une nouvelle phase de la campagne publicitaire sur la prévention des incendies.

M. Tardif commentait une déclaration de l'Ordre des architectes du Québec faite la semaine dernière dans laquelle ce groupe professionnel soulignait les difficultés d'application de la Loi sur les architectes, de la Loi sur la sécurité des édifices publics et de d'autres lois sur la sécurité du public dans des immeubles.

Le ministre des Affaires municipales estime qu'il n'appartient pas aux administrations municipales de voir au respect de la Loi sur les architectes ou au respect des lois sur les corps professionnels. «Ce sont à eux à voir au respect de leur champ de pratique et non aux municipalités.

L'Ordre des architectes, avec l'Association des ingénieurs conseils, la Fédération de la construction du Québec et l'Association de la construction de Montréal et du Québec avaient entrepris depuis plusieurs mois des démarches auprès du ministère des Affaires municipales dans le but de permettre aux fonctionnaires municipaux des services de permis et d'inspection de refuser l'émission d'un permis municipal si les plans et devis proposés ne sont pas l'oeuvre d'un architecte, d'un ingénieur ou ne seront pas exécutés par un constructeur reconnu par la Régie des entreprises de construction du Québec.

Depuis juin dernier, un arrêté en conseil s'inspirant de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction a accordé aux fonctionnaires municipaux, ayant autorité sur la délivrance des permis de construction, les mêmes pouvoirs et devoirs que les inspecteurs de la Régie des entreprises de construction du Québec. Les administrations municipales peuvent donc et doivent faire rapport à la Régie de leurs vérifications.

Selon le ministre des Affaires municipales, les démarches de l'Ordre des architectes et de d'autres corps professionnels visaient plus le respect des champs de pratiques exclusifs que des amendements ou des modifications aux normes de sécurité dans les édifices publics.

L'Ordre des architectes avait aussi souligné des pratiques incorrectes au ministère du Travail dans l'approbation des plans des édifices publics.

L'Union populaire veut renverser la décision du Directeur des élections

par Bernard Morrier

Le juge Raymond Décarie, de la Cour fédérale, poursuivra aujourd'hui l'étude d'une requête de l'Union populaire et de son chef, M. Henri Laberge, visant à ordonner au Directeur général des élections du Canada, M. Jean-Marc Hamel, d'extensionner le délai pour présenter certains renseignements et reconnaître cette formation comme parti politique enregistré.

Le 2 janvier dernier, M. Hamel avait avisé l'Union populaire de sa radiation comme parti politique reconnu, parce que la déclaration exigée, bien que mise à la poste le 24 décembre, n'était pas parvenue à son bureau au 31 décembre 1979 (il l'avait plutôt reçue le 2 janvier) et que cette déclaration était incomplète, puisqu'elle n'était pas accompagnée d'un document écrit signé par le nouveau vérificateur du parti.

En étant ainsi radié du régistre des partis politiques, l'Union populaire perdait tous ses droits et privilèges comme parti enregistré, y compris le droit de parrainer des candidats aux élections fédérales du 18 février prochain.

Hier, Me Guy Bertrand, qui représente l'UP, a soutenu que cette décision était illégale, injuste, arbitraire, abusive, déraisonnable et faite de mauvaise foi, notamment parce que M. Hamel n'a pas permis aux dirigeants de l'Union populaire de s'expliquer avant de prendre la décision, tout en ajoutant que le retard de production des documents était fort compréhensible, compte tenu que le bureau du Directeur des élections a fermé plus tôt le 31 décembre, qu'il n'y avait pas de courrier le 1er janvier et que les documents reçus le 2 janvier auraient pu tout aussi bien se retrouver dans une troisième livraison de courrier qui n'a jamais eu lieu le 31 décembre, à cause de la fermeture prématurée du même bureau.

En début de soirée hier, le juge Décarie décidait d'ajourner les travaux, question de permettre à Me Michel Parent, qui représente M. Hamel, de préparer sa réplique.

Ouimet et Dubois en appellent d'une condamnation pour meurtre

par Bernard Morrier

Purgeant depuis deux ans une peine d'emprisonnement à vie pour le meurtre d'un portier de l'hôtel Iroquois, en 1975, Jacques Ouimet et Jean-Guy Dubois se sont adressés à la Cour d'appel hier, en vue de faire casser le verdict de culpabilité prononcé à leur endroit, sous prétexte qu'il y avait absence de preuse et que le juge Paul Reeves avait erré en droit dans ses directives au jury.

C'est le 23 octobre 1975 que le cors de Jean-Guy Fournier avait été retrouvé dans les eaux du canal Lachine, alors que les deux accusés auraient été appréhendés sur place, peu après que le corps eut été jeté dans l'eau.

S'adressant aux juges Jean Turgeon, Antonio Lamer et John Nolan, le procureur de Dubois a notamment souligné que, lors du procès, le résumé des faits présenté par le juge Reeves s'accompagnait d'arguments nettement favorables à la Couronne, tandis que certains éléments de la défense ont été escamotés, alors que le magistrat se serait employé à tenter de démontrer la culpabilité de son client, tout en s'efforçant de trouver dans la preuve soumise des éléments incriminants pour l'accusé.

À l'appui de ses avancés, le procureur a cité pas moins d'une quinzaine de points dans les commentaires du juge Reeves, qui auraient pu être préjudiciables à son client. Il a parlé de verdict dirigé particulièrement quand le magistrat avait suggéré que Fournier avait été jeté dans l'eau inconscient, qu'il était décédé par la suite et qu'on se trouvait désormais en face d'un meurtre dont Dubois et Ouimet devaient être tenus responsables.

Selon lui, rien dans la preuve présentée par la Couronne n'a relié directement Dubois et Ouimet au meurtre de Fournier, en autant que celui-ci ait été victime de meurtre. Ce dont il n'est pas certain puisque la preuve a démontré que la victime avait bien péri noyée.

Le procureur a aussi fait état de plusieurs erreurs dans les plans de la scène du crime, tout en relevant des contradictions, nombreuses selon lui, dans les témoignages des policiers.

De son côté, le procureur de la Couronne, Me Jean-Pierre Bonin, après avoir reconstitué la preuve soumise au procès, a rappelé que certains témoins appelés par la défense avaient corroboré sur plusieurs points la version des principaux témoins à charge.

Après ces représentations, la Cour d'appel a annoncé qu'elle prenait le tout en délibéré et son verdict devrait être connu au cours des prochains mois, alors que les deux accusés devront continuer à purger leur peine d'emprisonnement à perpétuité, sans espérance de libération conditionnelle avant 14 ans, à moins que le plus haut tribunal du Québec en décide autrement.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 934-0272

الوكالة العربية للاعلان
Agence Arabe de publicité
SPECIALISTE EN COMMUNICATION AVEC LE MONDE ARABE
. Traduction du français et de l'anglais vers l'arabe et vice-versa.
. Composition arabe.
10935, Jeanne Mance
Montréal, P.Q. H3L 3C7
(514) 331 5550

Machine à écrire électronique de TRAITEMENT DE MOTS
(word processing)
Recommandée pour exécutifs, avocats, notaires, etc...
DÉMONSTRATION SUR DEMANDE
CANADA DACTYLOGRAPHE INC
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

Avec Delta, une seule escale et vous êtes à Philadelphie!

Avec le vol Delta de 15h55 vous êtes à Philadelphie à 18h41, après une seule escale. Nous vous offrons aussi quatre autres vols chaque jour vers cette destination: 7h30, 10h40, 12h50 et 17h55. Appelez Delta au 337-5520 ou votre agent de voyage. Delta est toujours là.



Détenteur d'un permis du Québec.
Horaires sujets à changement sans préavis.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
• Chaque parution coûte $8.80 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.
• Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronnée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
• Chaque parution coûte $4.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun

HEURES DE TOMBÉE: 10:30 heures.
Le jour qui précède la publication du lendemain. Pour l'édition du lundi: il faut nous aviser avant 3:30 heures le vendredi précédent.
Pour les annulations et les corrections, les mêmes heures s'appliquent.
JNO.

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841 J.N.O.

APPARTEMENTS À LOUER

APPARTEMENT à louer dans le Vieux-Montréal, sur la rue St-Paul, 6½, vaste et charmant. $425.00 mois. Pour informations: jour 288-5820, soir 845-4991. 15-1-80

CÔTE-DES-NEIGES et Chemin Côte Ste-Catherine, 3955 St-Kevin, nouveaux 2½, 3½, équipés électricité payée, garage, ascenseur. 731-6083. 16-1-80

APPARTEMENTS À PARTAGER

AVEC FILLE ou femme, tranquille et propre. Grand 5½ dans St-Hubert. Près de tous les services et hôpital. À 20 minutes du centre-ville. 656-8153 ou 281-1880. 19-1-80

AUTOS À VENDRE

TRIUMPH TR7, 1977, 23,000 milles, en parfaite condition, doit vendre: $5,500.00. Le soir: 842-5535. 16-1-80

Peugeot 604, août 1979, tout équipé, parfaite condition, sous garantie, $13,000 négociable. 933-2958, 937-7752, 934-0043, particulier. 18-1-80

AVIS

À LA RECHERCHE DE BERNARD, avocat. Contacte-moi chez Cambrian. C. Franca. 16-1-80

BUREAUX À LOUER

Bureaux professionnels à louer
3414 Avenue du Parc (Sherbrooke).
Édifice à ascenseurs.
Près des hôtels et des hôpitaux du centre-ville.
Service d'autobus. (à la porte)
1 coin du métro.
Service de conciergerie.
Espaces disponibles. De 300 à 1,500 p.c.
Décoré suivant vos goûts.
Service téléphonique et service de secrétariat, si désiré.
Jour: **332-6776**
334-4654 après 5 heures
19-1-80

BUREAUX À LOUER

HENRI-BOURASSA ET GRANDE ALLÉE, édifice professionnel, 2 pièces, environ 400 pieds carrés. Bien éclairé, chauffé, tapis, tentures, climatisateur. $250. 382-5565, 382-2628. 16-1-80

CHAMBRES DEMANDÉES

Étudiant en médecine recherche chambre et pension dans famille canadienne française. 15 janvier '80 au 15 juin '80. Centre ou Est de Montréal. Institut de Cardiologie de Montréal, 376-3330 poste 236.

DEMANDES D'EMPLOI

FERAIS dactylo à domicile, 16 ans d'expérience, appelez Diane 322-6282 19-1-80

SERVICE de traductions à la pige. 12 ans d'expérience. Agréement, Société des Traducteurs du Québec. Diplôme Université McGill. Appeler 488-4811, de préférence après 17 heures. 17-1-80

DÉMÉNAGEMENTS

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. 327-6026, 17-1-80

Disponible en tout temps pour petits et gros déménagements, spécialité cuisinière, réfrigérateur, laveuse, sécheuse, assurances complètes. 725-1372. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

FOURRURES

MANTEAU de loup pour homme. Grandeur: environ 40. Comme neuf. À moitié-prix. 672-0176 après 4 heures. 21-1-80

LOGEMENTS À LOUER

Outremont près collège Stanislas, 3e étage avec porte privée, 7 pièces, 5 chambres fermées, grand vivoir, chauffé, $325. Salle de bain moderne avec vanité et toilette séparée. Cuisine moderne avec dépense et prise pour laveuse/sécheuse. Pas de garage ni de cave. Adultes préférés. 277-6174 le soir. 16-1-80

CHERRIER — St-Hubert, 5½, 7½, 8½, rénové, stationnement, patio, à partir de $400. 522-1149, 658-0082. 16-1-80

N.D.G., rue Wilson, haut de duplex, 6½, foyer, cuisine rénovée, occupation 1er février. 343-7566, 484-4098 le soir. 21-1-80

PARC LAFONTAINE, rue Rachel, 3e étage, 7½ pièces, chauffé, ménage fait, eau chaude, cuisinière. 522-0857, 524-0718. 17-1-80

Près de Radio-Canada, 1165 rue Beaudry, 2½, entièrenent rénové, non-meublé. Références. Mme Mitchell. 872-6582. 16-1-80

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE
à temps partiel recherché(e)
pour bureau d'avocats rue Sherbrooke, à Montréal, près de Peel.
Connaissance de l'Espagnol utile.
Sténo française et anglaise.
282-0025
17-1-80

SECRÉTAIRE JURIDIQUE
Sténo-dactylo
Bilingue
Avec expérience
Bénéfices marginaux intéressants
842-9914
20-1-80

SECRÉTAIRE JURIDIQUE
demandé(e)
2 ans d'expérience, pratique générale.
Tél.: 521-2146
16-1-80

SECRÉTAIRE BILINGUE pour bureau d'avocats du centre-ville. Avec ou sans expérience. Curriculum vitae à fournir. Salaire selon compétence. Téléphoner à 861-0071, après 19 hres ou écrire à 1384 Overdale, app. 4, Montréal. H3G 1V3. 19-1-80

LIBRAIRIE: commis libraire demandé avec expérience. Située dans un important centre d'achats de la Rive Sud. 653-5716. 16-1-80

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

ABAISSEMENT 12¾%, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

A-1 absolument confidentiel $1,200 à $600,000, 1ère, 12¾%, 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, près gare Montréal-Ouest/Université Loyola-Concordia, duplex moderne, briques, semi-détaché, 5½ x 5½, avec garage double. Cave très éclairée et très haute. Prix: $75,000.00. Comptant: $15,000. Logement disponible pour acheteur. Système/chauffage: eau chaude/huile avec 2 thermostats. Propriétaire: 277-6174. 21-1-80

Carré St-Louis, 13 pièces, 6 chambres à coucher, $42,000. Bon pour grand logement famille, ou bureaux ou maison chambres. Libre immédiatement pour acheteur. 277-6174. 16-1-80

BROSSARD: Cottage, 9 pièces, très luxueux, garage double, beaucoup d'extras, foyer, 4 chambres, pour professionnels. Serge Lacaille 672-6450, 659-9527. MONTRÉAL TRUST COURTIERS. 16-1-80

ST-LAURENT, duplex semi-détaché, 7½, 6½ + bachelor au sous-sol avec entrée séparée. Très bonne construction. Foyer. Coin tranquille. Grand terrain paysager. Bas libre le 1er mai 1980. Prix: $81,500.00. 747-2340 après 18 heures. 1-2-80

STE-JULIE, IDÉAL POUR UNE GRANDE FAMILLE, bungalow de 10 pces, 5 c.c., foyer, garage, terrain de 10,000 p.c. ÉDITH ROY 463-3731, 649-0552, PAGETTE. TRUST ROYAL COURTIER 16-1-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS

BROSSARD: Bungalow 8 pièces, salle à dîner, foyer dans salle familiale, garage double, bien paysagé, secteur tranquille. MLS: **Marie-Paule Mailloux 672-0235, 682-1845.**
16-1-80

COURTIER

Dorval Sud, accès au lac St-Louis, bungalow 7 pièces, foyer dans salon, 3 chambres, garage. Prix demandé: $65,000.00. 631-8921. 21-1-80

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

Montréal Trust

ST-LAMBERT: Propriété de 15 unités. **IMPECCABLE.** Revenus très intéressants, locataire raffinés. Hypothèque à 10½%. Central près de toutes commodités. Pour détails, **Huguette L. Godin 672-6450 ou 672-1839.**
16-1-80

RÈGLEMENT DE SUCCESSION, 6 logements: Rosemont, 8 logements: Chambord. 7 logements: Des Érables. 5 logements: Parc Extension. 6 logements: St-Henri. 3 logements: Côte St-Paul. Accepté: petit comptant. Balance refinancée avec caisses populaires. Prix très intéressant. S.V.P. pas de courtier ni de spéculateurs. 277-6812. Soir seulement. 21-1-80

SERVICES DIVERS

MODÈLES INFORMATISÉS d'évaluation économique (coûts/bénéfices) et de planification financière (plan quinquennal). Disponible pour la première fois au Québec, avec instructions complètes pour opérations immédiates. Contactez:
S.E.R.E.P. (Société d'étude, de rentabilité et de planification).
C.P. 62, Succ. A, Longueuil, Québec J4H 3W2
674-7126
7-2-80

SERVICES DIVERS

Stores vénitiens, verticaux, bois et toile, portes pliantes "Pella", draperies, tapis, tuiles, aussi service de décorateurs résidentiel ou commercial. Estimation gratuite, service professionnel. 271-0848. 16-1-80

JE PEUX DACTYLOGRAPHIER des travaux se rapportant à vos cours, vos thèses ou autres. Pour informations: Suzanne: 282-8335 le jour, 341-3868 le soir. 16-1-80

SOCIÉTÉ-LOISIRS

ÊTRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit.
282-0058 ou 933-3673
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M.
lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal
JNO

NOS AMIS SONT VOS AMIS LE CLUB
Lieu propice pour connaître les autres. C'est une façon sans gêne de rencontrer des gens sympathiques, des gens comme vous. Appelez-nous dès maintenant.
849-4496 — 849-2627
2015 Drummond, suite 820 H3G 1W7
861-8101 — (24 hres)
J.N.O.

SOCIÉTÉ-LOISIRS

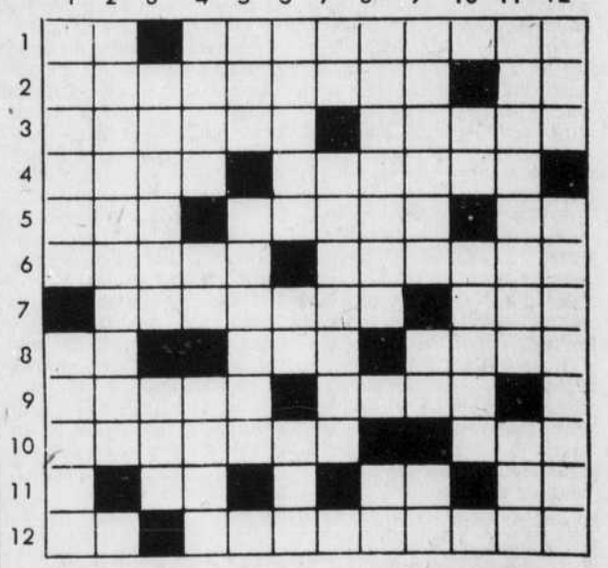
AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevues gratuites sur rendez-vous. 822 est, Sherbrooke, suite 5, Montréal H2L 1K4. 2h à 7h. 524-3852. J.N.O.

VOYAGES

MEXIQUE - spécial avion, voiture, $389. - Noliprix de: Floride $199. Londres $401. Bruxelles $432. Paris $436. - Espagne, Portugal, Maroc $470. - Aller simple: hebdomadaire Londres $189 US, Bruxelles $207 US. - Forfait différentes destinations. Consultez-nous Euro-Américain 878-1085. 14768840-0435 J.N.O.

RJ Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

1—Actinium. — Tromper (fam.).
2—Coléoptère. — Du verbe pouvoir.
3—Habitant d'une oasis. — Languette dont les vibrations produisent les sons dans certains instruments à vent.
4—Arbre de Malaisie. — Minéral argileux.
5—Pluie. — Couleur. — À moi.
6—De la campagne. — Sépulture préhistorique (plur.).
7—Jette quelqu'un à bas de sa monture. — Point d'union du membre antérieur du cheval avec le tronc.
8—Six. — Compagnie. — Du verbe obéir.
9—Somme d'argent que l'on engage dans une partie de jeu. — Vase d'ornement.
10—Avoir un résultat heureux. — Dénué d'esprit.
11—Saint. — Charpente du corps humain. — Saint.
12—Obtenu. — Elle émigre.

Verticalement

1—Confesseur. — Ton de voix.
2—Accessoire placé à l'entrée d'un tuyau pour l'empêcher de se boucher.
3—Dame toulousaine du XIVième siècle. — Suc tiré d'une chose par pression.
4—Rides. — Américium. — Suit une action en justice.
5—Terre entourée d'eau. — Investissement d'une ville pour lui couper toute communication avec le dehors.
6—Lutin, gnome. — Nickel. — Pas ailleurs.
7—Sert à lier. — Officier qui marchait devant les principaux magistrats de l'ancienne Rome.
8—Douleur d'oreille. — Métal précieux.
9—Chants funèbres, chez les Grecs et les Romains. — Pronom indéfini. — À lui.
10—Celtium. — Maladie provoquée par les lésions de la moelle épinière.
11—Qui ne dure qu'un jour. — Au Moyen-Âge, armée.
12—Chemin de ville. — Vaisselle.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	M	O	M	E	■	B	A	F	R	E	U	R
2	E	R	Y	T	H	E	M	E	■	P	I	■
3	L	A	C	■	A	N	I	M	A	I	T	■
4	A	G	O	U	T	I	■	M	I	E	U	X
5	N	E	S	T	O	R	I	E	N	N	E	■
6	E	■	E	O	N	■	N	■	E	T	U	I
7	S	A	■	P	S	A	U	M	E	■	S	M
8	I	N	R	I	■	P	L	I	■	C	E	P
9	E	C	U	E	L	L	E	■	Z	R	■	I
10	N	I	E	■	■	A	■	P	O	I	S	E
11	N	E	R	V	A	T	I	O	N	■	U	T
12	E	N	■	A	L	I	N	E	A	I	R	E

L'avenir de Mirabel

Québec souhaite en faire un enjeu électoral


Denis de Belleval

Une entrevue de Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Le gouvernement du Québec n'entend pas laisser pourrir le dossier de Mirabel. Bien au contraire, il compte faire de l'avenir de l'aéroport international de Montréal un des enjeux de la présente campagne électorale fédérale, et sollicitera en ce sens des engagements de la part des candidats de la région métropolitaine.

C'est ce qui ressort d'une entrevue accordée au DEVOIR ces jours derniers par le ministre des Transports du Québec, M. Denis de Belleval, qui soulignait en même temps que le Québec, n'attendant que les décisions d'Ottawa, était prêt à faire son bout de chemin, en l'occurrence relier Mirabel au centre-ville par un métro régional.

Conçu comme la pièce maîtresse du fédéralisme rentable au Québec, Mirabel est vite devenu le cauchemar de tous les gouvernements qui se sont succédés à Ottawa depuis son inauguration, dit-il. Ce cauchemar est tel, selon lui, que personne n'a encore voulu prendre de décision pour relancer son développement, les partis politiques se gardant bien pour leur part d'en faire un cheval de bataille électoral. Pourtant l'intérêt économique des Québécois, et encore plus celui des Montréalais, commanderait que quelque chose soit fait, que les députés s'impliquent d'affirmer le ministre.

Cet aéroport est un outil de développement économique de premier ordre pour Montréal. Mais, dit-il, il est stérilisé et il le demeurera aussi longtemps que Dorval et Mirabel devront se partager les services, constituant deux pôles entre lesquels le développement de Montréal se trouve écartelé.

Pour le ministre, c'est là que réside le problème et, comme le faisait il y a peu de temps le maire Jean Drapeau, il demande à son tour que soit consacré le rôle de Mirabel. Soulignons au passage qu'il ne partage toutefois pas l'idée du maire de Montréal de relier Montréal à New York par train rapide et faire de Mirabel l'aéroport de la métropole américaine. C'est selon lui une lubie.

Les concepteurs du nouvel aéroport international de Montréal illustraient l'impact économique de Mirabel en disant qu'il créerait 60,000 emplois, rappelle M. de Belleval qui souligne que, jusqu'ici, Mirabel n'aura eu somme toute qu'un effet négatif sur le développement de Montréal. Les seuls emplois créés auront été des emplois de «déséconomie d'échelle», des emplois qui font justement double emploi, dit-il, avec ceux qui existent à Dorval.

Dès le point de départ, tout a mal fonctionné pour le nouvel aéroport, souligne-t-il, rappelant à cet égard la série de problèmes qui ont marqué la courte histoire de Mirabel: les navettes de transbordement des passagers qui tombaient en panne le jour de l'inauguration de l'aéroport; la lenteur du service douanier qui contribuait à lui créer mauvaise réputation; la diminution du trafic aérien alors que les compagnies étrangères obtenaient de nouveaux vols à partir de Toronto.

Tout cela devait contribuer, selon le ministre, à retarder la phase deux prévue à l'échéancier de Mirabel, tout comme d'ailleurs l'augmentation des coûts et les réticences des compagnies aériennes à s'installer à demeure à Mirabel avec tous les problèmes de transport terrestres entre l'aérogare et le centre-ville de Montréal.

Rappelons que la phase un ne prévoyait l'installation à Mirabel que des vols internationaux. Avec la phase deux, les vols moyen courrier et transfrontaliers devaient venir s'ajouter. Cette phase était capitale pour assurer le développement de l'aéroport et selon M. de Belleval, c'est encore la solution, à la condition qu'à Ottawa on se décide à prendre une décision dans un sens ou dans l'autre.

Les choix qui s'offrent au gouvernement fédéral se résument à deux grandes hypothèses: ou bien la phase deux de Mirabel se réalise comme prévu et on songe alors à fermer Dorval qui peut devenir une vaste base d'entretien et de construction aéronautique. Ou bien on ferme Mirabel pour tout ramener à Dorval.

Selon le ministre, toutes les études ont été faites à Ottawa pour chacune des hypothèses. Sans connaître leur contenu, il pense instinctivement quant à lui qu'il vaudrait mieux fermer Dorval que Mirabel. La solution contraire ne ferait rien épargner car il faudrait construire à Dorval une nouvelle aérogare. De plus Dorval se prête mieux à une nouvelle vocation du fait que Canadair a déjà commencé à y faire de la construction aéronautique et que des bases d'entretien existent déjà.

Ce choix, le gouvernement libéral de M. Trudeau n'a pas voulu le faire à cause notamment de sa situation politique, affirme le ministre qui soutient que dans les provinces de l'Ouest et en Ontario, on accepterait mal qu'Ottawa investisse encore des millions à Montréal. Le fait que ce gouvernement ait eu des assises fortes au Québec a nui au dossier de Mirabel, pense-t-il aussi, car les députés libéraux n'avaient pas besoin de prendre des engagements pour se faire élire.

Le gouvernement du premier ministre Joe Clark ne s'est pas montré plus enthousiaste que le gouvernement libéral devant ce dossier. En sept mois de gouvernement conservateur, aucun dossier important pour le Québec n'a débloqué, rappelle M. de Belleval qui semble croire que les conservateurs n'ont pas l'intention de faire de cadeau au Québec.

C'est pour briser ce cercle vicieux du manque d'intérêt pour l'avenir de Mirabel que le ministre voudrait profiter de la campagne électorale pour obtenir des engagements des candidats québécois à ces élections. À ce propos, le ministre pense rencontrer certains candidats qui pourront être plus sensibles à ce dossier, mais aussi rencontrer les maires et les conseillers municipaux de la région de Montréal pour qu'à leur tour ils fassent pression sur les candidats et obtiennent d'eux des engagements.

Il est d'autant plus approprié de tenter de faire de Mirabel un enjeu électoral à ce moment-ci que Québec a donné la preuve qu'il n'avait pas l'intention de pratiquer la politique du pire, souligne M. de Belleval, et de laisser pourrir le dossier, pour des fins référendaires ou autres.

Cette preuve a été donnée avec le dossier du transport en commun à Montréal. Le plan de développement rendu public en décembre prévoit, rappelle-t-il, la construction d'un premier tronçon de métro régional qui reliera le centre-ville à l'aérogare de Mirabel. Ce tronçon s'arrêtera à Vimont, au coeur de Ville de Laval. Aussitôt que le gouvernement fédéral nous transmettra un échancier pour le transfert de Dorval à Mirabel nous serons prêts à discuter de son prolongement jusqu'à l'aérogare, de soutenir M. de Belleval.

Quant à savoir s'il serait possible, pour faire avancer plus rapidement les choses, que Québec construise dès maintenant cette liaison rapide avec l'aéroport, le ministre explique que ce serait contraire à une bonne gestion car tant que Mirabel n'offre que des vols internationaux un tel service n'est nullement justifiable économiquement, pas plus que ne le serait le prolongement de l'autoroute A-13.

D'autres types d'interventions dans ce dossier sont à peu près impossibles pour le Québec, du fait que les provinces n'ont aucune compétence constitutionnelle en matière de transport aérien, soulignera le ministre qui de manière générale, croit difficile pour les provinces de participer au développement du transport aérien.

Les principaux instruments sont dans les mains du fédéral avec les aéroports, l'allocation des routes aériennes et le contrôle aérien. Néanmoins le ministère québécois des Transports a commencé à poser des gestes depuis quelques années même si souvent il se trouve ce faisant en porte-à-faux.

Ces gestes ont consisté jusqu'ici à aider au développement d'aéroports locaux ou régionaux dans le but de doter le Québec d'une infrastructure aéroportuaire qui soit la plus étendue. On travaille aussi à favoriser le regroupement de compagnies aériennes pour donner aux sociétés desservant le Québec ou certaines régions des assises plus solides et, partant, la possibilité de donner un meilleur service aux Québécois. C'est en ce sens que Québec est intervenu dans le dossier du rachat de la compagnie Nordair, ainsi que dans celui de la formation d'une nouvelle compagnie desservant le Nord-Ouest québécois par la fusion de plusieurs petites sociétés. A cette occasion le ministère des Transports s'était porté acquéreur d'une des sociétés, Air Brazeau, pour facilier ce regroupement.

Ces interventions du Québec sont faites souvent par le défaut d'Ottawa de s'occuper adéquatement des intérêts du Québec dans ce domanie, explique toutefois le ministre. A cet égard, Mirabel n'est que l'exemple le plus frappant, croit-il.

(À suivre)

Synode et contre-synode

CITÉ DU VATICAN (AFP) — Les travaux du synode particulier des évêques hollandais n'étaient pas encore ouverts que déjà un contre-synode s'installait hors de la frontière du Vatican aux abords de la place St-Pierre, formé, non seulement des nombreux religieux hollandais présents à Rome, mais aussi de l'important groupe de journalistes venus à cette occasion dans la Ville Éternelle.

Ces derniers ont commencé par faire circuler une pétition pour protester contre la loi du silence qui s'est faite d'elle-même après la messe d'ouverture qui avait eu lieu le matin, présidée par le pape. Ce premier mouvement d'humeur a eu pour résultat la publication du texte du discours d'ouverture de la réunion prononcé par le premier président délégué, le cardinal Jan Willebrands.

«La réalité concrète de la communauté ecclésiale à laquelle nous participons comme évêques est très diversifiée, a constaté le cardinal Willebrands: son unité est faite d'une telle diversité de charismes, de zèle pastoral et même d'options temporelles».

Bourré de citations de feu Paul VI et de textes du concile, le texte du primat des Pays-Bas explique longuement et sans jamais entrer dans le détail, les objets généraux de cette réunion.

«Notre intention, dit-il prudemment, serait d'aboutir à des propositions pastorales de caractère concret, lesquelles pourraient, avec l'approbation du pape, déboucher dans des conclusions».

Plus énergique a été l'homélie prononcée par Jean-Paul II le matin pendant la messe d'ouverture du synode particulier.

«L'enseignement du concile Vatican II, a-t-il dit, doit être la mesure de la pensée et de l'action pour tous ceux qui constituent l'Église du Christ. Il doit être en particulier la mesure de notre propre pensée et de notre propre action à nous qui sommes les maîtres et les pasteurs de l'Église».

Rien n'a été révélé sur cette première séance du synode particulier, mais déjà, dans les rangs des Hollandais venus pour manifester leur mauvaise humeur «contre l'ingérence de Rome dans l'expérience hollandaise», on parlait de «complot de la Curie romaine» à propos de la participation aux débats du synode particulier des cardinaux préfets des congrégations dans les questions de leur ressort. On qualifiait également la prudence du cardinal Willebrands de pusillanime.

L'occasion était belle aussi de rappeler les affaires Schillebeecks, Küng et Pohier. Un très petit groupe de manifestants s'en est chargé.

L'Europe grelotte

ANKARA (AFP) — Ankara connaît actuellement une des températures les plus basses des trente dernières années en Turquie.

Le thermomètre est descendu jusqu'à −27 degrés centigrades à l'aéroport d'Esenboga, à une trentaine de km de la capitale. Cette vague de froid, qui vient de l'URSS, selon les spécialistes de la météo, coïncide avec une pénurie de fuel et de charbon. Une épaisse couche de neige recouvre une grande partie de la Turquie.

La péninsule ibérique est également affectée par le froid. Au Pays Basque et dans les Asturies, la majorité des cols sont fermés. Dans le sud de l'Espagne, une violente tornade s'est abattue sur Valence, accompagnée d'orages de grêle qui ont causé d'importants dégâts aux récoltes.

Au Portugal, froid et neige frappent principalement l'intérieur du pays depuis quelques jours. Pour la première fois depuis de nombreuses années, il a neigé au sud du Tage, à Porto Alegre, dans la nuit de dimanche à lundi.

La France aussi grelotte. La nuit dernière, on a enregistré moins 12 en Alsace. Températures basses également en Lorraine, dans le centre du pays, en Bretagne, dans le nord. Sur toute la côte méditerranéenne, en revanche, les températures restaient supérieures à zéro.

Essence à l'eau

TOKYO (AFP) — Une équipe de chercheurs japonais de l'université de Waseda a réussi à mettre au point un mélange d'eau et d'essence capable de développer une puissance supérieure à celle produite par de l'essence ordinaire, apprend-on à Tokyo.

Ce nouveau mélange appellé «gasowater» est composé à 30 pour cent d'eau et contient 0,01% d'un produit destiné à émulsifier le mélange.

Les automobiles utilisant ce nouveau carburant disposeront d'une puissance de 10% supérieure aux voitures fonctionnant à l'essence ordinaire.

Selon les experts, qui ont entrepris leurs recherches en 1973 dès le début de la crise pétrolière, ce mélange d'eau et d'essence sera commercialisé au cours du printemps prochain.

à l'avant-garde...la BNE à l'avant-garde...

Pour répondre à **TOUS** les besoins financiers des entrepreneurs dynamiques, la BNE lance un **TOUT NOUVEAU** service de financement complet,

le plan de financement

BNE

La BNE, la première banque à avoir facilité le prêt à la consommation, est fière d'offrir aux entrepreneurs dynamiques de chez nous un moyen nouveau, efficace et RAPIDE de financement.

Que vous soyez manufacturier, entrepreneur, professionnel, agriculteur ou que vous dirigiez une entreprise de transport ou de services, nous pouvons vous aider financièrement. Ce que nous désirons, c'est aider votre entreprise à se développer et à atteindre son plein potentiel.

Ce qui nous intéresse, c'est **votre avenir.** Vous ne serez donc pas étonné que nos critères de financement portent davantage sur votre fonds de roulement et votre capacité de faire des profits que sur votre bilan ou vos garanties. C'est pour cela que nous disons que nous misons davantage sur votre avenir que sur votre passé. Et c'est pour cela que nous avons créé le PLAN DE FINANCEMENT BNE.

Nous voulons vous offrir toute l'aide financière nécessaire, et le plus rapidement possible: qu'il s'agisse de financement à terme de l'équipement dont vous avez besoin, qu'il s'agisse de crédit-bail, ou d'un prêt à terme, à taux concurrentiel.

Pour administrer ce nouveau service, la BNE a recruté une équipe de spécialistes chevronnés qui sauront faire passer vos avoirs à l'action, et donner à votre entreprise l'élan que vous lui souhaitez.

Et cette équipe de spécialistes s'efforcera de vous donner une réponse dans les 24 heures qui suivront la présentation de votre demande.

Le nouveau PLAN DE FINANCEMENT BNE ne s'adresse pas uniquement aux clients de la BNE; il s'adresse à tous les entrepreneurs dynamiques désireux d'accroître leur part de marché ou de renforcer leur position dans leur secteur.

Notre équipe d'experts financiers attend vos demandes. Si vous croyez en l'avenir autant que nous, retournez-nous sans tarder le coupon de cette annonce ou adressez-vous au directeur d'une succursale de la BNE.

Je veux être à l'avant-garde

et réaliser un projet d'envergure qui me tient particulièrement à coeur.

Je n'entrerai pas ici dans tous les détails, mais je vous dirai tout de suite que votre nouveau PLAN DE FINANCEMENT BNE m'intéresse.

Auriez-vous l'obligeance de me faire parvenir une brochure explicative de votre PLAN DE FINANCEMENT BNE où je pourrais prendre connaissance des diverses formules de financement que vous m'offrez.

Je vous remercie, et on s'en reparle bientôt.

Nom_____

Entreprise_____

Adresse_____

Ville_____ Code postal_____

Téléphone_____

Découpez et postez à:
La Banque de Nouvelle-Écosse
Service du marketing
715, square Victoria
Montréal, Québec H2Y 2H7

BNE
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE